This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Hon. William Forward

~~UNS. 105 L. 27~~

VR 1. 1782 (27)

SUPPLÉMENT
A LA
COLLECTION
DES ŒUVRES
DE
J. J. ROUSSEAU,

TOME VINGT-SEPTIEME.

SUPPLÉMENT
A LA
COLLECTION
DES ŒUVRES
DE
J. J. ROUSSEAU,
Citoyen de Geneve.

TOME TROISIEME.

A GENEVE.

M. D C. C. LXXXII.

UNIVERSITY
LIBRARY

PROJET

POUR

L'ÉDUCATION

DE MONSIEUR

DE SAINTE-MARIE.

VOUS m'avez fait l'honneur, Monſieur, de me confier l'inſtruction de Mrs. vos enfans. C'eſt à moi d'y répondre par tous mes ſoins & par toute l'étendue des lumieres que je puis avoir ; & j'ai cru que pour cela, mon premier objet devoit être de bien connoître les ſujets auxquels j'aurai affaire : c'eſt à quoi j'ai principalement employé le tems qu'il y a que j'ai l'honneur d'être dans votre maiſon, & je crois d'être ſuffiſamment au fait à cet égard pour pouvoir régler là-deſſus le plan de leur éducation. Il n'eſt pas néceſſaire que je vous faſſe compliment, Monſieur, ſur ce que j'y ai remarqué d'avantageux,

l'affection que j'ai conçue pour eux ſe déclarera par des marques plus ſolides que des louanges, & ce n'eſt pas un pere auſſi tendre & auſſi éclairé que vous l'êtes, qu'il faut inſtruire des belles qualités de ſes enfans.

Il me reſte à préſent, Monſieur, d'être éclairci par vous-même des vues particulieres que vous pouvez avoir ſur chacun d'eux, du degré d'autorité que vous êtes dans le deſſein de m'accorder à leur égard, & des bornes que vous donnerez à mes droits pour les récompenſes & les châtimens.

Il eſt probable, Monſieur, que m'ayant fait la faveur de m'agréer dans votre maiſon avec un appointement honorable & des diſtinctions flatteuſes, vous avez attendu de moi des effets qui répondiſſent à des conditions ſi avantageuſes, & l'on voit bien qu'il ne falloit pas tant de frais ni de façons pour donner à Meſſieurs vos enfans un précepteur ordinaire qui leur apprît le rudiment, l'orthographe & le catéchiſme : je me promets bien auſſi de juſtifier de tout mon pouvoir les eſpérances favorables que vous avez pu con-

cevoir ſur mon compte, & tout plein d'ailleurs de fautes & de foibleſſes vous ne me trouverez jamais à me démentir un inſtant ſur le zele & l'attachement que je dois à mes éleves.

Mais Monſieur, quelques ſoins & quelques peines que je puiſſe prendre, le ſuccès eſt bien éloigné de dépendre de moi ſeul. C'eſt l'harmonie parfaite qui doit régner entre nous, la confiance que vous daignerez m'accorder, & l'autorité que vous me donnerez ſur mes éleves qui décidera de l'effet de mon travail. Je crois, Monſieur, qu'il vous eſt tout manifeſte qu'un homme qui n'a ſur des enfans des droits de nulle eſpece, ſoit pour rendre ſes inſtructions aimables, ſoit pour leur donner du poids, ne prendra jamais d'aſcendant ſur des eſprits qui, dans le fond, quelque précoces qu'on les veuille ſuppoſer, réglent toujours à certain âge les trois quarts de leurs opérations ſur les impreſſions des ſens. Vous ſentez auſſi qu'un maître obligé de porter ſes plaintes ſur toutes les fautes d'un enfant, ſe gardera bien, quand il le pourroit avec bienſéance, de ſe rendre inſupportable en renouvel-

lant ſans ceſſe de vaines lamentations; & d'ailleurs, mille petites occaſions déciſives de faire une correction, ou de flatter à propos, s'échappent dans l'abſence d'un pere & d'une mere, ou dans des momens où il ſeroit meſſéant de les interrompre auſſi déſagréablement, & l'on n'eſt plus à tems d'y revenir dans un autre inſtant, où le changement des idées d'un enfant lui rendroit pernicieux ce qui auroit été ſalutaire : enfin un enfant qui ne tarde pas à s'appercevoir de l'impuiſſance d'un maître à ſon égard, en prend occaſion de faire peu de cas de ſes défenſes & de ſes préceptes, & de détruire ſans retour l'aſcendant que l'autre s'efforçoit de prendre. Vous ne devez pas croire, Monſieur, qu'en parlant ſur ce ton-là, je ſouhaite de me procurer le droit de maltraiter Mrs. vos enfans par des coups; je me ſuis toujours déclaré contre cette méthode; rien ne me paroîtroit plus triſte pour M. de Ste. Marie que s'il ne reſtoit que cette voie de le réduire, & j'oſe me promettre d'obtenir déſormais de lui tout ce qu'on aura lieu d'en exiger, par des voies moins dures & plus convenables, ſi vous goûtez le plan

que j'ai l'honneur de vous propoſer. D'ailleurs, à parler franchement, ſi vous penſez, Monſieur, qu'il y eût de l'ignominie à Monſieur votre fils d'être frappé par des mains étrangeres, je trouve auſſi de mon côté qu'un honnête homme ne ſauroit gueres mettre les ſiennes à un uſage plus honteux que de les employer à maltraiter un enfant : mais à l'égard de M. de Ste. Marie, il ne manque pas de voies de le châtier dans le beſoin, par des mortifications qui lui feroient encore plus d'impreſſion, & qui produiroient de meilleurs effets ; car dans un eſprit auſſi vif que le ſien, l'idée des coups s'effacera auſſi tôt que la douleur, tandis que celle d'un mépris marqué, ou d'une privation ſenſible, y reſtera beaucoup plus longtems.

Un maître doit être craint ; il faut pour cela que l'éleve ſoit bien convaincu qu'il eſt en droit de le punir : mais il doit ſurtout être aimé, & quel moyen à un gouverneur de ſe faire aimer d'un enfant à qui il n'a jamais à propoſer que des occupations contraires à ſon goût, ſi d'ailleurs il n'a le pouvoir de lui accorder certaines

petites douceurs de détail qui ne coûtent preſque ni dépenſes ni perte de tems, & qui ne laiſſent pas, étant ménagées à propos, d'être extrêmement ſenſibles à un enfant, & de l'attacher beaucoup à ſon maître. J'appuyerai peu ſur cet article, parce qu'un pere peut ſans inconvénient, ſe conſerver le droit excluſif d'accorder des graces à ſon fils, pourvu qu'il y apporte les précautions ſuivantes, néceſſaires ſur-tout à M. de Ste. Marie dont la vivacité, & le penchant à la diſſipation demandent plus de dépendance. 1°. Avant que de lui faire quelque cadeau, ſavoir ſecrétement du gouverneur s'il a lieu d'être ſatisfait de la conduite de l'enfant. 2°. Déclarer au jeune homme que quand il a quelque grace à demander, il doit le faire par la bouche de ſon gouverneur, & que s'il lui arrive de la demander de ſon chef, cela ſeul ſuffira pour l'en exclure. 3°. Prendre de-là occaſion de reprocher quelquefois au gouverneur qu'il eſt trop bon, que ſon trop de facilité nuira au progrès de ſon éleve, & que c'eſt à ſa prudence à lui de corriger ce qui manque à la modération d'un enfant. 4°. Que ſi le maître croit avoir

quelque raiſon de s'oppoſer à quelque cadeau qu'on voudroit faire à ſon éleve, refuſer abſolument de le lui accorder, juſqu'à ce qu'il ait trouvé le moyen de fléchir ſon précepteur. Au reſte, il ne ſera point du tout néceſſaire d'expliquer au jeune enfant dans l'occaſion qu'on lui accorde quelque faveur préciſément parce qu'il a bien fait ſon devoir : mais il vaut mieux qu'il conçoive que les plaiſirs & les douceurs ſont les ſuites naturelles de la ſageſſe & de la bonne conduite, que s'il les regardoit comme des récompenſes arbitraires qui peuvent dépendre du caprice, & qui dans le fond ne doivent jamais être propoſées pour l'objet, & le prix de l'étude & de la vertu.

Voilà tout au moins, Monſieur, les droits que vous devez m'accorder ſur M. votre fils, ſi vous ſouhaitez de lui donner une heureuſe éducation, & qui réponde aux belles qualités qu'il montre à bien des égards, mais qui actuellement ſont offuſquées par beaucoup de mauvais plis qui demandent d'être corrigés à bonne heure, & avant que le tems ait rendu la choſe impoſſible. Cela eſt ſi vrai, qu'il s'en fau-

dra beaucoup, par exemple, que tant de précautions ne ſoient néceſſaires envers M. de Condillac, il a autant beſoin d'être pouſſé que l'autre d'être retenu, & je ſaurai bien prendre de moi-même tout l'aſcendant dont j'aurai beſoin ſur lui : mais pour M. de Ste. Marie, c'eſt un coup de partie pour ſon éducation, que de lui donner une bride qu'il ſente & qui ſoit capable de le retenir, & dans l'état où ſont les choſes, les ſentimens que vous ſouhaitez, Monſieur, qu'il ait ſur mon compte, dépendent beaucoup plus de vous que de moi-même.

Je ſuppoſe toujours, Monſieur, que vous n'auriez garde de confier l'éducation de Mrs. vos enfans à un homme que vous ne croiriez pas digne de votre eſtime, & ne penſez point, je vous prie, que par le parti que j'ai pris de m'attacher ſans réſerve à votre maiſon dans une occaſion délicate, j'aye prétendu vous engager vous-même en aucune maniere ; il y a bien de la différence entre nous : en faiſant mon devoir autant que vous m'en laiſſerez la liberté, je ne ſuis reſponſable de rien, & dans le fond, comme

vous êtes, Monsieur, le maître & le supérieur naturel de vos enfans, je ne suis pas en droit de vouloir à l'égard de leur éducation, forcer votre goût de se rapporter au mien ; ainsi après vous avoir fait les représentations qui m'ont paru nécessaires, s'il arrivoit que vous n'en jugeassiez pas de même, ma conscience seroit quitte à cet égard, & il ne me resteroit qu'à me conformer à votre volonté. Mais pour vous, Monsieur, nulle considération humaine ne peut balancer ce que vous devez aux mœurs & à l'éducation de Mrs. vos enfans, & je ne trouverois nullement mauvais qu'après m'avoir découvert des défauts, que vous n'auriez peut-être pas d'abord apperçus, & qui seroient d'une certaine conséquence pour mes éleves, vous vous pourvussiez ailleurs d'un meilleur sujet.

J'ai donc lieu de penser que tant que vous me souffrez dans votre maison, vous n'avez pas trouvé en moi de quoi effacer l'estime dont vous m'aviez honoré. Il est vrai, Monsieur, que je pourrois me plaindre que dans les occasions où j'ai pu commettre quelque faute, vous ne m'ayez pas

fait l'honneur de m'en avertir tout uniment, c'eſt une grace que je vous ai demandée en entrant chez vous, & qui marquoit du moins ma bonne volonté : & ſi ce n'eſt en ma propre conſidération, ce ſeroit du moins pour celle de Mrs. vos enfans, de qui l'intérêt ſeroit que je devinſſe un homme parfait, s'il étoit poſſible.

Dans ces ſuppoſitions, je crois, Monſieur, que vous ne devez pas faire difficulté de communiquer à M. votre fils les bons ſentimens que vous pouvez avoir ſur mon compte, & que comme il eſt impoſſible que mes fautes & mes foibleſſes échappent à des yeux auſſi clairvoyans que les vôtres, vous ne ſauriez trop éviter de vous en entretenir en ſa préſence : car ce ſont des impreſſions qui portent coup, & comme dit M. de la Bruyere, le premier ſoin des enfans eſt de chercher les endroits foibles de leurs maîtres pour acquérir le droit de les mépriſer : or, je demande quelle impreſſion pourroient faire les leçons d'un homme pour qui ſon écolier auroit du mépris ?

Pour me flatter d'un heureux ſuccès dans l'éducation de M. votre fils, je ne

puis donc pas moins exiger que d'en être aimé, craint & eſtimé. Que ſi l'on me répondoit que tout cela devoit être mon ouvrage, & que c'eſt ma faute ſi je n'y ai pas réuſſi, j'aurois à me plaindre d'un jugement ſi injuſte; vous n'avez jamais eu d'explication avec moi ſur l'autorité que vous me permettiez de prendre à ſon égard, ce qui étoit d'autant plus néceſſaire que je commence un métier que je n'ai jamais fait, que lui ayant trouvé d'abord une réſiſtance parfaite à mes inſtructions & une négligence exceſſive pour moi, je n'ai ſu comment le réduire; & qu'au moindre mécontentement il couroit chercher un aſyle inviolable auprès de ſon papa, auquel peut-être il ne manquoit pas enſuite de conter les choſes comme il lui plaiſoit.

Heureuſement le mal n'eſt pas grand; à l'âge où il eſt, nous avons eu le loiſir de nous tâtonner pour ainſi dire réciproquement, ſans que ce retard ait pu porter encore un grand préjudice à ſes progrès, que d'ailleurs la délicateſſe de ſa ſanté n'auroit pas permis de pouſſer beaucoup (*):

(*) *Il étoit fort languiſſant quand je ſuis entré dans la maiſon : aujourd'hui ſa ſanté s'affermit viſiblement.*

mais comme les mauvaises habitudes, dangereuses à tout âge le sont infiniment plus à celui-là, il est tems d'y mettre ordre sérieusement : non pour le charger d'études & de devoirs, mais pour lui donner à bonne heure un pli d'obéissance & de docilité qui se trouve tout acquis quand il en sera tems.

Nous approchons de la fin de l'année : vous ne sauriez, Monsieur, prendre une occasion plus naturelle que le commencement de l'autre pour faire un petit discours à Monsieur votre fils à la portée de son âge, qui lui mettant devant les yeux les avantages d'une bonne éducation, & les inconvéniens d'une enfance négligée, le dispose à se prêter de bonne grace à ce que la connoissance de son intérêt bien entendu nous fera dans la suite exiger de lui. Après quoi, vous auriez la bonté de me déclarer en sa présence que vous me rendez le dépositaire de votre autorité sur lui, & que vous m'accordez sans réserve le droit de l'obliger à remplir son devoir par tous les moyens qui me paroîtront convenables, lui ordonnant, en conséquence, de m'obéir comme

à vous-même, ſous peine de votre indignation. Cette déclaration qui ne ſera que pour faire ſur lui une plus vive impreſſion, n'aura d'ailleurs d'effet que conformément à ce que vous aurez pris la peine de me preſcrire en particulier.

Voilà, Monſieur, les préliminaires qui me paroiſſent indiſpenſables pour s'aſſurer que les ſoins que je donnerai à Monſieur votre fils ne ſeront pas des ſoins perdus. Je vais maintenant tracer l'eſquiſſe de ſon éducation, telle que j'en avois conçu le plan ſur ce que j'ai connu juſqu'ici de ſon caractere & de vos vues. Je ne le propoſe point comme une regle à laquelle il faille s'attacher, mais comme un projet qui ayant beſoin d'être refondu & corrigé par vos lumieres & par celles de M. l'abbé de..... ſervira ſeulement à lui donner quelque idée du génie de l'enfant à qui nous avons à faire, & je m'eſtimerai trop heureux que M. votre frere veuille bien me guider dans les routes que je dois tenir : il peut être aſſuré que je me ferai un principe inviolable de ſuivre entiérement, & ſelon toute la petite portée de mes lumieres & de mes talens, les routes

qu'il aura pris la peine de me preſcrire avec votre agrément.

Le but que l'on doit ſe propoſer dans l'éducation d'un jeune homme, c'eſt de lui former le cœur, le jugement, & l'eſprit; & cela dans l'ordre que je les nomme: la plupart des maîtres, les pédans ſur-tout, regardent l'acquiſition & l'entaſſement des ſciences comme l'unique objet d'une belle éducation, ſans penſer que ſouvent comme dit Moliere.

Un ſot ſavant eſt ſot plus qu'un ſot ignorant.

D'un autre côté bien des peres mépriſant aſſez tout ce qu'on appelle études, ne ſe ſoucient gueres que de former leurs enfans aux exercices du corps & à la connoiſſance du monde. Entre ces extrémités nous prendrons un juſte milieu pour conduire M. votre fils; les ſciences ne doivent pas être négligées, j'en parlerai tout-à-l'heure, mais auſſi elles ne doivent pas précéder les mœurs ſur-tout dans un eſprit pétillant & plein de feu, peu capable d'attention juſqu'à un certain âge & dont le caractere ſe trouvera décidé très à bonne heure. A quoi ſert à un

homme le ſavoir de Varron, ſi d'ailleurs il ne ſait pas penſer juſte : que s'il a eu le malheur de laiſſer corrompre ſon cœur, les ſciences ſont dans ſa tête comme autant d'armes entre les mains d'un furieux. De deux perſonnes également engagées dans le vice, le moins habile ſera toujours le moins de mal, & les ſciences, même les plus ſpéculatives & les plus éloignées en apparence de la ſociété, ne laiſſent pas d'exercer l'eſprit, & de lui donner en l'exerçant une force dont il eſt facile d'abuſer dans le commerce de la vie quand on a le cœur mauvais.

Il y a plus à l'égard de M. de Ste. Marie. Il a conçu un dégoût ſi fort contre tout ce qui porte le nom d'étude & d'application, qu'il faudra beaucoup d'art & de tems pour le détruire, & il ſeroit fâcheux que ce tems-là fût perdu pour lui : car il y auroit trop d'inconvéniens à le contraindre ; & il vaudroit encore mieux qu'il ignorât entiérement ce que c'eſt qu'études & que ſciences que de ne les connoître que pour les déteſter.

A l'égard de la religion & de la morale ; ce n'eſt point par la multiplicité

des préceptes qu'on pourra parvenir à lui en inſpirer des principes ſolides qui ſervent de regle à ſa conduite pour le reſte de ſa vie. Excepté les élémens à la portée de ſon âge, on doit moins ſonger à fatiguer ſa mémoire d'un détail de loix & de devoirs, qu'à diſpoſer ſon eſprit & ſon cœur à les connoître & à les goûter, à meſure que l'occaſion ſe préſentera de les lui développer; & c'eſt par-là même que ces préparatifs ſont tout-à-fait à la portée de ſon âge & de ſon eſprit, parce qu'ils ne renferment que des ſujets curieux & intéreſſans ſur le commerce civil, ſur les arts & les métiers, & ſur la maniere variée dont la Providence a rendu tous les hommes utiles & néceſſaires les uns aux autres. Ces ſujets qui ſont plutôt des matieres de converſations & de promenades que d'études réglées, auront encore divers avantages dont l'effet me paroît infaillible.

Premiérement; n'affectant point déſagréablement ſon eſprit par des idées de contrainte & d'étude réglée, & n'exigeant pas de lui une attention pénible & continue, ils n'auront rien de nuiſible à ſa

ſanté. En ſecond lieu, ils accoutumeront à bonne heure ſon eſprit à la réflexion & à conſidérer les choſes par leurs ſuites & par leurs effets. 3°. Ils le rendront curieux & lui inſpireront du goût pour les ſciences naturelles.

Je devrois ici aller au-devant d'une impreſſion qu'on pourroit recevoir de mon projet, en s'imaginant que je ne cherche qu'à m'égayer moi-même & à me débarraſſer de ce que les leçons ont de ſec & d'ennuyeux pour me procurer une occupation plus agréable. Je ne crois pas, Monſieur, qu'il puiſſe vous tomber dans l'eſprit de penſer ainſi ſur mon compte. Peut-être jamais homme ne ſe fit une affaire plus importante que celle que je me fais de l'éducation de Mrs. vos enfans, pour peu que vous veuilliez ſeconder mon zele : vous n'avez pas eu lieu de vous appercevoir juſqu'à préſent que je cherche à fuir le travail; mais je ne crois point que pour ſe donner un air de zele & d'occupation, un maître doive affecter de ſurcharger ſes éleves d'un travail rebutant & ſérieux, de leur montrer toujours une contenance ſévere & fâchée,

& de ſe faire ainſi à leurs dépens la réputation d'homme exact & laborieux. Pour moi, Monſieur, je le déclare une fois pour toutes; jaloux juſqu'au ſcrupule de l'accompliſſement de mon devoir, je ſuis incapable de m'en relâcher jamais: mon goût ni mes principes ne me portent ni à la pareſſe ni au relâchement: mais de deux voies pour m'aſſurer le même ſuccès, je préférerai toujours celle qui coûtera le moins de peine & de déſagrément à mes éleves, & j'oſe aſſurer, ſans vouloir paſſer pour un homme très-occupé, que moins ils travailleront en apparence, & plus en effet je travaillerai pour eux.

S'il y a quelques occaſions où la ſévérité ſoit néceſſaire à l'égard des enfans, c'eſt dans les cas où les mœurs ſont attaquées, ou quand il s'agit de corriger de mauvaiſes habitudes. Souvent, plus un enfant a d'eſprit & plus la connoiſſance de ſes propres avantages le rend indocile ſur ceux qui lui reſtent à acquérir. De-là, le mépris des inférieurs, la déſobéiſſance aux ſupérieurs, & l'impoliteſſe avec les égaux: quand on ſe croit parfait, dans quels travers ne donne-t-on pas? M. de

Ste. Marie a trop d'intelligence pour ne pas ſentir ſes belles qualités, mais ſi l'on n'y prend garde il y comptera trop, & négligera d'en tirer tout le parti qu'il faudroit. Ces ſemences de vanité ont déjà produit en lui bien des petits penchans néceſſaires à corriger. C'eſt à cet égard, Monſieur, que nous ne ſaurions agir avec trop de correſpondance, & il eſt très-important que dans les occaſions où l'on aura lieu d'être mécontent de lui, il ne trouve de toutes parts qu'une apparence de mépris & d'indifférence, qui le mortifiera d'autant plus que ces marques de froideur ne lui ſeront point ordinaires. C'eſt punir l'orgueil par ſes propres armes & l'attaquer dans ſa ſource même, & l'on peut s'aſſurer que M. de Ste. Marie eſt trop bien né pour n'être pas infiniment ſenſible à l'eſtime des perſonnes qui lui ſont cherés.

La droiture du cœur, quand elle eſt affermie par le raiſonnement, eſt la ſource de la juſteſſe de l'eſprit; un honnête homme penſe preſque toujours juſte, & quand on eſt accoutumé dès l'enfance à ne pas s'étourdir ſur la réflexion, & à ne ſe

livrer au plaisir présent qu'après en avoir pesé les suites & balancé les avantages avec les inconvéniens, on a presque, avec un peu d'expérience, tout l'acquis nécessaire pour former le jugement. Il semble en effet, que le bon sens dépend encore plus des sentimens du cœur que des lumieres de l'esprit, & l'on éprouve que les gens les plus savans & les plus éclairés ne sont pas toujours ceux qui se conduisent le mieux dans les affaires de la vie : ainsi après avoir rempli M. de Ste. Marie de bons principes de morale, on pourroit le regarder en un sens comme assez avancé dans la science du raisonnement : mais s'il est quelque point important dans son éducation, c'est sans contredit celui-là, & l'on ne sauroit trop bien lui apprendre à connoître les hommes, à savoir les prendre par leurs vertus & même par leurs foibles pour les amener à son but, & à choisir toujours le meilleur parti dans les occasions difficiles. Cela dépend en partie de la maniere dont on l'exercera à considérer les objets & à les retourner de toutes leurs faces, & en partie de l'usage du monde. Quant au pre-

mier point, vous y pouvez contribuer beaucoup, Monsieur, & avec un très-grand succès, en feignant quelquefois de le consulter sur la maniere dont vous devez vous conduire dans des incidens d'invention; cela flattera sa vanité, & il ne regardera point comme un travail le tems qu'on mettra à délibérer sur une affaire où sa voix sera comptée pour quelque chose. C'est dans de telles conversations qu'on peut lui donner le plus de lumieres sur la science du monde, & il apprendra plus dans deux heures de tems par ce moyen, qu'il ne feroit en un an par des instructions en regle; mais il faut observer de ne lui présenter que des matieres proportionnées à son âge, & surtout l'exercer long-tems sur des sujets où le meilleur parti se présente aisément, tant afin de l'amener facilement à le trouver comme de lui-même, que pour éviter de lui faire envisager les affaires de la vie, comme une suite de problêmes où les divers partis paroissant également probables, il seroit presque indifférent de se déterminer plutôt pour l'un que pour l'autre, ce qui le meneroit à l'indolence

dans le raiſonnement & à l'indifférence dans la conduite.

L'uſage du monde eſt auſſi d'une néceſſité abſolue & d'autant plus pour M. de Ste. Marie que, né timide, il a beſoin de voir ſouvent compagnie pour apprendre à s'y trouver en liberté, & à s'y conduire avec ces graces & cette aiſance qui caractériſent l'homme du monde & l'homme aimable. Pour cela, Monſieur, vous auriez la bonté de m'indiquer deux ou trois maiſons où je pourrois le mener quelquefois par forme de délaſſement & de récompenſe; il eſt vrai qu'ayant à corriger en moi-même les défauts que je cherche à prévenir en lui, je pourrois paroître peu propre à cet uſage. C'eſt à vous Monſieur & à Madame ſa mere à voir ce qui convient, & à vous donner la peine de le conduire quelquefois avec vous ſi vous jugez que cela lui ſoit plus avantageux. Il ſera bon auſſi que quand on aura du monde on le retienne dans la chambre, & qu'en l'interrogeant quelquefois & à propos ſur les matieres de la converſation, on lui donne lieu de s'y mêler inſenſiblement. Mais il y a un

point ſur lequel je crains de ne me pas trouver tout-à-fait de votre ſentiment. Quand M. de Ste. Marie ſe trouve en compagnie ſous vos yeux, il badine & s'égaye autour de vous, & n'a des yeux que pour ſon papa; tendreſſe bien flatteuſe & bien aimable, mais s'il eſt contraint d'aborder une autre perſonne ou de lui parler, auſſi-tôt il eſt décontenancé, il ne peut marcher ni dire un ſeul mot, ou bien il prend l'extrême & lâche quelque indiſcrétion. Voilà qui eſt pardonnable à ſon âge : mais enfin on grandit, & ce qui convenoit hier ne convient plus aujourd'hui, & j'oſe dire qu'il n'apprendra jamais à ſe préſenter, tant qu'il gardera ce défaut. La raiſon en eſt, qu'il n'eſt point en compagnie quoiqu'il y ait du monde autour de lui; de peur d'être contraint de ſe gêner il affecte de ne voir perſonne, & le papa lui ſert d'objet pour ſe diſtraire de tous les autres. Cette hardieſſe forcée bien loin de détruire ſa timidité ne fera ſurement que l'enraciner davantage, tant qu'il n'oſera point enviſager une aſſemblée ni répondre à ceux qui lui adreſſent la parole. Pour prévenir cet

inconvénient, je crois, Monsieur, qu'il seroit bien de le tenir quelquefois éloigné de vous, soit à table soit ailleurs, & de le livrer aux étrangers pour l'accoutumer de se familiariser avec eux.

On concluroit très-mal si de tout ce que je viens de dire, on concluoit que me voulant débarrasser de la peine d'enseigner, ou peut-être, par mauvais goût mépriſant les sciences, je n'ai nul dessein d'y former M. votre fils, & qu'après lui avoir enseigné les élémens indispensables, je m'en tiendrai là, sans me mettre en peine de le pousser dans les études convenables. Ce n'est pas ceux qui me connoîtront qui raisonneroient ainsi, on sait mon goût déclaré pour les sciences, & je les ai assez cultivées pour avoir dû y faire des progrès pour peu que j'eusse eu de disposition.

On a beau parler au désavantage des études & tâcher d'en anéantir la nécessité, & d'en grossir les mauvais effets, il sera toujours beau & utile de savoir; & quant au pédantisme, ce n'est pas l'étude même qui le donne, mais la mauvaise disposition du sujet. Les vrais savans

sont

ſont polis & ils ſont modeſtes, parce que la connoiſſance de ce qui leur manque, les empêche de tirer vanité de ce qu'ils ont, & il n'y a que les petits génies & les demi-ſavans qui croyant de ſavoir tout, mépriſent orgueilleuſement ce qu'ils ne connoiſſent point. D'ailleurs, le goût des lettres eſt d'une grande reſſource dans la vie, même pour un homme d'épée. Il eſt bien gracieux de n'avoir pas toujours beſoin du concours des autres hommes pour ſe procurer des plaiſirs, & il ſe commet tant d'injuſtices dans le monde, l'on y eſt ſujet à tant de revers, qu'on a ſouvent occaſion de s'eſtimer heureux de trouver des amis & des conſolateurs dans ſon cabinet, au défaut de ceux que le monde nous ôte ou nous refuſe.

Mais il s'agit d'en faire naître le goût à M. votre fils, qui témoigne actuellement une averſion horrible pour tout ce qui ſent l'application. Déjà la violence n'y doit concourir en rien, j'en ai dit la raiſon ci-devant : mais pour que cela revienne naturellement, il faut remonter juſqu'à la ſource de cette antipathie. Cette ſource eſt un goût exceſſif de diſſipation

qu'il a pris en badinant avec ſes freres & ſa ſœur, qui fait qu'il ne peut ſouffrir qu'on l'en diſtraiſe un inſtant & qu'il prend en averſion tout ce qui produit cet effet : car d'ailleurs, je me ſuis convaincu qu'il n'a nulle haine pour l'étude en elle-même, & qu'il y a même des diſpoſitions dont on peut ſe promettre beaucoup. Pour remédier à cet inconvénient, il faudroit lui procurer d'autres amuſemens qui le détachaſſent des niaiſeries auxquelles il s'occupe, & pour cela, le tenir un peu ſéparé de ſes freres & de ſa ſœur ; c'eſt ce qui ne ſe peut gueres faire dans un appartement comme le mien, trop petit pour les mouvemens d'un enfant auſſi vif & où même il ſeroit dangereux d'altérer ſa ſanté, ſi l'on vouloit le contraindre d'y reſter trop renfermé. Il ſeroit plus important, Monſieur, que vous ne penſez, d'avoir une chambre raiſonnable pour y faire ſon étude & ſon ſéjour ordinaire ; je tâcherois de la lui rendre aimable par ce que je pourrois lui préſenter de plus riant, & ce ſeroit déjà beaucoup de gagné que d'obtenir qu'il ſe plût dans l'endroit où il doit étudier. Alors pour le

détacher insensiblement de ces badinages puériles, je me mettrois de moitié de tous ses amusemens, & je lui en procurerois des plus propres à lui plaire & à exciter sa curiosité; de petits jeux, des découpures, un peu de dessein, la musique, les instrumens, un prisme, un microscope, un verre ardent, & mille autres petites curiosités me fourniroient des sujets de le divertir & de l'attacher peu-à-peu à son appartement, au point de s'y plaire plus que par-tout ailleurs. D'un autre côté, on auroit soin de me l'envoyer dès qu'il seroit levé sans qu'aucun prétexte pût l'en dispenser; l'on ne permettroit point qu'il allât dandinant par la maison, ni qu'il se réfugiât près de vous aux heures de son travail, & afin de lui faire regarder l'étude comme d'une importance que rien ne pourroit balancer, on éviteroit de prendre ce tems pour le peigner, le friser, ou lui donner quelque autre soin nécessaire. Voici, par rapport à moi, comment je m'y prendrois pour l'amener insensiblement à l'étude de son propre mouvement. Aux heures où je voudrois l'occuper, je lui retrancherois

toute eſpece d'amuſement, & je lui propoſerois le travail de cette heure-là; s'il ne s'y livroit pas de bonne grace, je ne ferois pas même ſemblant de m'en appercevoir, & je le laiſſerois ſeul & ſans amuſement ſe morfondre, juſqu'à ce que l'ennui d'être abſolument ſans rien faire l'eût ramené de lui-même à ce que j'exigeois de lui; alors j'affecterois de répandre un enjouement & une gaieté ſur ſon travail qui lui fît ſentir la différence qu'il y a, même pour le plaiſir, de la fainéantiſe à une occupation honnête. Quand ce moyen ne réuſſiroit pas, je ne le maltraiterois point; mais je lui retrancherois toute récréation pour ce jour là, en lui diſant froidement que je ne prétends point le faire étudier par force; mais que le divertiſſement n'étant légitime que quand il eſt le délaſſement du travail, ceux qui ne font rien n'en ont aucun beſoin: de plus, vous auriez la bonté de convenir avec moi d'un ſigne par lequel ſans apparence d'intelligence, je pourrois vous témoigner de même qu'à Madame ſa mere quand je ſerois mécontent de lui. Alors la froideur & l'indifférence qu'il trouve-

roit de toutes parts, ſans cependant lui faire le moindre reproche, le ſurprendroit d'autant plus qu'il ne s'appercevroit point que je me fuſſe plaint de lui, & il ſe porteroit à croire que comme la récompenſe naturelle du devoir eſt l'amitié & les careſſes de ſes ſupérieurs, de même la fainéantiſe & l'oiſiveté portent avec elles un certain caractere mépriſable qui ſe fait d'abord ſentir & qui refroidit tout le monde à ſon égard.

J'ai connu un pere tendre qui ne s'en fioit pas tellement à un mercenaire ſur l'inſtruction de ſes enfans, qu'il ne voulût lui-même y avoir l'œil; le bon pere, pour ne rien négliger de tout ce qui pouvoit donner de l'émulation à ſes enfans, avoit adopté les mêmes moyens que j'expoſe ici. Quand il revoyoit ſes enfans, il jettoit avant que les aborder un coup-d'œil ſur leur gouverneur: lorſque celui-ci touchoit de la main droite le premier bouton de ſon habit, c'étoit une marque qu'il étoit content & le pere careſſoit ſon fils à ſon ordinaire; ſi le gouverneur touchoit le ſecond, alors c'étoit marque d'une parfaite ſatisfaction, & le pere ne donnoit point

de bornes à la tendreſſe de ſes careſſes & y ajoutoit ordinairement quelque cadeau, mais ſans affectation; quand le gouverneur ne faiſoit aucun ſigne, cela vouloit dire qu'il étoit mal ſatisfait, & la froideur du pere répondoit au mécontentement du maître : mais, quand de la main gauche celui-ci touchoit ſa premiere boutonniere, le pere faiſoit ſortir ſon fils de ſa préſence & alors le gouverneur lui expliquoit les fautes de l'enfant. J'ai vu ce jeune ſeigneur acquérir en peu de tems de ſi grandes perfections, que je crois qu'on ne peut trop bien augurer d'une méthode qui a produit de ſi bons effets : ce n'eſt auſſi qu'une harmonie & une correſpondance parfaite entre un pere & un précepteur qui peut aſſurer le ſuccès d'une bonne éducation; & comme le meilleur pere ſe donneroit vainement des mouvemens pour bien élever ſon fils, ſi d'ailleurs il le laiſſoit entre les mains d'un précepteur inattentif, de même le plus intelligent & le plus zélé de tous ces maîtres prendroit des peines inutiles, ſi le pere, au lieu de le ſeconder, détruiſoit ſon ouvrage par des démarches à contre-tems.

Pour que M. votre fils prenne ſes études à cœur, je crois, Monſieur, que vous devez témoigner y prendre vous-même beaucoup de part. Pour cela vous auriez la bonté de l'interroger quelquefois ſur ſes progrès, mais dans les tems ſeulement & ſur les matieres où il aura le mieux fait, afin de n'avoir que du contentement & de la ſatisfaction à lui marquer, non pas cependant par de trop grands éloges propres à lui inſpirer de l'orgueil & à le faire trop compter ſur lui-même. Quelquefois auſſi, mais plus rarement, votre examen rouleroit ſur les matieres où il ſe ſera négligé; alors vous vous informeriez de ſa ſanté & des cauſes de ſon relâchement, avec des marques d'inquiétude qui lui en communiqueroient à lui-même.

Quand vous, Monſieur, ou Madame ſa mere aurez quelque cadeau à lui faire, vous aurez la bonté de choiſir les tems où il y aura le plus lieu d'être content de lui, ou du moins de m'en avertir d'avance, afin que j'évite dans ce tems-là de l'expoſer à me donner ſujet de m'en plaindre; car à cet âge-là les moindres irrégularités portent coup.

Quant à l'ordre même de ſes études, il ſera très-ſimple pendant les deux ou trois premieres années. Les élémens du latin, de l'hiſtoire & de la géographie partageront ſon tems : à l'égard du latin, je n'ai point deſſein de l'exercer par une étude trop méthodique, & moins encore par la compoſition des thêmes; les thêmes, ſuivant M. Rollin, ſont la croix des enfans, & dans l'intention où je ſuis de lui rendre ſes études aimables, je me garderai bien de le faire paſſer par cette croix, ni de lui mettre dans la tête les mauvais galliciſmes de mon latin, au lieu de celui de Tite-Live, de Céſar & de Cicéron. D'ailleurs un jeune homme, ſur-tout s'il eſt deſtiné à l'épée, étudie le latin pour l'entendre & non pour l'écrire, choſe dont il ne lui arrivera pas d'avoir beſoin une fois en ſa vie. Qu'il traduiſe donc les anciens auteurs & qu'il prenne dans leur lecture le goût de la bonne latinité & de la belle littérature, c'eſt tout ce que j'exigerai de lui à cet égard.

Pour l'hiſtoire & la géographie, il faudra ſeulement lui en donner d'abord une teinture aiſée, d'où je bannirai tout ce

qui ſent trop la ſéchereſſe & l'étude, réſervant pour un âge plus avancé les difficultés les plus néceſſaires de la chronologie & de la ſphere. Au reſte, m'écartant un peu du plan ordinaire des études, je m'attacherai beaucoup plus à l'hiſtoire moderne qu'à l'ancienne, parce que je la crois beaucoup plus convenable à un officier, & que d'ailleurs je ſuis convaincu ſur l'hiſtoire moderne en général de ce que dit M. l'Abbé de..... de celle de France en particulier, qu'elle n'abonde pas moins en grands traits que l'hiſtoire ancienne, & qu'il n'a manqué que de meilleurs hiſtoriens pour les mettre dans un auſſi beau jour.

Je ſuis d'avis de ſupprimer à M. de Ste. Marie toutes ces eſpeces d'études, où ſans aucun uſage ſolide on fait languir la jeuneſſe pendant nombre d'années : la rhétorique, la logique & la philoſophie ſcolaſtique ſont à mon ſens toutes choſes très-ſuperflues pour lui, & que d'ailleurs je ſerois peu propre à lui enſeigner ; ſeulement quand il en ſera tems, je lui ferai lire la logique de Port-Royal &, tout au plus, l'art de parler du P. Lami, mais ſans

l'amuſer d'un côté au détail des tropes & des figures, ni de l'autre aux vaines ſubtilités de la dialectique, j'ai deſſein ſeulement de l'exercer à la préciſion & à la pureté dans le ſtyle, à l'ordre & la méthode dans ſes raiſonnemens, & à ſe faire un eſprit de juſteſſe qui lui ſerve à démêler le faux orné, de la vérité ſimple, toutes les fois que l'occaſion s'en préſentera.

L'hiſtoire naturelle peut paſſer aujourd'hui, par la maniere dont elle eſt traitée, pour la plus intéreſſante de toutes les ſciences que les hommes cultivent, & celle qui nous ramene le plus naturellement de l'admiration des ouvrages à l'amour de l'ouvrier. Je ne négligerai pas de le rendre curieux ſur les matieres qui y ont rapport, & je me propoſe de l'y introduire dans deux ou trois ans par la lecture du ſpectacle de la nature que je ferai ſuivre de celle de Niuventyt.

On ne va pas loin en phyſique ſans le ſecours des mathématiques, & je lui en ferai faire une année, ce qui ſervira encore à lui apprendre à raiſonner conſéquemment & à s'appliquer avec un peu d'attention, exercice dont il aura grand beſoin.

Cela le mettra auſſi à portée de ſe faire mieux conſidérer parmi les Officiers, dont une teinture de mathématiques & de fortifications fait une partie du métier.

Enfin, s'il arrive que mon éleve reſte aſſez long-tems entre mes mains, je haſarderai de lui donner quelque connoiſſance de la morale & du droit naturel par la lecture de Puffendorf & de Grotius; parce qu'il eſt digne d'un honnête homme & d'un homme raiſonnable de connoître les principes du bien & du mal, & les fondemens ſur leſquels la ſociété dont il fait partie eſt établie.

En faiſant ſuccéder ainſi les ſciences les unes aux autres, je ne perdrai point l'hiſtoire de vue, comme le principal objet de toutes ſes études, & celui dont les branches s'étendent le plus loin ſur toutes les autres ſciences. Je le ramenerai au bout de quelques années à ſes premiers principes avec plus de méthode & de détail; & je tâcherai de lui en faire tirer alors tout le profit qu'on peut eſpérer de cette étude.

Je me propoſe auſſi de lui faire une récréation amuſante de ce qu'on appelle proprement Belles-Lettres, comme la con-

noissance des livres & des auteurs, la critique, la poésie, le style, l'éloquence, le théâtre, & en un mot tout ce qui peut contribuer à lui former le goût & à lui présenter l'étude sous une face riante.

Je ne m'arrêterai pas davantage sur cet article; parce qu'après avoir donné une légere idée de la route que je m'étois à-peu-près proposé de suivre dans les études de mon éleve, j'espere que M. votre frere voudra bien vous tenir la promesse qu'il vous a faite de nous dresser un projet qui puisse me servir de guide dans un chemin aussi nouveau pour moi. Je le supplie d'avance d'être assuré que je m'y tiendrai attaché avec une exactitude & un soin qui le convaincra du profond respect que j'ai pour ce qui vient de sa part, & j'ose vous répondre qu'il ne tiendra pas à mon zele & à mon attachement que Mrs. ses neveux ne deviennent des hommes parfaits.

ORAISON FUNEBRE
DE S. A. S.
MONSEIGNEUR LE DUC
D'ORLÉANS,
Premier Prince du Sang de France.

Modicum plora ſupra mortuum, quoniam requievit.

Pleurez modérément celui que vous avez perdu, car il eſt en paix. *Eccleſiaſtic.* C. 22. ℣. 11.

MESSIEURS,

LEs Ecrivains profanes nous diſent qu'un puiſſant Roi, conſidérant avec orgueil la ſuperbe & nombreuſe armée qu'il commandoit, verſa pourtant des pleurs, en ſongeant que dans peu d'années, de tant de milliers d'hommes, il n'en reſteroit pas un ſeul en vie. Il avoit raiſon de s'affliger, ſans doute : la mort pour un payen ne pouvoit être qu'un ſujet de larmes.

Le ſpectacle funebre qui frappe mes yeux, & l'aſſemblée qui m'écoute, m'arrachent aujourd'hui la même réflexion; mais avec des motifs de conſolation capables d'en tempérer l'amertume & de la rendre utile au Chrétien. Oui, Meſſieurs, ſi nos ames étoient aſſez pures pour ſubjuguer les affections terreſtres & pour s'élever par la contemplation juſqu'au ſéjour des Bienheureux, nous nous acquitterions ſans douleur & ſans larmes du triſte devoir qui nous aſſemble, nous nous dirions à nous-mêmes dans une ſainte joie : Celui qui a tout fait pour le ciel eſt en poſſeſſion de la récompenſe qui lui étoit due; & la mort du grand Prince que nous pleurons, ne ſeroit à nos yeux que le triomphe du juſte.

Mais, foibles Chrétiens encore attachés à la terre, que nous ſommes loin de ce degré de perfection néceſſaire pour juger ſans paſſion des choſes véritablement deſirables! Et comment oſerions-nous décider de ce qui peut être avantageux aux autres, nous qui ne ſavons pas ſeulement ce qui nous eſt bon à nous-mêmes? Comment pourrions-nous nous réjouir avec

les Saints d'un bonheur dont nous ſentons ſi peu le prix ? Ne cherchons point à étouffer notre juſte douleur. A Dieu ne plaiſe qu'une coupable inſenſibilité nous donne une conſtance que nous ne devons tenir que de la religion. La France vient de perdre le premier Prince du Sang de ſes Rois, les pauvres ont perdu leur pere, les ſavans leur protecteur, tous les Chrétiens leur modele : notre perte eſt aſſez grande pour nous avoir acquis le droit de pleurer, au moins ſur nous-mêmes. Mais pleurons avec modération, & comme il convient à des Chrétiens : ne ſongeons pas tellement à nos pertes que nous oublions le prix ineſtimable qu'elles ont acquis au grand Prince que nous regrettons. Béniſſons le ſaint nom de Dieu & des dons qu'il nous a faits, & de ceux qu'il nous a repris. Si le tableau que je dois expoſer à vos yeux vous offre de juſtes ſujets de douleur dans la mort de TRÈS-HAUT, TRÈS-PUISSANT, ET TRÈS-EXCELLENT PRINCE, LOUIS DUC D'ORLÉANS, PREMIER PRINCE DU SANG DE FRANCE, vous y trouverez auſſi de grands motifs de conſolation dans l'eſpérance lé-

gitime de son éternelle félicité. L'humanité, notre intérêt nous permettent de nous affliger de ne l'avoir plus ; mais la sainteté de sa vie & la religion nous consolent pour lui ; car il est en paix. *Modicum plora supra mortuum, quoniam requievit.*

PREMIERE PARTIE.

DANS l'hommage que je viens rendre aujourd'hui à la mémoire de Monseigneur le Duc d'Orléans, il me sera plus aisé de trouver des louanges qui lui soient dues, que de retrancher de ce nombre toutes celles dont sa vertu n'a pas besoin pour paroître avec tout son éclat. Telles sont celles qui ont pour objet les droits de la naissance ; droits dont ceux qu'on nomme Grands sont ordinairement si jaloux, & qui ne décelent que trop souvent leur petitesse par leur attention même à les faire valoir. Il naquit du plus illustre Sang du monde, à côté du premier trône de l'univers, & d'un Prince qui en a été l'appui. Ces avantages sont grands, sans doute ; il les a comptés pour rien. Que la modestie

de ce grand Prince regne jusques dans son éloge, & comme il ne s'est souvenu de son rang que pour en étudier les devoirs, ne nous en souvenons nous-mêmes que pour voir comment il les a remplis.

Il le faut avouer, Messieurs, si ces devoirs consistent dans l'affectation d'une vaine pompe, souvent plus propre à révolter les cœurs qu'à éblouir les yeux; dans l'éclat d'un luxe effréné qui substitue les marques de la richesse à celles de la grandeur; dans l'exercice impérieux d'une autorité dont la rigueur montre communément plus d'orgueil que de justice : si ce sont là, dis-je, les devoirs des Princes; j'en conviens avec plaisir, il ne les a point remplis.

Mais si la véritable grandeur consiste dans l'exercice des vertus bienfaisantes, à l'exemple de celle de Dieu qui ne se manifeste que par les biens qu'il répand sur nous; si le premier devoir des Princes est de travailler au bonheur des hommes; s'ils ne sont élevés au-dessus d'eux que pour être attentifs à prévenir leurs besoins; s'il ne leur est permis d'user de l'autorité que le Ciel leur donne que

pour les forcer d'être ſages & heureux ; ſi l'invincible penchant du peuple à admirer & imiter la conduite de ſes maîtres n'eſt pour eux qu'un moyen, c'eſt-à-dire, un devoir de plus pour le porter à bien faire par leur exemple, toujours plus fort que leurs loix ; enfin s'il eſt vrai que leur vertu doit être proportionnée à leur élévation : Grands de la terre, venez apprendre cette ſcience rare, ſublime & ſi peu connue de vous, de bien uſer de votre pouvoir & de vos richeſſes, d'acquérir des grandeurs qui vous appartiennent, & que vous puiſſiez emporter avec vous en quittant toutes les autres.

Le premier devoir de l'homme eſt d'étudier ſes devoirs ; & cette connoiſſance eſt facile à acquérir dans les conditions privées. La voix de la raiſon & le cri de la conſcience s'y font entendre ſans obſtacle, & ſi le tumulte des paſſions nous empêche quelquefois d'écouter ces conſeillers importuns, la crainte des loix nous rend juſtes, notre impuiſſance nous rend modérés ; en un mot, tout ce qui nous environne nous avertit de nos fautes, les prévient, nous en corrige, ou nous en punit.

Les Princes n'ont pas ſur ce point les mêmes avantages. Leurs devoirs ſont beaucoup plus grands, & les moyens de s'en inſtruire beaucoup plus difficiles. Malheureux dans leur élévation, tout ſemble concourir à écarter la lumiere de leurs yeux & la vertu de leurs cœurs. Le vil & dangereux cortege des flatteurs les aſſiége dès leur plus tendre jeuneſſe ; leurs faux amis intéreſſés à nourrir leur ignorance mettent tous leurs ſoins à les empêcher de rien voir par leurs yeux. Des paſſions que rien ne contraint, un orgueil que rien ne mortifie leur inſpirent les plus monſtrueux préjugés, & les jettent dans un aveuglement funeſte que tout ce qui les approche ne fait qu'augmenter : car, pour être puiſſant ſur eux, on n'épargne rien pour les rendre foibles, & la vertu du maître ſera toujours l'effroi des courtiſans.

C'eſt ainſi que les fautes des Princes viennent de leur aveuglement plus ſouvent encore que de leur mauvaiſe volonté, ce qui ne rend pas ces fautes moins criminelles & ne les rend que plus irréparables. Pénétré dès ſon enfance de cette grande vérité, le Duc d'Orléans travailla

de bonne heure à écarter le voile que son rang mettoit au devant de ses yeux. La premiere chose qu'on lui avoit apprise, c'est qu'il étoit un grand Prince; ses propres réflexions lui apprirent encore qu'il étoit un homme, sujet à toutes les foiblesses de l'humanité; que dans le rang qu'il occupoit, il avoit de grands devoirs à remplir & de grandes erreurs à craindre. Il comprit que ces premieres connoissances lui imposoient l'obligation d'en acquérir beaucoup d'autres. Il se livra avec ardeur à l'étude, & il travailla à se faire dans les bons Auteurs & sur-tout dans nos Livres sacrés des amis fideles & des conseillers sinceres qui, sans songer sans cesse à leur intérêt, lui parlassent quelquefois pour le sien. Le succès fut tel qu'on pouvoit l'attendre de ses dispositions. Il cultiva toutes les sciences; il apprit toutes les langues, & l'Europe vit avec étonnement un Prince tout jeune encore sachant par soi-même, & ayant des connoissances à lui.

Telles furent les premieres sources des vertus dont il orna & édifia le monde. A peine fut-il livré à lui-même qu'il les mit

toutes en pratique. Uni par les nœuds ſacrés à une épouſe chérie & digne de l'être, il fit voir par ſa douceur, par ſes égards & par ſa tendreſſe pour elle que la véritable piété n'endurcit point les cœurs, n'ôte rien à l'agrément d'une honnête ſociété, & ne fait qu'ajouter plus de charme & de fidélité à l'affection conjugale. La mort lui enleva cette vertueuſe épouſe à la fleur de ſon âge, & s'il témoigna par ſa douleur combien elle lui avoit été chere, il montra par ſa conſtance que celui qui n'abuſe point du bonheur ne ſe laiſſe point non plus abattre par l'adverſité. Cette perte lui apprit à connoître l'inſtabilité des choſes humaines & l'avantage qu'on trouve à réunir toutes ſes affections dans celui qui ne meurt point. C'eſt dans ces circonſtances qu'il ſe choiſit une pieuſe ſolitude pour s'y livrer avec plus de tranquillité à ſon juſte regret & à ſes méditations chrétiennes; & s'il ne quitta pas abſolument la Cour & le monde où ſon devoir le retenoit encore, il fit, du moins, aſſez connoître que le ſeul commerce qui pouvoit déſormais lui être agréable, étoit celui qu'il vouloit avoir avec Dieu.

L'éducation de ſon fils étoit le principal motif qui l'arrachoit à ſa retraite : il n'épargna rien pour bien remplir ce devoir important. Le ſuccès me diſpenſe de m'étendre ſur ce qu'il fit à cet égard, & il nous ſeroit d'autant moins permis de l'oublier que nous jouiſſons aujourd'hui du fruit de ſes ſoins.

S'il fut bon pere & bon mari, il ne fut pas moins fidele ſujet & zélé citoyen. Paſſionné pour la gloire du Roi, c'eſt-à-dire, pour la proſpérité de l'Etat, on ſait de quel zele il étoit animé par-tout où il la croyoit intéreſſée : on ſait qu'aucune conſidération ne put jamais lui faire diſſimuler ſon ſentiment dès qu'il étoit queſtion du bien public ; exemple rare & peut-être unique à la Cour, où ces mots de bien public & de ſervice du Prince, ne ſignifient gueres dans la bouche de ceux qui les employent qu'intérêt perſonnel, jalouſie, & avidité.

Appellé dans les Conſeils, je ne dirai point par ſon rang, mais plus honorablement encore par l'eſtime & la confiance d'un Roi qui n'en accorde qu'au mérite ; c'eſt-là qu'il faiſoit bril-

ler également & ſes talens & ſes vertus : c'eſt-là que la droiture de ſon ame, la ſageſſe de ſes avis, & la force de ſon éloquence conſacrées au ſervice de la Patrie, ont ramené plus d'une fois toutes les opinions à la ſienne ; c'eſt-là qu'il eut étonné par la ſolidité de ſes raiſons, ces eſprits plus ſubtils que judicieux qui ne peuvent comprendre que dans le gouvernement des Etats être juſte ſoit la ſuprême politique : c'eſt-là, pour tout dire en un mot, que ſecondant les vues bienfaiſantes du Monarque qui nous rend heureux, il concouroit à le rendre heureux lui-même en travaillant avec lui pour le bonheur de ſes peuples.

Mais le reſpect m'arrête, & je ſens qu'il ne m'eſt point permis de porter des regards indiſcrets ſur ces myſteres du cabinet où les deſtins de l'Etat ſont en ſecret balancés au poids de l'équité & de la raiſon ; & pourquoi vouloir en apprendre plus qu'il n'eſt néceſſaire ? Je l'ai déjà dit ; pour honorer la mémoire d'un ſi grand homme nous n'avons pas beſoin de compter tous les devoirs qu'il a remplis ni toutes les vertus qu'il a poſſédées. Hâ-

tons-nous d'arriver à ces doux momens de ſa vie, où tout-à-fait retiré du monde, après avoir acquitté ce qu'il devoit à ſa naiſſance & à ſon rang, il ſe livra tout entier dans ſa ſolitude aux penchans de ſon cœur & aux vertus de ſon choix.

C'eſt alors qu'on le vit déployer cette ame bienfaiſante dont l'amour de l'humanité fit le principal caractere, & qui ne chercha ſon bonheur que dans celui des autres. C'eſt alors que s'élevant à une gloire plus ſublime, il commença de montrer aux hommes un ſpectacle plus rare & infiniment plus admirable que tous les chefs-d'œuvre des politiques & tous les triomphes des conquérans. Oui, Meſſieurs, pardonnez-moi dans ce jour de triſteſſe cette affligeante remarque. L'hiſtoire a conſacré la mémoire d'une multitude de héros en tous genres; de grands Capitaines, de grands Miniſtres, & même de grands Rois; mais nous ne ſaurions nous diſſimuler que tous ces hommes illuſtres n'ayent beaucoup plus travaillé pour leur gloire & pour leur avantage particulier que pour le bonheur du genre-humain, & qu'ils n'ayent ſacrifié cent fois

fois la paix & le repos des peuples au desir d'étendre leur pouvoir ou d'immortaliser leurs noms. Ah! combien c'est un plus rare & plus précieux don du Ciel qu'un Prince véritablement bienfaisant dont le premier ou l'unique soin soit la félicité publique; dont la main secourable & l'exemple admiré fassent régner par-tout le bonheur & la vertu. Depuis tant de siecles un seul a mérité l'immortalité à ce titre; encore celui qui fut la gloire & l'amour du monde n'y a-t-il paru que comme une fleur qui brille au matin & périt avant le déclin du jour. Vous en regrettez un second, Messieurs, qui sans posséder un trône n'en fut pas moins digne; ou qui plutôt, affranchi des obstacles insurmontables que le poids du diadême oppose sans cesse aux meilleures intentions, fit encore plus de bien, plus d'heureux, peut-être, du fond de sa retraite, que n'en fit Titus gouvernant l'univers. Il n'est pas difficile de décider lequel des deux mérite la préférence. Titus chrétien; Titus vertueux & bienfaisant dès sa premiere jeunesse; Titus

ne perdant pas un seul jour, eut été égal au Duc d'Orléans.

J'ai dit qu'il s'étoit retiré du monde, & il est vrai qu'il avoit quitté ce monde frivole, brillant & corrompu où la sagesse des Saints passe pour folie, où la vertu est inconnue & mépriſée, où son nom même n'est jamais prononcé, où l'orgueilleuse Philosophie dont on s'y pique consiste en quelques maximes stériles, débitées d'un ton de hauteur, & dont la pratique rendroit criminel ou ridicule quiconque oseroit la tenter: mais il commença à se familiariser avec ce monde si nouveau pour ses pareils, si ignoré, si dédaigné de l'autre, où les membres de Jésus-Christ souffrans attirent l'indignation céleste sur les heureux du siecle, où la religion, la probité, trop négligées, sans doute, sont du moins encore en honneur, & où il est encore permis d'être homme de bien sans craindre la raillerie & la haine de ses égaux.

Telle fut la nouvelle société qu'il rassembla autour de lui pour répandre sur elle comme une rosée bienfaisante les trésors de sa charité. Chaque jour il don-

noit dans ſa retraite une audience & des ſoulagemens à tous les malheureux indifféremment, réſervant pour le Palais-Royal des audiences plus ſolemnelles où le rang & la naiſſance reprenoient leurs droits, où la nobleſſe retrouvoit un Protecteur & un grand Prince dans celui que les pauvres venoient d'appeller leur pere. Ce fut la tendreſſe même de ſon ame qui le força d'accoutumer ſes yeux à l'affligeant ſpectacle des miſeres humaines. Il ne craignoit point de voir les maux qu'il pouvoit ſoulager, & n'avoit point cette répugnance criminelle qui ne vient que d'un mauvais cœur, ni cette pitié barbare dont pluſieurs oſent ſe vanter, qui n'eſt qu'une cruauté déguiſée & un prétexte odieux pour s'éloigner de ceux qui ſouffrent; & comment ſe peut-il, mon Dieu! que ceux qui n'ont pas le courage d'enviſager les plaies d'un pauvre ayent celui de refuſer l'aumône au malheureux qui en eſt couvert?

Entrerai-je dans le détail immenſe de tous les biens qu'il a répandus, de tous les heureux qu'il a faits, de tous les malheureux qu'il a ſoulagés, & de ces aveu-

glés plus malheureux encore qu'il n'a pas dédaigné de rappeller de leurs égaremens par les mêmes motifs qui les y avoient plongés, afin qu'ayant une fois goûté le plaisir d'être honnêtes gens ils fissent désormais par amour pour la vertu ce qu'ils avoient commencé de faire par intérêt ? Non, Messieurs, le respect me retient & m'empêche de lever le voile qu'il a mis lui-même au devant de tant d'actions héroïques, & ma voix n'est pas digne de les célébrer.

O vous, chastes Vierges de Jésus-Christ, vous ses épouses régénérées que la main secourable du Duc d'Orléans a retirées ou garanties des dangers de l'opprobre & de la séduction, & à qui il a procuré de saints & inviolables asyles : vous, pieuses meres de famille qu'il a unies d'un nœud sacré pour élever des enfans dans la crainte du Seigneur; vous, gens de Lettres indigens, qu'il a mis en état de consacrer uniquement vos talens à la gloire de celui de qui vous les tenez; vous, guerriers blanchis sous les armes, à qui le soin de vos devoirs a fait oublier celui de votre fortune, que le poids

des ans a forcés de recourir à lui, & dont les fronts cicatrisés n'ont point eu à rougir de la honte de ses refus : élevez tous vos voix ; pleurez votre bienfaiteur & votre pere. J'espere que du haut du Ciel son ame pure sera sensible à votre reconnoissance ; qu'elle soit immortelle comme sa mémoire : les bénédictions de vos cœurs sont le seul éloge digne de lui.

Ne nous le dissimulons point, Messieurs ; nous avons fait une perte irréparable. Sans parler ici des Monarques, trop occupés du bien général pour pouvoir descendre dans des détails qui le leur feroient négliger, je sais que l'Europe ne manque pas de grands Princes ; je crois qu'il est encore des ames vraiment bienfaisantes ; encore plus d'esprits éclairés qui sauroient dispenser sagement les bienfaits qu'ils devroient aimer à répandre. Toutes ces choses prises séparément peuvent se trouver : mais où les trouverons-nous réunies ? Où chercherons-nous un homme qui, pouvant voir nos besoins par ses yeux & les soulager par ses mains, rassemble en lui seul la puissance & la volonté de bien faire avec les lumieres né-

ceſſaires pour bien faire toujours à propos ? Voilà les qualités réunies que nous admirions & que nous aimions ſur-tout dans celui que nous venons de perdre, & voilà le trop juſte motif des pleurs que nous devons verſer ſur ſon tombeau.

SECONDE PARTIE.

JE le ſens bien, Meſſieurs; ce n'eſt point avec le tableau que je viens de vous offrir que je dois me flatter de calmer une douleur trop légitime ; & l'image des vertus du grand Prince dont nous honorons la mémoire, ne peut être propre qu'à redoubler nos regrets. C'eſt pourtant en vous le peignant orné de vertus beaucoup plus ſublimes que j'entreprends de modérer votre juſte affliction. A Dieu ne plaiſe qu'une inſenſée préſomption de mes forces ſoit le principe de cet eſpoir ! Il eſt établi ſur des fondemens plus raiſonnables & plus ſolides : c'eſt de la piété de vos cœurs, c'eſt des maximes conſolantes du chriſtianiſme, c'eſt des détails édifians qui me reſtent à vous faire, que je

tire ma confiance. Religion ſainte ! refuge toujours ſûr & toujours ouvert aux cœurs affligés, venez pénétrer les nôtres de vos divines vérités ; faites-nous ſentir tout le néant des choſes humaines ; inſpirez-nous le dédain que nous devons avoir pour cette vallée de larmes, pour cette courte vie qui n'eſt qu'un paſſage pour arriver à celle qui ne finit point, & rempliſſez nos ames de cette douce eſpérance, que le ſerviteur de Dieu qui a tant fait pour vous, jouit en paix dans le ſéjour des bienheureux du prix de ſes vertus & de ſes travaux.

Que ces idées ſont conſolantes ! Qu'il eſt doux de penſer qu'après avoir goûté dans cette vie le plaiſir touchant de bien faire, nous en recevrons encore dans l'autre la récompenſe éternelle ! Il faut plus, il eſt vrai, que de bonnes actions pour y prétendre ; & c'eſt cela même qui doit animer notre confiance. Le Duc d'Orléans, avec les vertus dont j'ai parlé n'eût encore été qu'un grand homme, mais il reçut avec elles la foi qui les ſanctifie, & rien ne lui manqua pour être un chrétien.

Cette foi puiſſante qui n'eſt pourtant rien ſans les œuvres, mais ſans laquelle les œuvres ne ſont rien, germa dans ſon cœur dès les premieres années, &, comme ce grain de ſemence de l'Evangile (*) elle y devint bientôt un grand arbre qui étendoit au loin ſes rameaux bienfaiſans. Ce n'étoit point cette foi ſtérile & glacée d'un eſprit convaincu par la raiſon, à laquelle le cœur n'a point de part, & deſtituée également d'eſpérance & d'amour. Ce n'étoit point la foi morte de ces mauvais chrétiens qui vainement diſent chaque jour, *Seigneur, Seigneur;* & n'entreront point dans le royaume des cieux. C'étoit cette foi pure & vive qui faiſoit marcher les apôtres ſur les eaux & dont le Seigneur même a dit qu'un ſeul grain ſuffiroit pour ne rien trouver d'impoſſible. Elle étoit ſi ardente en ſon ame & ſi préſente à ſa mémoire, qu'il en faiſoit régulièrement un acte au commencement de toutes ſes actions, ou plutôt ſa vie entiere n'a été qu'un acte de foi continuel, puiſqu'on tient d'un témoignage

(*) Luc C. XIII. Verſet 19.

assuré qu'il n'a jamais eu un seul instant de doute sur les vérités & les mysteres de la religion catholique. Et comment donc avec tant de foi n'a-t-il point opéré de miracles ? Chrétiens, Dieu vous doit-il compte de ses graces, & savez-vous jusqu'où peut aller l'humilité d'un juste ? Pourquoi demander des miracles ; n'en a-t-il pas fait un plus grand & plus édifiant que de transporter des montagnes ? Quel est donc ce miracle, me direz-vous ? La sainteté de sa vie dans un rang aussi sublime & dans un siecle aussi corrompu.

Le Duc d'Orléans croyoit ; & c'est assez dire. On peut s'étonner qu'il se trouve des hommes capables d'offenser un Dieu qu'ils savent être mort pour eux : mais qui s'étonnera jamais qu'un chrétien ait été humble, juste, tempérant, humain, charitable, & qu'il ait accompli à la lettre les préceptes d'une religion si pure, si sainte, & dont il étoit si intimement persuadé. Ah ! non, sans doute ; on ne remarquoit point entre ses maximes & sa conduite cette opposition monstrueuse qui déshonore nos mœurs ou notre raison, & l'on ne sauroit, peut-être, citer

une ſeule de ſes actions qui ne montre, avec la force de cette grande ame, faite pour ſoumettre ſes paſſions à l'empire de ſa volonté, la force plus puiſſante de la grace, faite pour ſoumettre en toutes choſes ſa volonté à celle de ſon Dieu.

Toutes ſes vertus ont porté cette divine empreinte du chriſtianiſme; c'eſt dire aſſez combien elles ont effacé l'éclat des vertus humaines, toujours ſi empreſſées à s'attirer cette vaine admiration qui eſt leur unique récompenſe, & qu'elles perdent pourtant encore comparées à celles du vrai chrétien. Les plus grands hommes de l'antiquité ſe ſeroient honorés de voir ſon nom inſcrit à côté des leurs, & ils n'auroient pas même eu beſoin de croire comme lui, pour admirer & reſpecter ces vertus héroïques qu'il conſacroit ou ſacrifioit toutes au triomphe de ſa foi.

Il étoit humble; non de cette fauſſe & trompeuſe humilité qui n'eſt qu'orgueil ou baſſeſſe d'ame; mais d'une humilité pieuſe & diſcrete, également convenable à un chrétien pécheur & à un grand Prince qui, ſans avilir ſon titre ſait humilier ſa perſonne. Vous l'avez vu, Meſſieurs,

modeſte dans ſon élévation & grand dans ſa vie privée, ſimple comme l'un de nous, renoncer à la pompe conſacrée à ſon rang ſans renoncer à ſa dignité : vous l'avez vu, dédaignant cette grandeur apparente dont perſonne n'eſt ſi jaloux que ceux qui n'en ont point de réelle, ne garder des honneurs dûs à ſa naiſſance que ce qu'ils avoient pour lui de pénible, ou ce qu'il n'en pouvoit négliger ſans s'offenſer ſoi-même. Proſterné chaque jour au pied de la croix, la touchante image d'un Dieu ſouffrant, plus préſente encore à ſon cœur qu'à ſes yeux, ne lui laiſſoit point oublier que c'eſt en ſon ſeul amour que *conſiſtent les richeſſes, la gloire, & la juſtice* (*); & il n'ignoroit pas, non plus, malgré tant de vains diſcours, que ſi celui qui ſait ſoutenir les grandeurs en eſt digne, celui qui ſait les mépriſer eſt au-deſſus d'elles. Hommes vulgaires, qu'un éclat frivole éblouit, même quand vous affectez de le dédaigner, liſez une fois dans vos ames, & apprenez à admirer ce que nul de vous n'eſt capable de faire.

(*) Prov. C. VIII. Verſet 18.

Il étoit bienfaiſant, je l'ai déjà dit, & qui pourroit l'ignorer ? Qu'il me ſoit permis d'y revenir encore ; je ne puis quitter un objet ſi doux. Un homme bienfaiſant eſt l'honneur de l'humanité, la véritable image de Dieu, l'imitateur de la plus active de toutes ſes vertus, & l'on ne peut douter qu'il ne reçoive un jour le prix du bien qu'il aura fait, & même de celui qu'il aura voulu faire, ni que le pere des humains ne rejette avec indignation ces ames dures qui ſont inſenſibles à la peine de leur frere, & qui n'ont aucun plaiſir à la ſoulager. Hélas ! cette vertu ſi digne de notre amour eſt peut-être bien plus rare encore qu'on ne penſe. Je le dis avec douleur, ſi du nombre de ceux qui ſemblent y prétendre on écartoit tous ces eſprits orgueilleux qui ne font du bien que pour avoir la réputation d'en faire, tous ces eſprits foibles qui n'accordent des graces que parce qu'ils n'ont pas la force de les refuſer ; qu'il en reſteroit peu, de ces cœurs vraiment généreux dont la plus douce récompenſe pour le bien qu'ils font eſt le plaiſir de l'avoir fait ! Le Duc d'Orléans eût été à

la tête de ce petit nombre. Il ſavoit répandre ſes graces avec choix & proportion; ſon cœur tendre & compatiſſant, mais ferme & judicieux, eût même ſu les refuſer à ceux qu'il n'en croyoit pas dignes, s'il ne ſe fût reſſouvenu ſans ceſſe que nous avons un trop grand beſoin nous-mêmes de la miſéricorde céleſte pour être en droit de refuſer la nôtre à perſonne.

Il étoit bienfaiſant, ai-je dit? Ah! il étoit plus que cela. Il étoit charitable. Et comment ne l'eût-il pas été? Comment avec une foi ſi vive n'eût-il pas aimé ce Dieu qui avoit tant fait pour lui? Comment la ſainte ardeur dont il brûloit pour ſon Dieu, ne lui eût-elle pas inſpiré de l'amour pour tous les hommes que Jéſus-Chriſt a rachetés de ſon ſang, & pour les pauvres qu'il adopte? La gloire du Seigneur étoit ſon premier deſir, le ſalut des ames ſon premier ſoin, ſecourir les malheureux n'étoit de ſa part qu'une occaſion de leur faire de plus grands biens en travaillant à leur ſanctification. Il rougiſſoit de la négligence avec laquelle les dogmes ſacrés & la morale ſainte du

chriſtianiſme étoient appris & enſeignés. Il ne pouvoit voir ſans douleur pluſieurs de ceux qui ſe chargent du reſpectable ſoin d'inſtruire & d'édifier les fideles ſe piquer de ſavoir toutes choſes, excepté la ſeule qui leur ſoit néceſſaire, & préférer l'étude d'une orgueilleuſe philoſophie à celle des ſaintes Lettres qu'ils ne peuvent négliger ſans ſe rendre coupables de leur propre ignorance, & de la nôtre. Il n'a rien oublié pour procurer à l'égliſe de plus grandes lumieres, & au peuple de meilleures inſtructions. Chacun ſait avec quelle ardeur il montroit l'exemple, même ſur ce point. Semblable à un enfant préféré, qui, pénétré d'une tendre reconnoiſſance, feuillete avec un plaiſir mêlé de larmes le teſtament de ſon pere, il méditoit ſans ceſſe nos Livres ſacrés; il y trouvoit ſans ceſſe de nouveaux motifs de bénir leur divin Auteur & de s'attriſter des liens terreſtres qui le tenoient éloigné de lui. Il poſſédoit la ſainte Ecriture mieux que perſonne au monde; il en ſavoit toutes les langues, & en connoiſſoit tous les textes. Les commentaires qu'il a faits ſur Saint Paul & ſur la Geneſe

ne ſont pas un témoignage moins certain de la juſteſſe de ſa critique & de la profondeur de ſon érudition, que de ſon zele pour la gloire de l'Eſprit Saint qui a dicté ces livres, & la chaire de Profeſſeur en langue Hébraïque qu'il a fondée en Sorbonne, n'y ſera pas moins un monument des lumieres qui lui en ont fait appercevoir le beſoin, que de la munificence chrétienne qui l'a porté à y pourvoir.

Mais à quoi ſert d'entrer ici dans tous ces détails? Ne nous ſuffit-il pas de ſavoir qu'il avoit à ce haut degré une ſeule de ces vertus, pour être aſſurés qu'il les avoit toutes. Les vertus chrétiennes ſont indiviſibles comme le principe qui les produit. La foi, la charité, l'eſpérance, quand elles ſont aſſez parfaites, s'excitent, ſe ſoutiennent mutuellement; tout devient facile aux grandes ames avec la volonté de tout faire pour plaire à Dieu, & les rigueurs mêmes de la pénitence n'ont preſque plus rien de pénible pour ceux qui ſavent en ſentir la néceſſité & en conſidérer le prix. Entreprendrai-je, Meſſieurs, de vous décrire les auſtérités qu'il exerçoit ſur ſoi-

même ? N'effrayons pas à ce point la molleſſe de notre ſiecle. Ne rebutons pas les ames pénitentes qui, avec beaucoup plus d'offenſes à réparer ſont incapables de ſupporter de ſi rudes travaux. Les ſiens étoient trop au-deſſus des forces ordinaires pour oſer les propoſer pour modeles. Eh ! peu s'en faut, mon Dieu, que je n'aye à juſtifier leur excès devant ce monde efféminé ſi peu fait pour juger de la douceur de votre joug ! Combien de téméraires oſeront lui reprocher d'avoir abrégé ſes jours à force de mortifications & de jeûnes, qui ne rougiſſent point d'abréger les leurs dans les plus honteux excès ! Laiſſons-les au ſein de leurs égaremens prononcer avec orgueil les maximes de leur prétendue ſageſſe ; & cependant le jour viendra où chacun recevra le ſalaire de ſes œuvres. Contentons-nous de dire ici que ce grand & vertueux Prince mortifia ſa chair comme Saint Paul, ſans avoir à pleurer comme lui l'aveuglement de ſa jeuneſſe. Il pécha ſans doute ; & quel homme en eſt exempt ? Auſſi, quoique ſon cœur ne ſe fût point endurci, quoiqu'il pût dire

comme cet homme de l'Evangile pour lequel Jéſus conçut de l'affection. *O mon maître, j'ai obſervé toutes ces choſes dès mon enfance* (*); il n'ignoroit pas qu'il avoit pourtant des fautes à expier ou à prévenir; il n'ignoroit pas que pour arriver au terme qu'il ſe propoſoit, le chemin le plus ſûr étoit le plus difficile, ſelon ce grand précepte du Seigneur. *Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite, car je vous dis que pluſieurs demanderont à entrer & ne l'obtiendront point* (†); il n'ignoroit pas, enfin, ces terribles paroles de l'Ecriture. *En vain échapperions-nous à la main des hommes, ſi nous ne faiſons pénitence, nous tomberons dans celle de Dieu* (**).

Nous l'avons vu dans ces derniers momens de ſa vie où ſon corps extenué étoit prêt à laiſſer cette ame pure en liberté de ſe réunir à ſon Créateur, refuſer encore de modérer ces ſaintes rigueurs qu'il exerçoit ſur ſa chair: nous l'avons vu juſqu'à la veille de ſon dé-

(*) Marc C. X. Verſet 20.
(†) Luc C. XIII. Verſet 24.
(**) Eccleſiaſtic. C. II. Verſet 22.

cès, & tout ce peuple en larmes l'a vu avec nous ſe lever avec effort &, ſe ſoutenant à peine, ſe traîner chaque jour à l'égliſe en prononçant ces paroles dont il ſentoit avec joie approcher l'accompliſſement. *Nous irons dans la maiſon du Seigneur* (*). Bien différent de cet Empereur payen qui voulut mourir debout pour le frivole plaiſir de prononcer une ſentence, il voulut mourir debout pour rendre à ſon Créateur juſqu'au dernier jour de ſa vie, cet hommage public qu'il n'avoit jamais négligé de lui rendre; il voulut mourir comme il avoit vécu, en ſervant Dieu & édifiant les hommes.

Ne doutons point qu'une ſi ſainte vie n'obtienne la récompenſe qui lui eſt due. Souffrons ſans murmure que celui qui a tant aimé le bonheur des hommes voye enfin couronner le ſien. Eſpérons que le deſir de répandre ſur nous des bienfaits qui a été ſur la terre l'objet de toutes ſes actions, deviendra dans le ciel celui de toutes ſes prieres. Enfin, travaillons à nous ſanctifier comme lui, & faiſons en

(*) Pſal. 121. Verſet 1.

ſorte que ne pouvant plus nous être utile par ſes bonnes œuvres, il le ſoit encore par ſon exemple.

En attendant qu'il partage ſur nos autels les honneurs de ſon ſaint & glorieux ancêtre Louis neuf; en attendant que ſon nom ſoit inſcrit dans les faſtes ſacrés de l'Egliſe, comme il l'eſt déjà dans le livre de vie, invoquons pour lui la divine miſéricorde : adreſſons aux Saints en ſa faveur les prieres que nous lui adreſſerons un jour à lui-même : demandons au Seigneur qu'il lui faſſe part de ſa gloire pour laquelle il a tant eu de zele, qu'il répande ſes bénédictions ſur toute la maiſon Royale, dont ce vertueux Prince ſoutint ſi dignement l'honneur, & que l'auguſte nom de Bourbon ſoit grand à jamais, & dans les cieux & ſur la terre.

LES
PRISONNIERS
DE GUERRE,
COMÉDIE.

ACTEURS.

GOTERNITZ, *Gentilhomme Hongrois.*

MACKER, *Hongrois.*

DORANTE, *Officier François prisonnier de guerre.*

SOPHIE, *fille de Goternitz.*

FREDERICH, *Officier Hongrois, fils de Goternitz.*

JACQUARD, *Suisse, valet de Dorante.*

La Scene est en Hongrie.

LES PRISONNIERS DE GUERRE, COMÉDIE.

SCENE PREMIERE.

DORANTE, JACQUARD.

JACQUARD.

PAR mon foy, Monſir, moi ly comprendre rien à ſti pays l'ongri, le fin l'être pon, & les méchans : l'être pas naturel, cela.

DORANTE.

Si tu ne t'y trouves pas bien rien ne t'oblige d'y demeurer. Tu es mon domeſtique, & non pas priſonnier de guerre comme moi, tu peux t'en aller quand il te plaira. . . . .

JACQUARD.

Oh! moi point quitter vous, moi vouloir pas être plus libre que mon maître.

DORANTE.

Mon pauvre Jacquard, je ſuis ſenſible à ton attachement ; il me conſoleroit dans ma captivité, ſi j'étois capable de conſolation.

JACQUARD.

Moi point ſouffrir que ſous l'affliche touchours, touchours, ſous poire comme moi, ſous conſolir tout l'apord.

DORANTE.

Quelle conſolation ! ô France, ô ma chere Patrie ! que ce climat barbare me fait ſentir ce que tu vaux ! quand reverrai-je ton heureux ſéjour ? quand finira cette honteuſe inaction où je languis, tandis que mes *glorieux* compatriotes moiſſonnent des lauriers *ſur les traces de mon Roi.*

JACQUARD.

Oh ! ſous l'afre été pris combattant pravement. Les ennemis que ſous afre tués, l'être encore pli malates que ſous.

DORANTE.

Apprends que dans le ſang qui m'anime

me la gloire acquiſe ne ſert que d'aiguillon pour en rechercher davantage. Apprends que quelque zele qu'on ait à remplir ſon devoir pour lui-même, l'ardeur s'en augmente encore par le noble deſir de mériter l'eſtime de ſon maître en combattant ſous ſes yeux. *Ah quel n'eſt pas le bonheur de quiconque peut obtenir celle du mien, & qui ſait mieux que ce grand Prince peut ſur ſa propre expérience juger du mérite & de la valeur.*

JACQUARD.

Pien, pien, fous l'être pientôt tiré te ſti priſonnache, Monſir votre pere avre écrit qu'il traffaillir pour faire échange fous.

DORANTE.

Oui, mais le tems en eſt encore incertain & cependant le Roi fait chaque jour de nouvelles conquêtes.

JACQUARD.

Pardi ! moi l'être pien content t'aller tant ſeulement à celles qu'il fera encore; mais fous l'être donc plis amoureux piſque fous fouloir tant partir.

DORANTE.

Amoureux ! de qui ! . . (*à part*) auroit-il pénétré mes feux ſecrets ?

JACQUARD.

Là, te cette temoiſelle Claire, te cette cholie fille de notre Bourgeois à qui fous faire tant de petits douceurs. (*à part.*) oh chons pien d'autres doutances, mais il faut faire ſemplant te rien.

DORANTE.

Non Jacquard, l'amour que tu me ſuppoſes n'eſt point capable de ralentir mon empreſſement de retourner en France. Tous climats ſont indifférens pour l'amour. Le monde eſt plein de belles dignes des ſervices de mille amans, mais on n'a qu'une Patrie à ſervir.

JACQUARD.

A propos te belles. Savre fous que l'être après timain que notre prital te Bourgeois épouſe la fille de Monſir Goternitz.

DORANTE.

Comment ! que dis-tu ?

JACQUARD.

Que la mariache de Monſir Macker avec Mamecelle Sophie qui étoit différé chiſque à l'arrivée ti frere te la temoicelle, doit ſe terminer dans teux jours, parce qu'il avre été échangé plitôt qu'on n'avre cru & qu'il arriver aucherdi.

DORANTE.

Jacquard, que me dis-tu là! Comment le ſais-tu?

JACQUARD.

Par mon foy je l'afre appris toute l'heure en pivant pouteille avec in falet te la maiſon.

DORANTE.

(*à part.*) Cachons mon trouble; . . . (*haut*) je réfléchis que le meſſager doit être arrivé; va voir s'il n'y a point de nouvelles pour moi.

JACQUARD.

(*à part.*) Diaple! l'y être in noufelle de trop à ce que che fois! (*revenant.*) Monſir, che ſafre point où l'être la pour tique le ſti noufelle.

DORANTE.

Tu n'as qu'à parler à Mademoiselle Claire, qui, pour éviter que mes lettres ne soient ouvertes à la poste, a bien voulu se charger de les recevoir sous une adresse convenue, & de me les remettre secrétement.

SCENE II.

DORANTE.

Quel coup pour ma flamme! c'en est donc fait, trop aimable Sophie, il faut vous perdre pour jamais, & vous allez devenir la proie d'un riche, mais ridicule & grossier vieillard. Helas! sans m'en avoir encore fait l'aveu tout commençoit à m'annoncer de votre part le plus tendre retour! non, quoique les injustes préjugés de son pere contre les François dussent être un obstacle invincible à mon bonheur, il ne falloit pas moins qu'un pareil événement pour assurer la sincérité des vœux que je fais pour retourner promptement en France, les

ardens témoignages que j'en donne ne ſont-ils point plutôt les efforts d'un eſprit qui s'excite par la conſidération de ſon devoir, que les effets d'un zele aſſez ſincere ! mais que dis-je, ah ! que la gloire n'en murmure point, de ſi beaux feux ne ſont pas faits pour lui nuire : un cœur n'eſt jamais aſſez amoureux, il ne fait pas, du moins, aſſez de cas de l'eſtime de ſa maîtreſſe, quand il balance à lui préférer ſon devoir, ſon pays, & ſon Roi.

SCENE III.

MACKER, DORANTE, GOTERNITZ.

MACKER.

AH ! voici ce priſonnier que j'ai en garde. Il faut que je le prévienne ſur la façon dont il doit ſe conduire avec ma future. Car ces François qui, dit-on, ſe ſoucient ſi peu de leurs femmes, ſont des plus accommodans avec celles d'autrui, mais je ne veux point chez moi de ce

commerce là, & je prétends du moins que mes enfans ſoient de mon pays.

GOTERNITZ.

Vous avez là d'étranges opinions de ma fille.

MACKER.

Mon Dieu, pas ſi étranges. Je penſe que la mienne la vaut bien, & ſi . . . briſons là-deſſus . . . Seigneur Dorante !

DORANTE.

Monſieur ?

MACKER.

Savez-vous que je me marie ?

DORANTE.

Que m'importe ?

MACKER.

C'eſt qu'il m'importe à moi que vous appreniez que je ne ſuis pas d'avis que ma femme vive à la françoiſe.

DORANTE.

Tant pis pour elle.

MACKER.

Eh oui, mais tant mieux pour moi.

DORANTE.

Je n'en ſais rien.

MACKER.

Oh nous ne demandons pas votre opinion là-deſſus ? je vous avertis ſeulement que je ſouhaite de ne vous trouver jamais avec elle, & que vous évitiez de me donner à cet égard des ombrages ſur ſa conduite.

DORANTE.

Cela eſt trop juſte, & vous ſerez ſatisfait.

MACKER.

Ah ! le voilà complaiſant une fois ; quel miracle !

DORANTE.

Mais je compte que vous y contribuerez de votre côté autant qu'il ſera néceſſaire.

MACKER.

Oh ! ſans doute, & j'aurai ſoin d'ordonner à ma femme de vous éviter en toute occaſion.

DORANTE.

M'éviter ! gardez-vous en bien. Ce n'eſt pas ce que je veux dire.

MACKER.

Comment ?

DORANTE.

C'eſt vous au contraire qui devez éviter de vous appercevoir du tems que je paſſerai auprès d'elle. Je ne lui rendrai des ſoins que le plus directement qu'il me ſera poſſible, & vous, en mari prudent vous n'en verrez que ce qu'il vous plaira.

MACKER.

Comment diable ! vous vous moquez ; & ce n'eſt pas là mon compte.

DORANTE.

C'eſt pourtant tout ce que je puis vous promettre, & c'eſt même tout ce que vous m'avez demandé.

MACKER.

Parbleu ! celui-là me paſſe ; il faut être bien endiablé après les femmes d'autrui pour tenir un tel langage à la barbe des maris.

GOTERNITZ.

En vérité, ſeigneur Macker, vos diſcours me font pitié, & votre colere me fait rire. Quelle réponſe vouliez-vous que fit Monſieur à une exhortation auſſi ridicule que la vôtre? la preuve de la pureté de ſes intentions eſt le langage même qu'il vous tient : s'il vouloit vous tromper, vous prendroit-il pour ſon confident?

MACKER.

Je me moque de cela, fou qui s'y fie. Je ne veux point qu'il fréquente ma femme, & j'y mettrai bon ordre.

DORANTE.

A la bonne heure; mais comme je ſuis votre priſonnier, & non pas votre eſclave, vous ne trouverez pas mauvais que je m'acquitte envers elle en toute occaſion des devoirs de politeſſe que mon ſexe doit au ſien.

MACKER.

Eh! morbleu! tant de politeſſes pour la femme ne tendent qu'à faire affront au mari. Cela me met dans des impatiences..... nous verrons..... nous verrons..... vous

êtes méchant, Monſieur le François. Oh parbleu, je le ſerai plus que vous.

DORANTE.

A la maiſon cela peut être; mais j'ai peine à croire que vous le ſoyez fort à la guerre.

GOTERNITZ.

Tout doux, ſeigneur Dorante, il eſt d'une nation.....

DORANTE.

Oui, quoique la vraie valeur ſoit inſéparable de la généroſité, je ſais malgré la cruauté de la vôtre en eſtimer la bravoure. Mais cela le met-il en droit d'inſulter un ſoldat qui n'a cédé qu'au nombre, & qui, je penſe, a montré aſſez de courage pour devoir être reſpecté, même dans ſa diſgrace!

GOTERNITZ.

Vous avez raiſon. Les lauriers ne ſont pas moins le prix du courage que de la victoire. Nous-mêmes depuis que nous cédons aux armes triomphantes de votre Roi, nous ne nous en tenons pas moins glorieux, puiſque la même valeur qu'il

emploie à nous attaquer, montre la nôtre à nous défendre. Mais voici Sophie.

SCENE IV.

GOTERNITZ, MACKER, DORANTE, SOPHIE.

GOTERNITZ.

APPROCHEZ, ma fille, venez saluer votre époux, ne l'acceptez-vous pas avec plaisir de ma main ?

SOPHIE.

Quand mon cœur en seroit le maître il ne le choisiroit pas ailleurs qu'ici.

MACKER.

Fort bien belle mignonne ; mais..... (*à Dorante.*) quoi ! vous ne vous en allez pas ?

DORANTE.

Ne devez-vous pas être flatté que mon admiration confirme la bonté de votre choix ?

MACKER.

Comme je ne l'ai pas choisie pour vous, votre approbation me paroît ici peu nécessaire.

GOTERNITZ.

Il me semble que ceci commence à [illegible] pour un badinage. Vous voyez, Monsieur, que le seigneur Macker est inquiété de votre présence ; c'est un effet qu'un cavalier de votre figure peut produire naturellement sur l'époux le plus raisonnable.

DORANTE.

Eh bien ! il faut donc le délivrer d'un spectateur incommode, aussi bien ne puis-je supporter le tableau d'une union aussi disproportionnée. Ah ! Monsieur, comment pouvez-vous consentir vous-même, que tant de perfections soient possédées par un homme si peu fait pour les connoître ?

SCENE V.

MACKER, GOTERNITZ, SOPHIE.

MACKER.

PARBLEU ! voilà une nation bien extraordinaire, des prisonniers bien incommodes. Le valet me boit mon vin, le maître caresse ma fille. (*Sophie fait une mine.*) Ils vivent chez moi comme s'ils étoient en pays de conquêtes !

GOTERNITZ.

C'est la vie la plus ordinaire aux François, ils y sont tout accoutumés.

MACKER.

Bonne excuse, ma foi ! ne faudra-t-il point encore en faveur de la coutume que j'approuve qu'il me fasse cocu ?

SOPHIE.

Ah ciel ! quel homme !

GOTERNITZ.

Je suis aussi scandalisé de votre langage que ma fille en est indignée. Apprenez

qu'un mari qui ne montre à sa femme ni estime ni confiance, l'autorise autant qu'il est en lui, à ne les pas mériter. Mais le jour s'avance, je vais monter à cheval pour aller au-devant de mon fils qui doit arriver ce soir.

MACKER.

Je ne vous quitte pas, j'irai avec vous s'il vous plaît.

GOTERNITZ.

Soit; j'ai même bien des choses à vous dire dont nous nous entretiendrons en chemin.

MACKER.

Adieu mignonne, il me tarde que nous soyons mariés pour vous mener voir mes champs & mes bêtes à cornes, j'en ai le plus beau parc de la Hongrie.

SOPHIE.

Monsieur, ces animaux là me font peur.

MACKER.

Va, va, poulette, tu y seras bientôt aguerrie avec moi.

SCENE VI.

SOPHIE.

QUEL époux ! quelle différence de lui à Dorante, en qui les charmes de l'amour redoublent pas les graces de ſes manieres, & de ſes expreſſions. Mais hélas ! il n'eſt point fait pour moi. A peine mon cœur oſe-t-il s'avouer qu'il l'aime, & je dois trop me féliciter de ne lui avoir point avoué à lui-même. Encore s'il m'étoit fidele, la bonté de mon pere me laiſſeroit, malgré ſa prévention & ſes engagemens quelque lueur d'eſpérance. Mais la fille de Macker partage l'amour de Dorante ; il lui dit ſans doute les mêmes choſes qu'à moi, peut-être eſt-elle la ſeule qu'il aime. Volages François ! que les femmes ſont heureuſes que vos infidélités les tiennent en garde contre vos ſéductions ! Si vous étiez auſſi conſtans que vous êtes aimables, quels cœurs vous réſiſteroient ! Le voici ; je voudrois fuir, & je ne puis m'y réſoudre : je voudrois lui paroître tranquille, & je ſens que je

l'aime jusqu'à ne pouvoir lui cacher mon dépit.

SCENE VII.

DORANTE, SOPHIE.

DORANTE.

IL est donc vrai, Madame, que ma ruine est conclue, & que je vais vous perdre sans retour. J'en mourrois, sans doute, si la mort étoit la pire des douleurs. Je ne vivrai que pour vous porter dans mon cœur plus long-tems, & pour me rendre digne, par ma conduite & par ma constance, de votre estime & de vos regrets.

SOPHIE.

Se peut-il que la perfidie emprunte un langage aussi noble & aussi passionné ?

DORANTE.

Que dites-vous ? quel accueil ! est-ce à la juste pitié que méritent mes sentimens ?

SOPHIE.

Votre douleur eſt grande en effet, à en juger par le ſoin que vous avez pris de vous ménager des conſolations.

DORANTE.

Moi, des conſolations! en eſt-il pour votre perte?

SOPHIE.

C'eſt-à-dire : en eſt-il beſoin?

DORANTE.

Quoi! belle Sophie? pouvez-vous?...

SOPHIE.

Réſervez, je vous en prie, la familiarité de ces expreſſions pour la belle Claire, & ſachez que Sophie telle qu'elle eſt, belle ou laide, ſe ſoucie d'autant moins de l'être à vos yeux, qu'elle vous croit auſſi mauvais juge de la beauté que du mérite.

DORANTE.

Le rang que vous tenez dans mon eſtime & dans mon cœur eſt une preuve du contraire. Quoi! vous m'avez cru amoureux de la fille de Macker?

SOPHIE.

Non en vérité. Je ne vous fais pas l'honneur de vous croire un cœur fait pour aimer. Vous êtes comme tous les jeunes gens de votre pays, un homme fort convaincu de ſes perfections, qui ſe croit deſtiné à tromper les femmes, & jouant l'amour auprès d'elles, mais qui n'eſt pas capable d'en reſſentir.

DORANTE.

Ah! ſe peut-il que vous me confondiez dans cet ordre d'amans, ſans ſentimens & ſans délicateſſe, pour quelques vains badinages qui prouvent eux-mêmes que mon cœur n'y a point de part, & qu'il étoit à vous tout entier.

SOPHIE.

La preuve me paroît ſinguliere. Je ſerois curieuſe d'apprendre les légeres ſubtilités de cette Philoſophie françoiſe.

DORANTE.

Oui, j'en appelle en témoignage de la ſincérité de mes feux, cette conduite même que vous me reprochez : j'ai dit à d'autres de petites douceurs, il eſt vrai :

j'ai folâtré auprès d'elles. Mais ce badinage & cet enjouement, ſont-ils le langage de l'amour ? Eſt-ce ſur ce ton que je me ſuis exprimé près de vous ? Cet abord timide, cette émotion, ce reſpect, ces tendres ſoupirs, ces douces larmes, ces tranſports que vous me faites éprouver, ont-ils quelque choſe de commun avec cet air piquant & badin que la politeſſe & le ton du monde nous font prendre auprès des femmes indifférentes. Non, Sophie, les ris & la gaîté ne ſont point le langage du ſentiment. Le véritable amour n'eſt ni téméraire ni évaporé ; la crainte le rend circonſpect ; il riſque moins par la connoiſſance de ce qu'il peut perdre, & comme il en veut au cœur encore plus qu'à la perſonne, il ne haſarde gueres l'eſtime de la perſonne qu'il aime pour en acquérir la poſſeſſion.

SOPHIE.

C'eſt-à-dire, en un mot, que contens d'être tendres pour vos maîtreſſes, vous n'êtes que galans, badins & téméraires près des femmes que vous n'aimez point. Voilà une conſtance & des maximes

d'un nouveau goût, fort commodes pour les cavaliers ; je ne sais si les belles de votre pays s'en contentent de même ?

DORANTE.

Oui, Madame, cela est réciproque, & elles ont bien autant d'intérêt que nous, pour le moins, à les établir.

SOPHIE.

Vous me faites trembler pour les femmes capables de donner leur cœur à des amans formés à une pareille école.

DORANTE.

Eh ! pourquoi ces craintes chimériques ? n'est-il pas convenu que ce commerce galant & poli, qui jette tant d'agrément dans la société n'est point de l'amour ; il n'est que le supplément. Le nombre des cœurs vraiment faits pour aimer est si petit, & parmi ceux-là, il y en a si peu qui se rencontrent, que tout languiroit bientôt si l'esprit & la volupté ne tenoient quelquefois la place du cœur & du sentiment. Les femmes ne sont point les dupes des aimables folies que les hommes font autour d'elles. Nous en som-

mes de même par rapport à leur coquetterie, elles ne ſéduiſent que nos ſens. C'eſt un commerce fidelle, où l'on ne ſe donne réciproquement que pour ce qu'on eſt. Mais il faut avouer à la honte du cœur que ces heureux badinages ſont ſouvent mieux récompenſés, que les plus touchantes expreſſions d'une flamme ardente & ſincere.

SOPHIE.

Nous voici préciſément où j'en voulois venir; vous m'aimez, dites-vous, uniquement & parfaitement; tout le reſte n'eſt que jeu d'eſprit; je le veux; je le crois. Mais alors il me reſte toujours à ſavoir quel genre de plaiſir vous pouvez trouver à faire, dans un goût différent, la cour à d'autres femmes, & à rechercher pourtant auprès d'elles, le prix du véritable amour.

DORANTE.

Ah! Madame! quel tems prenez-vous pour m'engager dans des diſſertations? Je vais vous perdre, hélas! & vous voulez que mon eſprit s'occupe d'autres choſes que de ſa douleur.

SOPHIE.

La réflexion ne pouvoit venir plus mal à propos ; il falloit la faire plutôt, ou ne la point faire du tout.

SCENE VIII.

DORANTE, SOPHIE, JACQUARD.

JACQUARD.

St. ſt. Monſir, Monſir.

DORANTE.

Je crois qu'on m'appelle.

JACQUARD.

Oh moi venir, puiſque fous point aller.

DORANTE.

Eh bien ? qu'eſt-ce ?

JACQUARD.

Monſir, afec la permiſſion te montame, l'être ain piti l'écriture.

DORANTE.

Quoi une lettre ?

JACQUARD.

Chiſtement.

DORANTE.

Donne-la moi.

JACQUARD.

Tiantre, non, Mamecelle Claire mafre chargé te ne la donne fous qu'en grand ſecrettement.

SOPHIE.

Monſieur Jacquard eſt exact, il veut ſuivre ſes ordres.

DORANTE.

Donne toujours, butor, tu fais le myſtérieux fort à propos.

SOPHIE.

Ceſſez de vous inquiéter. Je ne ſuis point incommode, & je vais me retirer pour ne pas gêner votre empreſſement.

SCENE IX.

SOPHIE, DORANTE.

DORANTE, *à part.*

CETTE lettre de mon pere lui donne de nouveaux ſoupçons, & vient tout à propos pour les diſſiper. (*Haut.*) Eh quoi, Madame, vous me fuyez ?

SOPHIE *ironiquement.*

Seriez-vous diſpoſé à me mettre de moitié dans vos confidences ?

DORANTE.

Mes ſecrets ne vous intéreſſent pas aſſez pour vouloir y prendre part.

SOPHIE.

C'eſt, au contraire, qu'ils vous ſont trop chers pour les prodiguer.

DORANTE.

Il me ſiéroit mal d'en être plus avare que de mon propre cœur.

SOPHIE.

Auſſi logez-vous tout au même lieu.

DORANTE.

DORANTE.

Cela ne tient du moins qu'à votre complaisance.

SOPHIE.

Il y a dans ce sang-froid une méchanceté que je suis tentée de punir. Vous seriez bien embarrassé si, pour vous prendre au mot, je vous priois de me communiquer cette lettre.

DORANTE.

J'en serois seulement fort surpris, vous vous plaisez trop à nourrir d'injustes sentimens sur mon compte, pour chercher à les détruire.

SOPHIE.

Vous vous fiez fort à ma discrétion.... je vois qu'il faut lire la lettre pour confondre votre témérité.

DORANTE.

Lisez la pour vous convaincre de votre injustice.

SOPHIE.

Non, commencez par me la lire vous-même, j'en jouirai mieux de votre confusion.

DORANTE.

Nous allons voir : (*il lit.*) *Que de joie, mon cher Dorante !*

SOPHIE.

Mon cher Dorante, l'expreſſion eſt galante vraiment.

DORANTE.

Que j'ai de joie, mon cher Dorante, de pouvoir terminer vos peines.

SOPHIE.

Oh ! je n'en doute pas, vous avez tant d'humanité !

DORANTE.

Vous voilà délivré des fers où vous languiſſiez....

SOPHIE.

Je ne languirai pas dans les vôtres.

DORANTE.

Hâtez-vous de venir me rejoindre....

SOPHIE.

Cela s'appelle être preſſée !

DORANTE.

Je brûle de vous embraſſer....

SOPHIE.

Rien n'eſt ſi commode que de déclarer franchement ſes beſoins.

DORANTE.

Vous êtes échangé contre un jeune Officier qui s'en retourne actuellement où vous êtes.

SOPHIE.

Mais je n'y comprends plus rien.

DORANTE.

Bleſſé dangereuſement, il fut fait priſonnier dans une affaire où je me trouvai...

SOPHIE.

Une affaire où ſe trouva Mlle. Claire !

DORANTE.

Qui vous parle de Mlle. Claire ?

SOPHIE.

Quoi ! cette lettre n'eſt pas d'elle ?

DORANTE.

Non vraiment ; elle eſt de mon pere ; & Mlle. Claire n'a ſervi que de moyen pour me la faire parvenir ; voyez la date & le ſeing.

SOPHIE.

Ah je reſpire !

DORANTE.

Ecoutez le reſte ; (*il lit.*) *A force de ſecours & de ſoins j'ai eu le bonheur de lui ſauver la vie ; je lui ai trouvé tant de reconnoiſſance, que je ne puis trop me féliciter des ſervices que je lui ai rendus. J'eſpere qu'en le voyant vous partagerez mon amitié pour lui, & que vous le lui témoignerez.*

SOPHIE *à part.*

L'hiſtoire de ce jeune officier a tant de rapport avec . . . . ah ! ſi c'étoit lui . . . . tous mes doutes ſeront éclaircis ce ſoir.

DORANTE.

Belle Sophie, vous voyez votre erreur. Mais de quoi me ſert que vous connoiſſiez l'injuſtice de vos ſoupçons, en ſerai-je mieux récompenſé de ma fidélité ?

SOPHIE.

Je voudrois inutilement vous déguiſer encore le ſecret de mon cœur ; il a trop éclaté avec mon dépit ; vous voyez combien je vous aime, & vous devez meſu-

rer le prix de cet aveu ſur les peines qu'il m'a coûté.

DORANTE.

Aveu charmant ! pourquoi faut-il que des momens ſi doux ſoient mêlés d'alarmes, & que le jour où vous partagez mes feux ſoit celui qui les rend le plus à plaindre ?

SOPHIE.

Ils peuvent encore l'être moins que vous ne penſez. L'amour perd-il ſi-tôt courage ; & quand on aime aſſez pour tout entreprendre, manque-t-on de reſſources pour être heureux ?

DORANTE.

Adorable Sophie ! quels tranſports vous me cauſez ! quoi, vos bontés ! .... je pourrois .... ah ! cruelle ! vous promettez plus que vous ne voulez tenir !

SOPHIE.

Moi je ne promets rien. Quelle eſt la vivacité de votre imagination ? J'ai peur que nous ne nous entendions pas.

DORANTE.

Comment ?

SOPHIE.

Le triſte hymen que je crains n'eſt point tellement conclu que je ne puiſſe me flatter d'obtenir du moins un délai de mon pere ; prolongez votre ſéjour ici juſqu'à ce que la paix, ou des circonſtances plus favorables ayent diſſipé les préjugés qui vous le rendent contraire.

DORANTE.

Vous voyez l'empreſſement avec lequel on me rappelle : puis-je trop me hâter d'aller réparer l'oiſiveté de mon eſclavage ? Ah ! s'il faut que l'amour me faſſe négliger le ſoin de ma réputation, doit-ce être ſur des eſpérances auſſi douteuſes que celles dont vous me flattez ? Que la certitude de mon bonheur ſerve du moins à rendre ma faute excuſable. Conſentez que des nœuds ſecrets. . . . .

SOPHIE.

Qu'oſez-vous me propoſer ? Un cœur bien amoureux ménage-t-il ſi peu la gloire de ce qu'il aime ? vous m'offenſez vivement.

DORANTE.

J'ai prévu votre réponſe, & vous avez dicté la mienne. Forcé d'être malheureux ou coupable, c'eſt l'excès de mon amour qui me fait ſacrifier mon bonheur à mon devoir, puiſque ce n'eſt qu'en vous perdant que je puis me rendre digne de vous poſſéder.

SOPHIE.

Ah! qu'il eſt aiſé d'étaler de belles maximes quand le cœur les combat foiblement! Parmi tant de devoirs à remplir, ceux de l'amour ſont-ils donc comptés pour rien, & n'eſt-ce que la vanité de me coûter des regrets qui vous a fait deſirer ma tendreſſe?

DORANTE.

J'attendois de la pitié & je reçois des reproches; vous n'avez, hélas! que trop de pouvoir ſur ma vertu, il faut fuir pour ne pas ſuccomber. Aimable Sophie, trop digne d'un plus beau climat, daignez recevoir les adieux d'un amant qui ne vivroit qu'à vos pieds, s'il pouvoit conſer-

ver votre eſtime en immolant la gloire à l'amour.

Il l'embraſſe.

SOPHIE.

Ah ! que faites-vous ?

SCENE XII.

MACKER, FREDERICH, GOTERNITZ, DORANTE, SOPHIE.

MACKER.

OH ! oh ! notre future, tubleu ! comme vous y allez ! c'eſt donc avec Monſieur que vous accordez pour la noce. Je lui ſuis obligé, ma foi ; eh bien beau-pere, que dites-vous de votre chere progéniture ? Oh ! je voudrois parbleu que nous en euſſions vu quatre fois davantage, ſeulement pour lui apprendre à n'être pas ſi confiant.

GOTERNITZ.

Sophie ! pourriez-vous m'expliquer ce que veulent dire ces étranges façons ?

DORANTE.

L'explication eſt toute ſimple, je viens de recevoir avis que je ſuis échangé, & là-deſſus je prenois congé de Mlle. qui auſſi bien que vous, Monſieur, a eu pendant mon ſéjour ici beaucoup de bontés pour moi.

MACKER.

Oui des bontés, oh ! cela s'entend.

GOTERNITZ.

Ma foi, ſeigneur Macker, je ne vois pas qu'il y ait tant à ſe récrier pour une ſimple cérémonie de compliment.

MACKER.

Je n'aime point tous ces complimens à la Françoiſe.

FREDERICH.

Soit, mais comme ma ſœur n'eſt point encore votre femme, il me ſemble que les vôtres ne ſont gueres propres à lui donner envie de la devenir.

MACKER.

Eh corbleu ! Monſieur, ſi votre ſéjour de France vous a appris à applaudir à tou-

tes les ſottiſes des femmes, apprenez que les flatteries de Jean Matthias Macker ne nourriront jamais leur orgueil.

FREDERICH.

Pour cela je le crois.

DORANTE.

Je vous avouerai, Monſieur, qu'également épris des charmes & du mérite de votre adorable fille, j'aurois fait ma félicité ſuprême d'unir mon ſort au ſien, ſi les cruels préjugés qui vous ont été inſpirés contre ma nation n'euſſent mis un obſtacle invincible au bonheur de ma vie.

FREDERICH.

Mon pere, c'eſt-là ſans doute un de vos priſonniers ?

GOTERNITZ.

C'eſt cet officier pour lequel vous avez été échangé.

FREDERICH.

Quoi, Dorante !

GOTERNITZ.

Lui-même.

FREDERICH.

Ah ! quelle joie pour moi de pouvoir embraſſer le fils de mon bienfaiteur.

SOPHIE *joyeuſe.*

C'étoit mon frere, & je l'ai deviné.

FREDERICH.

Oui, Monſieur, redevable de la vie à Monſieur votre pere, qu'il me ſeroit doux de vous marquer ma reconnoiſſance & mon attachement par quelque preuve digne des ſervices que j'ai reçus de lui.

DORANTE.

Si mon pere a été aſſez heureux pour s'acquitter envers un cavalier de votre mérite des devoirs de l'humanité, il doit plus s'en féliciter que vous-même ; cependant, Monſieur, vous connoiſſez mes ſentimens pour Mademoiſelle votre ſœur, ſi vous daignez proteger mes feux, vous acquitterez au-delà de vos obligations ; rendre un honnête homme heureux c'eſt plus que de lui ſauver la vie.

FREDERICH.

Mon pere partage mes obligations &

j'eſpere bien que partageant auſſi ma reconnoiſſance, il ne ſera pas moins ardent que moi à vous la témoigner.

MACKER.

Mais : il me ſemble que je joue ici un aſſez joli perſonnage.

GOTERNITZ.

J'avoue, mon fils, que j'avois cru voir en Monſieur quelqu'inclination pour votre ſœur ; mais pour prévenir la déclaration qu'il m'en auroit pu faire, j'ai ſi bien manifeſté en toute occaſion l'antipathie & l'éloignement qui ſéparoit notre nation de la ſienne, qu'il s'étoit épargné juſqu'ici des démarches inutiles, de la part d'un ennemi avec qui, quelque obligation que je lui aye d'ailleurs, je ne puis ni ne dois établir aucune liaiſon.

MACKER.

Sans doute, & c'eſt un crime de lezemajeſté à Mademoiſelle de vouloir auſſi s'approprier ainſi les priſonniers de la Reine.

GOTERNITZ.

Enfin je tiens que c'eſt une nation avec

laquelle il eſt mieux de toute façon de n'avoir aucun commerce ; trop orgueilleux amis, trop redoutables ennemis, heureux qui n'a rien à démêler avec eux !

FREDERIC H.

Ah ! quittez, mon pere, ces injuſtes préjugés. Que n'avez-vous connu cet aimable peuple que vous haïſſez, & qui n'auroit peut-être aucun défaut s'il avoit moins de vertus. Je l'ai vue de près cette heureuſe & brillante nation, je l'ai vue paiſible au milieu de la guerre, cultivant les Sciences & les Beaux-Arts, & livrée à cette charmante douceur de caractere qui en tout tems lui fait recevoir également bien tous les peuples du monde, & rend la France en quelque maniere la patrie commune du genre-humain. Tous les hommes ſont les freres des François. La guerre anime leur valeur ſans exciter leur colere. Une brutale fureur ne leur fait point haïr leurs ennemis, un ſot orgueil ne les leur fait point mépriſer. Ils les combattent noblement, ſans calomnier leur conduite, ſans outrager leur gloire, & tandis que nous leur faiſons la guerre

en furieux ils ſe contentent de nous la faire en héros.

GOTERNITZ.

Pour cela on ne ſauroit nier qu'ils ne ſe montrent plus humains & plus généreux que nous.

FREDERICH.

Eh! comment ne le ſeroient-ils pas ſous un maître dont la bonté égale le courage. Si ſes triomphes le font craindre, ſes vertus doivent-elles moins le faire admirer. Conquérant redoutable, il ſemble à la tête de ſes armées un pere tendre au milieu de ſa famille, & forcé de dompter l'orgueil de ſes ennemis, il ne les ſoumet que pour augmenter le nombre de ſes enfans.

GOTERNITZ.

Oui, mais avec toute ſa bravoure, non content de ſubjuguer ſes ennemis par la force, ce prince croit-il qu'il ſoit bien beau d'employer encore l'artifice & de ſéduire comme il fait, les cœurs des étrangers & de ſes priſonniers de guerre?

MACKER.

Fi! que cela eſt laid de débaucher ainſi

les ſujets d'autrui. Oh bien ! puiſqu'il s'y prend comme cela, je ſuis d'avis qu'on puniſſe ſévérement tous ceux des nôtres qui s'aviſent d'en dire du bien.

FREDERICH.

Il faudra donc châtier tous vos guerriers, qui tomberont dans ſes fers ; & je prévois que ce ne ſera pas une petite tâche.

DORANTE.

Oh ! mon prince ! qu'il m'eſt doux d'entendre les louanges que ta vertu arrache de la bouche de tes ennemis ; voilà les ſeuls éloges dignes de toi.

GOTERNITZ.

Non, le titre d'ennemis ne doit point nous empêcher de rendre juſtice au mérite. J'avoue même que le commerce de nos priſonniers m'a bien fait changer d'opinion ſur le compte de leur nation ; mais conſidérez, mon fils, que ma parole eſt engagée, que je me ferois une méchante affaire de conſentir à une alliance contraire à nos uſages & à nos préjugés, & que pour tout dire enfin, une femme n'eſt jamais aſſez en droit de compter ſur

le cœur d'un François, pour que nous puiſſions nous aſſurer du bonheur de votre ſœur en l'uniſſant à Dorante.

DORANTE.

Je crois, Monſieur, que vous voulez bien que je triomphe, puiſque vous m'attaquez par le côté le plus fort. Ce n'eſt point en moi-même que j'ai beſoin de chercher des motifs pour raſſurer l'aimable Sophie ſur mon inconſtance, ce ſont ſes charmes & ſon mérite, qui ſeuls me les fourniſſent; qu'importe en quels climats elle vive, ſon regne ſera toujours par-tout où l'on a des yeux & des cœurs.

FREDERICH.

Entends-tu, ma ſœur; cela veut dire que ſi jamais il devient infidele tu trouveras dans ſon pays tout ce qu'il faut pour t'en dédommager.

SOPHIE.

Votre tems ſera mieux employé à plaider ſa cauſe auprès de mon pere, qu'à m'interpréter ſes ſentimens.

GOTERNITZ.

Vous voyez, ſeigneur Macker, qu'ils

ſont tous réunis contre nous; nous aurons à faire à trop forte partie, ne ferions-nous pas mieux de céder de bonne grace?

MACKER.

Qu'eſt-ce que cela veut dire? manque-t-on ainſi de parole à un homme comme moi.

FREDERICH.

Oui, cela ſe peut faire par préférence.

GOTERNITZ.

Obtenez le conſentement de ma fille; je ne rétracte point le mien; mais je ne vous ai pas promis de la contraindre; d'ailleurs, à vous parler vrai, je ne vois plus pour vous, ni pour elle, les mêmes agrémens dans ce mariage. Vous avez conçu ſur le compte de Dorante des ombrages qui pourroient devenir entr'elle & vous une ſource d'aigreurs réciproques. Il eſt trop difficile de vivre paiſiblement avec une femme dont on ſoupçonne le cœur d'être engagé ailleurs.

MACKER.

Ouais! vous le prenez ſur ce ton? oh, tetebleu je vous ferai voir qu'on ne ſe

moque pas ainſi des gens ! je m'en vais tout-à-l'heure porter ma plainte contre lui & contre vous, nous apprendrons un peu à ces beaux Meſſieurs à venir nous enlever nos maîtreſſes dans notre propre pays ; & ſi je ne puis me venger autrement, j'aurai du moins le plaiſir de dire par-tout pis que pendre de vous & des François.

SCENE DERNIERE.

GOTERNITZ, DORANTE, FREDERICH, SOPHIE.

GOTERNITZ.

LAISSONS-LE s'exaler en vains murmures ; en uniſſant Sophie à Dorante je ſatisfais en même tems à la tendreſſe paternelle & à la reconnoiſſance ; avec des ſentimens ſi légitimes je ne crains la critique de perſonne.

DORANTE.

Ah ! Monſieur ! quels tranſports !.

FREDERICH.

Mon pere, il nous reſte encore le plus fort à faire. Il s'agit d'obtenir le conſentement de ma ſœur, & je vois là de grandes difficultés; épouſer Dorante, & aller en France! Sophie ne s'y réſoudra jamais.

GOTERNITZ.

Comment donc! Dorante ne ſeroit-il pas de ſon goût? en ce cas, je la ſoupçonnerois fort d'en avoir changé.

FREDERICH.

Ne voyez-vous pas les menaces qu'elle me fait pour lui avoir enlevé le ſeigneur Jean Matthias Macker.

GOTERNITZ.

Elle n'ignore pas combien les François ſont aimables.

FREDERICH.

Non, mais elle ſait que les Françoiſes le ſont encore plus, & voilà ce qui l'épouvante.

SOPHIE.

Point du tout. Car je tâcherai de le dé-

venir avec elles, & tant que je plairai à Dorante je m'eſtimerai la plus glorieuſe de toutes les femmes.

DORANTE.

Ah ! vous le ſerez éternellement, belle Sophie ! vous êtes pour moi le prix de ce qu'il y a de plus eſtimable parmi les hommes. C'eſt à la vertu de mon pere, au mérite de ma nation, & à la gloire de mon Roi que je dois le bonheur dont je vais jouir avec vous ; on ne peut être heureux ſous de plus beaux auſpices.

LETTRES

A M. DUTENS.

LETTRE PREMIERE.

A Wooton le 5 Février 1767.

J'ETOIS, Monſieur, vraiment peiné de ne pouvoir, faute de ſavoir votre adreſſe, vous faire les remerciemens que je vous devois. Je vous en dois de nouveaux pour m'avoir tiré de cette peine, & ſur-tout pour le livre de votre compoſition que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer : je ſuis fâché de ne pouvoir vous en parler avec connoiſſance, mais ayant renoncé pour ma vie à tous les livres, je n'oſe faire exception pour le vôtre ; car outre que je n'ai jamais été aſſez ſavant pour juger de pareille matiere, je craindrois que le plaiſir de vous lire ne me rendît le goût de la littérature, qu'il m'importe de ne jamais laiſſer ranimer. Seulement je n'ai pu m'empêcher de parcourir l'article de la botanique, à laquelle je me ſuis conſacré pour tout amuſement ; & ſi votre ſen-

timent eſt auſſi bien établi ſur le reſte, vous aurez forcé les modernes à rendre l'hommage qu'ils doivent aux anciens. Vous avez très-ſagement fait de ne pas appuyer ſur les vers de Claudien; l'autorité eût été d'autant plus foible que des trois arbres qu'il nomme après le Palmier, il n'y en a qu'un qui porte les deux ſexes ſur différens individus. Au reſte, je ne conviendrois pas tout-à-fait avec vous que Tournefort ſoit le plus grand botaniſte du ſiecle; il a la gloire d'avoir fait le premier de la botanique une étude vraiment méthodique; mais cette étude encore après lui n'étoit qu'une étude d'apothicaire. Il étoit réſervé à l'illuſtre Linnæus d'en faire une ſcience philoſophique. Je ſais avec quel mépris on affecte en France de traiter ce grand naturaliſte, mais le reſte de l'Europe l'en dédommage, & la poſtérité l'en vengera. Ce que je dis eſt aſſurément ſans partialité, & par le ſeul amour de la vérité & de la juſtice; car je ne connois ni M. Linnæus, ni aucun de ſes diſciples, ni aucun de ſes amis.

Je n'écris point à M. Laliaud, parce

que je me ſuis interdit toute correſpondance, hors les cas de néceſſité; mais je ſuis vivement touché & de ſon zele & de celui de l'eſtimable anonyme dont il m'a envoyé l'écrit (*), & qui prenant ſi généreuſement ma défenſe, ſans me connoître, me rend ce zele pur avec lequel j'ai ſouvent combattu pour la juſtice & la vérité, ou pour ce qui m'a paru l'être, ſans partialité, ſans crainte, & contre mon propre intérêt. Cependant je deſire ſincérement, qu'on laiſſe hurler tout leur ſoûl ce troupeau de loups enragés, ſans leur répondre. Tout cela ne fait qu'entretenir les ſouvenirs du public, & mon repos dépend déſormais d'en être entiérement oublié. Votre eſtime, Monſieur, & celle des hommes de mérite qui vous reſſemblent, eſt aſſez pour moi. Pour plaire aux méchans, il faudroit leur reſſembler; je n'acheterai pas à ce prix leur bienveillance.

Agréez, Monſieur, je vous ſupplie, mes ſalutations & mon reſpect.

(*) *Précis pour M. J. J. Rouſſeau en réponſe à l'expoſé ſuccinct de M. Hume.*

Vous pouvez, Monſieur, remettre à M. Davenport ou m'expédier par la poſte à ſon adreſſe ce que vous pourrez prendre la peine de m'envoyer. L'une & l'autre voie eſt à votre choix & me paroît ſure. Quand M. Davenport n'eſt pas à Londres, il n'y a plus alors que la poſte pour les lettres, & le *Waggon d'Ashbourn* pour les gros paquets. On m'écrit qu'il ſe fait à Londres une collecte pour l'infortuné peuple de Geneve; ſi vous ſavez qui eſt chargé des deniers de cette collecte, vous m'obligerez d'en informer M. Davenport.

LETTRE

AU MÊME.

Wooton le 16 Février 1767.

JE ſuis bien reconnoiſſant, Monſieur, des ſoins obligeans que vous voulez bien prendre pour la vente de mes bouquins; mais ſur votre lettre, & celles de M. Davenport, je vois à cela des embarras qui me dégoûteroient tout-à-fait de les vendre,

dre, si je savois où les mettre : car ils ne peuvent rester chez M. Davenport qui ne garde pas son appartement toute l'année. Je n'aime point une vente publique, même en permettant qu'elle se fasse sous votre nom ; car outre que le mien est à la tête de la plupart de mes livres, on se doutera bien qu'un fatras si mal choisi & si mal conditionné ne vient pas de vous. Il n'y a dans ces quatre ou cinq caisses qu'une centaine au plus de volumes qui soient bons & bien conditionnés. Tout le reste n'est que du fumier, qui n'est pas même bon à brûler, parce que le papier en est pourri. Hors quelques livres que je prenois en payement des Libraires, je me pourvoyois magnifiquement sur les quais, & cela me fait rire de la duperie des acheteurs qui s'attendroient à trouver des livres choisis & de bonnes éditions. J'avois pensé que ce qui étoit de débit se réduisant à si peu de chose, M. Davenport & deux ou trois de ses amis auroient pu s'en accommoder entr'eux sur l'estimation d'un Libraire, le reste eût servi à plier du poivre, & tout cela se seroit fait sans

bruit. Mais assurément tout ce fatras qui m'a été envoyé bien malgré moi de Suisse, & qui n'en valoit ni le port ni la peine, vaut encore moins celle que vous voulez bien prendre pour son débit. Encore un coup, mon embarras est de savoir où les fourrer. S'il y avoit dans votre maison quelque garde-meuble ou grenier vuide où l'on pût les mettre sans vous incommoder, je vous ferois obligé de vouloir bien le permettre, & vous pourriez y voir à loisir s'il s'y trouveroit par hasard quelque chose qui pût vous convenir ou à vos amis. Autrement je ne sais en vérité que faire de toute cette friperie qui me peine cruellement, quand je songe à tous les embarras qu'elle donne à M. Davenport. Plus il s'y prête volontiers, plus il est indiscret à moi d'abuser de sa complaisance. S'il faut encore abuser de la vôtre, j'ai, comme avec lui, la nécessité pour excuse, & la persuasion consolante du plaisir que vous prenez l'un & l'autre à m'obliger. Je vous en fais, Monsieur, mes remercîemens de tout mon cœur, & je vous prie d'agréer mes très-humbles salutations.

Si la vente publique pouvoit se faire sans qu'on vît mon nom sur les livres, & sans qu'on se doutât d'où ils viennent, à la bonne heure. Il m'importe fort peu que les acheteurs voyent ensuite qu'ils étoient à moi ; mais je ne veux pas risquer qu'ils le sachent d'avance, & je m'en rapporte là-dessus à votre candeur.

LETTRE

AU MÊME.

A Wooton le 2 Mars 1767.

TOUS mes livres, Monsieur, & tout mon avoir ne valent assurément pas les soins que vous voulez bien prendre, & les détails dans lesquels vous voulez bien entrer avec moi. J'apprends que M. Davenport a trouvé les caisses dans une confusion horrible, & sachant ce que c'est que la peine d'arranger des livres dépareillés, je voudrois pour tout au monde ne l'avoir pas exposé à cette peine, quoique je sache qu'il la prend de très-bon

cœur. S'il se trouve dans tout cela quelque chose qui vous convienne, & dont vous vouliez vous accommoder de quelque maniere que ce soit, vous me ferez plaisir, sans doute, pourvu que ce ne soit pas uniquement l'intention de me faire plaisir qui vous détermine. Si vous voulez en transformer le prix en une petite rente viagere, de tout mon cœur, quoiqu'il ne me semble pas que l'Encyclopédie & quelques autres livres de choix ôtés, le reste en vaille la peine, & d'autant moins que le produit de ces livres n'étant point nécessaire à ma subsistance, vous serez absolument le maître de prendre votre tems pour les payer tout à loisir, en une ou plusieurs fois, à moi ou à mes héritiers, tout comme il vous conviendra le mieux. En un mot, je vous laisse absolument décider de toute chose, & m'en rapporte à vous sur tous les points, hors un seul, qui est celui des suretés dont vous me parlez; j'en ai une qui me suffit, & je ne veux entendre parler d'aucune autre : c'est la probité de M. Dutens.

Je me suis fait envoyer ici le ballot

qui contenoit mes livres de botanique dont je ne veux pas me défaire, & quelques autres dont j'ai renvoyé à M. Davenport ce qui s'eſt trouvé ſous ma main; c'eſt ce que contenoit le ballot qui eſt rayé ſur le catalogue. Les livres dépareillés l'ont été dans les fréquens déménagemens que j'ai été forcé de faire; ainſi je n'ai pas de quoi les compléter. Ces livres ſont de nulle valeur, & je n'en vois aucun autre uſage à faire que de les jetter dans la riviere, ne pouvant les anéantir d'un acte de ma volonté.

Vos lettres, Monſieur, & tout ce que je vois de vous m'inſpirent non-ſeulement la plus grande eſtime, mais une confiance qui m'attire, & me donne un vrai regret de ne pas vous connoître perſonnellement. Je ſens que cette connoiſſance m'eût été très-agréable dans tous les tems, & très-conſolante dans mes malheurs. Je vous ſalue, Monſieur, très-humblement & de tout mon cœur.

LETTRE

AU MÊME.

A Wooton le 26 Mars 1767.

J'ESPERE, Monſieur, que cette lettre, deſtinée à vous offrir mes ſouhaits de bon voyage vous trouvera encore à Londres. Ils ſont bien vifs & bien vrais pour votre heureuſe route, agréable ſéjour, & retour en bonne ſanté. Témoignez, je vous prie, dans le pays où vous allez, à tous ceux qui m'aiment que mon cœur n'eſt pas en reſte avec eux, puiſqu'avoir de vrais amis & les aimer eſt le ſeul plaiſir auquel il ſoit encore ſenſible. Je n'ai aucune nouvelle de l'élargiſſement du pauvre Guy. Je vous ſerai très-obligé ſi vous voulez bien m'en donner, avec celle de votre heureuſe arrivée. Voici une correction omiſe à la fin de l'errata que je lui ai envoyé. Ayez la bonté de la lui remettre.

Je reçois, Monſieur, comme je le dois, la grace dont il plaît au Roi de m'honorer, & à laquelle j'avois ſi peu lieu de

m'attendre (*). J'aime à y voir de la part de M. le général Conway des marques d'une bienveillance que je desirois bien plus que je n'osois l'espérer. L'effet des faveurs du Prince n'est gueres en Angleterre de capter à ceux qui les reçoivent, celles du public. Si celle-ci faisoit pourtant cet effet, j'en serois d'autant plus comblé que c'est encore un bonheur auquel je dois peu m'attendre; car on pardonne quelquefois les offenses qu'on a reçues, mais jamais celles qu'on a faites, & il n'y a point de haine plus irréconciliable que celle des gens qui ont tort avec nous.

Si vous payez trop cher mes livres, Monsieur, je mets le trop sur votre conscience, car pour moi je n'en peux mais. Il y en a encore ici quelques-uns qui reviennent à la masse; entr'autres l'excellente *Historia fiorentina* de Machiavel, *ses discours* sur Tite-Live, & le traité *de Legibus romanis* de Sigonius. Je prierai M. Davenport de vous les faire passer.

(*) Voyez sur cet article la lettre du 22 Mars 1767 adressée à M. D.

La rente (*) que vous me propoſez, trop forte pour le capital, ne me paroît pas acceptable, même à mon âge. Cependant la condition d'être éteinte à la mort du premier mourant des deux la rend moins diſproportionnée, & ſi vous le préférez ainſi, j'y conſens, car tout eſt abſolument égal pour moi.

Je ſonge, Monſieur, à me rapprocher de Londres, puiſque la néceſſité l'ordonne, car j'y ai une répugnance extrême que la nouvelle de la penſion augmente encore. Mais quoique comblé des attentions généreuſes de M. Davenport, je ne puis reſter plus long-tems dans ſa maiſon, où même mon ſéjour lui eſt très à charge, & je ne vois pas, qu'ignorant la langue, il me ſoit poſſible d'établir mon ménage à la campagne, & d'y vivre ſur un autre pied que celui où je ſuis ici. Or, j'aimerois autant me mettre à la merci de tous les diables de l'enfer qu'à celle des domeſtiques Anglois. Ainſi mon parti eſt pris; ſi après quelques recherches que je veux faire encore dans

(*) Celle de dix livres Sterling.

ces provinces, je ne trouve pas ce qu'il me faut, j'irai à Londres ou aux environs me mettre en penſion comme j'étois, ou bien prendre mon petit ménage à l'aide d'un petit domeſtique François ou Suiſſe, fille ou garçon, qui parle Anglois & qui puiſſe faire mes emplettes. L'augmentation de mes moyens me permet de former ce projet, le ſeul qui puiſſe m'aſſurer le repos & l'indépendance, ſans leſquels il n'eſt point de bonheur pour moi.

Vous me parlez, Monſieur, de M. Frédéric Dutens votre ami & probablement votre parent. Avec mon étourderie ordinaire, ſans ſonger à la diverſité des noms de baptême, je vous ai pris tous deux pour la même perſonne, & puiſque vous êtes amis je ne me ſuis pas beaucoup trompé. Si j'ai ſon adreſſe, & qu'il ait pour moi la même bonté que vous, j'aurai pour lui la même confiance, & j'en uſerai dans l'occaſion.

Derechef, Monſieur, recevez mes vœux pour votre heureux voyage, & mes très-humbles ſalutations.

LETTRE

A U M É M E.

26 Octobre 1767.

PUISQUE Monsieur Dutens juge plus commode que la petite rente qu'il a proposée pour prix des livres de J. J. Rousseau, soit payée à Londres, même pour cette année où cependant l'un & l'autre sont en ce pays, soit. Il y aura toutefois, sur la formule de la lettre de change qu'il lui a envoyée, un petit retranchement à faire sur lequel il seroit à propos que M. Frédéric Dutens fût prévenu. C'est celui du lieu de la date; car quoique Rousseau sache très-bien que sa demeure est connue de tout le monde, il lui convient cependant de ne point autoriser de son fait cette connoissance. Si cette suppression pouvoit faire difficulté, Monsieur Dutens seroit prié de chercher le moyen de la lever, ou de revenir au payement du capital, faute de pouvoir établir commodément celui de la rente.

J. J. Rousseau a laissé entre les mains de M. Davenport un supplément de livres

à la disposition de M. Dutens, pour être réunis à la masse.

LETTRE
AU MÊME.

A Paris le 8 Novembre 1770.

(*Post tenebras lux.*)

JE suis aussi touché, Monsieur, de vos soins obligeans que surpris du singulier procédé de M. le colonel Roguin. Comme il m'avoit mis plusieurs fois sur le chapitre de la pension dont m'honora le roi d'Angleterre, je lui racontai historiquement les raisons qui m'avoient fait renoncer à cette pension. Il me parut disposé à agir pour faire cesser ces raisons; je m'y opposai; il insista, je le refusai plus fortement, & je lui déclarai que, s'il faisoit là-dessus la moindre démarche, soit en mon nom, soit au sien, il pouvoit être sûr d'être désavoué, comme le sera toujours quiconque voudra se mêler d'une affaire sur laquelle j'ai depuis long-tems pris mon parti. Soyez persuadé, Monsieur,

qu'il a pris sous son bonnet la priere qu'il vous a faite d'engager le comte de Rochford à me faire réponse, de même que celle de prendre des mesures pour le payement de la pension. Je me soucie fort peu, je vous assure, que le comte de Rochford me réponde ou non, & quant à la pension, j'y ai renoncé, je vous proteste, avec autant d'indifférence que je l'avois acceptée avec reconnoissance. Je trouve très-bizarre qu'on s'inquiéte si fort de ma situation dont je ne me plains point, & que je trouverois très-heureuse, si l'on ne se mêloit pas plus de mes affaires, que je ne me mêle de celles d'autrui. Je suis, Monsieur, très-sensible aux soins que vous voulez bien prendre en ma faveur, & à la bienveillance dont ils sont le gage, & je m'en prévaudrois avec confiance en toute autre occasion, mais dans celle-ci je ne puis les accepter; je vous prie de ne vous en donner aucuns pour cette affaire, & de faire en sorte que ce que vous avez déjà fait, soit comme non avenu. Agréez, je vous supplie, mes actions de graces, & soyez persuadé, Monsieur, de toute ma reconnoissance & de tout mon attachement.

LETTRES

A MONSIEUR D..... B.....

Sur la Réfutation du Livre de

L'ESPRIT D'HELVÉTIUS,

PAR J. J. ROUSSEAU.

Suivies de deux Lettres d'Helvétius ſur le même ſujet.

LETTRE PREMIERE.

VOus deſirez ſavoir, Monſieur, ſi je ſuis encore poſſeſſeur de l'exemplaire de *l'Eſprit d'Helvétius*, qui avoit appartenu à *J. J. Rouſſeau*, & ſi les notes que ce dernier avoit faites ſur cet ouvrage, à deſſein de le réfuter, ſont auſſi importantes qu'on vous les a repréſentées ? La mort de J. J. Rouſſeau me laiſſant libre de faire de ces notes l'uſage que je jugerai à propos, je n'héſite point à ſatisfaire votre empreſſement à cet égard.

Il y a douze ans que j'achetai à Londres les livres de J. J. Rouſſeau, au nombre

d'environ mille volumes. Un exemplaire du livre de l'*Esprit*, avec des remarques à la marge de la propre main de Rousseau, lequel se trouvoit parmi ces livres, me détermina principalement à en faire l'acquisition, & *Rousseau* consentit à me les céder, à condition que *pendant sa vie* je ne publierois point les notes que je pourrois trouver sur les livres qu'il me vendoit, & que, lui vivant, l'exemplaire du livre de *l'Esprit* ne sortiroit point de mes mains. Il paroît qu'il avoit entrepris de réfuter cet ouvrage de M. *Helvétius*, mais qu'il avoit abandonné cette idée dès qu'il l'avoit vu persécuté. M. Helvétius ayant appris que j'étois en possession de cet exemplaire, me fit proposer par le célebre M. Hume & quelques autres amis, de le lui envoyer; j'étois lié par ma promesse, je le représentai à M. Helvétius; il approuva ma délicatesse, & se réduisit à me prier de lui extraire quelques-unes des remarques qui portoient le plus coup contre ses principes, & de les lui communiquer; ce que je fis. Il fut tellement alarmé du danger que couroit un édifice qu'il avoit pris tant de plaisir à élever,

qu'il me répondit sur le champ, afin d'effacer les impressions qu'il ne doutoit pas que ces notes n'eussent fait sur mon esprit. Il m'annonçoit une autre lettre par le courier suivant, mais la mort l'enleva, huit ou dix jours après sa seconde lettre.

Les remarques dont il s'agit sont en petit nombre, mais suffisantes pour détruire les principes sur lesquels M. Helvétius établit un système que j'ai toujours regardé comme pernicieux à la société. Elles décelent cette pénétration profonde, ce coup-d'œil vif & lumineux, si propres à leur auteur. Vous en jugerez, Monsieur, par l'exposé que je vais vous en mettre sous les yeux.

Le grand but de M. Helvétius, dans son ouvrage, est de réduire toutes les facultés de l'homme à une existence purement matérielle. Il débute par avancer « que nous avons en nous deux facul» tés, ou, s'il l'ose dire, *deux puissan*» *ces passives*; la sensibilité physique & la » mémoire; & il définit la mémoire une » sensation continuée mais affoiblie » (*a*).

(*a*) De L'Esprit, *Paris* 1758, 4to. p. 2.

A quoi Rouſſeau répond : « *Il me ſemble qu'il faudroit diſtinguer les impreſſions purement organiques & locales, des impreſſions qui affectent tout l'individu ; les premieres ne ſont que de ſimples ſenſations ; les autres ſont des ſentimens.* Et un peu plus bas il ajoute : *Non pas ;* « *la mémoire eſt la faculté de ſe rappeller la ſenſation, mais la ſenſation, méme affoiblie, ne dure pas continuellement* ».

« *La mémoire*, continue Helvétius, » ne peut être qu'un des organes de la » ſenſibilité phyſique : le principe qui » ſent en nous doit être néceſſairement » le principe qui ſe reſſouvient ; puiſque » *ſe reſſouvenir*, comme je vais le prou- » ver, n'eſt proprement que *ſentir* ». *Je ne ſais pas encore*, dit Rouſſeau, *comme il va prouver cela, mais je ſais bien que ſentir l'objet préſent, & ſentir l'objet abſent ſont deux opérations dont la différence mérite bien d'être examinée.*

« Lorſque par une ſuite de mes idées, » ajoute l'Auteur, ou par l'ébranlement » que certains ſons cauſent dans l'organe » de mon oreille, je me rappelle l'image » d'un chêne ; alors mes organes intérieurs

» doivent néceſſairement ſe trouver à-
» peu-près dans la même ſituation où ils
» étoient à la vue de ce chêne ; or cette
» ſituation des organes doit inconteſta-
» blement produire une ſenſation : il eſt
» donc évident que ſe reſſouvenir c'eſt
» ſentir ».

Oui, dit Rouſſeau, *vos organes intérieurs ſe trouvent à la vérité dans la même ſituation où ils étoient à la vue du chêne, mais par l'effet d'une opération très-différente.* Et quant à ce que vous dites que cette ſituation doit produire une ſenſation : *qu'appellez-vous ſenſation ?* dit-il ? *ſi une ſenſation eſt l'impreſſion tranſmiſe par l'organe extérieur à l'organe intérieur, la ſituation de l'organe intérieur a beau être ſuppoſée la même, celle de l'organe extérieur manquant, ce défaut ſeul ſuffit pour diſtinguer le ſouvenir de la ſenſation. D'ailleurs, il n'eſt pas vrai que la ſituation de l'organe intérieur ſoit la même dans la mémoire & dans la ſenſation ; autrement il ſeroit impoſſible de diſtinguer le ſouvenir de la ſenſation d'avec la ſenſation. Auſſi l'auteur ſe ſauve-t-il par un* A-PEU-PRÈS ; *mais une ſituation d'organes, qui n'eſt qu'à-peu-*

près la même ne doit pas produire exactement le même effet.

Il eſt donc évident, dit Helvétius, que « ſe reſſouvenir ſoit ſentir ». *It y a cette différence*, répond Rouſſeau, *que la mémoire produit une ſenſation ſemblable & non pas le ſentiment, & cette autre différence encore, que la cauſe n'eſt pas la même.*

L'Auteur ayant poſé ſon principe ſe croit en droit de conclure ainſi : « je dis » encore que c'eſt dans la capacité que » nous avons d'appercevoir les reſſemblances ou les différences, les convenances ou les diſconvenances qu'ont entr'eux les objets divers, que conſiſtent toutes les opérations de l'eſprit. » Or cette capacité n'eſt que la ſenſibilité phyſique même : tout ſe réduit donc » à ſentir ». *Voici qui eſt plaiſant*, s'écrie ſon adverſaire ! *après avoir légérement affirmé qu'appercevoir & comparer ſont la même choſe, l'auteur conclut en grand appareil que juger c'eſt ſentir. La concluſion me paroît claire ; mais c'eſt de l'antécédent qu'il s'agit.*

Je viens à l'objection la plus forte de toutes celles que renferment les notes

du citoyen de Geneve, & qui alarma le plus M. Helvétius, lorſque je la lui communiquai. L'Auteur répete ſa concluſion d'une autre maniere (*b*) & dit : « La concluſion de ce que je viens de » dire, c'eſt que, ſi tous les mots des di- » verſes langues ne déſignent jamais que » des objets, ou les rapports de ces ob- » jets avec nous & entr'eux, tout l'eſprit » par conſéquent conſiſte à comparer & » nos ſenſations & nos idées ; c'eſt-à-dire » à voir les reſſemblances & les diffé- » rences, les convenances & les diſcon- » venances qu'elles ont entr'elles. Or, » comme le jugement n'eſt que cette ap- » percevance elle-même, ou du moins » que le prononcé de cette appercevan- » ce, il s'enſuit que toutes les opéra- » tions de l'eſprit ſe réduiſent à juger ». Rouſſeau oppoſe à cette concluſion une diſtinction ſi lumineuſe qu'elle ſuffit pour éclaircir entiérement cette queſtion, & diſſiper les ténebres dont la fauſſe philoſophie cherche à envelopper les jeunes eſprits. APPERCEVOIR LES OBJETS,

(*b*) Page 9.

dit-il, C'EST SENTIR; APPERCEVOIR LES RAPPORTS, C'EST JUGER. Ce peu de mots n'a pas beſoin de commentaire, ils ſerviront à jamais de bouclier contre toutes les entrepriſes des matérialiſtes pour anéantir dans l'homme la ſubſtance ſpirituelle. Ils établiſſent clairement, *non deux puiſſances paſſives*, comme le dit M. Helvétius au commencement de ſon ouvrage; mais une ſubſtance paſſive qui reçoit les impreſſions, & une puiſſance active qui examine ces impreſſions, voit leurs rapports, les combine, & juge. *Appercevoir les objets, c'eſt ſentir; appercevoir les rapports, c'eſt juger.*

J'aurois à me reprocher un manque d'équité entre les deux antagoniſtes que je fais entrer en lice, ſi je ne publiois la réponſe que M. Helvétius me fit lorſque je lui envoyai cette objection, accompagnée de deux ou trois autres; on verra (c) que non-ſeulement il ne bannit point de l'eſprit les doutes que Rouſſeau y introduit, mais qu'il appréhende lui-même le peu d'effet de ſa lettre, puiſqu'il en an-

(c) Voyez la Lettre de M. Helvétius, N°. 2. à la fin.

nonce une autre ſur le même ſujet, qu'il eût écrite ſans doute s'il eût vécu. Mais continuons à le ſuivre dans les preuves qu'il allégue pour juſtifier ſa concluſion.

« La queſtion renfermée dans ces bornes, continue l'auteur de l'Eſprit, j'examinerai maintenant ſi juger n'eſt pas ſentir. Quand je juge de la grandeur ou de la couleur des objets qu'on me préſente, il eſt évident que le jugement porté ſur les différentes impreſſions que ces objets ont faites ſur mes ſens n'eſt proprement qu'une ſenſation; que je puis dire également, je juge ou je ſens que, de deux objets, l'un, que j'appelle *toiſe*, fait ſur moi une impreſſion différente de celui que j'appelle *pied*; que la couleur que je nomme *rouge*, agit ſur mes yeux différemment de celle que je nomme *jaune;* & j'en conclus qu'en pareil cas *juger*, n'eſt jamais que *ſentir.* » *Il y a ici un ſophiſme très-ſubtil & très important à bien remarquer*, reprend Rouſſeau, *autre choſe eſt ſentir une différence entre une* toiſe *& un* pied, *& autre choſe meſurer cette différence. Dans la premiere opération l'eſprit eſt purement*

passif, mais dans l'autre il est actif. Celui qui a plus de justesse dans l'esprit, pour transporter par la pensée le pied sur la toise, & voir combien de fois il y est contenu, est celui qui en ce point a l'esprit le plus juste & juge le mieux. Et quant à la conclusion « qu'en pareil cas juger n'est jamais que sentir ». Rousseau soutient que *c'est autre chose ; parce que la comparaison du jaune & du rouge n'est pas la sensation du jaune ni celle du rouge.*

L'auteur se fait ensuite cette objection : « mais dira-t-on, supposons qu'on veuille » savoir si la force est préférable à la » grandeur du corps, peut-on assurer » qu'alors juger soit sentir ? oui, répon- » drai-je : car pour porter un jugement » sur ce sujet, ma mémoire doit me tra- » cer successivement les tableaux des situa- » tions différentes où je puis me trouver » le plus communément dans le cours » de ma vie ». *Comment*, réplique à cela Rousseau, *la comparaison successive de mille idées est aussi un sentiment ? Il ne faut pas disputer des mots ; mais l'auteur se fait là un étrange dictionnaire.*

Il se trouve quelques autres notes à ce

chapitre premier de l'ouvrage de l'Eſprit, dans leſquelles Rouſſeau accuſe ſon auteur de raiſonnemens ſophiſtiques. Enfin Helvétius finit ainſi : « Mais, dira-t-on, » comment juſqu'à ce jour a-t-on » ſuppoſé en nous une faculté de juger » diſtincte de la faculté de ſentir ? l'on ne » doit cette ſuppoſition, répondrai-je, » qu'à l'impoſſibilité où l'on s'eſt cru » juſqu'à préſent d'expliquer d'aucune au» tre maniere certaines erreurs de l'eſ» prit ». *Point du tout*, reprend Rouſſeau. *C'eſt qu'il eſt très-ſimple de ſuppoſer que deux opérations d'eſpeces différentes ſe font par deux différentes facultés.*

Voici, Monſieur, l'expoſé de la réfutation des principes d'Helvétius contenus dans le premier chapitre de ſon livre. Rouſſeau avoit fait de ces notes le canevas d'un ouvrage qu'il avoit deſſein de mettre au jour; vous ſentez qu'il n'étoit pas aiſé de donner de la liaiſon à des notes jettées au haſard ſur la marge d'un livre, j'ai cherché à vous les préſenter de la maniere la plus ſuivie, & je me flatte que vous imputerez au ſujet ce qu'il peut y avoir de défectueux

dans la méthode que j'ai adoptée, pour vous mettre au fait de ce que vous desiriez savoir.

Il y a beaucoup d'autres notes répandues dans le reste de l'ouvrage; mais comme elles attaquent le plus souvent des idées particulieres de l'auteur, & ne sont pas relatives au systême favori, qu'il a voulu établir au commencement de son ouvrage, je remets à vous en faire part dans une autre lettre, pour peu que vous le desiriez.

J'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur.

L. DUTENS.

23 JAN 1953
OF OXFORD
LIBRARY

LETTRE

LETTRE II.

VOUS êtes bien bon, Monſieur, de mettre tant de prix au peu de tems que j'ai employé pour vous communiquer les notes de J. J. Rouſſeau contre le livre de l'Eſprit. Vous avez raiſon de dire qu'elles contiennent des objections & des argumens irréplicables. M. Helvétius le ſentoit bien lui-même & ſa lettre en eſt une preuve. On ne peut en effet diſconvenir que le citoyen de Geneve, ſi ingénieux à ſoutenir les paradoxes les plus inexplicables, ne fût auſſi le champion le plus propre à renverſer les autels du ſophiſme. C'eſt Diogene qui tout fou qu'il étoit, n'en fourniſſoit pas moins des armes à la vérité.

Vous témoignez tant d'empreſſement de connoître les autres notes qui ſe trouvent à la marge de l'exemplaire de l'Eſprit, que je ne puis me refuſer au plaiſir de vous donner cette ſatisfaction ; mais ne vous attendez plus à une marche réguliere. L'ouvrage d'Helvétius n'étant compoſé que de chapitres ſans liaiſon, d'idées découſues, de jolis petits contes & de bons mots ; les notes que vous allez lire, à

deux ou trois près, ne ſont auſſi que des ſorties ſur quelques ſentimens particuliers; vous en allez juger.

A la fin du premier diſcours (*a*), M. Helvétius revenant à ſon grand principe, dit : « rien ne m'empêche maintenant » d'avancer que *juger*, comme je l'ai déjà » prouvé, n'eſt proprement que *ſentir* ». *Vous n'avez rien prouvé ſur ce point*, répond Rouſſeau ; *ſinon que vous ajoutez au ſens du mot* SENTIR, *le ſens que nous donnons au mot* JUGER ; *vous réuniſſez ſous un mot commun deux facultés eſſentiellement différentes.* Et ſur ce que Helvétius dit encore ; que « l'eſprit peut être conſidéré comme » la faculté productrice de nos penſées, » & n'eſt en ce ſens que ſenſibilité & mé» moire ». Rouſſeau met en note : *Senſibilité*, *Mémoire*, JUGEMENT. Ces deux notes appartiennent encore au ſujet de ma premiere lettre, celles qui ſuivent ſont différentes.

Dans ſon ſecond diſcours, M. Helvétius avance : « que nous ne concevons que des

(*a*) Ch. iv. p. 41.

» idées analogues aux nôtres, que nous » n'avons *d'eſtime ſentie* que pour cette » eſpece d'idées, & de-là cette haute opi- » nion que chacun eſt, pour ainſi dire, » forcé d'avoir de ſoi-même, & qu'il ap- » pelle la néceſſité où nous ſommes de » nous eſtimer préférablement aux au- » tres (*b*). Mais, ajoute-t-il, (*c*) on me » dira que l'on voit quelques gens recon- » noître dans les autres plus d'eſprit qu'en » eux. Oui, répondrai-je, on voit des » hommes en faire l'aveu; & cet aveu » eſt d'une belle ame : cependant ils n'ont » pour celui qu'ils avouent leur ſupérieur » qu'une *eſtime ſur parole;* ils ne font que » donner à l'opinion publique la préfé- » rence ſur la leur, & convenir que ces » perſonnes ſont plus eſtimées, ſans être » intérieurement convaincus qu'elles ſoient » plus eſtimables ». *Cela n'eſt pas vrai*, reprend bruſquement Rouſſeau, *j'ai long-tems médité ſur un ſujet, & j'en ai tiré quelques vues avec toute l'attention que j'étois capable d'y mettre. Je communique ce*

(*b*) Diſcours deuxieme, ch. 2. p. 68.
(*c*) p. 69.

même ſujet à un autre homme, & durant notre entretien je vois ſortir du cerveau de cet homme des foules d'idées neuves & de grandes vues ſur ce même ſujet qui m'en avoit fourni ſi peu. Je ne ſuis pas aſſez ſtupide pour ne pas ſentir l'avantage de ſes vues & de ſes idées ſur les miennes ; je ſuis donc forcé de ſentir intérieurement que cet homme a plus d'eſprit que moi, & de lui accorder dans mon cœur une eſtime ſentie, ſupérieure à celle que j'ai pour moi. Tel fut le jugement que Philippe ſecond porta de l'eſprit d'Alonzo Perez, & qui fit que celui-ci s'eſtima perdu.

Helvétius veut appuyer ſon ſentiment d'un exemple & dit : (*d*) « En poéſie » Fontenelle ſeroit ſans peine convenu » de la ſupériorité du génie de Corneille » ſur le ſien, mais il ne l'auroit pas ſen- » tie. Je ſuppoſe pour s'en convaincre, » qu'on eût prié ce même Fontenelle de » donner, en fait de poéſie, l'idée qu'il » s'étoit formé de la perfection ; il eſt cer- » tain qu'il n'auroit en ce genre propoſé » d'autres regles fines que celles qu'il avoit

(*d*) P. 69 note.

» lui-même auſſi bien obſervées que Cor-» neille ». Mais Rouſſeau objecte à cela : *Il ne s'agit pas de regles, il s'agit du génie qui trouve les grandes images & les grands ſentimens. Fontenelle auroit pu ſe croire meilleur juge de tout cela que Corneille, mais non pas auſſi bon inventeur ; il étoit fait pour ſentir le génie de Corneille & non pour l'égaler. Si l'auteur ne croit pas qu'un homme puiſſe ſentir la ſupériorité d'un autre dans ſon propre genre, aſſurément il ſe trompe beaucoup ; moi-même je ſens la ſienne, quoique je ne ſois pas de ſon ſentiment. Je ſens qu'il ſe trompe en homme qui a plus d'eſprit que moi. Il a plus de vues, & plus lumineuſes, mais les miennes ſont plus ſaines. Fénelon l'emportoit ſur moi à tous égards, cela eſt certain.* A ce ſujet Helvétius ayant laiſſé échapper l'expreſſion « du poids importun » de l'eſtime, » Rouſſeau le releve en s'écriant : *le poids importun de l'eſtime ! eh Dieu ! rien n'eſt ſi doux que l'eſtime, même pour ceux qu'on croit ſupérieurs à ſoi.*

« Ce n'eſt peut-être qu'en vivant loin » des ſociétés, dit Helvétius, (*e*) qu'on

(*e*) P. 70.

» peut ſe défendre des illuſions qui les » ſéduiſent. Il eſt du moins certain que, » dans ces mêmes ſociétés, on ne peut » conſerver une vertu toujours forte & » pure, ſans avoir habituellement pré- » ſent à l'eſprit le principe de l'utilité pu- » blique; ſans avoir une connoiſſance » profonde des véritables intérêts de ce » public, & par conſéquent de la mo- » rale & de la politique ». *A ce compte*, répond Rouſſeau, *il n'y a de véritable probité que chez les philoſophes. Ma foi, ils ſont bien de s'en faire compliment les uns aux autres.*

« Conſéquemment au principe que ve- » noit d'avancer l'auteur, (*f*) il dit que » Fontenelle définiſſoit le menſonge; *taire » une vérité qu'on doit.* Un homme ſort » du lit d'une femme, il en rencontre le » mari: *D'où venez-vous*, lui dit celui-ci. » Que lui répondre? lui doit-on alors la » vérité? *non*, dit Fontenelle, *parce qu'a- » lors la vérité n'eſt utile à perſonne ». Plaiſant exemple!* s'écrie Rouſſeau, *comme ſi celui qui ne ſe fait pas un ſcrupule de coucher*

(*f*) P. 70. note.

avec la femme d'autrui s'en faiſoit un de dire un menſonge ! Il ſe peut qu'un adultere ſoit obligé de mentir ; mais l'homme de bien ne veut être ni menteur, ni adultere.

Dans le chapitre (g) où l'auteur avance que dans ſes jugemens le public ne prend conſeil que de ſon intérêt, il apporte pluſieurs exemples, à l'appui de ſon ſentiment, qui ne ſont point admis par ſon cenſeur. Lorſqu'il dit : « qu'un poëte dra-» matique faſſe une bonne tragédie ſur un » plan déjà connu, c'eſt, dit-on, un pla-» giaire mépriſable ; mais qu'un général ſe » ſerve dans une campagne de l'ordre de » bataille & des ſtratagêmes d'un autre » général, il n'en paroît ſouvent que plus » eſtimable ». L'autre le releve en diſant : *vraiment, je le crois bien ! le premier ſe donne pour l'auteur d'une piece nouvelle, le ſecond ne ſe donne pour rien, ſon objet eſt de battre l'ennemi. S'il faiſoit un livre ſur les batailles, on ne lui pardonneroit pas plus le plagiat qu'à l'auteur dramatique.* Rouſſeau n'eſt pas plus indulgent envers M. Helvétius lorſque celui-ci altere les faits pour

(g) Ch. 12. Diſc. 11. p. 104.

autoriſer ſes principes. Par exemple, lorſque voulant prouver que « dans tous les » ſiecles & dans tous les pays la probité » n'eſt que l'habitude des actions utiles à » ſa nation, il allégue l'exemple des Lacé» démoniens qui permettoient le vol, & » conclut enſuite que le vol, nuiſible à » tout peuple riche, mais utile à Sparte, » y devoit être honoré ». (*h*) Rouſſeau remarque : *que le vol n'étoit permis qu'aux enfans, & qu'il n'eſt dit nulle part que les hommes volaſſent*, ce qui eſt vrai. Et ſur le même ſujet l'auteur dans une note ayant dit : « qu'un jeune Lacédémonien plutôt » que *d'avouer* ſon larcin ſe laiſſa ſans crier » dévorer le ventre par un jeune renard » qu'il avoit volé & caché ſous ſa robe ». Son critique le reprend ainſi avec raiſon : *il n'eſt dit nulle part que l'enfant fut queſtionné. Il ne s'agiſſoit que de ne pas déceler ſon vol, & non de le nier. Mais l'auteur eſt bien aiſe de mettre adroitement le menſonge au nombre des vertus Lacédémoniennes.*

M. Helvétius, faiſant l'apologie du luxe,

(*h*) Ch. 13. p. 136.

porte l'esprit du paradoxe jusqu'à dire que les femmes galantes, dans un sens politique, sont plus utiles à l'Etat que les femmes sages. Mais Rousseau répond : *l'une soulage des gens qui souffrent, l'autre favorise des gens qui veulent s'enrichir. En excitant l'industrie des artisans du luxe, elle en augmente le nombre ; en faisant la fortune de deux ou trois elle en excite vingt à prendre un état où ils resteront misérables. Elle multiplie les sujets dans les professions inutiles & les fait manquer dans les professions nécessaires.*

Dans une autre occasion M. Helvétius remarquant que » l'envie permet à chacun » d'être le panégyriste de sa probité, & » non de son esprit ; » Rousseau loin d'être de son avis dit : *ce n'est point cela, mais c'est qu'en premier lieu la probité est indispensable & non l'esprit ; & qu'en second lieu il dépend de nous d'être honnêtes gens, & non pas gens d'esprit.*

Enfin dans le premier chapitre du 3me. discours l'auteur entre dans la question de l'éducation, & de l'égalité naturelle des esprits. Voici le sentiment de Rousseau-là-dessus, exprimé dans une de ses notes.

Le principe duquel l'auteur déduit dans les chapitres ſuivans l'égalité naturelle des eſprits, & qu'il a tâché d'établir au commencement de cet ouvrage, eſt que les jugemens humains ſont purement paſſifs. Ce principe a été établi & diſcuté avec beaucoup de philoſophie & de profondeur dans l'Encyclopédie, article EVIDENCE. *J'ignore quel eſt l'auteur de cet article; mais c'eſt certainement un très-grand métaphyſicien. Je ſoupçonne l'abbé de Condillac ou M. de Buffon. Quoi qu'il en ſoit, j'ai tâché de combattre & d'établir l'activité de nos jugemens dans les notes que j'ai écrites au commencement de ce livre, & ſur-tout dans la premiere partie de la profeſſion de foi du vicaire Savoyard. Si j'ai raiſon, & que le principe de M. Helvétius & de l'auteur ſuſdit ſoit faux, les raiſonnemens des chapitres ſuivans qui n'en ſont que des conſéquences tombent, & il n'eſt pas vrai que l'inégalité des eſprits ſoit l'effet de la ſeule éducation, quoiqu'elle y puiſſe influer beaucoup.*

Voici, Monſieur, tout ce que j'ai cru digne de votre attention parmi les notes que j'ai trouvées à la marge du livre de

l'Eſprit ; il y en a encore d'autres moins importantes que vous pourrez vous-même parcourir un jour ; je vous le porterai la premiere fois que j'irai à Paris, & le laiſſerai même avec vous, en ayant à préſent fait tout l'uſage que je deſirois en faire.

Je vous envoie auſſi une copie des lettres que M. Helvétius m'écrivit à ce ſujet, il eſt juſte de lui donner le champ libre pour repouſſer les attaques d'un auſſi puiſſant antagoniſte, mais vous verrez qu'il n'y réuſſit pas ; & qu'en ſe battant même il a le ſentiment de ſa défaite.

Vous voulez auſſi voir les lettres que je vous ai dites avoir reçu quelquefois de Rouſſeau ; comme elles ont rapport à l'acquiſition que je fis de ſes livres, & qu'elles contiennent certaines particularités ignorées de cet homme extraordinaire, je vous envoie la copie, avec d'autant moins de répugnance qu'elles ne dévoilent rien de ſecret. Elles peuvent même ſervir à ajouter quelques traits à ſon caractere, & pour vous mettre en état de les mieux

comprendre, j'ai ajouté quelques notes qui éclairciſſent ce qui auroit été obſcur pour vous.

J'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Votre très-humble
& très-obéiſſant ſerviteur.

L. DUTENS.

LETTRES
DE
M. HELVÉTIUS.

LETTRE PREMIERE.

A Paris ce 22 Septembre 1771.

MONSIEUR,

VOTRE parole eſt une choſe ſacrée, & je ne vous demande plus rien, puiſque vous avez promis de garder inviolablement l'exemplaire de M. Rouſſeau. J'aurois été bien aiſe de voir les notes qu'il a miſes ſur mon ouvrage, mais mes deſirs à cet égard ſont fort modérés. J'eſtime fort ſon éloquence & fort peu ſa philoſophie. C'eſt, dit mylord Bolinbroke, du ciel que Platon part pour deſcendre ſur la terre, & c'eſt de la terre que Démocrite part pour s'élever au ciel; le vol du dernier eſt le plus ſûr. M. Hume ne m'a communiqué aucune des notes dont vous lui aviez fait part; j'étois alors vraiſemblablement à mes terres: préſentez-lui, je vous prie, mes reſpects ainſi qu'à M. Eliſſon. S'il y

avoit cependant dans les notes de M. Rouſſeau quelques-unes qui vous paruſſent très-fortes & que vous puſſiez me les adreſſer, je vous enverrois la réponſe, ſi elle n'exigeoit pas trop de diſcuſſion.

Je ſuis avec un très-profond reſpect,

MONSIEUR,

Votre très-humble
& très-obéiſſant ſerviteur,

HELVÉTIUS.

LETTRE II.

A Vore ce 26 Novembre 1771.

MONSIEUR,

UNE indiſpoſition de ma fille m'a retenu à la campagne quinze jours de plus qu'à l'ordinaire ; c'eſt à mes terres que j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : je ſerai dans huit jours à Paris ; à mon arrivée je ferai tenir à M. Lutton la lettre que vous m'adreſſez pour lui. Je vous remercie bien des notes que vous m'avez envoyées. Vous avez le tact ſûr ; c'eſt dans la note quatrieme & la derniere, que ſe trouvent les plus fortes objections contre mes principes.

Le plan de l'ouvrage de l'Eſprit ne me laiſſoit pas la liberté de tout dire ſur ce ſujet ; je m'attendois, lorſque je le donnai au public, qu'on m'attaqueroit ſur ces deux points, & j'avois déjà tracé l'eſquiſſe d'un ouvrage dont le plan me permettoit de m'étendre ſur ces deux queſtions ; l'ouvrage eſt fait, mais je ne pourrois le faire imprimer ſans m'expoſer à de grandes perſécutions. Notre parlement n'eſt plus com-

posé que de prêtres, & l'inquisition est plus sévere ici qu'en Espagne. Cet ouvrage où je traite bien ou mal une infinité de questions piquantes, ne peut donc paroître qu'à ma mort.

Si vous veniez à Paris, je serois ravi de vous le communiquer, mais comment vous en donner un extrait dans une lettre? C'est sur une infinité d'observations fines que j'établis mes principes; la copie de ces observations seroit très-longue; il est vrai qu'avec un homme d'autant d'esprit que vous, on peut enjamber sur bien des raisonnemens, & qu'il suffit de lui montrer de loin en loin quelques jallons, pour qu'il devine tous les points par où la route doit passer.

Examinez donc ce que l'ame est en nous, après en avoir abstrait l'organe physique de la mémoire qui se perd par un coup, une apoplexie, &c. L'ame alors se trouvera réduite à la seule faculté de sentir; sans mémoire, il n'est point d'esprit dont toutes les opérations se réduisent à voir *la ressemblance ou la différence, la convenance ou la disconvenance que les objets ont entr'eux & avec nous.* Esprit suppose *com-*

paraiſon des objets & point de comparaiſon ſans *mémoire ;* auſſi les muſes, ſelon les Grecs, étoient les filles de Mnémoſine ; l'imbécille qu'on met ſur le pas de ſa porte n'eſt qu'un homme privé plus ou moins de l'organe de la mémoire.

Aſſuré par ce raiſonnement & une infinité d'autres que *l'ame n'eſt pas l'eſprit*, puiſqu'un imbécille a une ame, on s'apperçoit que l'ame n'eſt en nous que la faculté de ſentir : je ſupprime les conſéquences de ce principe, vous les devinez.

Pour éclaircir toutes les opérations de l'eſprit, examinez d'abord ce que c'eſt que juger dans les objets phyſiques : vous verrez que tout jugement ſuppoſe comparaiſon entre deux ou pluſieurs objets. Mais dans ce cas qu'eſt-ce que comparer ? *C'eſt voir alternativement.* On met deux échantillons jaunes ſous mes yeux ; je les compare, c'eſt à-dire, *je les regarde alternativement*, & quand je dis que l'un eſt plus *foncé que l'autre*, je dis, ſelon l'obſervation de Newton, *que l'un réfléchit moins de rayons d'une certaine eſpece*, c'eſt-à-dire, que *mon œil reçoit une moindre ſenſation*, c'eſt-à-dire, qu'il eſt plus *foncé* : or le ju-

gement n'eſt que le prononcé de la ſenſation éprouvée.

A l'égard des mots de nos langues qui expoſent des idées, ſi je l'oſe dire, intellectuelles, tels ſont les mots *force*, *grandeur*, &c. qui ne ſont repréſentatifs d'aucune *ſubſtance phyſique*, je prouve que ces mots, & généralement tous ceux qui ne ſont repréſentatifs d'aucun de ces objets, ne vous donnent aucune idée réelle, & que nous ne pouvons porter aucun jugement ſur ces mots, ſi nous ne les avons rendus phyſiques par leur application à telle ou telle ſubſtance. Que ces mots ſont dans nos langues ce que ſont *a* & *b* en algebre, auxquels il eſt impoſſible d'attacher aucune idée réelle s'ils ne ſont mis en équations; auſſi avons-nous une idée différente du mot grandeur, ſelon que nous l'attachons à une mouche ou un éléphant. Quant à la faculté que nous avons de comparer les objets entr'eux, il eſt facile de prouver que cette faculté n'eſt autre choſe que l'intérêt même que nous avons de les comparer, lequel intérêt mis en décompoſition peut lui-même toujours ſe réduire à une ſenſation phyſique.

S'il étoit poſſible que nous fuſſions impaſſibles, nous ne comparerions pas faute d'intérêt pour comparer.

Si d'ailleurs toutes nos idées, comme le prouve Locke, nous viennent par les ſens, c'eſt que nous n'avons que des ſens; auſſi peut-on pareillement réduire toutes les idées abſtraites & collectives à de pures ſenſations.

Si le découſu de toutes ces idées ne vous en fait naître aucune, il faudroit que le haſard vous amenât à Paris, pour que je puſſe vous montrer tout le développement de mes idées, par-tout appuyées de faits.

Tout ce que je vous marque à ce ſujet ne ſont que des indications obſcures, & pour m'entendre, peut-être faudroit-il que vous viſſiez mon livre.

Si par haſard ces idées vous paroiſſoient mériter la peine d'y rêver, je vous eſquiſſerois dans une ſeconde les motifs qui me portent à poſer; que tous les hommes, communément bien organiſés, ont tous une égale aptitude à penſer.

Je vous prie de ne communiquer cette

lettre à perſonne (*), elle pourroit donner à quelqu'un le fil de mes idées; & puiſque l'ouvrage eſt fait, il faut que le mérite de mes idées, ſi elles ſont vraies, me reſte.

J'ai l'honneur d'être avec reſpect,

MONSIEUR,

Votre très-humble
& très-obéiſſant ſerviteur,

HELVÉTIUS.

Je vous prie d'aſſurer Meſſieurs Hume & Eliſſon de mes reſpects.

(*) L'ouvrage auquel ceci a rapport eſt le livre de *l'Homme*, publié peu après la mort de *M. Helvétius*; & cette Lettre n'a été communiquée qu'après la publication de cet ouvrage.

LETTRE
DE J. J. ROUSSEAU
A SON LIBRAIRE DE PARIS.

JE vous envoie, Monſieur, une piece imprimée & publiée à Geneve, & que je vous prie d'imprimer & publier à Paris, pour mettre le public en état d'entendre les deux parties, en attendant les autres réponſes plus foudroyantes qu'on prépare à Geneve contre moi. Celle-ci eſt de M. de V.... ſi toutefois je ne me trompe ; il ne faut qu'attendre pour s'en éclaircir : car s'il en eſt l'auteur, il ne manquera pas de la reconnoître hautement, ſelon le devoir d'un homme d'honneur & d'un bon chrétien ; s'il ne l'eſt pas, il la déſavouera de même, & le public ſaura bientôt à quoi s'en tenir.

Je vous connois trop, Monſieur, pour croire que vous vouluſſiez imprimer une piece pareille, ſi elle vous venoit d'une autre main ; mais puiſque c'eſt moi qui vous en prie, vous ne devez vous en faire aucun ſcrupule. Je vous ſalue, &c

ROUSSEAU.

SENTIMENT DES CITOYENS. (1)

APRÈS les lettres de la campagne, ſont venues celles de la montagne. Voici les ſentimens de la ville.

On a pitié d'un fou ; mais quand la démence devient fureur, on le lie. La tolérance, qui eſt une vertu, ſeroit alors un vice.

Nous avons plaint J. J. Rouſſeau, ci-devant Citoyen de notre ville, tant qu'il s'eſt borné, dans Paris, au malheureux métier d'un bouffon qui recevoit des nazardes à l'opéra, & qu'on proſtituoit marchant à quatre pattes ſur le théâtre de la comédie. A la vérité, ces opprobres retomboient, en quelque façon, ſur nous : il étoit triſte, pour un Genevois arrivant à Paris, de ſe voir humilié par la honte d'un compatriote. Quelques-uns de nous l'avertirent, & ne le corrigerent

(1) L'Auteur de cette piece avoit ſi bien imité le ſtyle de M. de Vernes, que M. Rouſſeau parut croire qu'elle pouvoit être de lui. Ce ne fut qu'au bout de quelque tems qu'il apprit que ſon véritable auteur étoit M. de V.....

pas. Nous avons pardonné à ſes romans, dans leſquels la décence & la pudeur ſont auſſi peu ménagées, que le bon ſens. Notre ville n'étoit connue auparavant que par des mœurs pures, & par des ouvrages ſolides qui attiroient les étrangers à notre Académie : c'eſt pour la premiere fois qu'un de nos citoyens l'a fait connoître par des livres qui alarment les mœurs, que les honnêtes gens mépriſent & que la piété condamne.

Lorſqu'il mêla l'irréligion à ſes romans, nos Magiſtrats furent indiſpenſablement obligés d'imiter ceux de Paris & de Berne (2), dont les uns le décreterent, & les autres le chaſſerent. Mais le Conſeil de Geneve, écoutant encore ſa compaſſion dans ſa juſtice, laiſſoit une porte ouverte au repentir d'un coupable égaré, qui pouvoit revenir dans ſa patrie & y mériter ſa grace.

Aujourd'hui la patience n'eſt-elle pas laſſée, quand il oſe publier un nouveau libelle, dans lequel il outrage avec fureur

(2) Je ne fus chaſſé du Canton de Berne qu'un mois après le décret de Geneve.

la religion chrétienne, la réformation qu'il profeſſe, tous les Miniſtres du ſaint Evangile, & tous les Corps de l'Etat ? La démence ne peut plus ſervir d'excuſe, quand elle fait commettre des crimes.

Il auroit beau dire à préſent : reconnoiſſez ma maladie du cerveau à mes inconſéquences & à mes contradictions : il n'en demeurera pas moins vrai que cette folie l'a pouſſé juſqu'à inſulter à Jéſus-Chriſt, juſqu'à imprimer que *l'Evangile eſt un livre ſcandaleux*, (page 40 de la petite édition.) *téméraire*, *impie*, *dont la morale eſt d'apprendre aux enfans à renier leurs meres*, *leurs freres*, *&c.* Je ne répéterai pas les autres paroles : elles font frémir. Il croit en déguiſer l'horreur en les mettant dans la bouche d'un contradicteur ; mais il ne répond point à ce contradicteur imaginaire. Il n'y en a jamais eu d'aſſez abandonné pour faire ces infâmes objections, & pour tordre ſi méchamment le ſens naturel & divin des paraboles de notre Sauveur. *Figurons-nous*, ajoute-t-il, *une ame infernale*, *analyſant ainſi l'Evangile.* Eh ! qui l'a jamais ainſi analyſé ?

analyſé ? Où eſt cette ame infernale (3)? La Métrie, dans ſon homme machine, dit qu'il a connu un dangereux athée, dont il rapporte les raiſonnemens ſans les réfuter : on voit aſſez qui étoit cet athée; il n'eſt pas permis aſſurément d'étaler de tels poiſons ſans préſenter l'antidote.

Il eſt vrai que Rouſſeau, dans cet endroit même, ſe compare à Jéſus-Chriſt avec la même humilité qu'il a dit que nous devions lui dreſſer une ſtatue. On ſait que cette comparaiſon eſt un des accès de ſa folie. Mais une folie qui blaſphême à ce point, peut-elle avoir d'autre médecin que la même main qui a fait juſtice de ſes autres ſcandales?

S'il a cru préparer, dans ſon ſtyle obſcur, une excuſe à ſes blaſphêmes, en les attribuant à un délateur imaginaire, il n'en peut avoir aucune pour la maniere dont il parle des miracles de notre Sauveur. Il dit nettement, ſous ſon propre nom : [Page 98.] *Il y a des miracles, dans*

(3) Il paroît que l'auteur de cette piece pourroit mieux répondre que perſonne à ſa queſtion. Je prie le lecteur de ne pas manquer de conſulter, dans l'endroit qu'il cite, ce qui précede & ce qui ſuit.

l'Evangile, qu'il n'eſt pas poſſible de prendre au pied de la lettre ſans renoncer au bon ſens ; il tourne en ridicule tous les prodiges que Jéſus daigna opérer pour établir la religion.

Nous avouons encore ici la démence qu'il a de ſe dire chrétien quand il ſape le premier fondement du chriſtianiſme ; mais cette folie ne le rend que plus criminel. Etre chrétien, & vouloir détruire le chriſtianiſme, n'eſt pas ſeulement d'un blaſphémateur, mais d'un traître.

Après avoir inſulté Jéſus-Chriſt, il n'eſt pas ſurprenant qu'il outrage les Miniſtres de ſon ſaint Evangile.

Il traite une de leurs profeſſions de foi, d'*Amphigouri.* (page 53.) Terme bas & de jargon, qui ſignifie déraiſon. Il compare leur déclaration aux plaidoyers de Rabelais ; ils ne ſavent, dit-il, ni ce qu'ils croyent, ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils diſent.

On ne ſait, dit-il ailleurs, (page 54.) *ni ce qu'ils croyent, ni ce qu'ils ne croyent pas, ni ce qu'ils font ſemblant de croire.*

Le voilà donc qui les accuſe de la plus noire hypocriſie, ſans la moindre preuve,

ſans le moindre prétexte. C'eſt ainſi qu'il traite ceux qui lui ont pardonné ſa premiere apoſtaſie, &, qui n'ont pas eu la moindre part à la punition de la ſeconde, quand ſes blaſphêmes répandus dans un mauvais roman, ont été livrés au bourreau. Y a-t-il un ſeul citoyen parmi nous, qui, en peſant de ſang-froid cette conduite, ne ſoit indigné contre le calomniateur?

Eſt-il permis à un homme né dans notre ville d'offenſer à ce point nos Paſteurs, dont la plupart ſont nos parens & nos amis, & qui ſont quelquefois nos conſolateurs? Conſidérons qui les traite ainſi; eſt-ce un ſavant qui diſpute contre des ſavans? Non, c'eſt l'auteur d'un opéra, & de deux comédies ſifflées. Eſt-ce un homme de bien, qui, trompé par un faux zele, fait des reproches indiſcrets à des hommes vertueux? Nous avouons avec douleur, & en rougiſſant, que c'eſt un homme qui porte encore les marques funeſtes de ſes débauches; & qui, déguiſé en ſaltimbanque, traîne avec lui de village en village, & de montagne en montagne, la malheureuſe dont il fit mou-

rir la mere, & dont il a exposé les enfans à la porte d'un hôpital, en rejettant les soins qu'une personne charitable vouloit avoir d'eux, & en abjurant tous les sentimens de la nature, comme il dépouille ceux de l'honneur & de la religion (4).

C'est donc là celui qui ose donner des conseils à nos concitoyens! (Nous verrons bientôt quels conseils.) C'est donc là celui qui parle des devoirs de la société! Certes il ne remplit pas ces devoirs,

(4) Je veux faire avec simplicité la déclaration que semble exiger de moi cet article. Jamais aucune maladie de celles dont parle ici l'auteur, ni petite, ni grande, n'a souillé mon corps. Celle dont je suis affligé, n'y a pas le moindre rapport: elle est née avec moi, comme le savent les personnes encore vivantes qui ont pris soin de mon enfance. Cette maladie est connue de Messieurs Malouin, Morand, Thierry, Daran, & du frere Côme. S'il s'y trouve la moindre marque de débauche, je les prie de me confondre, & de me faire honte de ma devise. La personne sage & généralement estimée, qui me soigne dans mes maux & me console dans mes afflictions, n'est malheureuse, que parce qu'elle partage le sort d'un homme fort malheureux; la mere est actuellement pleine de vie & en bonne santé malgré sa vieillesse. Je n'ai jamais exposé, ni fait exposer aucun enfant à la porte d'aucun hôpital, ni ailleurs. Une personne qui auroit eu la charité dont on parle, auroit eu celle d'en garder le secret; & chacun sent que ce n'est pas de Geneve, où je n'ai point vécu, & d'où tant d'animosité se répand contre moi, qu'on doit attendre des informations fidelles sur ma conduite. Je n'ajouterai rien sur ce passage, sinon qu'au meurtre près, j'aimerois mieux avoir fait ce dont son auteur m'accuse, que d'en avoir écrit un pareil.

quand, dans le même libelle, trahiſſant la confiance d'un ami (5), il fait imprimer une de ſes lettres pour brouiller enſemble trois Paſteurs. C'eſt ici qu'on peut dire, avec un des premiers hommes de l'Europe, de ce même écrivain, auteur d'un roman d'éducation, que, pour élever un jeune homme, il faut commencer par avoir été bien élevé (6).

Venons à ce qui nous regarde particuliérement, à notre ville qu'il voudroit bouleverſer, parce qu'il y a été repris de Juſtice. Dans quel eſprit rappelle-t-il nos troubles aſſoupis ? Pourquoi réveille-t-il nos anciennes querelles ? Veut-il que nous nous égorgions (7), parce qu'on a

(5) Je crois devoir avertir le public que le théologien qui a écrit la lettre dont j'ai donné un extrait, n'eſt, ni ne fut jamais mon ami ; que je ne l'ai vu qu'une fois en ma vie, & qu'il n'a pas la moindre choſe à démêler, ni en bien ni en mal avec les Miniſtres de Geneve. Cet avertiſſement m'a paru néceſſaire pour prévenir les téméraires applications.

(6) Tout le monde accordera, je penſe, à l'auteur de cette piece, que lui & moi n'avons pas plus eu la même éducation, que nous n'avons la même religion.

(7) On peut voir dans ma conduite les douloureux ſacrifices que j'ai faits pour ne pas troubler la paix de ma

brûlé un mauvais livre à Paris & à Geneve ? Quand notre liberté & nos droits ſeront en danger, nous les défendrons bien ſans lui. Il eſt ridicule qu'un homme de ſa ſorte, qui n'eſt plus notre concitoyen, nous diſe :

Vous n'êtes, ni des Spartiates, (pag. 340) *ni des Athéniens ; vous êtes des marchands, des artiſans, des bourgeois occupés de vos intérêts privés & de votre gain.* Nous n'étions pas autre choſe, quand nous réſiſtâmes à Philippe II & au Duc de Savoie ; nous avons acquis notre liberté par notre courage & au prix de notre ſang, & nous la maintiendrons de même.

Qu'il ceſſe de nous appeller *Eſclaves* ; (page 260) nous ne le ſerons jamais. Il traite de tyrans les Magiſtrats de notre République, dont les premiers ſont élus par nous-mêmes. *On a toujours vu*, dit-il, (page 259) *dans le Conſeil des Deux-Cents, peu de lumieres & encore moins de courage.* Il cherche, par des menſonges accumulés, à exciter les Deux-Cents con-

patrie, & dans mon ouvrage, avec quelle force j'exhorte les citoyens à ne la troubler jamais, à quelque extrémité qu'on les réduiſe.

tre le Petit-Conſeil ; les Paſteurs contre ces deux Corps ; & enfin, tous contre tous, pour nous expoſer au mépris & à la riſée de nos voiſins. Veut-il nous animer en nous outrageant ? Veut-il renverſer notre conſtitution en la défigurant, comme il veut renverſer le chriſtianiſme, dont il oſe faire profeſſion ? Il ſuffit d'avertir que la ville qu'il veut troubler, le déſavoue avec horreur. S'il a cru que nous tirerions l'épée pour le roman d'Emile, il peut mettre cette idée dans le nombre de ſes ridicules & de ſes folies. Mais il faut lui apprendre que, ſi on châtie légérement un romancier impie, on punit capitalement un vil ſéditieux.

POST SCRIPTUM d'un ouvrage des Citoyens de Geneve, intitulé : *Réponſe aux Lettres écrites de la Campagne.*

Il a paru, depuis quelques jours, une brochure de huit pages *in*-8°. ſous le titre de *Sentiment des Citoyens* ; perſonne ne s'y eſt trompé. Il ſeroit au-deſſous des citoyens de ſe juſtifier d'une pareille production. Conformément à l'article 3 du titre XI de l'Edit, ils l'ont jettée au feu, comme un infâme libelle.

PIECES

Relatives à la perſécution ſuſcitée

A MOTIERS-TRAVERS,

CONTRE

M. J. J. ROUSSEAU.

LETTRE

*A M***.*

VOUS me demandez, Monſieur, des détails ſur la nouvelle tracaſſerie que vient d'eſſuyer M. Rouſſeau, dans l'aſyle qu'il s'étoit choiſi. Cet écrivain, célebre par ſes malheurs preſqu'autant que par ſa plume, intéreſſe vivement la ſenſibilité de votre cœur, & vous voulez que je n'omette rien, pas la plus petite circonſtance. Ah! Monſieur, c'eſt trop exiger de moi. J'ignore la plupart des moyens mis en œuvre par les ennemis de M. Rouſſeau; j'ignore la plupart de leurs motifs, mais par ceux qui ſont parvenus à ma connoiſſance, je ne me ſens pas encouragé à la recherche des autres. J'affligerois votre cœur droit & bon, je flétrirois le mien, en cavant ces motifs & ces moyens. Laiſſons à la méchanceté le ſoin de ramaſſer ces horreurs, à la ſatire le plaiſir cruel d'en offrir le tableau; moi, je veux me borner à lier par un narré exact, éclaircir par quelques notes, les différens écrits qui ont paru, & qui peuvent ſervir de pieces à ce procès.

Il faut d'abord vous rappeller, Monsieur, que dans les derniers mois de l'année précédente, quelques particuliers de ce pays ayant proposé à M. Rousseau, sous des conditions acceptées par lui, d'entreprendre une édition générale de ses ouvrages tant manuscrits que déjà publiés, en avoient, sur leur premiere requête, obtenu la permission du Gouvernement. Cette entreprise très-lucrative, tenta la cupidité & fit des mécontens de ceux qui ne purent y avoir part. Elle étoit d'ailleurs avantageuse à l'Auteur, à qui elle assuroit un état médiocre, mais suffisant à ses besoins & conforme à ses desirs, & par là, sans doute, elle déplut à ses ennemis. C'est dans ces circonstances que parurent *les Lettres écrites de la Montagne*, ouvrage qui a servi de fondement ou de prétexte à la tracasserie dont je dois vous rendre compte. Vous savez, Monsieur, que ces lettres reçues avec avidité, dévorées avec fureur, furent proscrites ou brûlées dans quelques Etats. Pour nous, nous demeurâmes tranquilles spectateurs de ces feux de joie, jusques à la fin de Février, que le zele de notre cler-

gé, ſi long-tems aſſoupi, eut reçu tous les alimens néceſſaires pour produire un embraſement. Alors la vénérable Claſſe (c'eſt le corps des Paſteurs de ce pays), dénonça au Gouvernement & au Magiſtrat municipal *les Lettres écrites de la Montagne*, comme un ouvrage impie, abominable, &c. &c. en ſollicita la proſcription, ainſi que la ſuppreſſion du conſentement accordé pour l'édition projettée.

Cette démarche de la vénérable Claſſe contraſte ſi ſinguliérement avec le ſilence qu'elle a gardé ſur Emile (*a*) lorſqu'il parut, & que ſon Auteur fut admis à la communion, que l'on ſeroit tenté d'y ſoupçonner un intérêt perſonnel, ſi l'on ne ſavoit poſitivement que les membres de ce ſacré College, les plus zélés à pourſuivre la proſcription des *Lettres de la Montagne*, étoient ceux préciſément qui ne les avoient pas lues.

Le conſeil d'Etat ne prit point feu ſur ces eſpeces de remontrances, mais le Magiſtrat municipal proſcrivit l'ouvrage en

(*a*) Et ſur la Lettre à l'Archevêque de Paris. Il eſt vrai que cette Lettre, non plus qu'Emile, n'attaquoit point le Clergé Proteſtant.

queſtion. Le héraut chargé de cette fonction publique s'en acquitta au mieux, en annonçant ces lettres prohibées comme attaquant tout ce qu'il y a de plus *repréhenſible* dans notre ſainte religion. Que dites-vous, Monſieur, de cette mépriſe ? convenez qu'elle ne pouvoit être plus heureuſement bête.

Cependant la vénérable Claſſe s'ajourna au 13 Mars pour juger l'Auteur, qui bien informé de la fermentation que ce corps pouvoit occaſionner dans l'Etat, crut en bon citoyen devoir conjurer l'orage, & remit à M. le Profeſſeur de M***. ſon Paſteur, l'Ecrit ſuivant, pour être communiqué à la vénérable Claſſe.

« Par déférence pour M. le Profeſſeur » de M***. mon Paſteur, & par reſpect » pour la vénérable Claſſe, j'offre (*b*), » ſi on l'agrée, de m'engager, par un » Ecrit ſigné de ma main, à ne jamais

(*b*) Cette offre connue de notre public, ſeulement depuis 15 jours, a fait revenir beaucoup d'honnêtes gens de la prévention qu'on étoit parvenu à leur inſpirer contre M. *Rouſſeau*. Et ce fait explique aſſez naturellement la raiſon du ſilence myſtérieux gardé juſqu'alors ſur cette déclaration.

» publier aucun nouvel ouvrage ſur au-
» cune matiere de religion, même de n'en
» jamais traiter incidemment dans aucun
» nouvel ouvrage que je pourrois pu-
» blier ſur tout autre ſujet ; & de plus,
» je continuerai à témoigner par mes ſen-
» timens & par ma conduite, tout le prix
» que je mets au bonheur d'être uni à
» l'Egliſe.

» Je prie M. le Profeſſeur de commu-
» niquer cette déclaration à la vénérable
» Claſſe. Fait à Motiers le 10 Mars 1765.

Signé J. J. ROUSSEAU.

Vous qui connoiſſez l'étendue de la charité chrétienne, qui aimez la paix & la tranquillité, vous croyez que la vénérable Claſſe, ſur la lecture de cet écrit, ſe hâta de l'accepter, publier, & conſigner en lettres d'or dans ſes régiſtres. Détrompez-vous, Monſieur, & devinez, ſi vous le pouvez, les motifs qui déterminerent notre clergé à ne rien répondre à M. Rouſſeau ſur cette offre, à ne point la faire tranſpirer dans le public, & à précipiter d'un jour, le jugement de cette affaire.

Devinez encore les raiſons du ſilence

inviolable promis & juré par tous les membres assistans, tant sur les questions à adresser à M. Rousseau, que sur tout ce qui s'étoit passé, ou se passeroit dans ce *Synode inquisitorial?* silence bien important, puisque les membres du clergé qui n'avoient pas assisté (c) aux délibérations, n'en purent pénétrer le secret. Vaine précaution! Ce secret impénétrable étoit connu long-tems avant que la Classe en eût délibéré. Ceux qui ont la correspondance de la Cour, avoient eu le tems d'en informer le Roi, & cela sur des avis venus de Paris & de Geneve. Vous êtes étonné, Monsieur, & moi aussi. Le fait n'en est pas moins vrai.

« Le Roi trouve très-mauvais que vos » compatriotes s'acharnent sur un homme » qu'il protege, & il a déclaré qu'il se » ressentiroit vivement contre ceux qui » persisteroient à persécuter M. Rousseau. » Je le tiens de la bouche même du Roi. » Vous pouvez le dire à qui vous voudrez ».

(c) Nous saisissons cette occasion pour rendre gloire à la vérité, & hommage à ceux de nos Pasteurs qui dans cette affaire, & dans plusieurs autres, ont par leurs sentimens mérité l'honneur d'être suspects à leur corps.

C'eſt en ces termes que dans ſa lettre du 10 Mars, adreſſée à M. M***. Conſeiller d'Etat & Procureur-Général, s'exprimoit Mylord Maréchal, cet illuſtre Breton, ſi bon juge du mérite, ſi vrai protecteur du mérite opprimé, ſi digne en un mot de la confiance & de l'amitié de celui des Rois qui ſe connoît le mieux en hommes. Confrontez la date de cette lettre avec la diſtance des lieux, & vous comprendrez qu'il falloit être bien aviſé pour avoir de ſi loin informé la Cour de ce qui devoit ſe paſſer dans l'aſſemblée de notre clergé, fixée au 13 Mars.

Cependant il s'étoit répandu un bruit qui tous les jours recevoit de nouveaux accroiſſemens. Il exiſtoit, *diſoit-on*, un ouvrage de M. Rouſſeau, intitulé *des Princes*. Perſonne ne l'avoit vu; mais on aſſuroit pourtant que les Gouvernemens Ariſtocratiques, & en particulier celui de Berne, y étoient fort maltraités. On pouſſa les ſoins officieux juſques à écrire de Berne même à M. le Profeſſeur de F***. directeur de l'Imprimerie à Yverdun, de demander ce livre à M. Rouſſeau pour l'imprimer & le répandre, vû que

ce ſeroit une *très-bonne affaire.* M. Rouſſeau ſentit le but de ces ſoins officieux, & envoya à M. le Profeſſeur de F***. la lettre ſuivante, le priant de l'imprimer, & de la répandre.

A Motiers le 14 *Mars* 1765.

» JE n'ai point fait, Monſieur, l'ou-
» vrage intitulé, *des Princes*, je ne l'ai
» point vu; je doute même qu'il exiſte.
» Je comprens aiſément de quelle fabri-
» que vient cette invention, comme beau-
» coup d'autres, & je trouve que mes
» ennemis ſe rendent bien juſtice, en
» m'attaquant avec des armes ſi dignes
» d'eux. Comme je n'ai jamais déſavoué
» aucun ouvrage qui fût de moi, j'ai le
» droit d'en être cru ſur ceux que je dé-
» clare n'en pas être. Je vous prie, Mon-
» ſieur, de recevoir & de publier cette
» déclaration en faveur de la vérité, &
» d'un homme qui n'a qu'elle pour ſa
» défenſe. Recevez mes très-humbles ſa-
» lutations.

Signé J. J. ROUSSEAU.

Je vous ai dit, Monſieur, que la vé-

nérable Claſſe précipita d'un jour, le jugement à prononcer ſur M. Rouſſeau. En effet, dans ſon aſſemblée du 12 Mars, elle fulmina contre lui, en dépit de la conſtitution de ce pays, une ſentence d'excommunication. Mais fort ſagement pour elle, elle ſupprima cette ſentence irréguliere, ſur la lettre anonyme qui lui fut adreſſée, vraiſemblablement par un de ſes membres. La voici.

» VOUS êtes ajournés ſolemnellement » pour juger de J. J. Rouſſeau ou de ſes » *Lettres de la Montagne.* Je n'ai pas entrée » au ſanctuaire; toutefois ſouffrez d'ouïr » le ſuffrage d'un de ſes meilleurs amis, » je veux dire du ſanctuaire. Cet avis ſe- » roit, que l'Ecrivain dont il eſt queſ- » tion, en qualité de chrétien qu'il ſe pro- » duit dans le premier volume, n'a gueres » beſoin que d'être timpaniſé, au lieu » d'être *perſécuté* chez des égliſes Proteſ- » tantes; & que comme citoyen dans le » ſecond volume, il mériteroit preſque » d'être canoniſé par des Etats républi- » cains, bien loin d'en être décrété. La » raiſon en eſt, que la tyrannie & le deſ-

» potiſme ſont plus à ſa portée que l'E-
» vangile & la réformation. Il pourſuit
» l'eſprit tyrannique, la manie deſpotique
» dans leurs derniers retranchemens, &
» démêle leurs artifices les plus retors,
» ſans que la beauté enchantereſſe de ſon
» langage nuiſe, tant s'en faut, à la vi-
» gueur mâle de ſon raiſonnement. Mais
» pour l'Evangile & la réformation il ſem-
» ble outre-paſſer certaines choſes eſſen-
» tielles qu'il devoit avoir apperçu dans
» l'un, & ignorer bien des choſes utiles,
» qu'il pouvoit avoir appris dans l'autre.
» D'ailleurs, c'eſt un malheur ou un bon-
» heur pour lui, que plus ſon ſtyle eſt
» attrayant, moins il eſt ſéduiſant pour
» l'endoctrinement de ſes difficultés & de
» ſes doutes, parce que plus il ſe fait lire
» de fois, plus on ſent que c'eſt une
» kyrielle de traits évaporés d'une plume
» fantaſtique, qui ne touchent que l'ima-
» gination, encore faut-il qu'elle ſoit déjà
» bleſſée (*d*).

» Quant à ce qui regarde la commu-

(*d*) Ce jugement, & tout ce qui le précede, décele l'état de l'anonyme, & prouve, quoiqu'il en diſe, qu'il a de droit & de fait *entrée au Sanctuaire*.

» nion, ou l'alternative de la permiſſion
» ou de la défenſe de s'approcher de la
» Table ſacrée ; tant qu'il plaira au Sou-
» verain de le protéger, ce ſeroit s'em-
» barquer en l'air pour donner du nez à
» terre, & haſarder des conflits péril-
» leux, que de vouloir en ſouſtraire le
» jugement aux conſiſtoires. Leur indé-
» pendance a été trop ſouvent, tantôt
» prétendue, tantôt reconnue par la vé-
» nérable Claſſe elle même : il ne faut pas
» ſe contredire (*e*); le cas ſera peut-être
» intrigué : il importe également à la reli-
» gion & à l'Etat qu'elle ne ſe compro-
» mette pas (*f*). Ce qui ſeul eſt de ſa
» compétence, c'eſt l'examen des ouvra-
» ges de l'écrivain, à la propagation deſ-
» quels il eſt de ſon devoir de s'oppoſer,
» & par de ſages admonitions à lui adreſ-
» ſées en perſonne par le miniſtere de ſon
» Paſteur, pour qu'il ne donne plus rien
» au public ; & par de fortes remontran-
» ces au gouvernement pour que l'octroi

(*e*) O bon avis, venu ſi à propos, tu méritois à ton Auteur un beau cierge, & un *ex Voto*, de la part de la vénérable Claſſe !

(*f*) Liſez, ne *les* compromette pas.

» de l'Imprimerie projettée, à deſſein de
» les répandre, ou même de les accroître,
» ſoit retiré. C'eſt à quoi il eſt de ſa pru-
» dence de ſe rabattre, & ce ſera beau-
» coup faire que de l'obtenir (*g*). Il eſt
» vrai qu'il eſt d'une dangereuſe conſé-

(*g*) Point du tout, rien au contraire de ſi aiſé. Quant au premier chef, il n'y avoit qu'à accepter l'offre ci-deſſus. Et quant au ſecond, un mot, un ſeul mot, à M. *Rouſſeau*, eût encore ſuffi. En voici la preuve.

" Je vous avoue que je ne vois qu'avec effroi l'engage-
„ ment que je vais prendre avec la Compagnie en queſtion,
„ ſi l'affaire ſe conſomme; ainſi quand elle manqueroit, je
„ ferois très-peu puni, &c. *Extrait d'une Lettre de M.*
„ *Rouſſeau à M****. Vous ne devez point, s'il vous plaît,
„ paſſer outre que les aſſociés n'aient le conſentement for-
„ mel du Conſeil d'Etat que je doute fort qu'ils obtiennent.
„ Quant à la permiſſion qu'ils ont demandée à la Cour, je
„ doute encore plus qu'elle leur ſoit accordée. Mylord
„ Maréchal connoît là-deſſus mes intentions; il ſait que
„ non-ſeulement je ne demande rien, mais que je ſuis très-
„ déterminé à ne jamais me prévaloir de ſon crédit à la
„ Cour, pour y obtenir quoi que ce puiſſe être, relativement
„ au pays où je vis, qui n'ait pas l'agrément du gouverne-
„ ment particulier du pays même. Je n'entends me mêler
„ en aucune façon de ces choſes-là, ni traiter qu'elles ne
„ ſoient décidées „. *Extrait d'une autre Lettre au même.*

Cette façon d'enviſager l'entrepriſe projettée, les conditions que M. *Rouſſeau* mettoit à ſon exécution, tout cela étoit connu des ſix aſſociés entrepreneurs, & ne pouvoit guères être un ſecret pour notre public, encore moins pour quelques-uns des membres de la vénérable Claſſe.

» quence d'étendre les droits de la tolé-
» rance à des étrangers ; ce ſeroit en quel-
» que façon inviter tous les auteurs ou
» éditeurs de mauvais livres à chercher
» leur aſyle dans ce pays, & riſquer d'en
» faire une cloaque de toutes ſortes de
» barbouilleurs de ces derniers tems, dont
» la démangeaiſon porte principalement
» contre l'Evangile ou contre les mœurs.
» Mais ils ne ſont pas tous ſi propres à
» captiver nos têtes francillones, & nos
» fréluquets de financiers, ou de mili-
» ciens. Et à nouveaux faits, nouveaux
» plaids. Le renouvellement de l'abus re-
» médieroit ſans doute à l'excès du dé-
» ſordre. Au ſurplus, il y a grand ſujet
» d'être ſur ſes gardes dans l'aſſemblée
» convoquée pour cette affaire, dont on
» dit que le ſecret *mobile* réſide dans une
» capitale voiſine en la perſonne d'un
» *quidam* (*h*) de la gent réfugiée à robe
» noire, qui voudroit faire montre de
» ſon crédit aux D***. aux de V***.
» émules, ou ennemis de notre fameux
» *Rouſſeau*. Ne ſeroit-il pas honteux à
» une compagnie de Miniſtres & de Paſ-

(*h*) M. E. B. P. a B.

» teurs auſſi diſtinguée (*i*) dans l'Europe » réformée, de ſe laiſſer mener dans une » matiere religieuſe & importante, à l'in- » trigue d'un eccléſiaſtique livré à la gran- » deur mondaine, & guidé par des vues » perſonnelles ? Comment l'écouter quand » il s'agit de voies à réprimer, ou à ra- » mener un pauvre mécréant, honnête- » homme, & de bonne foi, lui qui eſt » en relation étroite avec des gens con- » nus pour forgeurs de contes gras, d'hiſ- » toriettes diffamatoires, ou même pour » rénovateurs de ſyſtêmes d'impiété ou » de matérialiſme, & qui pour ſurcroît » de mérite, ſe trouve créature favorite » des ambaſſadeurs en Suiſſe d'une cou- » ronne, qui tous les jours fait empri- » ſonner, pendre ſes confreres & com- » patriotes, prédicans du pur Evangile, » & ſe rend par cela même complice des » cruautés antichrétiennes du papiſme (*k*) ? » Quel contraſte ! De quel poids pour- » ront être les ſuggeſtions de ſa *cabale* ? » &c. &c. ».

(*i*) La robe noire perce encore ici.

(*k*) Lecteur, qui que vous puiſſiez être, ne vous ſcandaliſez pas de ces expreſſions. Elles ſont conſacrées parmi *les Prédicans du pur Evangile.*

Cette

Cette lettre occasionna le 13 Mars une nouvelle délibération, & sur la réquisition de M. de M***. pasteur à Motiers, il lui fut donné par écrit, une direction pour faire comparoître en consistoire J. J. Rousseau, & lui adresser les questions suivantes, arrivées peut-être par le même courier qui en portoit la copie à quelques particuliers d'ici : savoir.

1°. Si lui Jean-Jaques ne croyoit pas en Jésus-Christ mort pour nos offenses, & ressuscité pour notre justification.

2°. S'il ne croyoit pas à la révélation, & ne regardoit pas la sainte Ecriture comme divine.

Qu'à défaut de réponses satisfaisantes sur ces questions; lui son Pasteur devoit le faire excommunier, sans doute, *à quelque prix que ce fût.* On est du moins en droit de le juger ainsi, par les menées qui furent employées dans l'église de Motiers, pour parvenir à cette conclusion, le tout pour la plus grande gloire de Dieu. On intimida la conscience des anciens de cette église, membres du consistoire admonitif, on leur répéta que J. J. Rousseau étoit l'Antechrist, que le salut

de la patrie dépendoit de ſon excommunication, que les différens corps de l'Etat s'y intéreſſoient vivement, que les Cantons alliés, en particulier celui de Berne, vouloient renoncer à leur ancienne alliance avec ce pays, ſi J. J. Rouſſeau n'étoit pas excommunié. On fit même ſemer parmi les femmes du village & des environs, que ce Jean-Jaques avoit dit dans ſon dernier ouvrage que les femmes n'avoient point d'ames, & n'étoient au plus que des brutes, & mille autres propos dans ce genre, tous propres à renouveller parmi nous le ſpectacle du ſort de *Servet*, ou de celui *d'Orphée* (*l*).

C'eſt alors que le prétendu Antechriſt, adreſſa la lettre ſuivante à M. le Procureur-Général.

(*l*) Ceci n'eſt ni haſardé ni exagéré. On connoît ici plus d'un zélé qui, pour l'amour de Dieu & de ſon Paradis, eût volontiers fourni des torches pour un *Auto-da-fé*. Et les amis de M. *Rouſſeau* béniſſent encore l'inclémence de la ſaiſon qui le retenant chez lui, le ſouſtrait aux fourches dont veulent s'armer nos Bacchantes modernes, pour lui prouver qu'elles ont une ame.

A Motiers le 23 Mars 1765.

« JE ne ſais, Monſieur, ſi je ne dois » pas bénir mes miſeres, tant elles ſont » accompagnées de conſolations. Votre » lettre m'en a donné de bien douces, & » j'en ai trouvé de plus douces encore » dans le paquet qu'elle contenoit. J'a- » vois expoſé à Mylord Maréchal les rai- » ſons qui me faiſoient deſirer de quit- » ter ce pays pour chercher la tranquil- » lité & pour l'y laiſſer. Il approuve ces » raiſons, & il eſt comme moi d'avis » que j'en ſorte : ainſi, Monſieur, c'eſt » un parti pris, avec regret, je vous le » jure ; mais irrévocablement. Aſſurément » tous ceux qui ont des bontés pour moi ne » peuvent déſapprouver que dans le triſte » état où je ſuis, j'aille chercher une » terre de paix pour y dépoſer mes os. » Avec plus de vigueur & de ſanté, je » conſentirois à faire face à mes perſécu- » teurs pour le bien public : mais aeca- » blé d'infirmités, & de malheurs ſans » exemple, je ſuis peu propre à jouer » un rôle, & il y auroit de la cruauté

» à me l'impoſer. Las de combats & de » querelles ; je n'en peux plus ſupporter. » Qu'on me laiſſe aller mourir en paix » ailleurs, car ici cela n'eſt pas poſſible, » moins par la mauvaiſe humeur des ha- » bitans, que par le trop grand voiſinage » de Geneve ; inconvénient qu'avec la » meilleure volonté du monde, il ne dé- » pend pas d'eux de lever.

» Ce parti, Monſieur, étant celui au- » quel on vouloit me réduire, doit na- » turellement faire tomber toute démar- » che ultérieure pour m'y forcer. Je ne » ſuis point encore en état de me tranſ- » porter, & il me faut quelque tems pour » mettre ordre à mes affaires, durant le- » quel je puis raiſonnablement eſpérer » qu'on ne me traitera pas plus mal qu'un » Turc, un Juif, un Payen, un Athée ; » & qu'on voudra bien me laiſſer jouir » pour quelques ſemaines de l'hoſpitalité » qu'on ne refuſe à aucun étranger. Ce » n'eſt pas, Monſieur, que je veuille » déſormais me regarder comme tel, au » contraire l'honneur d'être inſcrit parmi » les citoyens du pays, me ſera tou- » jours précieux par lui-même, encore

» plus par la main dont il me vient, » & je mettrai toujours au rang de mes » premiers devoirs le zele & la fidélité » que je dois au Roi, comme notre Prince » & comme mon protecteur. J'ajoute que » j'y laiſſe un bien très-regrettable, mais » dont je n'entends point du tout me dé- » ſaiſir. Ce ſont les amis que j'y ai trouvés » dans mes diſgraces, & que j'eſpere y » conſerver malgré mon éloignement.

» Quant à Meſſieurs les Miniſtres, » s'ils trouvent à propos d'aller toujours » en avant avec leur conſiſtoire, je me » traînerai de mon mieux pour y com- » paroître, en quelqu'état que je ſois, » puiſqu'ils le veulent ainſi, & je crois » qu'ils trouveront, pour ce que j'ai à » leur dire, qu'ils auroient pu ſe paſſer de » tant d'appareil. Du reſte, ils ſont fort les » maîtres de m'excommunier, ſi cela les » amuſe : être excommunié de la façon » de M. de V***. m'amuſera fort auſſi (*m*).

(*m*) On ſera ſurpris ſans doute de trouver ce nom célebre à côté de celui de notre vénérable Claſſe. Ce qui peut avoir donné lieu à cette eſpece d'amphigouri, eſt une lettre que M. de V***. doit avoir écrite à Paris, & dans laquelle on aſſure qu'il ſe faiſoit fort de chaſſer le pauvre *Rouſſeau* de ſa *nouvelle Patrie*, en dépit de la protection du Souverain.

» Permettez, Monſieur, que cette let-
» tre ſoit commune aux deux Meſſieurs
» qui ont eu la bonté de m'écrire avec
» un intérêt ſi généreux. Vous ſentez que
» dans les embarras où je me trouve, je
» n'ai pas plus le tems que les termes
» pour exprimer combien je ſuis touché
» de vos ſoins & des leurs. Mille ſalutations
» & reſpects ».

Signé, J. J. ROUSSEAU.

Douze jours s'étoient écoulés depuis la délibération de la vénérable Claſſe, lorſqu'enfin le dimanche 23 Mars, le paſteur de Motiers, après avoir, par l'élection de deux anciens, completté leur nombre requis, & par là étayé ſon plan de deux ſuffrages qu'il pouvoit croire à ſa diſpoſition, aſſembla le conſiſtoire admonitif, & là, après un long préambule, il dépecha ſes ordres qu'il accompagna de très-amples réflexions, & conclut enfin comme on devoit s'y attendre. Cet intevalle de douze jours avoit été rigoureuſement employé, & ſi bien mis à profit, que M. de M***. écrivant à Geneve, s'étoit, dit-on, porté garant que l'excommunication

ſeroit prononcée contre M. Rouſſeau. Auſſi, l'officier du Prince qui aſſiſte dans les aſſemblées du conſiſtoire, eut beau reclamer les conſtitutions de l'Etat, élever ſa voix contre l'eſpece d'inquiſition que la Claſſe vouloit introduire au mépris de ces mêmes conſtitutions, & en foulant aux pieds les droits & les libertés des citoyens, cette voix ne fut pas entendue, & la pluralité décida que M. Rouſſeau ſeroit cité le 28 à comparoître en conſiſtoire le 29. Ce qui fut ſignifié & accepté très-poliment de part & d'autre. Mais au lieu de s'y porter en perſonne, M. Rouſſeau, ſuivant l'avis de ſes amis, & par de très-bonnes raiſons, prit le ſage parti de conſtater par écrit ce qu'il avoit à dire, en adreſſant au conſiſtoire la lettre ſuivante, accompagnée de ſa déclaration à M. de M***. lorſqu'en 1762, celui-ci l'avoit admis à la ſainte Cene.

Motiers, le 29 Mars 1765.

MESSIEURS,

« Sur votre citation, j'avois hier ré-
» ſolu malgré mon état, de comparoître
» aujourd'hui par devant vous; mais ſen-

» tant qu'il me ſeroit impoſſible, malgré » toute ma bonne volonté, de ſoutenir » une longue ſéance, &, ſur la matiere » de foi qui fait l'unique objet de la cita- » tion, réfléchiſſant que je pouvois éga- » lement m'expliquer par écrit, je n'ai » point douté; Meſſieurs, que la dou- » ceur de la charité ne s'alliât en vous au » zele de la foi, & que vous n'agréaſſiez » dans cette lettre la même réponſe que » j'aurois pu faire de bouche aux queſ- » tions de M. de M***, quelles qu'elles » ſoient.

» Il me paroît donc qu'à moins que la » rigueur dont la vénérable Claſſe juge à » propos d'uſer contre moi, ne ſoit fon- » dée ſur une loi poſitive, qu'on m'aſ- » ſure ne pas exiſter dans cet Etat (*n*); » rien n'eſt plus nouveau, plus irrégulier, » plus attentatoire à la liberté civile, & » ſur-tout plus contraire à l'eſprit de la » religion qu'une pareille procédure en » pure matiere de foi (*o*).

(*n*) Et qui n'y exiſtera jamais, qu'au plus grand malheur de ſes habitans.

(*o*) M. *Rouſſeau* pouvoit ajouter que rien ne contraſte plus avec la conduite même de notre Clergé, qui vers ſa

» Car Meſſieurs, je vous ſupplie de » conſidérer que, vivant depuis long-tems » dans le ſein de l'égliſe, & n'étant ni » Paſteur, ni Profeſſeur, ni chargé d'au- » cune partie de l'inſtruction publique, » je ne dois être ſoumis, moi particu- » lier, moi ſimple fidele, à aucune in- » terrogation, ni inquiſition ſur la foi: » de telles inquiſitions, inouies dans ce » pays, ſapant tous les fondemens de la » réformation, & bleſſant à la fois la li- » berté évangélique, la charité chrétien-

---

fin du ſiecle paſſé refuſa d'adopter le *Conſenſus*, ſoit la profeſſion de Foi reçue par les autres Egliſes Proteſtantes de la Suiſſe; & cela, pour ne point ſe gêner la conſcience, qui juſqu'à préſent a perſiſté dans ce refus, mais qui pourtant voudroit aujourd'hui impoſer ſur les particuliers un joug qu'il a trouvé trop peſant pour le porter lui-même. Que nos Miniſtres commencent du moins par bien établir leur profeſſion de Foi uniforme & orthodoxe: en attendant, nous nous ſouviendrons de ce fait ſi récent, que dans la derniere édition d'un petit ouvrage reçu dans cet Etat à l'uſage des écoles publiques, édition faite ſous la ſeule direction de nos Paſteurs, & ſans la participation requiſe du Magiſtrat, pluſieurs paſſages de l'Ecriture ſainte, ſe trouvent ſupprimés, ſans doute par de bonnes raiſons, entr'autres ceux-ci.

„ Il y en a trois qui rendent témoignage dans le Ciel; „ le Pere, la Parole & le Saint Eſprit; & *ces trois-là ſont* „ un. I. Epitre de S. Jean, chap. 5. v. 7.

» ne, l'autorité du Prince & les droits » des ſujets, ſoit comme membres de l'é- » gliſe, ſoit comme citoyens de l'Etat. » Je dois toujours compte de mes actions » & de ma conduite aux loix & aux » hommes; mais puiſqu'on n'admet point » parmi nous d'égliſe infaillible qui ait » droit de preſcrire à ſes membres ce qu'ils » doivent croire, donc, une fois reçu dans » l'égliſe, je ne dois plus qu'à Dieu ſeul » compte de ma foi.

» J'ajoute à cela que lorſqu'après la

„ Que toutes choſes ſe faſſent avec *bienſéance* & avec „ *ordre*. I. Epître aux Corinth. chap. 14. v. 40.

„ Ces trois choſes demeurent, la foi, l'eſpérance & la „ *charité*, mais *la plus grande eſt la charité*. Idem, chap. „ 13. v. 13.

Voyez encore la premiere Epître à Timothée, chap. 1. v. 5. L'Evangile ſelon S. Jean, chap. 5. v. 39. & v. 58. L'Epître aux Romains, chap. 10. v. 9. & 13. L'Epître à Tite, chap. 3. v. 8. La premiere Epître de S. Pierre, chap. 3. v. 13. L'Epître de S. Jude, v. 20. & 21. &c. &c. &c.

A la bonne heure que notre Clergé cherche à innover dans la doctrine reçue! mais vouloir à l'inſtruction unir l'inquiſition, c'eſt trop prétendre dans un pays dont chaque citoyen ſuce avec le lait de ſa nourrice, l'amour de la liberté & de ſes droits. Que nos Paſteurs ſe rappellent les flots de ſang dont une ſemblable prétention inonda les Pays-Bas, & ſurement *l'Eſprit de corps* cédera avec attendriſſement ou avec effroi, à *l'Eſprit de patriotiſme*.

» publication de l'Emile, je fus admis à
» la communion dans cette paroiſſe, il y
» a près de trois ans, par M. de M***.
» je lui fis par écrit une déclaration dont
» il fut ſi pleinement ſatisfait, que non-
» ſeulement il n'exigea nulle autre expli-
» cation ſur le dogme, mais qu'il me
» promit même de n'en point exiger. Je
» me tiens exactement à ſa promeſſe, &
» ſur-tout à ma déclaration : & quelle
» inconſéquence, quelle abſurdité, quel
» ſcandale ne ſeroit-ce point de s'en être
» contenté, après la publication d'un li-
» vre où le chriſtianiſme ſembloit ſi vio-
» lemment attaqué, & de ne s'en pas con-
» tenter maintenant, après la publication
» d'un autre livre, où l'Auteur peut er-
» rer, ſans doute, puiſqu'il eſt homme,
» mais où du moins il erre en chrétien (*p*),
» puiſqu'il ne ceſſe de s'appuyer pas à pas
» ſur l'autorité de l'Evangile ? C'étoit alors

(*p*) Ajoutez, & avec un des arc-boutans de la Réformation, le célebre *Théodore de Beze*, que l'on ne fit pourtant pas marcher en Conſiſtoire pour avoir dit dans une note ſur les verſets 23. & 24. du chap 2. de l'Evangile ſelon S. Jean, *non ſatis tuta fides eorum qui miraculis nituntur.* Il eſt vrai que de ſon tems *réformation* n'étoit pas un mot vuide de ſens.

» qu'on pouvoit m'ôter la communion ; » mais c'eſt à préſent qu'on devroit me » la rendre. Si vous faites le contraire, » Meſſieurs, penſez à vos conſciences ; » pour moi, quoiqu'il arrive, la mienne » eſt en paix.

» Je vous dois, Meſſieurs, & je veux » vous rendre toutes ſortes de déférences, » & je ſouhaite de tout mon cœur qu'on » n'oublie pas aſſez la protection dont le » Roi m'honore, pour me forcer d'im- » plorer celle du Gouvernement.

» Recevez, Meſſieurs, je vous ſup- » plie, les aſſurances de tout mon reſpect.

» Je joins ici la copie de la déclara- » tion ſur laquelle je fus admis à la com- » munion en 1762, & que je confirme » aujourd'hui.

Signé J. J. ROUSSEAU.

Quoique la déclaration dont il eſt fait mention, ait paru depuis long-tems, j'ai cru ne pas devoir la ſupprimer ici. La voici donc ;

MONSIEUR,

Le reſpect que je vous porte, &

» mon devoir comme votre paroiſſien ;
» m'obligent, avant que d'approcher de
» la ſainte table, de vous faire de mes
» ſentimens en matiere de foi, une décla-
» ration devenue néceſſaire par l'étrange
» préjugé pris contre un de mes écrits.

» Il eſt fâcheux que les Miniſtres de
» l'Evangile ſe faſſent en cette occaſion les
» vengeurs de l'Egliſe Romaine, faute d'a-
» voir voulu m'entendre, ou faute même
» de m'avoir lu.

» Comme vous n'êtes pas, Monſieur,
» dans ce cas-là, j'attends de vous un
» jugement plus équitable : quoi qu'il en
» ſoit, l'ouvrage porte en ſoi tous ſes
» éclairciſſemens, & comme je ne pour-
» rois l'expliquer que par lui-même, je
» l'abandonne tel qu'il eſt au blâme ou
» à l'approbation des ſages, ſans vouloir
» ni le défendre, ni le déſavouer.

» Me bornant donc à ce qui regarde
» ma perſonne, je vous déclare, Monſieur
» avec reſpect, que depuis ma réunion
» à l'égliſe dans laquelle je ſuis né, j'ai
» toujours fait de la religion chrétienne
» réformée une profeſſion d'autant moins
» ſuſpecte, que l'on n'exigeoit de moi,

» dans le pays où j'ai vécu, que de gar-
» der le ſilence, & laiſſer quelque doute
» à cet égard, pour jouir des avantages
» civils dont j'étois exclu par ma reli-
» gion; je ſuis attaché de bonne foi à
» cette religion véritable & ſainte, & je
» le ſerai juſqu'à mon dernier ſoupir; je
» deſire d'être toujours uni extérieure-
» ment à l'égliſe, comme je le ſuis dans
» le fond de mon cœur; & quelque con-
» ſolant qu'il ſoit pour moi de participer
» à la communion des fideles, je le deſire
» je vous proteſte, autant pour leur édi-
» fication que pour mon propre avan-
» tage, car il n'eſt pas bon que l'on penſe
» qu'un homme de bonne foi qui raiſon-
» ne, ne peut être un membre de Jéſus-
» Chriſt (q).

» J'irai, Monſieur, recevoir de vous
» une réponſe verbale, & vous conſulter
» ſur la maniere dont je dois me conduire
» en cette occaſion, pour ne donner ni
» ſurpriſe au Paſteur que j'honore, ni ſcan-
» dale au troupeau que je voudrois édifier.

(q) Il ne tiendra pourtant pas au Clergé Chrétien que l'on penſe comme cela.

Après bien des difficultés de la part du Paſteur pour la réception de ces deux écrits, l'officier du prince l'emporta, & obtint que lecture en fût faite. M. de M***. contre l'ordre naturel des choſes, débuta par la déclaration; lecture qu'il accompagna de fréquens mouvemens d'épaule, ou qu'il coupa par différens commentaires, tous fort expreſſifs, fort édifians, mais très-ſinguliers dans un Paſteur qui, depuis deux ans & demi, trouvoit cette même déclaration ſuffiſante pour en admettre l'auteur à ſa communion.

Ce n'eſt pas la ſeule indécence dont l'aſſemblée fut témoin : l'homme de Dieu tenta d'interrompre l'homme du Prince, pendant que celui-ci opinoit; & voyant la tournure que prenoit la délibération, il oſa propoſer de la renvoyer à un autre jour, ſous le prétexte frivole & inoui de l'abſence d'un des anciens, ſur le ſuffrage duquel il croyoit ſans doute pouvoir compter. Ses efforts inutiles de ce côté, il les tourna d'un autre, & ſans pudeur, prétendit deux voix en chapitre, lui qui par délicateſſe auroit, dans ce cas particulier dû s'abſtenir de voter, par cela

même qu'il étoit censé partie dans cette affaire, comme représentant de la V. Classe, en vertu de la direction qu'il en avoit exhibée, & à laquelle il demandoit que l'on se conformât dans la délibération ; mais il vouloit l'emporter *per fas & nefas.*

A l'issue du Consistoire, son mécontentement éclata contre ceux des anciens qui n'avoient pas opiné du bonnet avec lui. Il leur reprocha avec aigreur de n'avoir pas écouté la voix de leur conducteur spirituel : *il est plus sûr pour nous d'écouter celle de la conscience*, lui répondirent-ils.

Ils avoient en effet eu le tems de faire leurs réflexions, & de comprendre par la conduite même de ce guide spirituel, combien on les avoit abusés, à quelles fausses démarches on vouloit les entraîner ; & craignant les suites qu'elles pouvoient avoir, quatre d'entr'eux adressèrent au Conseil d'Etat, juge d'ordre, la requête que vous trouverez ci-après.

Mais arrêtons-nous un moment. Je vois d'ici votre surprise, & je vous entends, Monsieur, me répétant d'après Boileau :

Tant de fiel entre-t-il dans l'ame des dévots !

me demander, ce fiel d'où peut-il prové-

nir ? Quelle eſt la raiſon ſuffiſante de cette furieuſe animoſité ? Un Paſteur dont M. Rouſſeau a parlé deux fois avec éloges (*r*), doit avoir eu de grands motifs pour démentir lui-même ces éloges ! Sans doute, Monſieur : auſſi ſe dit-on à l'oreille, ce mot du guet ſacré, *Auri ſacra fames.*

Voilà tout ce que je vous dirai ; devinez le reſte, & paſſons à la requête des anciens.

A Monſieur le Préſident & à Meſſieurs du Conſeil d'Etat.

MESSIEURS,

» Les anciens ſouſſignés membres du » Conſiſtoire admonitif de Motiers & Bo-

(*r*) Voyez la Lettre à M. l'Archevêque de Paris, page 53. Voyez encore le volume des Lettres écrites de la Montagne, pag. 71. à la note.

A propos de ces éloges, une Dame d'ici qui connoît bien ſon monde, dit fort plaiſamment qu'elle avoit été, comme bien d'autres, ſcandaliſée des ouvrages de M. *Rouſſeau*, de ſes aſſertions, il eſt vrai, plus que de ſes doutes, alléguant en preuve les deux citations ci-deſſus. Chacun fut de ſon ſentiment, & lorſque cette plaiſanterie parvint à M. Rouſſeau, il répondit dans l'amertume de ſon cœur : *Oui, je dois avoir compris qu'il ne faut louer aucun homme d'Egliſe de ſon vivant.*

» vereſſe, prennent la liberté d'expoſer à » Vos Seigneuries, diſant qu'infiniment » alarmés d'être requis à délibérer ſur un » cas qui ſurpaſſe nos foibles connoiſſan- » ces, nous venons ſupplier Vos Seigneu- » ries de vouloir nous donner une direc- » tion pour notre conduite ſur les trois » chefs ſuivans.

» 1°. Si nous ſommes obligés de *ſévir* » & *ſcruter* ſur les croyances & ſur la foi.

» A ce premier article, nous avouons » ingénument notre peu de ſuffiſance pour » la Théologie, eſtimant que l'on ne » peut raiſonnablement en exiger de nous, » ayant toujours cru que le devoir de » notre charge étoit borné à ſimplement » délater & réprimer les déréglemens » ſcandaleux, & l'irrégularité des mœurs, » ſans vouloir empiéter ſur *l'Autorité* » *Souveraine* de qui nous dépendons (*s*).

» 2°. Si un Paſteur peut & doit avoir » *deux* voix délibératives dans ſon Con- » ſiſtoire ?

(*s*). O bonnes gens, vraiment Helvétiens, vous n'avez donc pas encore appris à faire céder en toute ſureté de conſcience, vos devoirs de ſujets à un peu de complaiſance pour vos conducteurs ſpirituels ?

» Sur ce ſecond chef, le Conſiſtoire » de Motiers & Bovereſſe eſt compoſé » de ſix anciens, ayant M. ſon Paſteur » pour préſident ; & cette maxime une » fois introduite, les anciens ne ſervi- » roient dans les délibérations que d'*om- » bres* (*t*), à moins de l'unanimité entr'eux.

» Et enfin, ſi M. le Diacre du Val-de- » Travers a droit de ſéance & de voix » délibérative dans le Conſiſtoire de Mo- » tiers & Bovereſſe ?

» A ce dernier article, il nous paroît » que ſi Monſieur le Diacre veut ſe » prêter à la *correction*, il doit auſſi s'em- » ployer à l'*inſtruction* & à l'*édification*, » & que Meſſieurs les Paſteurs ne doi- » vent point *lui* empêcher de faire les » catéchiſmes qu'il doit *légitimement* à la » chapelle de Bovereſſe (*u*).

(*t*) Et c'eſt préciſément ce que l'on veut que vous ſoyez tant que vous vous mêlerez d'avoir un ſentiment à vous.

(*u*) Pour entendre ceci, il faut ſavoir que ſur la demande des Paſteurs, les communautés du Val-de-Travers qui avoient une fondation pour un Régent d'école, conſentirent à ſupprimer cette place, & en tranſmettre la penſion à celle d'un Diacre chargé de ſoulager le Clergé dans ſes fonctions. Ceux de Bovereſſe réſerverent que le Diacre viendroit tous les quinze jours faire un catéchiſme dans leur Chapelle, afin

» Oui, Meſſeigneurs, le premier ar-
» ticle de nos très-humbles repréſentations
» nous alarme, puiſqu'il ſurpaſſe & no-
» tre pouvoir & nos foibles connoiſſan-
» ces, & les deux ſeconds nous intéreſ-
» ſent d'autant, qu'attachés à notre de-
» voir, & jaloux de le remplir, nous
» pourrions être repris, pendant que nous
» ſerions parfaitement innocens. Nous
» nous flattons donc, dès-là, que Vos
» Seigneuries voudront bien nous diriger
» par leur arrêt, & ce nous ſera un nou-
» veau motif d'adreſſer à Dieu les vœux
» les plus ſinceres pour la conſervation
» de Meſſieurs du Conſeil d'Etat (*x*).

que leurs enfans ne reſtaſſent point privés de toute inſtruction. Ce qui fut convenu & accordé. Hélas! depuis dix ans les pauvres gens plaident pour leur catéchiſme & pour leur Chapelle délaiſſée. On les laiſſe crier, & bien différens des Paſteurs de la primitive Egliſe, qui bravant les croix & les bûchers, couroient *gratis* ſolliciter les peuples à recevoir leurs inſtructions, les nôtres, mieux aviſés, trouvent plus doux & plus commode de borner leur ſollicitude paſtorale à être exacts à l'échéance de la Prébende. On doit pourtant cet aveu à la vérité, c'eſt que la Prébende en queſtion eſt un objet très-minime, & ne ſauroit payer à ſa valeur une choſe auſſi précieuſe que l'inſtruction dont elle eſt le ſalaire.

(*x*) Les quatre dignes Anciens qui ont compoſé & ſigné cette requête méritent d'être connus par leurs noms que voici: *A. H. Bezencenet*, *A. Favre*, *L. Barrelet*, *A. Jean-renaud*.

Sur cette requête préſentée le premier de ce mois, le Gouvernement jugea convenable d'expédier ſur le champ ces ordres préliminaires.

Du premier Avril.

« VU en Conſeil les relations de M. Martinet, Conſeiller d'Etat, Capitaine & » Châtelain du Val-de-Travers; en date » des 25 & 30 Mars dernier au ſujet de » ce qui s'eſt paſſé en Conſiſtoire admo- » nitif dimanche 24 & vendredi 29 dudit » mois, par rapport au Sieur Rouſſeau; » enſemble les repréſentations des qua- » tre anciens d'Egliſe, Favre, Bezence- » net, Barrelet & Jeanrenaud, & déli- » béré, il a été dit qu'on approuve en » entier la conduite de mondit Sieur le » Châtelain, & qu'en attendant que les » ordres ſur le fond de cette affaire lui » parviennent, il doit apprendre au Sieur » Rouſſeau que le Conſeil le fera jouir » de toute la protection que le Roi lui » accorde, de la bienveillance dont My- » lord Maréchal l'honore, & de celle » qui lui eſt due, comme ſujet de cet » Etat; & qu'en conſéquence on le diſ-

» penſe de comparoître ſur toutes & tel-
» les citations qui pourroient lui être
» adreſſées de la part dudit Conſiſtoire,
» toutes ſes opérations étant ſurſiſes à
» ſon égard, en attendant qu'il ſoit donné
» dans peu un ordre définitif qui mette
» cette affaire en regle.

Le lendemain intervint l'arrêt ſuivant.

Du 2 Avril.

« SUR la requête des anciens du Con-
» ſiſtoire de Motiers & Bovereſſe, &c. Il
» a été dit, qu'on loue & approuve la
» délicateſſe, & les ſages intentions des
» quatre anciens qui ont préſenté la pré-
» ſente requête, & pour répondre aux
» trois articles qu'elle renferme, le Con-
» ſeil prononce ſur le premier.

» Que, comme le Conſiſtoire admoni-
» tif n'a pour objet que les déſunions,
» & les mauvaiſes mœurs, & les ſcan-
» dales, il n'eſt point de ſa compétence
» de s'ingérer dans d'autres affaires; &
» qu'il n'a ſur-tout aucune autorité pour
» ſe faire rendre compte de la croyance
» & de la foi d'une perſonne; qu'il en

» a bien moins encore pour ſévir en pa-
» reille cauſe, puiſqu'il dépend d'un ſu-
» périeur à qui il doit rapporter ce qu'il
» découvre important en ce genre, & à
» qui ſeul il appartient d'en faire la re-
» cherche, ſuivant ſa prudence, & la pu-
» nition ſi le cas l'exige, ſuivant la forme
» judicielle & la loi ; conſéquemment
» que leſdits quatre anciens ſeront fon-
» dés à refuſer d'en connoître, & juger,
» même en étant requis par le Paſteur,
» ne devant ſe prêter en aucune maniere
» *aux entrepriſes contraires aux conſtitu-*
» *tions de l'Etat*, dans leſquelles *on pour-*
» *roit chercher à les faire entrer* (*y*).

Quant au ſecond article.

» Qu'il n'a jamais été d'uſage que le
» Paſteur préſident au Conſiſtoire admo-
» nitif ait plus d'une ſimple voix, & *que*
» *tel qui en prétendroit une double*, ſeroit
» réprimé comme il conviendroit, & con-
» tenu en ſes vraies fonctions ; qu'il ne
» lui eſt même pas permis *de porter en*
» *Conſiſtoire le réſultat, ſoit les conclu-*

(*y*) Miniſtres d'un Dieu de paix, qui veut que l'on ſoit ſoumis aux Puiſſances, notez ceci !

» *ſions de la compagnie des Paſteurs*, dont » le Conſiſtoire ne peut, & ne doit être » affecté ; cette compagnie n'ayant aucune » autorité ſur lui ; qu'un Paſteur peut » bien à la vérité la conſulter pour ſa » direction particuliere, & même ſuivre » cette direction, ſi cela lui convient, » mais qu'elle ne doit gêner en rien l'en- » tiere liberté des ſuffrages des autres mem- » bres dudit Conſiſtoire, quels qu'ils ſoient; » ce que tout officier qui y aſſiſte doit » faire exactement obſerver.

Et quant au troiſieme article de la requête ci-deſſus.

» Il eſt ordonné à M. Martinet Con- » ſeiller d'Etat, Capitaine & Châtelain du » Val-de-Travers, de rechercher, non- » ſeulement ce qui s'eſt pratiqué depuis » un tems, mais de plus, ce qui peut » avoir été ſtatué de fondation ou dans » la ſuite, touchant le prétendu droit de » ſéance du Diacre du Val-de-Travers » dans le Conſiſtoire admonitif de Motiers » & Boyereſſe ; & ſur ſon rapport, il en » ſera ordonné comme il conviendra (z).

(z) Cet Arrêt émané du Juge d'ordre, en ſervant de piece juſtificative aux faits allégués ci-deſſus, fait encore

Voilà,

Voilà, Monsieur, à quoi en sont les choses. Il faut espérer que la vénérable Classe aura en cette occasion assez de bon sens pour s'appliquer cette maxime, *noli movere camarinam*, & assez de patriotisme pour se tranquilliser (*a*), sur-tout après la lettre que M. Rousseau vient d'adresser à M. le Procureur Général, & que je vais vous transcrire pour faire la clôture de la mienne.

A Motiers le 9 Avril 1765.

» PERMETTEZ, Monsieur, qu'avant » votre départ, je vous supplie de join» dre à tant de soins obligeans pour moi, » celui de faire agréer à Messieurs du Con» seil d'Etat mon profond respect, & ma » vive reconnoissance. Il m'est extrême» ment consolant de jouir, sous l'agré» ment du Gouvernement de cet Etat,

l'éloge de notre Gouvernement, & devient pour tout bon citoyen de cet Etat, un titre aussi précieux, que la *grande Chartre* peut l'être aux Anglois.

(*a*) On assure que c'est en effet le parti que veut prendre notre Clergé, & que M. de M***. se tranquillise aussi dans le doux espoir que *sous un autre regne, les choses iront mieux pour lui & pour la vénérable Classe.* Ce trait manquoit encore à l'éloge du Souverain, sous le regne duquel nous avons le bonheur de vivre.

» de la protection dont le Roi m'honore » & des bontés de Mylord Maréchal ; de » ſi précieux actes de bienveillance m'im- » poſent de nouveaux devoirs que mon » cœur remplira toujours avec zele, non- » ſeulement en fidele ſujet de l'Etat, mais » en homme particuliérement obligé à l'il- » luſtre Corps qui le gouverne. Je me » flatte qu'on a vu juſqu'ici dans ma con- » duite une ſimplicité ſincere, & autant » d'averſion pour la diſpute que d'amour » pour la paix. J'oſe dire que jamais hom- » me ne chercha moins à répandre ſes opi- » nions, & ne fut moins auteur dans la » vie privée & ſociale ; ſi dans la chaîne » de mes diſgraces, les ſollicitations (*b*),

(*b*) Sollicitations venues de Geneve même, multipliées, & réitérées pendant pluſieurs mois, & auxquelles il n'eſt pas étonnant que l'amitié, *le devoir & l'honneur* aient fait céder M. *Rouſſeau*. Ce qui eſt étonnant, c'eſt qu'on ait voulu voir dans ces *Lettres écrites de la Montagne* ce qui ne s'y trouve pas. Pour moi, j'avoue de bonne foi, au riſque du *Haro*, que la conduite ſage, réſervée & patriotique (*) tenue par la Bourgeoiſie de Geneve, depuis la publication de cet ouvrage, m'a paru cadrer exactement avec les maximes & les conſeils que reſpirent ces lettres. Je comprends

(*) Quoi qu'en diſe l'Auteur des *Dialogues entre un citoyen de Geneve & un Etranger*, qui fait parler ſon citoyen comme un *enfant* & ſon étranger comme un *étranger*,

» le devoir, l'honneur même m'ont forcé
» de prendre la plume pour ma défense,
» & pour celle d'autrui, je n'ai rempli
» qu'à regret un devoir si triste, & j'ai
» regardé cette cruelle nécessité, comme
» un nouveau malheur pour moi. Main-
» tenant, Monsieur, que graces au ciel,
» j'en suis quitte, je m'impose la loi de
» me taire; & pour mon repos & pour
» celui de l'Etat où j'ai le bonheur de
» vivre, je m'engage librement, tant que
» j'aurai le même avantage, à ne plus trai-
» ter aucune matiere qui puisse y dé-
» plaire, ni dans aucun des Etats voisins.
» Je ferai plus, je rentre avec plaisir dans
» l'obscurité, où j'aurois dû toujours vi-
» vre, & j'espere sur aucun sujet ne plus
» occuper le public de moi. Je voudrois
» de tout mon cœur offrir à ma nou-
» velle patrie un tribut plus digne d'elle;
» je lui sacrifie un bien très-peu regret-
» table, & je préfére infiniment au vain

pourtant qu'avec moins d'amour que moi pour la *Liberté*, & moins d'aversion pour le *Despotisme*, l'on peut ne pas approuver la publicité de cet ouvrage, & travailler à faire mériter à son Auteur le titre de *Confesseur de la vérité & de la liberté*.

» bruit du monde, l'amitié de ſes mem-
» bres, & la faveur de ſes chefs.

» Recevez, Monſieur, je vous ſupplie,
» mes très-humbles ſalutations ».

Signé J. J. ROUSSEAU.

J'ai l'honneur, &c. &c.

Neufchâtel 14 *Avril* 1765.

P. S. En revoyant ma lettre, je m'apperçois, Monſieur, que j'ai mal tenu mes engagemens, & que j'ai perdu de vue le projet de ne point m'appeſantir ſur les détails. Que voulez-vous ? C'eſt la marche du cœur. Inſenſiblement il s'échauffe, ſur-tout *en ſi beau ſujet de parler.* Je ne me flatte pourtant pas de vous avoir tout dit, & c'eſt préciſément ce qui me tranquilliſe.

RÉFUTATION
DU
LIBELLE PRÉCÉDENT

Par M. le Professeur DE MONTMOLLIN, *Pasteur des Eglises de Motiers-Travers & Boveresse.*

LETTRE PREMIERE.

JE suis pénétré, Monsieur, de la plus vive reconnoissance, de l'intérêt que vous prenez à ce qui regarde notre compagnie des Pasteurs, & à ce qui me concerne personnellement ; vos lumieres, votre piété, votre zele & votre attachement pour la religion me sont de sûrs garans de l'accueil favorable que le public fera à la petite brochure que je mets au jour, à vos pressantes requisitions.

Si je n'avois consulté que mon repos & ma tranquillité, j'aurois gardé le silence sur le libelle que l'anonyme vient de publier, comme digne de tout mon mépris, & de celui de tous les honnêtes

gens, parce que ce n'eſt qu'un tiſſu de faits déguiſés, tronqués & controuvés; un tiſſu d'injures & de calomnies, qui portent avec elles le caractere de réprobation.

Tout Auteur, qui n'oſe pas ſe nommer, quand il eſt queſtion de faits & de perſonnalités, a été de tout tems enviſagé avec opprobre; autrement dans quels déſordres affreux la ſociété ne ſeroit-elle pas plongée? Il n'y a perſonne qui ne fût expoſé aux traits les plus envenimés des calomniateurs, autant vaudroit-il aller égorger un homme dans ſon lit.

Un ſage a dit, avec bien de la raiſon, que tout homme, qui en pareilles occaſions ſe tient derriere le rideau & garde l'anonyme, ne doit point être cru. J'ai ouï répéter cela, après ce ſage, plus d'une fois à M. Rouſſeau, à qui du reſte je n'impute rien, quant à ce libelle; ce ſeroit lui faire outrage, & je ſuis perſuadé, ſi j'ai bien cru connoître M. Rouſſeau en ceci, pendant que je l'ai fréquenté, qu'il ne ſait pas gré à l'anonyme de la façon peu ménagée dont il a plaidé ſa cauſe.

Je ne dois pas me mettre beaucoup en peine de connoître l'auteur de ce libelle ; je ne le desire pas même, & je ne dirai point avec un célebre Auteur moderne : *c'est un tel, je l'ai reconnu d'abord à son style pastoral.* J'abandonne au public le soin de porter son jugement.

Vous me demandez des éclaircissemens. Vous estimez, avec raison, que l'honneur de la religion, celui de notre compagnie, & le mien propre l'exigent absolument. Je mettrai donc la main à la plume.

Je ne crains point de me nommer, ni de nommer les personnes qui peuvent être intéressées dans cette affaire, parce que je n'exposerai rien qui ne soit exactement vrai, & que d'ailleurs je me ferai une regle d'écrire avec la plus grande modération, si conforme au glorieux caractere que je porte, & à mon caractere personnel. Et quoique l'anonyme cherche à me noircir, à me représenter comme un intolérant, un persécuteur, & à faire de moi le portrait le plus odieux, j'imiterai le divin maître que je sers, *qui ne rendoit point outrage pour outrage, qui n'u-*

ſoit point de menace, mais ſe remettoit à celui qui juge juſtement (c).

Cette premiere lettre ſera comme un préliminaire de mes ſubſéquentes. Vous recevrez au plutôt une ſeconde épître ; mes occupations ſont ſi grandes, que je ne puis écrire qu'à différentes repriſes. Agréez les aſſurances du tendre attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être.

A Motiers-Travers ce 10 *Juin* 1765.

LETTRE II.

JE vous remercie, Monſieur, de ce que vous me dites d'obligeant, & de la peine que vous reſſentez de la témérité avec laquelle l'écrivain anonyme s'eſt acharné à vouloir me flétrir dans l'eſprit du public. Je vous proteſte que j'en ſuis plus chagrin, pour la vérité & pour mes amis, que pour moi-même ; car celui qui agit en bonne conſcience, & qui a fait ſon devoir ne doit rien craindre.

(c) I. Ep. de St. Pierre II. 23.

Je vais entrer en matiere. Ce ſera une hiſtoire détaillée & circonſtanciée, mais vraie. Si l'on n'y trouve pas le brillant du ſtyle, l'on y trouvera la ſimplicité & la candeur. Je l'accompagnerai de courtes réflexions & de notes, pour mettre en état le lecteur d'aſſeoir ſon jugement, & quoique dans cet ouvrage je ne duſſe parler que de moi, je ſerai cependant obligé de faire de tems en tems mention de la conduite de la compagnie des Paſteurs, par la connexité qu'elle a avec la mienne.

Rien ne pourra mieux vous mettre au fait de celle que j'ai tenue à l'égard de M. Rouſſeau, qu'une lettre qu'il m'écrivit en 1762, lorſqu'il fut queſtion de ſon admiſſion à la communion, & une que j'écrivis moi-même à Geneve & dans d'autres lieux proteſtans à des perſonnes reſpectables par leurs rangs, & leurs emplois dans le civil & dans l'égliſe. Je les tranſcrirai ici fidellement l'une & l'autre.

LETTRE
DE M. ROUSSEAU,
AU PROFESSEUR
DE MONTMOLLIN.

A Motiers le 24 Août 1762.

MONSIEUR,

« LE reſpect que je vous porte, & mon » devoir comme votre paroiſſien m'oblige, » avant d'approcher de la Ste. Table, de » vous faire de mes ſentimens, en ma- » tiere de foi, une déclaration devenue » néceſſaire par l'étrange préjugé pris con- » tre un de mes écrits, ſur un requiſi- » toire calomnieux, dont on n'apperçoit » pas les principes déteſtables.

» Il eſt fâcheux que les Miniſtres de » l'Evangile ſe faſſent en cette occaſion » les vengeurs de l'Egliſe Romaine, dont » les dogmes intolérans & ſanguinaires » ſont ſeuls attaqués, & détruits dans » mon livre; ſuivant ainſi ſans examen » une autorité ſuſpecte, faute d'avoir » voulu m'entendre, ou faute même de

» m'avoir lu. Comme vous n'êtes pas, » Monſieur, dans ce cas-là, j'attends de » vous un jugement plus équitable. Quoi » qu'il en ſoit, l'ouvrage porte en ſoi » tous ſes éclairciſſemens, & comme je » ne pourrois l'expliquer que par lui- » même, je l'abandonne tel qu'il eſt au » blâme, ou à l'approbation des ſages, » ſans vouloir le défendre, ni le déſa- » vouer.

» Me bornant donc à ce qui regarde » ma perſonne, je vous déclare, Mon- » ſieur, avec reſpect, que depuis ma réu- » nion à l'égliſe dans laquelle je ſuis né, » j'ai toujours fait de la religion chré- » tienne réformée, une profeſſion d'au- » tant moins ſuſpecte, qu'on n'exigeoit de » moi dans le pays où j'ai vécu, que de » garder le ſilence, & laiſſer quelques » doutes à cet égard, pour jouir des avan- » tages civils dont j'étois exclu par ma » religion. Je ſuis attaché de bonne foi » à cette religion véritable & ſainte, & » je le ſerai juſqu'à mon dernier ſoupir. » Je deſire être toujours uni extérieure- » ment à l'égliſe, comme je le ſuis dans » le fond de mon cœur, & quelque con-

» ſolant qu'il ſoit pour moi de partici-
» per à la communion des fideles ; je le
» deſire, je vous proteſte, autant pour
» leur édification, & pour l'honneur du
» culte, que pour mon propre avantage:
» car il n'eſt pas bon qu'on penſe qu'un
» homme de bonne foi qui raiſonne, ne
» peut être un membre de Jéſus-Chriſt.

» J'irai, Monſieur, recevoir de vous
» une réponſe verbale, & vous conſulter
» ſur la maniere dont je dois me conduire
» en cette occaſion, pour ne donner ni
» ſurpriſe au Paſteur que j'honore, ni
» ſcandale au troupeau que je voudrois
» édifier.

» Agréez, Monſieur, je vous ſupplie, les
» aſſurances de tout mon reſpect.

J. J. ROUSSEAU.

LETTRE

DU PROFESSEUR

DE MONTMOLLIN,

A M. N. N. A GENEVE.

Motiers-Travers, Comté de Neufchâtel, ce 25 Septembre 1762.

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ FRERE,

(*d*) JE ne ſuis pas à ignorer les ſentimens d'amitié & de bienveillance que vous avez pour moi, dont vous m'avez donné des preuves non équivoques en diverſes occaſions, & dont je viens de recevoir une nouvelle marque d'autant plus flatteuſe pour moi, qu'elle me perſuade plus que jamais du vif & tendre intérêt

(*d*) Je fus obligé dans ce tems-là, d'envoyer la copie de la même lettre en divers lieux pour ma juſtification, parce que bien des gens, tant politiques qu'eccléſiaſtiques, trouvoient que j'avois trop étendu ma tolérance. Avant d'envoyer cette lettre, j'eus la précaution de la communiquer à M. *Rouſſeau*, afin qu'elle fût l'interprete fidele de ſes ſentimens. Par un coup de la Providence, j'ai conſervé l'original avec les corrections, retranchemens & additions qu'y fit M. *Rouſſeau* de ſa propre main, ce qui vaut ſa ſignature. J'offre de communiquer l'original à quiconque ſera curieux de le voir. Je dois ajouter que quelque tems après, des amis

que vous prenez à ce qui me regarde ; par l'avis que vous me donnez de ce qui se débite dans votre ville, au sujet de la conduite que je dois avoir tenue à l'égard de M. Rousseau, & des éclaircissemens que vous me demandez là-dessus. Bien loin de me faire de la peine de vous les donner, je m'y crois obligé après ce que vous m'avez fait l'honneur de me marquer.

J'estime, Monsieur & très-honoré frere, qu'il convient que je reprenne les choses depuis leur origine.

Il y a environ trois mois que M. Rousseau se rendit à Motiers dans une maison où il loge actuellement, où il fait son

---

de Geneve de M. *Rousseau* m'en demanderent des copies. Je m'en fis d'abord quelque peine, dans la crainte que cela ne pût occasionner quelques tracasseries dans la ville. Enfin je me déterminai à les leur envoyer, particuliérement sur un billet de M. *Rousseau* conçu en ces termes :

Rousseau *assure Monsieur le Professeur de son respect & lui communique une lettre qu'il vient de recevoir de Geneve. Il n'exige rien de sa bonté & de sa complaisance pour lui, quoiqu'il sente combien la circonstance présente est critique. Il le prie seulement de lui faire dire s'il enverra ou non la copie qu'on lui demande, afin que de son côté il se conduise en conséquence du parti que prendra Monsieur le Professeur.*

Ce Lundi matin.

ménage, & qui lui avoit été offerte par le propriétaire. Des amis & des parens me le recommanderent comme une perſonne de mérite & de mœurs, qui cherchoit une retraite pour y finir tranquillement ſes jours, (e) *ſans vouloir écrire davantage* : c'eſt ce qui me fut confirmé de bouche par M. Rouſſeau, dont la ſanté eſt foible & chancelante, & qui dépérit journellement. Il écrivit d'ici à Mylord, notre Gouverneur, pour lui demander la permiſſion d'habiter dans ce pays, ce que Mylord lui accorda. Il en informa le Roi, qui appointa la demande de M. Rouſſeau, (f) *ſuppoſant* qu'il ſe comporteroit d'une maniere convenable. Depuis lors juſqu'à ce jour, M. Rouſſeau, que j'ai eu occaſion de voir ſouvent, s'eſt montré ſur un pied qui lui a été favorable, avec prudence, & avec diſcrétion ; ſe refuſant avec politeſſe à ſatisfaire des curieux importuns, qui venoient

(e) Les additions & changemens faits par M. *Rouſſeau*, & écrits de ſa propre main, ſeront en caractere italique dans le corps de cette lettre. La mienne portoit, *& pour ne plus s'embarraſſer d'écrire.*

(f) J'avois mis : *dans l'attente.*

pour lui faire des queſtions imprudentes & déplacées.

M. Rouſſeau a fréquenté très-aſſidument nos ſaintes aſſemblées avec reſpect, & avec une dévotion extérieure, qui a fait que le peuple en a jugé favorablement. J'ai eu pluſieurs converſations avec lui, & je lui ai fait pluſieurs objections ſur nombre de propoſitions contenues dans ſes ouvrages; mais il m'a toujours répondu avec modération, ſe plaignant amérement qu'il étoit enviſagé, non-ſeulement comme un incrédule & un ennemi de la religion, mais comme un athée; me proteſtant qu'il étoit ſincérement chrétien, & chrétien réformé. Le 24 août dernier, il m'écrivit la lettre dont vous me faites mention, & le lendemain il ſe rendit auprès de moi pour le même ſujet. J'eus occaſion alors d'être en converſation avec lui, & de lui parler plus particuliérement de ſes ouvrages, & ſur-tout de ſon EMILE, en lui faiſant obſerver, qu'il me paroiſſoit qu'il y avoit de la contradiction dans les principes qu'il a poſés dans ſon livre, avec le deſir ardent qu'il me témoignoit de pouvoir participer à

la Ste. Table avec les fideles ; ſur quoi il me pria de l'entendre. Il me proteſta de nouveau, qu'il étoit dans le fond de ſon ame chrétien réformé ; qu'il ſouhaitoit d'en faire tous les actes ; qu'il regardoit comme tout ce qui pourroit lui arriver de plus conſolant, que de participer à la Ste. Table, & qu'il attendoit de ma charité paſtorale, que je ne lui refuſerois pas cette douce conſolation. A quoi il ajouta cette raiſon, pour prouver la ſincérité de ſon deſir & de ſa demande, c'eſt que c'étoit évidemment le motif de ſa conſcience, qui l'engageoit à me faire cette réquiſition, puiſqu'étant ſous la protection du Roi, il pourroit vivre dans ce pays ſans qu'il fût aſtreint à faire des actes extérieurs de la religion ; qu'il deſiroit de tout ſon cœur de trouver Jéſus pour ſon ſauveur, lorſqu'il ſeroit appellé à paroître devant le ſouverain Juge. Et quant à ſon EMILE, il me proteſta encore, qu'il n'avoit point eu en vue la religion chrétienne réformée, mais qu'il a eu uniquement dans ſon plan ces trois objets principaux.

Premiérement de combattre l'Egliſe Ro-

maine, & ſur-tout ce principe qu'elle admet, qu'on ne peut être ſauvé hors de l'égliſe, puiſqu'un payen, homme de bien, comme un Socrate, qui n'ayant jamais ouï parler de Jéſus-Chriſt ni de l'Evangile, pourroit être ſauvé, quoique hors de l'égliſe, & qu'à cette occaſion il a exalté la religion naturelle, comme étant le fondement de la révélée, & qu'il a pu dire des choſes que l'on a appliquées à la religion chrétienne réformée, mais que ce n'a jamais été ſon intention.

Secondement de s'élever, non pas préciſément directement, mais pourtant aſſez clairement, contre l'ouvrage infernal de l'Eſprit, qui, ſuivant le principe déteſtable de ſon Auteur, prétend que ſentir & juger ſont une ſeule & même choſe, (g) *ce qui eſt évidemment établir le matérialiſme.*

Troiſiémement de foudroyer pluſieurs de nos nouveaux philoſophes, qui vains & préſomptueux ſapent par les fondemens, & la religion naturelle, & la religion révélée.

Vous comprenez, Monſieur & très-

(g) Addition faite & écrite par M. *Rouſſeau.*

honoré frere, qu'il y avoit matiere à répondre amplement à M. Rouſſeau; ce que je fis auſſi en lui diſant franchement, que ſes lecteurs n'avoient point compris ſon but; qu'il paroiſſoit même viſiblement, qu'il rendoit tout douteux, & qu'il jettoit du ridicule ſur la religion, tant par la maniere de s'énoncer, que par la méthode qu'il avoit employée. A quoi il me répondit, qu'il admettoit & croyoit tout ce qu'il y a d'eſſentiel dans la religion, & que tout miniſtre doit regarder comme eſſentiel. (*h*) *Que loin de jetter du ridicule ſur la religion, il n'en avoit parlé qu'avec le plus profond reſpect, quoiqu'il eût mis aux priſes deux adverſaires, dont en imitant leur ton qu'il blâme, il en faiſoit parler un avec moins de reſpect.* Qu'il m'avouoit ingénument qu'il avoit certains doutes, qui étoient plus forts que lui, & dont il n'étoit pas le maître; que cependant il penchoit toujours du côté le plus ſûr, & reconnu comme le plus ſûr; qu'il ne demanderoit pas mieux que d'être éclairci ſur ſes doutes. Il me déclara en-

(*h*) Addition faite & écrite par M. *Rouſſeau.*

core, que ſi l'on croyoit qu'il étoit pour l'indifférence des religions, c'étoit une imputation (*i*) *fauſſe*, regardant la religion chrétienne comme véritable & ſainte, & celle qui peut conduire au ſalut. Je lui répondis, que je ferois part & de ſa lettre, & de ſon entretien au Conſiſtoire, & que je lui rendrois une réponſe. Le Conſiſtoire unanimement ſtatua, que M. Rouſſeau pouvoit communier, dans la ſuppoſition qu'il parloit ſincérement, & que je le ſonderois encore là-deſſus. Je fis part à M. Rouſſeau de la délibération du Conſiſtoire; cependant après avoir pris des précautions pour ſavoir ce que dans notre égliſe l'on penſeroit de M. Rouſſeau, & ſi ſon admiſſion à la communion ne cauſeroit aucun ſcandale, je m'en informai de mon côté; je n'appris rien qu'à ſon avantage, & les anciens me firent un pareil rapport; de ſorte qu'après toutes les précautions je parlai à M. Rouſſeau & lui dis, de la part du Conſiſtoire, que j'avois été chargé de lui repréſenter, que tout homme qui venoit à la commu-

(*i*) Expreſſion ajoutée par M. Rouſſeau.

nion faiſoit une profeſſion publique de croire en Jéſus-Chriſt, & que conſéquemment les membres de l'égliſe le regardoient comme membre de Chriſt; que s'il ne faiſoit cet acte qu'extérieurement, je me croyois obligé de lui dire, qu'il ſeroit le plus inſigne & le plus perfide de tous les hypocrites; que lui ſeul en rendroit compte à Dieu; mais que s'il agiſſoit ſincérement, comme la charité & le chriſtianiſme m'ordonnoient de le croire, ſur-tout connoiſſant ſes lumieres & ſes mœurs, je béniſſois Dieu de cette heureuſe circonſtance, & que je l'en félicitois de tout mon cœur; que j'admirois là l'effet de la grace, & que s'il vouloit la ſeconder de ſon côté, il éprouveroit, par une douce expérience, que certains doutes qu'il avoit ſe diſſiperoient inſenſiblement; qu'ayant l'eſprit éclairé, & le cœur bon, l'ouvrage ſeroit bientôt couronné. Je lui parlai encore de ſon EMILE, & de la profeſſion publique qu'il alloit faire du chriſtianiſme. Il me répondit qu'avec le tems on reviendroit des préjugés que l'on avoit pris contre lui. M. Rouſſeau communia le dimanche ſuivant

avec une humilité & une dévotion qui édifia toute l'égliſe, humilité profonde qui portoit avec elle le caractere de ſincérité. Quoique l'incrédulité & la corruption ſoient preſque parvenues à leur comble dans ce ſiecle, il y a cependant dans mon égliſe des perſonnes éclairées & pieuſes, qui ſe réjouirent & qui bénirent Dieu de cet acte religieux de M. Rouſſeau, qui s'eſt fait aimer & eſtimer dans ces cantons par ſa douceur, ſon affabilité, ſa modération, ſon ſilence, & ſes aumônes, qu'il fait ſans oſtentation; car quoiqu'il ne ſoit pas riche, ni près de là, à ce que je crois, il ſe rend recommandable par ce dernier endroit, & s'élargit beaucoup ſans éclat, le jour qu'il communia.

Qu'auriez-vous fait, Monſieur & très-honoré Frere, à ma place? Pour moi je vous proteſte en bonne conſcience, que j'aurois cru manquer à l'humanité, à la charité, au chriſtianiſme, & à mon devoir paſtoral, ſi je me fuſſe refuſé à l'inſtante demande de M. Rouſſeau. J'ai agi de bonne foi, parce que je crois que M. Rouſſeau a agi de bonne foi, & que comme la perſuaſion va par degrés, elle

pourra atteindre à ſa perfection. Il n'y a du reſte que le ſcrutateur des cœurs & des reins, qui puiſſe ſavoir ſi M. Rouſſeau eſt ſincere. Je dois le penſer par tous les ſignes extérieurs qu'il m'en a donnés, & je me regarderois comme téméraire & même injuſte, ſi je penſois autrement.

Cela n'empêche pas, Monſieur & très-honoré Frere, que je ne gémiſſe avec vous dans le fond de mon ame des progrès que fait l'incrédulité, du mépris que l'on fait ouvertement de la religion, du culte & des miniſtres. Chacun aujourd'hui veut faire l'eſprit fort, & avoir des doutes; il n'y a pas juſques aux femmes, qui ne s'en mêlent; depuis que la nouvelle fauſſe philoſophie eſt venue à la mode, chacun veut dire ſa raiſon & déraiſonne.

J'ai eu occaſion de dire bien des choſes là-deſſus à mon troupeau le jour du jeûne, ayant pris pour texte le ℣. 51 du Chap. VII du livre des Actes. Quoique je ne ſois pas aſſez préſomptueux que de priſer mes ouvrages, cependant ſi vous êtes curieux de lire ce ſermon, qui m'a paru avoir été goûté, je vous en enverai une copie, en le ſoumettant d'ail-

vance à votre cenſure, & en vous priant de me faire part de vos remarques, dont je ferai mon profit.

J'avois oublié de vous dire, que ſur la relation que j'ai faite à notre compagnie de ma conduite avec M. Rouſſeau, elle n'a pas été déſapprouvée : cela n'a pas empêché qu'elle n'ait fait des démarches auprès du Gouvernement, pour que ſon EMILE ne ſe répandît pas dans ce pays.

Je ne ſais comment la lettre que m'a écrite M. Rouſſeau eſt tombée à Geneve, ignorant du reſte ſi elle eſt fidelle, car je n'en ai laiſſé prendre aucune copie, & M. Rouſſeau m'a aſſuré qu'il n'en avoit point envoyé dans votre ville, & ne l'avoit communiquée à qui que ce ſoit.

Je conſens très-agréablement que vous faſſiez voir ma lettre, & même j'oſe vous en prier, ſi vous jugez que cela ſoit convenable à l'édification. Je ſuis miniſtre de l'Evangile, je le prêche, & je ne me propoſerai jamais autre choſe que Jéſus-Chriſt, & Jéſus-Chriſt crucifié. Je ſuis zélé pour la ſaine doctrine, qui eſt uniquement celle de l'Evangile, & pour la doctrine reçue. La compagnie des Paſteurs,

teurs, dont j'ai l'honneur d'être membre; & tous les habitans de ce pays me ſont témoins, comme je me ſuis montré zélé, ferme, en même tems modéré à l'occaſion de nos troubles fâcheux de la Chaux-de-fonds, qui comme vous le ſavez, ſont heureuſement finis.

Continuez à m'aimer, & à m'accorder votre précieuſe bienveillance; j'oſe dire mériter ces ſentimens de votre part, par ceux de la conſidération reſpectueuſe avec leſquels j'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR, ET TRÈS-HONORÉ FRERE,

Votre très-humble
& très-obéiſſant ſerviteur,
le Profeſſeur de MONTMOLLIN.

Eh bien, *Monſieur*, ſuis-je un intolérant & un perſécuteur? *La charité eſt patiente, elle eſt pleine de bonté, la charité n'eſt point envieuſe, la charité n'eſt point inſolente, elle ne s'enfle point d'orgueil, elle n'eſt point malhonnête, elle ne cherche point ſon intérêt, elle ne s'aigrit point, elle ne ſoupçonne point le mal, elle ne ſe réjouit point de l'injuſtice, mais elle ſe réjouit de la vérité. Elle excuſe tout, elle croit*

tout, elle espere tout, elle supporte tout. I. Cor. XIII. 4-7. Cependant je fus dans la nécessité de me justifier, & dans le public, & dans l'étranger, singuliérement auprès de notre compagnie, dont quelques membres trouvoient que je m'étois un peu précipité.

Il seroit à souhaiter, pour ma tranquillité, que ma tolérance, fondée sur l'humanité & sur la charité, eût été alors un peu plus resserrée; je ne me verrois pas aujourd'hui traduit si indignement dans le public, & je ne serois pas la dupe de mon bon cœur (*k*).

Quel est le Pasteur qui ne se fût réjoui de voir M. Rousseau, dont la célébrité faisoit tant de bruit, se présenter sous une face aussi desirable pour la vérité & pour la religion? Je vous avoue, Monsieur, qu'indépendamment du plaisir que j'en ressentois pour le salut de M. Rousseau, & pour l'édification de la chrétienté, mon amour-propre étoit flatté de cet événement, que je regardois comme un

(*k*) Mais, me dira l'anonyme, pourquoi avez-vous donc changé de conduite dans la suite? Je le renvoie pour le présent à mes remarques subséquentes.

des plus glorieux de ma vie. La suite m'a fait comprendre que je dois ici rappeller la note de ce que l'anonyme fait dire à une dame à mon sujet, page 209. *A propos de ces éloges, une dame d'ici, qui connoît bien son monde, dit fort plaisamment, qu'elle avoit été comme bien d'autres scandalisée des ouvrages de M. Rousseau, de ses affertions, il est vrai, plus que de ses doutes, alléguant en preuve les deux citations ci-dessus. Chacun fut de son sentiment, & lorsque cette plaisanterie parvint à M. Rousseau, il répondit, dans l'amertume de son cœur: oui, je dois avoir compris qu'il ne faut louer aucun homme d'église de son vivant.* Oui, mon ami, je me suis dit aussi à moi-même, c'est dans l'amertume de mon cœur que je dois avoir compris, qu'il ne faut louer aucun auteur de son vivant, sur tout quand il se repose trop sur la célébrité.

Promettre de ne plus écrire, & écrire toujours & plus que jamais sur la religion, sont des inconséquences, sont des problêmes, dont j'avoue ingénument ne pouvoir trouver la solution. L'anonyme, plus ingénieux, plus habile, & plus heu-

reux que moi, pourra peut-être un jour nous la donner. J'ai l'honneur d'être plus que perſonne.

à Motiers-Travers, ce 13 Juin 1765.

LETTRE III.

JE continue ma narration, Monſieur, car ce détail ne doit être qu'hiſtorique, & ce ſeroit abuſer de votre patience, & de celle du public, ſi je voulois trop faire le raiſonneur; ce ſont des faits, & des faits qui parlent d'eux-mêmes.

Vous vous rappellerez, Monſieur, que dans ma derniere j'ai laiſſé M. Rouſſeau bien tranquille, parce que lui-même ſe procuroit cette tranquillité. Dans le tems que je m'endormois dans cette douce penſée, que j'étois perſuadé que M. Rouſſeau ne ſongeoit qu'à vivre en repos, & à ne plus écrire ſur la religion, jugez quelle fut ma ſurpriſe, à la lecture que je fis des *Lettres de la Montagne*, qui parurent ſur la fin de l'année. Il m'en envoya un exemplaire avec une lettre,

que j'insère ici (*l*). Je vis par ces écrits qu'il se dévoiloit, & que ce n'étoit plus le Curé Savoyard qui parloit, mais M. Rousseau lui-même.

(*l*) Que le lecteur se mette à ma place, & qu'il juge ce que je devois penser moi qui suis Pasteur, lorsque je vis jusques à quel point M. *Rousseau* outrageoit un Clergé si distingué & si respectable ! J'avoue que je fus peu reconnoissant de l'exception que M. *Rousseau* a bien voulu faire de moi dans la note des Lettres de la Montagne, édition d'Amsterdam pag. 78, puisqu'il me sembloit que ce blâme odieux qu'il a affecté de jetter sur le Clergé de Geneve, rejailliſſoit en quelque façon sur moi & généralement sur tous les Ministres de la religion. Celui qui ose manquer indécemment à un Magistrat respectable, peut bien oser injurier des Ministres de la religion, qui n'ont pour toutes armes que la charité & la patience.

LETTRE
DE M. ROUSSEAU,
AU PROFESSEUR
DE MONTMOLLIN.

à Motiers le 23 Décembre 1764.

« PLAIGNEZ-moi, Monſieur, d'aimer » tant la paix, & d'avoir toujours la » guerre. Je n'ai pu refuſer à mes an- » ciens compatriotes de prendre leur dé- » fenſe, comme ils avoient pris la mien- » ne. C'eſt ce que je ne pouvois faire ſans » repouſſer les outrages, dont par la plus » noire ingratitude, les Miniſtres de Ge- » neve ont eu la baſſeſſe de m'accabler » dans mes malheurs, & qu'ils ont oſé » porter juſques dans la Chaire ſacrée, » où ils ſont indignes de monter. Puiſ- » qu'ils aiment ſi fort la guerre, ils l'au- » ront, & après mille agreſſions de leur » part, voici mon premier acte d'hoſti- » lité, dans lequel toutefois je défends une » de leurs plus grandes prérogatives, qu'ils » ſe laiſſent lâchement enlever; car pour » inſulter à leur aiſe au malheureux, ils » rampent volontiers ſous la tyrannie. La

» querelle au reſte eſt tout-à-fait perſon-
» nelle entr'eux & moi, ou ſi j'y fais
» entrer la religion proteſtante pour quel-
» que choſe, c'eſt comme ſon défenſeur
» contre ceux qui veulent la renverſer.
» Voyez mes raiſons, Monſieur, & ſoyez
» perſuadé que plus on me mettra dans la
» néceſſité d'expliquer mes ſentimens, plus
» il en réſultera d'honneur pour votre
» conduite envers moi, & pour la juſtice
» que vous m'avez rendue.

» Recevez, Monſieur, je vous prie,
» mes ſalutations & mon reſpect (*m*) ».

J. J. ROUSSEAU.

(*m*) A propos de cette lettre & de l'envoi de ce livre, une Dame très-ſenſée me dit un jour fort naturellement. En vérité, Monſieur, de deux choſes l'une, ou il faut que M. *Rouſſeau* ait perdu la tête, ou qu'il croye que vous l'avez perdue.

Je tombai malade quelque tems après, & j'eus alors occaſion de voir chez moi des notables de ma paroiſſe, qui me parlerent avec affliction & avec amertume de ces Lettres de la Montagne, & des ſuites fâcheuſes qu'elles entraîneroient après elles, diſant que l'on s'appercevoit déjà que les méchans & les incrédules s'enhardiſſoient, & les gens de bien en étoient navrés & troublés. Ils ajouterent même ingénument, que la paroiſſe étoit attentive à la conduite que je tiendrois à l'occaſion de cet ouvrage & de ſon Auteur. A quoi je répondis briévement que je ſavois mon devoir.

La compagnie des Paſteurs informée de la maniere dont on avoit enviſagé les Lettres de la Montagne dans toute la chrétienté, notamment dans les égliſes de ce pays, crut ne pouvoir ſe diſpenſer de prendre en objet ce livre là de même que la réimpreſſion des ouvrages de M. Rouſſeau, tant manuſcrits que déjà publiés.

Que cherche l'anonyme pour ce crime qu'il fait à la vénérable Claſſe, d'avoir gardé le ſilence une couple de mois? Falloit-il moins de tems à un Corps diſperſé dans tout le pays, pour examiner le livre en queſtion, pour en juger avec connoiſſance, & pour être aſſuré des effets qu'il produiroit? Ce ſont là les ſeuls alimens qui ont donné activité à ſon zele (*n*).

(*n*) Je n'étois point dans cette aſſemblée, continuant à être malade, ſans aucune connoiſſance ni directe ni indirecte de ce qui y ſeroit traité, moins encore que les livres de M. *Rouſſeau* ſeroient l'objet d'une délibération que j'ai trouvée au reſte digne du zele du Clergé. Ce ne fut qu'au retour d'un Paſteur de mon voiſinage, que j'appris que notre Compagnie avoit fait des remontrances là-deſſus au Gouvernement & au Magiſtrat municipal, & qu'elle étoit convoquée par le devoir pour les 12 & 13 Mars 1765, afin d'aviſer un parti que l'on devoit prendre par rapport à M. *Rouſſeau*.

Dira-t-on que le clergé n'avoit pas qualité de prendre ces deux objets en considération ? Son état ne l'y appelle-t-il pas nécessairement ? Ou il faut cesser d'être Ministre de l'Evangile, ou si on l'est de bonne foi, il faut soutenir les intérêts de son divin Maître. Tous les clergés, de quelque communion qu'ils fussent, en auroient fait autant. Je ne crains point d'avancer, que nos églises, & les églises voisines, même d'une différente communion, ont été édifiées de cette conduite & de cette résolution, qui cadre si bien à une compagnie de défenseurs de la vérité, qui doivent se montrer pour la cause du Seigneur Jésus.

L'anonyme n'est pas bien instruit, car la vénérable Classe fit en 1762 au sujet d'Emile, des remontrances au Gouvernement pour qu'il empêchât que ce livre ne se répandît dans ce pays, sans cependant faire mention de son Auteur. Sans doute que l'anonyme a eu des raisons de supprimer cette anecdote, qui fait honneur à la modération de la vénérable Classe, par laquelle elle s'est dis-

tinguée en tout tems, quoi qu'en puisse dire l'Auteur du libelle.

Je pourrois mettre par forme de note ce que j'ai à ajouter ; mais j'aime mieux l'insérer dans le corps de ma lettre. C'est de prier l'anonyme de recourir aux régistres du Conseil d'Etat, où il trouvera la vérité du fait que j'avance.

Tandis que M. Rousseau n'a point troublé l'église, la compagnie s'est tue. Je n'ai rien dit aussi de mon côté. Il y a plus, c'est que je voyois avec un vrai plaisir M. Rousseau, par l'attrait de sa conversation.

Au reste l'anonyme s'oublie étrangement, en cherchant à jetter du ridicule & sur la conduite de son Magistrat, & sur la mépriſe du Héraut, (o) qui annonçoit la proscription des *Lettres de la Montagne*. Convenez, Monsieur, qu'il y a de l'imprudence dans cette réflexion ; je parle pour l'honneur de son Magistrat & du mien : convenez que cette pensée, dont il s'applaudit, est encore plus heureusement bête que la mépriſe de l'Huissier.

L'anonyme s'oublie encore étrangement

(o) p. 181 & 182.

en maltraitant une compagnie reſpectable de Paſteurs. Je ne parle pas des injures dont il eſt fort prodigue à mon égard; je le pardonne ſincérement.

Je finis ici, & je paſſerai dans ma ſuivante aux faits les plus intéreſſans, dans le récit deſquels l'anonyme manifeſte une mauvaiſe foi, & une infidélité des plus marquées.

Pour vous, Monſieur, vous êtes vrai, vous aimez auſſi la vérité : je vous la rapporterai dans toute ſon exactitude. Croyez moi véritablement pour la vie.

à Motiers-Travers le 15 Juin 1765.

LETTRE IV.

ME voici, Monſieur, arrivé à l'époque où l'anonyme continue à s'évaporer, & à s'oublier contre le clergé, & contre moi.

Prenant le ton important, il s'imagine qu'il en impoſera à des gens raiſonnables, & qui ſavent peſer les choſes dans une juſte balance.

Pénétrons les prétendus myſteres de cet Auteur, qui croit y être initié, quoiqu'il n'y connoiſſe pas même la marche. L'on diroit à l'entendre, qu'il a été dans les ſecrets du ſanctuaire. Il n'y a point de ſecrets dans le ſanctuaire, que ceux auxquels le ſerment oblige. Quand il eſt queſtion de l'Evangile, & de l'édification de l'égliſe, ce ſanctuaire manifeſte publiquement ſes réſolutions, comme il l'a fait dans l'occaſion de M. Rouſſeau, & comme il le fera toujours en tems convenable. *Le regne de Jéſus-Chriſt n'eſt point un regne caché.* Mais il y a des circonſtances où la prudence veut que l'on garde le ſilence pour un tems.

La vénérable Claſſe ſéjourna les 12 & 13 mars pour aviſer aux moyens d'obvier aux ſcandales que le dernier ouvrage de M. Rouſſeau occaſionnoit.

N'en déplaiſe à l'Auteur, le clergé ſelon les conſtitutions eccléſiaſtiques de ce pays, a inſpection ſur la foi comme ſur les mœurs quand il en réſulte du ſcandale: c'eſt le texte, c'eſt l'eſprit de notre diſcipline, & on pourroit en citer des exemples. Inquiſition dit l'Auteur; fades

plaiſanteries, & abſurdité, puiſqu'il s'agiſſoit d'un fait public & que l'Inquiſition, ſelon la ſignification même du mot, n'a pour objet que des faits cachés.

Avant l'époque de l'aſſemblée du Clergé des 12 & 13 mars, je crus, quoi qu'à peine convaleſcent, & malgré le tems rigoureux, que ma ſollicitude paſtorale m'appelloit à voir M. Rouſſeau, que e n'avois point vu pendant ma maladie. Je me tranſportai donc chez lui le vendredi 8 mars après midi; pour l'engager à prendre un parti qui pût s'accorder avec mes ſentimens pour lui, & avec mon devoir. J'expoſai à M. Rouſſeau les alarmes où j'étois ſur ſon compte, les ſuites que je prévoyois du réſultat de la vénérable Claſſe. Je lui ouvris mon cœur, je lui parlai en citoyen, en chrétien, en paſteur, & en ami. C'étoit peut-être un *trop-fait* de ma part, mais mon cœur me dictoit cette démarche (*p*).

Je vous le confeſſe, Monſieur, j'avois envie d'éviter du chagrin à M. Rouſ-

(*p*) Un trop fait, parce que le corps dont je ſuis membre, m'avoit inſinué en quelques occaſions, que j'étendois bien loin ma tolérance pour M. *Rouſſeau*.

seau, parce que je croyois alors en bonne conscience qu'il erroit de bonne foi.

Je lui proposai divers expédiens, entr'autres qu'il voulût bien me promettre qu'il ne communieroit pas aux fêtes de Pâques, tant pour son bien, que pour l'édification, & que dans cet intervalle, la grande fermentation qui agitoit les esprits se calmeroit peut-être. Etoit-ce la conduite d'un persécuteur ?

M. Rousseau hésita quelques momens sur sa réponse. Enfin, il me dit, que si je le garantissois pour les fêtes suivantes, il pourroit bien se rendre à mes raisons. Je lui représentai, que cela ne dépendoit pas de moi, que j'étois membre d'un corps, & que je n'avois que mon suffrage. Il s'obstina à me dire que son sort étoit entre mes mains, & qu'il vouloit tout ou rien. Je ne laissai pas de l'assurer, que je lui ferois tout le bien possible, autant que cela pourroit s'accorder avec mon devoir. M. Rousseau me repartit qu'il prenoit engagement avec moi de ne plus écrire sur aucune matiere de religion, & qu'ainsi il espéroit qu'on le laisseroit tranquille, & tout de suite il

ajouta : *Eh bien, Monsieur, mon sort dépend de vous ; si vous revenez avec de bonnes nouvelles, à quelque heure que ce soit, je vous embrasserai de tout mon cœur, sinon nous nous tournerons le dos.* Affligé de sa prévention, je lui répondis, *tout ce qu'il vous plaira*, & je revins chez moi le cœur pénétré & ulceré. Quoi ! me dis-je, à moi-même, tu cherches à faire tout pour le bien, & l'on ne veut pas en faire usage (*q*) ?

Comme je ne devois partir que le lundi, je crus que M. Rousseau auroit quelque réavis, & me donneroit de ses nouvelles, mais je n'en reçus aucune, d'où je conclus qu'il persistoit dans sa façon de penser ; lorsque le dimanche, sur la soirée M. Guyenet, Lieutenant du Val-de-Travers, qui est dans les bonnes graces de M. Rousseau, se rendit chez moi, pour me dire que M. Rousseau l'avoit fait chercher, & qu'il s'étoit plaint à lui que la déclaration qu'il m'avoit faite de

(*q*) J'appelle au témoignage de M. *Rousseau* sur la vérité de ces faits, & je prends le public pour juge si l'on peut me taxer avec justice d'avoir tourné brusquement le dos à M. *Rousseau*.

bouche avoit été écoutée de ma part assez froidement, & que si je la lui avois demandée par écrit, il me l'auroit surement donnée. Il n'avoit qu'à me la remettre, répondis-je, si c'étoit réellement son intention; je suis prêt à la recevoir, & à la produire à la vénérable Classe; mais, ajoutai-je, je vous conjure par l'intérêt que vous prenez à M. Rousseau & par celui que vous savez que j'y prends aussi, que son écrit soit clair & positif. M. Guyenet me repliqua que je ferois mieux que lui, si je voulois me transporter chez M. Rousseau. Je ne puis pas, lui dis-je, ma santé ne me permet pas de m'exposer par le grand froid, outre que je n'ai rien de nouveau à lui dire. M. le Lieutenant m'apporta un écrit de M. Rousseau, que je lui témoignai n'être pas suffisant. Sur cela il me demanda quelles seroient donc mes idées? Je les lui exposai de bouche: il me dit qu'il m'apporteroit une réponse; ce qu'il fit le lundi matin. La voici:

» Par déférence pour M. de Montmol-» lin mon Pasteur, & par respect pour » la vénérable Classe, j'offre, si on l'agrée

de m'engager par un écrit ſigné de ma » main à ne publier de ma vie aucun » nouvel ouvrage ſur aucune matiere de » religion, même de n'en traiter inci- » demment dans aucun nouvel ouvrage » que je pourrois publier ſur tout autre » ſujet, & au ſurplus, *je continuerai* de » montrer par mes ſentimens, & par ma » conduite, tout le prix que je mets au » bonheur d'être uni à l'égliſe. Je ſupplie » Monſieur le Profeſſeur de vouloir bien » communiquer cette déclaration à la vé- » nérable Claſſe (*r*).

Fait à Motiers le 10 *mars* 1765.

J. J. ROUSSEAU.

Je repréſentai à l'agent de M. Rouſſeau, que cette derniere déclaration, bien loin de tranquilliſer notre clergé, ne feroit que l'indiſpoſer davantage, & qu'au lieu du

(*r*) L'anonyme veut bien errer dans ſa note, pag. 182, lorſqu'il dit que cette déclaration n'a été connue que depuis quinze jours; elle fut répandue même dès le commencement de cette affaire, & dans ce pays & à Geneve, M. le Lieutenant du Val-de-Travers m'ayant dit qu'il avoit ordre de la rendre publique, comme je l'ai fait moi-même à qui a voulu la voir.

mot, *je continuerai*, il falloit ſubſtituer celui-ci, *je tâcherai*, parce que je comprenois que cette premiere expreſſion, *je continuerai*, révolteroit tous les eſprits (*s*). M. le Lieutenant me dit qu'il ne pouvoit pas ſe réſoudre à retourner chez M. Rouſſeau, & m'allégua pour s'en diſpenſer, diverſes raiſons que je ne toucherai point ici.

Je ne vous demande rien, Monſieur, lui dis-je, faites ce que vous voudrez; quant à moi, il faut que je parte pour Neufchâtel, afin de ne pas me mettre à la nuit. J'y retourne, me dit-il bruſquement, quoique je m'attende à n'être pas bien reçu. Je retarde mon voyage, Monſieur, repartis-je, cependant revenez au plutôt. M. le Lieutenant à ſon retour me dit, qu'il n'avoit pu perſuader M. Rouſſeau, & que celui-ci avoit proteſté, qu'il ne changeroit pas un mot à ſa déclaration, & qu'il ne ſubſtitueroit point

(*s*) Et combien plus la premiere déclaration, qui me fut remiſe, n'auroit-elle pas révolté? où il y avoit entr'autres ces expreſſions: *j'offre, ſi on veut me laiſſer en repos.* En vérité, dis-je à celui-ci, c'eſt ſe moquer, & on ne donne pas ainſi la loi à ſes ſupérieurs.

le mot de *tâcher* à celui de *continuer*. Tant pis, dis-je à M. le Lieutenant, cet entêtement m'afflige. Je pars; dites à M. Rouſſeau qu'il eſt lui-même l'artiſan des chagrins qu'il s'attirera, mais ce ſont de ſes affaires, puiſqu'il ne veut pas écouter les conſeils de ſes amis. Je partis pour me rendre où mon devoir m'appelloit.

Je vous quitte, Monſieur, pour un moment. Vous connoiſſez mes ſentimens. Agréez que je vous en renouvelle les aſſurances.

à Motiers-Travers ce 17 Juin 1765.

LETTRE V.

J'ARRIVE à Neufchâtel, où je trouve une fermentation pareille à celle qui étoit dans ma paroiſſe & dans les voiſines. Les Lettres de la Montagne, la réimpreſſion des ouvrages connus & inconnus de M. Rouſſeau, les remontrances de notre compagnie, la proſcription de ces ouvrages par le Magiſtrat municipal agitent tous les eſprits. Vous le ſavez mieux que moi, Monſieur, vous qui n'avez jamais été

accuſé de fanatiſme, mais qui aimez l'ordre & la religion. Chacun a les yeux ouverts, me diſiez-vous, ſur la conduite que tiendra votre compagnie dans cette circonſtance. Que feront nos Miniſtres diſoit-on, non point à l'oreille, mais publiquement? Défendront-ils l'Evangile attaqué ſi ouvertement, ou le laiſſeront-ils déchirer par ſes ennemis? Que ferez-vous vous-même? me diſiez-vous, Monſieur. Ce dernier ouvrage ne met-il pas obſtacle à la continuation de votre tolérance? M. Rouſſeau eſt votre paroiſſien, ne ferez-vous rien, pour la religion, pour l'édification, & pour vous-même? Si un citoyen de ce pays, ajoutiez-vous, avoit oſé dire, ou écrire quelque choſe d'approchant à ce qu'avance M. Rouſſeau, ne ſéviroit-on pas contre lui? M. Rouſſeau, nouveau citoyen, a-t-il donc plus de privileges que tous les anciens citoyens? N'eſt-il pas ſoumis comme citoyen aux loix de l'Etat & aux uſages qui y ſont de tems immémorial?

Je me rendis à notre aſſemblée où le chriſtianiſme de M. Rouſſeau fut examiné les 12 & 13 mars. D'entrée je produiſis la

déclaration que M. le Lieutenant Guyenet m'avoit remiſe de ſa part le dimanche précédent. Elle fut priſe en objet, mais l'on trouva qu'elle n'étoit point ſuffiſante pour réparer le mal que les Lettres de la Montagne avoient déjà fait, & qu'il auroit fallu quelque choſe de plus de la part de M. Rouſſeau pour l'honneur de la religion; en ſorte que bien loin que la compagnie crût devoir *conſigner en lettres d'or* (*t*) *dans ſes régiſtres* cette déclaration de M. Rouſſeau, elle eſtima que cet écrit portoit en lui-même ſa condamnation, & que ſi ce livre n'avoit rien qui bleſsât la religion, M. Rouſſeau n'étoit pas tenu de prendre des engagemens à ne plus écrire.

Suivant la pratique de notre corps, je fus requis de donner mon information, qui, j'en atteſte la compagnie, fut énoncée dans cet eſprit de tolérance & de charité, dont j'ai toujours uſé à l'égard de M. Rouſſeau. Enſuite je fis place, ſuivant nos mêmes uſages.

La compagnie me donna une direction

(*t*) Page 183.

pour ma conduite dans cette affaire, me déclarant que c'étoit pour me mettre à couvert de tout ce que l'on pourroit m'imputer malignement. Malgré ce que dit l'anonyme, il n'y a point eu de *précipitation* (*u*) dans la délibération de la compagnie. Il eſt bon que l'on ſache, que quand elle eſt aſſemblée par le devoir, pour une matiere dont tous les membres ſont aviſés, qu'ils y ſoient tous, ou qu'il en manque quelques-uns, l'on paſſe outre, autrement un corps ne mettroit jamais fin à rien, ſur-tout quand il ne s'aſſemble pas ſouvent.

Je ne ſais où l'Auteur a puiſé ce qu'il oſe avancer page 194, que la vénérable Claſſe fulmina contre M. Rouſſeau, en dépit des conſtitutions de ce pays, une ſentence d'excommunication. Elle connoît les bornes de ſa juriſdiction ſpirituelle; mais elle ſait qu'elle peut donner des directions à ſes membres pour s'en ſervir auprès des conſiſtoires, quand le cas y échoit, ſans prétendre par-là gêner les ſuffrages. Que ſignifieroit une direction à un paſteur,

(*u*) Page 187.

s'il la mettoit dans sa poche, ou sous la clef? Le bon sens ne dit-il pas, que c'est pour en faire l'usage que sa prudence lui suggérera (x)?

Il est faux, & absolument faux que la vénérable Classe prit en objet la lettre anonyme que l'Auteur rapporte dans son libelle page 187 & suivantes, & qui fut adressée à quelques membres, desquels j'étois. Quoiqu'à divers égards cette lettre fasse honneur à son Auteur, qui vraisemblablement craignoit, par l'attachement qu'il montre pour la compagnie, que le public ne lui imputât de vouloir gêner le consistoire de Motiers, la vénérable Classe suivant la sagesse d'un Corps prudent & respectable, ne voulut point prendre cette lettre en considération, parce qu'elle étoit anonyme : elle n'y fut pas même lue; quelques membres seulement, des mains desquels elle passoit dans d'autres, la lurent dans leur particulier.

(x) Combien de fois la vénérable Classe n'a-t-elle pas été requise par les Consistoires & même par la bouche de leurs chefs, même par des requêtes, de leur donner des directions? Combien de fois n'a-t-elle pas envoyé des députés aux Consistoires pour les éclairer, & d'ordinaire avec des remerciemens de leur part?

Je joins ici, Monſieur, la copie de la direction qui me fut donnée par la compagnie, à laquelle elle travailla pendant que j'avois donné place, toujours ſuivant nos uſages (*y*).

« Monſieur le Doyen a expoſé, que » la compagnie étant aujourd'hui aſſem- » blée, pour délibérer ſur la conduite » qu'elle devroit tenir à l'égard de M. » Rouſſeau, dont les ſentimens antichré- » tiens, manifeſtés dans ſes écrits, & no- » tamment dans ſes Lettres de la Monta- » gne publiées depuis peu, donnent le » plus grand ſcandale à toute l'égliſe chré- » tienne, & particuliérement à celles de » notre pays, il étoit à propos d'enten- » dre auparavant M. de Montmollin paſ- » teur de Motiers, duquel M. Rouſſeau » eſt actuellement paroiſſien : ce qui ayant » été approuvé, M. le Paſteur de Motiers,

(*y*) Pour comprendre quels ſont ces uſages, il eſt bon de ſavoir que quand il s'agit d'une affaire qui intéreſſe un Paſteur, ſoit pour le temporel, ſoit pour le ſpirituel, ſoit ſon Egliſe en général, ſoit un ou pluſieurs de ſes paroiſſiens, ce Paſteur eſt obligé de donner place, & n'aſſiſte point à la délibération. Conſéquemment je me retirai, s'agiſſant de M. *Rouſſeau* mon paroiſſien.

» après

» après une longue information, a dé-
» claré à la compagnie, que M. Rouſſeau,
» déjà aviſé de l'objet de cette délibéra-
» tion, lui avoit remis pour édifier la
» compagnie, un écrit ſigné de ſa main,
» portant ce qui ſuit.

» *Par déférence pour Monſieur de Mont-*
» *mollin mon Paſteur, & par reſpect pour la*
» *vénérable Claſſe, j'offre, ſi on l'agrée,*
» *de m'engager par un écrit ſigné de ma*
» *main, à ne publier de ma vie aucun nou-*
» *vel ouvrage ſur aucune matiere de religion,*
» *même de n'en traiter incidemment dans au-*
» *cun nouvel ouvrage que je pourrois pu-*
» *blier ſur-tout autre ſujet, & au ſurplus,*
» *je* continuerai *de montrer par mes ſenti-*
» *mens, & par ma conduite, tout le prix*
» *que je mets au bonheur d'être uni à l'égliſe.*
» *Je ſupplie Monſieur le Profeſſeur de vou-*
» *loir bien communiquer cette déclaration à*
» *la vénérable Claſſe. Fait à Motiers, le 10*
» *Mars 1765.*

J. J. ROUSSEAU.

» La compagnie ayant entendu la lec-
» ture de l'écrit ci-deſſus rapporté mot à
» mot, a déclaré, après mûre délibéra-

» tion, qu'elle ne pouvoit point se con-
» tenter d'une pareille déclaration, nul-
» lement suffisante pour son édification,
» non plus que pour la réparation du
» scandale général que M. Rousseau avoit
» donné à toute la chrétienté, par la
» publication de ses ouvrages dangereux
» & impies. C'est pourquoi elle s'est crue
» indispensablement obligée de déclarer à
» M. de Montmollin, qu'après la publi-
» cation des Lettres de la Montagne, elle
» ne pouvoit plus (malgré tout le sup-
» port & toute la charité dont elle étoit
» animée envers M. Rousseau), le re-
» garder comme chrétien & comme mem-
» bre de notre église. Après quoi M. de
» Montmollin ayant demandé une direc-
» tion, la compagnie estime qu'il doit
» faire paroître en consistoire M. Rous-
» seau, pour lui adresser les admonitions
» convenables, & lui faire entendre,
» qu'elle ne peut le reconnoître digne de
» la communion des fideles, tant qu'il ne
» manifesteroit pas à tous égards les sen-
» timens d'un vrai chrétien, en déclarant
» solemnellement en consistoire, qu'il
» croit en *Jésus-Christ, mort pour nos of-*

» *ſenſes, & reſſuſcité pour notre juſtification;*
» en témoignant de plus le regret qu'il a
» de tout ce qu'il peut avoir écrit con-
» tre une telle foi, & en général contre
» la révélation; en conſentant même que
» cette déclaration ſoit rendue publique
» pour l'édification de l'égliſe, & pour
» la réparation du ſcandale qu'il lui a
» donné: à Neufchâtel ce 13 mars 1765 ».

A. DE LUZE,
Paſteur à Cornaux, &
ſecrétaire de la vénérable Claſſe.

Je quittai Neufchâtel le 14 pour revenir chez moi, où je m'occupai de mes affaires. Comment donc le téméraire Auteur du libelle oſe-t-il avancer, qu'il y a eu des menées employées dans l'égliſe de Motiers? page 193. Qu'il apprenne à être vrai. Il n'y a point eu de menées, ni de ma part, ni de celle des amis de la religion & de la paix. J'en appelle au témoignage de tous mes paroiſſiens, & à celui des anciens même, qui n'ont pas voté comme moi dans l'affaire de M. Rouſſeau. Quoique le public manifeſtât une curioſité impatiente de connoître la

résolution prise par la compagnie, on garda cependant le silence auquel le serment astreint dans tous les corps, silence dans lequel l'anonyme affecte de chercher, l'on ne sait pourquoi, tant de mysteres. Je suis encore à ignorer, si l'on a fait un secret aux Pasteurs absens de la résolution que les Pasteurs présens en grand nombre prirent dans leur assemblée. Quant à moi je sais bien que je n'en ai point fait de mystere à mes freres absens, lorsque j'ai eu occasion de les voir. Et pourquoi leur en faire un? puisque tous les Pasteurs ont blâmé les Lettres de la Montagne, & en ont craint les suites pour leurs troupeaux?

Je vous offre mes respects, & j'ai l'honneur d'être parfaitement,

A Motiers-Travers ce 20 Juin 1763.

LETTRE VI.

JE reprends le fil de ma narration. Le dimanche 24 mars, qui précédoit les fêtes, le conſiſtoire, ſuivant la pratique de toutes les égliſes de ce pays, s'aſſembla pour les accuſations (z).

Ce jour-là avoit été pris pour préſenter à l'égliſe deux nouveaux anciens qui avoient été choiſis & nommés, & qui auroient déjà dû l'être depuis un tems, ſans diverſes circonſtances. Les fêtes de Pâques approchant, les anciens inſiſterent ſur ce qu'on leur donnât des collégues, parce qu'ils étoient en trop petit nombre pour ſoutenir le poids de l'égliſe. Quelle malignité de la part de l'anonyme page 198 d'aſſurer *que je pris ce tems pour compléter le conſiſtoire, afin d'avoir plus de membres*

(z) Les accuſations conſiſtent dans les demandes que le Paſteur fait à chaque ancien, ſi aucun ſcandale n'eſt parvenu à ſa connoiſſance, & ce qu'il y auroit de mieux à faire pour l'édification? Le Paſteur dit auſſi ce qu'il ſait, & l'on prend les meſures que l'on croit être les plus efficaces.

à ma dévotion. L'officier du Prince ne vota-t-il pas auſſi pour cette élection ?

Le même dimanche 24 mars, jour de la préſentation des nouveaux anciens, le conſiſtoire ſe rendit chez moi, ſuivant la coutume avant le ſermon du matin, avec les deux nouveaux élus, & c'eſt ſeulement alors que je les prévins de l'affaire de M. Rouſſeau qui devoit être propoſée dans l'aſſemblée du conſiſtoire après le ſermon. Dans cette aſſemblée je leur repréſentai, que ce n'étoit qu'avec douleur, que je leur propoſois le cas de M. Rouſſeau avec lequel ils ſavoient que j'avois des liaiſons ; mais que l'honneur de la religion, l'édification des égliſes en général, & de celle de Motiers en particulier, me faiſoient paſſer ſur cette conſidération, d'autant plus que tout le monde, depuis la publication des Lettres de la Montagne, étoit attentif à la conduite que nous tiendrions à l'égard de M. Rouſſeau, particuliérement la vénérable Claſſe, ainſi que toutes les égliſes voiſines de ce pays. J'eſtimai donc, qu'il ſeroit à propos, pour notre décharge que l'on entendît M. Rouſſeau en conſiſtoire, & que ſi le conſiſtoire

le vouloit, je me bornerois à faire à M. Rousseau ces deux seules questions générales : *s'il croyoit la divinité de la révélation ? & s'il croyoit aussi que Jésus-Christ est mort pour nos offenses, & ressuscité pour notre justification ?* Deux questions bien simples, & dont la réponse affirmative fait la livrée du chrétien (*a*).

Pour étayer mon opinion, je fis usage de la direction que la vénérable Classe m'avoit donnée, & dont les anciens me demanderent la lecture. C'est ce que je fis, en leur déclarant bien expressément, que je ne prétendois point par-là gêner leurs suffrages, leur demandant sous les yeux de l'officier du Prince, si jamais je les avois gênés dans leurs opinions ? Tous répondirent unanimement que je les avois toujours laissé libres, & qu'ils se félicitoient d'avoir un Pasteur qui en usât si bien avec eux.

L'on vota, & la pluralité fut que M. Rousseau seroit cité à comparoître en consistoire dans la maison de cure pour le 29

(*a*) *Sanctifiez le Seigneur Dieu dans vos cœurs, & soyez toujours prêts à répondre avec douceur à tous ceux qui vous demandent raison de l'espérance qui est en vous.* I. Pierre III. 15.

à l'issue de la prédication, suivant l'usage. L'on chargea M. le diacre de Motiers & le doyen des anciens, de cette commission, dont ils s'acquitterent convenablement. M. Rousseau leur donna pour réponse qu'il paroîtroit.

Puis-je passer sous silence les discours que l'anonyme me prête gratuitement & faussement, d'avoir dit en consistoire, que M. Rousseau étoit l'*Antechrist* (*b*). Je n'ai jamais pensé, bien moins dit, une pareille absurdité. Je ne sais ce que c'est qu'injurier, mais je sais défendre la vérité avec fermeté, quand mon devoir m'y appelle: or mon devoir m'appelloit à faire sentir au consistoire tout ce à quoi nous étions tenus pour l'édification de toute la chrétienté.

Toutes ces expressions de bêtises (*c*) du libelle, tous ces propos extravagans que l'anonyme met dans ma bouche, sont trop mépriſables, pour que je prenne la peine de les relever.

Quelle misere que ce qu'ajoute immé-

(*b*) Pag. 193 de ce volume.

(*c*) Pag. 194.

diatement après l'anonyme ! Cette phraſe de ſon libelle page 194 que je vais tranſcrire, cadre merveilleuſement avec celle de l'Antechriſt. L'Auteur réuſſit très-bien à faire rire, & à ſe déshonorer : *On fit même ſemer*, dit-il, *parmi les femmes du village & des environs, que ce Jean-Jaques avoit dit dans ſon dernier ouvrage, que les femmes n'avoient point d'ames, & n'étoient au plus que des brutes, & mille autres propos dans ce genre, tous propres à renouveller parmi nous le ſpectacle du ſort de Servet, & de celui d'Orphée.* Je me hâte de finir, & de vous proteſter bien ſincérement que je vous ſuis tout acquis.

à Motiers-Travers ce 22 Juin 1765.

LETTRE VII.

JE continue, Monſieur, & je reprends la page 194 du libelle, où l'anonyme s'exprime ainſi : *C'eſt alors que le prétendu Antechriſt adreſſa la lettre ſuivante à Monſieur le Procureur Général*, & dans le corps de laquelle M. Rouſſeau s'exprime ainſi : *être*

*excommunié de la façon de M. de V***. m'amusera fort aussi.* Ceci n'est pas moins avanturé que l'imputation d'un libelle odieux, que l'on a attribué à M. le Pasteur Vernes. Du reste je me tais sur le contenu de la lettre, & me borne à une remarque sur la note de l'anonyme p. 197 (*d*) avec cette addition, que M. Rousseau est tellement habitué à dire qu'il veut quitter Motiers, qu'il a formé & abandonné plus d'une fois cette résolution, pour les mécontentemens les plus légers.

Quelle témérité de la part de l'anonyme, d'oser avancer pag. 198 *que dans l'intervalle de douze jours j'avois si bien mis ce tems-là à profit, que j'écrivis à Geneve, que je me portois garant que l'excommunication seroit prononcée contre* M. Rousseau. Où sont-elles ces lettres? Je le somme de les produire, ou d'en donner seulement les indices. S'il ne le fait pas, quelle conséquence en doit-on tirer? C'est au lecteur à prononcer.

Permettez, Monsieur, que je revienne

(*d*) J'ose répondre que cette note de l'anonyme est une énigme pour tous les membres de la vénérable Classe. C'est à M. de V***. à savoir ce qu'il a fait & ce qu'il a écrit.

encore à la tenue du consistoire du 24 mars pour vous mettre bien au fait de ce qui se passa à celui du 29 du même mois. L'anonyme fait grand bruit des constitutions de l'Etat, des droits, & des libertés des citoyens. Dieu me garde d'y porter jamais atteinte, elles me sont trop précieuses; mais n'y a-t-il pas aussi des constitutions ecclésiastiques, que mon état m'oblige à soutenir, puisque les constitutions ecclésiastiques tendent de concert au bien de la société, & au maintien de la religion?

L'Auteur affecte encore de faire grand bruit de la prétendue inquisition du clergé, & de celle qu'il insinue que l'on vouloit introduire dans le consistoire de Motiers. Je n'ai pas besoin de citer les pages de son libelle; elles sont farcies de telles insinuations. Le seul mot d'inquisition me fait frémir, mais que l'Auteur ne s'y trompe pas, qu'il ne confonde pas le faux zele avec le vrai zele, l'amour de l'ordre & de la vérité, avec l'inquisition de Goa. Je connois la discipline de nos églises, quelle est son étendue, & quelles sont ses bornes: je fais malgré tout ce que l'on

peut dire, qu'elle a pour objet, de tems immémorial la foi & les mœurs: la foi, dans ce qui fait ſon eſſence, & dans ce qui eſt reconnu par l'égliſe comme fondamental dans la religion, & comme doctrine reçue. Trouver des contradictions dans la révélation; jetter du ridicule ſur la perſonne de Jéſus-Chriſt, ſur ſes actions, & ſur ſes miracles; faire enviſager les œuvres de ce divin Sauveur comme des choſes naturelles; le clergé ſe taira! Le paſteur ne dira mot! Le conſiſtoire mollira! Eh bon Dieu quelle égliſe! Il ne faut plus de paſteurs, plus de conſiſtoires, plus de culte.

Il n'eſt pourtant queſtion dans les conſiſtoires, ni de feu, ni de bûcher, ni d'*Auto-da-fé*, mais de ramener les mécroyans à une véritable foi, & les méchans à redreſſer leurs voies; ce que ne voulant pas faire, on leur interdit l'accès à la communion, ſelon les ordres exprès de la parole de Dieu.

Je vous le demande, Monſieur, cette conduite eſt-elle celle du St. Office? Etoit-ce une inquiſition contre M. Rouſſeau? Lui qui a ſoutenu ſi vivement dans ſes

Lettres écrites de la Montagne, qu'on avoit improcédé à Geneve, de ce qu'on ne l'avoit pas fait paroître en consistoire, & de ce qu'on l'avoit jugé & condamné sans l'avoir entendu, a-t-il donc raison de se plaindre de ce qu'on a voulu suivre à son égard, la marche que lui même trouvoit en place dans un autre tems ?

J'ai l'honneur d'être avec le dévouement le plus entier.

à Motiers-Travers le 24 Juin 1765.

LETTRE VIII.

JE mets de côté, Monsieur, tout préambule pour venir d'abord au fait.

Le consistoire s'assembla le 29 mars 1765 sur la citation qui avoit été faite à M. Rousseau, & lorsqu'on s'attendoit à le voir paroître, il fit parvenir au consistoire par M. le Lieutenant Guyenet, une lettre qui fut remise à M. le diacre, le consistoire siégeant. J'avoue que je me trouvai fort embarrassé, parce qu'il n'est pas d'usage dans nos consistoires, de

rien recevoir, ni par écrit, ni par procureur, & qu'il ne s'y instruit aucune procédure. L'on seroit repris par le Gouvernement si l'on faisoit autrement. Et pourquoi l'ignorant anonyme s'avise-t-il de me faire un crime d'avoir fait observer que cela n'étoit point conforme à nos usages ? Je demandai au consistoire son avis ; il fut arrêté qu'on ouvriroit la lettre, & qu'on la liroit, ce qu'on avoit cependant toujours refusé en d'autres occasions.

Alia tempora, alii mores.
Autres tems, autres mœurs.

Que de petitesses dans le détail minucieux que fait l'anonyme sur mes mouvemens, gestes & propos ! p. 207. L'anonyme y étoit-il ? lui en a-t-on fait rapport ? Je ne puis me le persuader, car il déguise absolument les faits. Je parlai, je raisonnai suivant l'importance du sujet.

Qui a dit à l'homme du siecle, que si la déclaration de l'Auteur d'Emile en 1762 me parut suffisante pour l'admettre à la communion, je devois, quoi que fit M. Rousseau, quoi qu'il écrivît, continuer à l'admettre après la publication des Lettres

de la Montagne ? Ces Lettres là, ne ſont elles pas de nouveaux faits, de nouveaux écrits ? Or un écrit public, répandu dans tout l'univers, n'eſt-il pas une action ? Toute action répréhenſible, ſur-tout dans les matieres les plus ſaintes & les plus graves de la religion, n'eſt-elle pas un objet d'inſtruction, & de repréhenſion ?

L'anonyme oſe tout dire, & je reprends ſes propres expreſſions, pag. 207 & ſuiv. *L'homme de Dieu*, dit-il, *oſe propoſer de renvoyer la délibération à un autre jour, ſous le prétexte frivole & inoui de l'abſence d'un des anciens, ſur le ſuffrage duquel il croyoit ſans doute pouvoir compter. Ses efforts inutiles de ce côté-là, il les tourna d'un autre, & ſans pudeur, prétendit deux voix en Chapitre, lui qui par délicateſſe auroit en ce cas particulier dû s'abſtenir de voter, par cela même qu'il étoit cenſé être partie dans cette affaire, &c. &c.* Il faut, Monſieur, vous mettre au fait. Il y a vingt & quelques années que je ſuis paſteur à Motiers. A l'entrée de mes fonctions, je demandai au conſiſtoire quels étoient ſes uſages ? Il me fut répondu, que le Paſteur votoit le premier ſur les cas qui avoient été

exposés, & sur ceux qu'il exposoit lui même, & que cela servoit à éclairer le consistoire. J'ai toujours agi de la sorte.

Dans le consistoire du 29 mars, il ne fut rien statué par rapport à M. Rousseau, à cause du partage des suffrages. Là dessus je demandai, s'il ne convenoit pas de renvoyer à un autre jour la décision de cette affaire, jusqu'à ce que le consistoire fût revêtu, parce qu'un ancien manquoit; ma requisition étoit fondée sur ce qui s'étoit fait en pareilles occasions, dans d'autres tems.

L'on m'objecta, que l'assemblée avoit été convoquée *ad hoc*, & quelques anciens dirent, qu'ils ne pourroient pas s'y rencontrer un autre jour. Je compris la défaite; je repris la parole & j'ajoutai, que j'avois toujours ouï dire à divers Pasteurs, qu'en cas d'égalité de suffrages, & pour mettre fin à une affaire, la voix du Pasteur étoit prépondérante (*e*), ce qui est bien

(*e*) Ce qui fut confirmé par le plus vieux des Anciens, qui attesta que cela avoit eu lieu plus d'une fois sous mon prédécesseur. Lui seul pouvoit dire ce qui en en étoit, puisque tous les autres, excepté l'absent, ont été faits successivement Anciens depuis que je suis Pasteur ici. L'anonyme ne connoît pas la logique, ni la façon de procéder. Il entend mieux le métier de faire des libelles, que l'art de voir.

loin de signifier double voix, comme l'anonyme le prétend malicieusement; bref, ce sont les usages des consistoires de ce pays, & nous sommes dans un pays d'usages.

Le déclamateur anonyme parle contre la vérité en avançant, pag. 208, *que je reprochai avec aigreur aux anciens, qui n'avoient pas été de mon avis, de n'avoir pas écouté la voix de leur conducteur spirituel.* Observez, Monsieur, que je les laissai tous opiner tranquillement, & sans les interrompre (*f*): seulement, leur dis-je

sonner. Un président quel qu'il soit, à la tête d'un corps, peut il donc être envisagé faisant partie à ceux qui sont cités à paroître devant le corps? Tous les délinquans seroient donc fondés à décliner de leurs juges, sous prétexte qu'ils sont leurs parties, & par ce moyen, il seroit aisé à chacun d'éluder une comparution & un jugement. L'anonyme, soit ignorance, ou malice de sa part, ne connoît pas nos constitutions. J'agissois comme Pasteur de l'église qui est commise à mes soins, comme chef du Consistoire, & non comme représentant de la vénérable Classe, & sans doute que membre de ce corps, il m'étoit bien permis de prendre pour boussole sa direction, sans que l'on puisse inférer de-là, que je voulusse contraindre en aucune maniere les Anciens à la suivre, bien moins de vouloir l'emporter *per fas & nefas*; termes odieux, dont l'anonyme ose se servir à mon égard.

(*f*) Il est vrai que *l'homme de Dieu interrompit l'homme du Prince*, à l'occasion d'un propos que tenoit ce dernier, sur un ouï-dire, propos qui blessoit l'honneur du premier

ſans fiel, après la levée de l'aſſemblée, j'aurois cru que m'ayant témoigné juſques ici de la confiance, vous auriez écouté la voix de votre conducteur ſpirituel ; à quoi il ne me fut pas répondu un ſeul mot.

Je reviens à la lettre qu'écrivit M. Rouſſeau au conſiſtoire, le 29 mars 1765. Je la commenterai peu ; vous êtes pénétrant, vous comprendrez d'abord, qu'il faut la comparer avec celle que j'écrivis à Geneve en 1762. Il vous ſera fort aiſé de juger.

Copie de la lettre de M. Rouſſeau au Conſiſtoire de Motiers.

à Motiers le 29 mars 1765.

MESSIEURS,

» Sur votre citation, j'avois hier réſolu, » malgré mon état, de comparoître aujourd'hui par-devant vous ; mais ſentant qu'il

En pareil cas, l'homme de Dieu & l'homme du Prince ne doivent pas ſe taire. L'homme du Prince avoit fait peu de tems auparavant le devoir de ſa charge, ſans acception de perſonne, dans une affaire connue de tout Motiers & des environs, & qui intéreſſoit M. *Rouſſeau* & ſa gouvernante. Et pourquoi voudroit-on mettre obſtacle à ce que je rempliſſe à mon tour le devoir de ma charge dans une affaire bien autrement importante ?

» me ſeroit impoſſible, malgré toute ma
» bonne volonté, de ſoutenir une longue
» ſéance, & ſur la matiere de foi qui fait
» l'unique objet de la citation, réfléchiſ-
» ſant que je pouvois également m'expli-
» quer par écrit, je n'ai point douté,
» Meſſieurs, que la douceur de la charité
» ne s'alliât en vous au zele de la foi, &
» que vous n'agréaſſiez dans cette lettre
» la même réponſe, que j'aurois pu faire
» de bouche aux queſtions de M. de Mont-
» mollin, quelles qu'elles ſoient (*g*).

» Il me paroît donc, qu'à moins que la
» rigueur dont la vén. Claſſe juge à pro-
» pos d'uſer contre moi, ne ſoit fondée
» ſur une loi poſitive qu'on m'aſſure ne
» point exiſter dans cet Etat (*h*), rien
» n'eſt plus nouveau, plus irrégulier, plus
» attentatoire à la liberté civile, & ſur-
» tout plus contraire à l'eſprit de la reli-

(*g*) Comment répondre dans une lettre à des queſtions que l'on ignore ?

(*h*) L'anonyme me dit dans ſa note, pag. 200, & *qui n'y exiſtera jamais qu'au plus grand malheur de ſes habitans.* J'ajoute, bien plus grand ſeroit le malheur d'un pays, où il ſeroit permis à chacun de mettre au jour des livres qui ébranlent la foi !

» gion, qu'une pareille procédure en pure » matiere de foi (*i*).

» Car, Meſſieurs, je vous ſupplie de » conſidérer, que vivant depuis long-tems » dans le ſein de l'égliſe, & n'étant ni » paſteur, ni profeſſeur, ni chargé d'au- » cune partie de l'inſtruction publique, je » ne dois être ſoumis, moi particulier, » moi ſimple fidele, à aucune interroga- » tion, ni inquiſition ſur la foi; de telles » inquiſitions inouies dans ce pays, ſap- » pant tout les fondemens de la réforma-

(*i*) L'anonyme, qui aſſurément eſt bien inférieur à *M. Rouſſeau*, lui donne une leçon dans ſa note, pag. 260 au ſujet de la formule du *Conſenſus*, ſur laquelle notre compagnie déclara vouloir garder un profond ſilence, pour n'exciter aucun trouble dans nos Egliſes; mais autre eſt la formule du *Conſenſus*, & autres ſont les Lettres de la Montagne. Le diſciple eſt moins modeſte que le maître, qui dit humblement qu'il n'eſt *ni Paſteur, ni Profeſſeur*. Pourquoi donc vouloir faire le docteur & donner des inſtructions d'autant plus dangereuſes, qu'elles ſont plus répandues? S'il fût reſté dans la claſſe de *particulier*, de ſimple *fidele*, comme il ſe qualifie lui-même dans cette lettre au Conſiſtoire de Motiers, il n'auroit pas écrit & fait imprimer; il n'auroit pas attaqué les Gouvernemens, les Princes, les Magiſtrats, la Religion & Jeſus-Chriſt même, dont il avoit fait un ſi bel éloge: *Pour moi, je ne voudrois pas acquérir de la célébrité à ce prix-là*: c'eſt ce qu'a dit plus d'une fois à Motiers un Magiſtrat qui paroiſſoit indigné des Lettres de la Montagne.

» tion, & bleſſant à la fois la liberté évan-
» gélique, la charité chrétienne, l'autorité
» du Prince, & les droits des ſujets, ſoit
» comme membres de l'égliſe, ſoit comme
» citoyens de l'Etat. Je dois toujours
» compte de mes actions & de ma con-
» duite aux loix, & aux hommes, mais
» puiſqu'on n'admet point parmi nous
» d'égliſe infaillible, qui ait droit de preſ-
» crire à ſes membres ce qu'ils doivent
» croire; donc une fois reçu dans l'égliſe,
» je ne dois plus quà (k) Dieu ſeul compte
» de ma foi. J'ajoute à cela, que lors
» qu'après la publication de l'Emile, je
» fus admis à la communion dans cette
» paroiſſe, il y a près de trois ans par M.
» de Montmollin, je lui fis par écrit une
» déclaration, dont il fut ſi pleinement
» ſatisfait, que non-ſeulement il n'exigea
» nulle autre explication ſur le dogme,
» mais qu'il me promit même de n'en point
» exiger. Je me tiens exactement à ſa pro-
» meſſe, & ſur-tout à ma déclaration. Et
» quelle inconſéquence, quelle abſurdité,

(k) Une foi, dont on ne doit compte qu'à Dieu ſeul, ne ſe publie pas dans toute l'Europe.

» quel ſcandale ne ſeroit-ce point de s'en » être contenté après la publication d'un » livre, où le chriſtianiſme ſembloit ſi » violemment attaqué, & de ne s'en pas » contenter maintenant, après la publica- » tion d'un autre livre, où l'Auteur peut » errer ſans doute puiſqu'il eſt homme, » mais où du moins il erre en chrétien (*l*), » puiſqu'il ne ceſſe de s'appuyer pas à pas » (*m*) ſur l'autorité de l'Evangile? C'étoit » alors qu'on pouvoit m'ôter la commu- » nion, mais (*n*) c'eſt à préſent qu'on de- » vroit me la rendre. Si vous faites le » contraire, Meſſieurs, penſez à vos conſ- » ciences; pour moi, quoi qu'il arrive, » la mienne eſt en paix.

» Je vous dois, Meſſieurs, & je veux » vous rendre toute ſorte de déference,

(*l*) Celui qui erre en chrétien redreſſe volontiers ſes erreurs.

(*m*) Eſt-ce *s'appuyer ſur l'autorité de l'Evangile*, que de rendre douteux les miracles, & d'y jetter du ridicule? Quant à la note de Théodore de *Beze*, p. 203, il n'a voulu dire autre choſe ſinon que la foi du chrétien n'eſt pas appuyée uniquement ſur la ſeule preuve des miracles.

(*n*) Ne croiroit-on pas entendre M. *Rouſſeau* dire dans ſa lettre à l'Archevêque de Paris, qu'on devroit lui dreſſer des ſtatues pour ſon Emile?

» & je ſouhaite de tout mon cœur qu'on
» n'oublie pas aſſez la protection dont
» le Roi m'honore, pour me forcer d'im-
» plorer celle du Gouvernement.

» Recevez, Meſſieurs, je vous ſupplie,
» les aſſurances de tout mon reſpect.

J. J. ROUSSEAU.

» Je joins ici la copie de la déclaration
» ſur laquelle je fus admis à la communion
» en 1762, & que je confirme aujourd'hui.

Il y auroit bien d'autres remarques à faire ſur cette lettre, mais je m'arrête ici & me hâte de relever une odieuſe & noire imputation de l'anonyme dont je rapporte les propres termes, p. 208 & 209. *Quelle eſt la raiſon ſuffiſante de cette furieuſe animoſité? Un Paſteur dont M. Rouſſeau a parlé deux fois avec éloges, doit avoir eu de grands motifs pour démentir lui même ces éloges: ſans doute, Monſieur, auſſi ſe dit-on à l'oreille ce mot du guet ſacré*, auri ſacra fames: *voila tout ce que je vous dirai, devinez le reſte.*

Quelle audace contre un Paſteur dont la réputation à cet égard, a été juſques ici intacte. Que veut dire l'anonyme, avec ſon *auri ſacra fames*? Qu'il leve le maſ-

que. Je n'ai aucune relation directe ou indirecte avec ceux que l'anonyme appelle les ennemis de M. Rousseau & sur lesquels il imprime les plus sinistres soupçons.

Un ange pourroit-il tenir contre de telles impostures ? Je sens que ma tête s'échauffe ; aussi je vais quitter cet homme de ténébres, pour me tourner du côté de l'homme de lumiere à qui je suis, & serai toute ma vie avec l'attachement le plus sincere.

A Motiers-Travers ce 27 Juin 1765.

LETTRE IX.

JE commence mon épître par la requête des anciens, que j'extrais de la lettre de l'anonyme, pag. 209.

« Les anciens soussignés, membres du » consistoire admonitif de Motiers & Bo» vereſſe, prennent la liberté d'exposer » à vos Seigneuries, disant : qu'infiniment » alarmés d'être requis à délibérer sur un » cas qui surpasse nos foibles connoissan» ces, nous venons supplier vos Seigneu» ries de vouloir nous donner une direc» tion

» tion pour notre conduite, ſur les trois
» chefs ſuivans, 1°. Si nous ſommes obli-
» gés de ſévir, & ſcruter ſur les croyan-
» ces, & ſur la foi? A ce premier arti-
» cle, nous avouons ingénument notre
» peu de ſuffiſance pour la théologie, eſ-
» timant que l'on ne peut raiſonnablement
» en exiger de nous, ayant toujours cru,
» que le devoir de notre charge étoit borné
» à ſimplement délater & réprimer les dé-
» réglemens ſcandaleux, & l'irrégularité des
» mœurs, ſans vouloir empiéter ſur l'au-
» torité ſouveraine, de qui nous dépendons.
» 2°. Si un paſteur peut & doit avoir
» deux voix délibératives dans ſon con-
» ſiſtoire?

» Sur ce ſecond chef, le conſiſtoire de
» Motiers & Bovereſſe eſt compoſé de ſix
» anciens, ayant Monſieur ſon Paſteur
» pour préſident; & cette maxime, une
» fois introduite, les anciens ne ſervi-
» roient dans les délibérations que d'om-
» bre, à moins de l'unanimité entr'eux.

» 3°. Et enfin ſi M. le diacre du Val-
» de-Travers a droit de ſéance, & de voix
» délibérative dans le conſiſtoire de Mo-
» tiers & Bovereſſe?

» A ce dernier article, il nous paroît, » que si M. le diacre veut se prêter à la » correction, il doit aussi s'employer à » l'instruction & à l'édification, & que » Messieurs les Pasteurs ne doivent point » lui empêcher de faire les catéchismes » qu'il doit légitimement à la chapelle de » Bovereſſe.

» Oui, Messeigneurs, le premier article » de nos très-humbles représentations nous » alarme, puisqu'il surpasse notre pouvoir » & nos foibles connoissances, & les deux » seconds nous intéressent d'autant qu'at- » tachés à notre devoir, & jaloux de le » remplir, nous pourrions être repris pen- » dant que nous serions parfaitement in- » nocens.

» Nous nous flattons donc dès-là, que » vos Seigneuries voudront bien nous » diriger par leur arrêt, & ce nous sera » un nouveau motif d'adresser à Dieu » les vœux les plus sinceres pour la con- » servation de Messieurs du Conseil d'Etat ».

Je joins encore ici la copie de l'arrêt du Conseil d'Etat, responsif à la requête des quatre anciens, que j'extrais encore de la lettre de l'anonyme, page 214.

Sur la requête de quatre anciens du consistoire de Motiers & Boveresse, il a été dit, qu'on loue, & approuve la délicatesse & les sages intentions des quatre anciens, qui ont présenté la présente requête, & pour répondre aux trois articles qu'elle renferme, le Conseil prononce sur le premier, que comme le consistoire admonitif n'a pour objet que les désunions, les mauvaises mœurs, & les scandales, il n'est point de sa compétence de s'ingérer dans d'autres affaires, & qu'il n'a sur-tout aucune autorité pour se faire rendre compte de la croyance, & de la foi d'une personne; qu'il en a bien moins encore pour sévir en pareille cause, puisqu'il dépend d'un supérieur à qui il doit rapporter ce qu'il découvre d'important en ce genre, & à qui seul il appartient d'en faire la recherche, suivant sa prudence, & la punition, si le cas l'exige, suivant la forme judicielle & la loi: conséquemment que lesdits quatre anciens seront fondés à refuser d'en connoître & juger, même en étant requis par le Pasteur; ne devant se prêter en aucune maniere aux entreprises contraires aux constitutions de l'Etat, dans lesquelles on pourroit chercher à les faire entrer.

Quant au ſecond article, qu'il n'a jamais été d'uſage que le Paſteur, préſident au conſiſtoire admonitif, ait plus d'une ſimple voix, & que tel qui en prétendroit une double ſeroit reprimé comme il conviendroit, & contenu en ſes vraies fonctions; qu'il ne lui eſt même pas permis de porter en conſiſtoire le réſultat, ſoit les concluſions de la compagnie des Paſteurs, dont le conſiſtoire ne peut & ne doit être affecté, cette compagnie n'ayant aucune autorité ſur lui : qu'un Paſteur peut bien, à la vérité, la conſulter pour ſa direction particuliere, & même ſuivre cette direction ſi cela lui convient, mais qu'elle ne doit gêner en rien l'entiere liberté des ſuffrages des autres membres dudit conſiſtoire, quel qu'il ſoit, ce que tout officier qui y aſſiſte doit faire exactement obſerver.

Et quant au troiſieme article de la requête ci-deſſus :

Il eſt ordonné à Monſieur Martinet, Conſeiller d'Etat, Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers, de rechercher non-ſeulement ce qui s'eſt pratiqué depuis un tems, mais de plus ce qui peut avoir été ſtatué de fondation, ou dans la ſuite, touchant le prétendu droit de ſéance du diacre du Val-

de-Travers dans le consistoire admonitif de Motiers & Boveresse, & sur son rapport, il en sera ordonné comme il conviendra.

Vous avez vu, Monsieur, quelle a été ma conduite dans le consistoire, & dès-là il vous est aisé de remarquer, si la direction que les quatre anciens ont demandée au Conseil d'Etat étoit fondée; si les articles que leur requête renferme sont exactement conformes à la vérité, & si des anciens d'église, qui avouent ingénument, que deux questions simples que l'on fait à des catéchumenes, surpassent leurs connoissances, qu'ils qualifient encore de foibles connoissances.

O bonnes gens! (c'est aux 4 anciens à qui je m'adresse): travaillez à vous instruire pour n'être ni trop complaisans envers votre Pasteur, ni trop obstinés à vous rendre à ses sages & douces instructions. On n'exige, & jamais on n'exigera de vous, que de voter selon les lumieres de votre conscience.

Quand vous demanderez des directions, je vous prie d'exposer les faits fidellement, parce qu'une direction ne peut être donnée

que sur l'exposition des faits. Je crois que vous ne trouverez pas mauvais que je vous donne ce petit avertissement comme votre pasteur & votre chef; auquel avertissement j'en joins un autre très-utile, qui consiste à ne pas vous énorgueillir des éloges pompeux que vous donne l'anonyme dans son délire. Vous n'ignorez pas combien le peuple en a ri, en particulier vos compatriotes; mais il vaut mieux tirer le rideau sur cette scene, qui assurément ne vous honore pas (*o*).

Je n'ai pu voir qu'avec une peine infinie, qu'il y ait eu de l'humeur contre M. Imer diacre du Val-de-Travers, en sa qualité de diacre, à qui je me fais gloire de rendre la justice, que c'est non-seule-

(*o*) Il est bon d'observer qu'un des anciens qui a signé dans la requête, assista au Consistoire du 24 mars 1765. Mais il ne parut point au Consistoire subséquent du 29, sans doute il en avoit ses raisons; mais comment pouvoit-il signer le contenu d'une requête, renfermant des objets qu'il ne pouvoit attester? Je vous laisse le soin de qualifier une telle conduite.

Si je n'étois retenu par des raisons de prudence, j'aurois bien des choses à dire sur les menées de Motiers & Boveresse, dont l'anonyme auroit dû parler, s'il avoit eu de la bonne foi. Je sais bien des choses là-dessus que je veux supprimer; le tems viendra peut-être où toutes ces manœuvres se dévoileront, car la vérité ne perd jamais ses droits.

ment un honnête homme, un homme de bien, & de plus un digne & fidele Miniſtre du St. Evangile, qui remplit avec aſſiduité, avec zele, & avec exactitude toutes les fonctions auxquelles il eſt tenu (*p*).

Quoique l'anonyme, qui n'eſt pas eccléſiaſtique, je penſe, ait voulu canoniſer les quatre anciens qui ont ſigné la requête, je ſerai plus modeſte que lui, & me bornerai à dire, que ſuivant ma conſcience & notre diſcipline, ceux des anciens qui n'ont

(*p*) Sur la note de l'Auteur pag. 211 & 212, il voudra bien que je le redreſſe. Je ne ſais s'il exiſtoit en 1724, où il fut queſtion de régler les fonctions du Diacre, ſous l'autorité du baron de *Strunkendé*, Plénipotentiaire du Roi. Bovereſſe ne parut point par ſes députés; il n'y eut que Motiers, & il n'étoit point queſtion des autres communautés du Val-de-Travers. Bovereſſe prétendit, il y a quelques années, que le Diacre leur devoit un catéchiſme toutes les quinzaines; mais la choſe a été décidée par le Conſeil d'Etat, il n'y a pas long-tems, à la ſatisfaction de la vénérable Claſſe. Il n'eſt pas difficile de pénétrer les vues de l'anonyme qui réveille cette affaire terminée & bouclée: c'eſt une ſuite de ſon acharnement contre le Clergé. Ce Monſieur là ſe trompe, lorſqu'il aſſure avec confiance *que les Paſteurs trouvent plus doux & plus commode de borner leur ſollicitude paſtorale à être exacts à l'échéance de leurs Prébendes, qu'à remplir leurs fonctions.* Je ne vois pas qu'il y ait rien de fort attrayant pour eux à recevoir des Prébendes, qui conſiſtent pour l'ordinaire en aſſez mauvaiſes denrées, contre l'intention du Prince, bien connue des anciens & nouveaux Paſteurs.

ni composé, ni signé la requête, & qui même n'en ont eu aucune connoissance, ont fait leur devoir (q).

J'ignorois absolument cette requête des quatre anciens, qui décemment auroit dû m'être communiquée, ainsi qu'aux autres anciens; mais l'on n'eut garde de le faire; il falloit le secret. A propos du secret, que direz-vous, Monsieur, d'une chose, à laquelle je ne puis penser sans m'affliger? C'est qu'immédiatement à l'issue des deux consistoires, l'on sut tout ce qui s'y étoit passé & non passé, & quelques malins esprits y donnerent une tournure maligne; source dans laquelle l'anonyme a sans doute puisé ses observations.

A cette occasion, vous serez peut-être bien aise, Monsieur, d'avoir connoissance de la formule du serment que prêtent les anciens d'église.

ARTICLE PREMIER.

« Vous jurez à Dieu, votre créateur, » d'avancer son honneur & sa gloire selon

(q) Ces dignes anciens sont M. le Diacre, les sieurs Jean Henry *Clerc*, & Daniel François *Jeanrenaud*.

» ſon St. Evangile, & de contribuer de
» tout votre pouvoir, au maintien des
» ordonnances & corrections chrétiennes,
» obſervées en cette ſouveraineté, le plus
» fidellement qu'il vous ſera poſſible.

II.

» De fréquenter diligemment autant qu'il
» vous ſera poſſible, les ſaintes prédica-
» tions, & de prendre garde ſi les autres
» membres de l'égliſe s'acquittent ſoigneu-
» ſement de ce devoir.

III.

» De vous rencontrer, s'il eſt poſſi-
» ble, dans les aſſemblées du conſiſtoire,
» toutes les fois que vous ſerez appellés.

IV.

» De rapporter fidellement en conſiſ-
» toire tous les ſcandales qui vous vien-
» dront à notice, & tout ce que vous
» ſaurez être fait contre les ordonnances
» & la diſcipline eccléſiaſtique, obſervée
» en cette ſouveraineté ſans haine, ni
» ſupport.

V.

» De tenir ſecretes toutes les choſes qui

» ſe paſſent en conſiſtoire, leſquelles de-
» vront être ſecretes.

VI.

» D'exercer la charge d'anciens, pen-
» dant toute votre vie, à moins que vous
» n'en fuſſiez diſpenſés par le conſiſtoire.

VII.

» De vous acquitter de cette charge
» d'une maniere qui ſerve à l'avancement
» de la gloire de Dieu, & à l'avantage &
» édification de l'égliſe.

VIII.

» Enfin, ſi quelqu'un faiſoit quelque
» attentat ou machination contre la per-
» ſonne de S. M. le Roi notre Souve-
» rain, ou contre ſes Etats, de le révé-
» ler promptement à l'officier ».

Je n'ai rien à ajouter à (r) ce que deſſus, & je l'abandonne à vos réflexions,

(r) L'on m'objectera, pourquoi donc révélez-vous ce qui s'eſt paſſé en Conſiſtoire, & ce qui devroit être ſecret? à quoi je réponds, que ſi l'on dit des fauſſetés, l'on me force par là même de révéler des vérités.

continuant à vous assurer de la considération très-distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être.

à Motiers-Travers, ce 29 Juin 1765.

LETTRE X.

JE fus avisé, Monsieur, par un tiers, de la requête des quatre anciens, & de l'arrêt du Conseil d'Etat, qui fut rendu sur cette requête. Figurez-vous ma surprise en apprenant une démarche aussi irréguliere de la part des quatre anciens. Je n'hésitai pas à supplier le Conseil de me donner copie de la requête, & de l'arrêt. Voici ma requête dans cet objet.

« Le soussigné, Pasteur de l'église de » Motiers-Travers & Boveresse, a l'hon» neur d'exposer à vos Seigneuries qu'ayant » eu indirectement connoissance d'une re» quête, présentée au Conseil par les » Srs. A. Favre, A. H. Bezencenet, L. » Barrelet, & A. Jeanrenaud, tous qua» tre anciens d'église de Motiers & Bove» resse, & d'un arrêt émané de votre part

» ſur la dite requête : (ſi tant eſt qu'elle » ſoit telle) où il eſt fait mention, ſi ce » n'eſt pas directement, au moins indi- » rectement de lui, & de M. le diacre » du Val-de-Travers, d'une maniere qui » ſemble porter atteinte à leur honneur » & à leur probité ; il ſupplie vos Sei- » gneuries de lui donner communication » de la dite requête, & de l'arrêt rendu » par le Conſeil à ce ſujet, afin que le » ſouſſigné, ſi le cas y échoit, aviſe aux » moyens qu'il croira les plus propres à » pourvoir à ſa réputation, juſques ici » inaltérable, ſoit dans ce pays, ſoit dans » l'étranger, & ſans aucun reproche dans » l'exercice de ſon miniſtere. De ſorte » qu'il eſt pleinement perſuadé, que vos » Seigneuries appointeront ſa demande, » fondée ſur l'équité, & ſur la juſtice, » ſur les conſtitutions, & ſur les loix de » cet Etat.

» Dans cette flatteuſe attente, il ſe ré- » pand en vœux pour la proſpérité du » Gouvernement ».

à Motiers-Travers, le 20 avril 1765.

Fréderich Guillaume
DE MONTMOLLIN.

ARRÉT

Du Conſeil d'Etat ſur cette Requête.

SUR la Requête ci-deſſus, après avoir délibéré, il a été dit : que les quatre anciens du conſiſtoire de Motiers n'ayant préſenté leur Requête au Conſeil, que pour avoir une direction, on trouve que le ſuppliant n'a aucune qualité pour en demander communication ; en ſorte qu'elle ne peut lui être accordée, puiſqu'elle ne contient rien qui intéreſſe ſa perſonne. Donné en Conſeil tenu ſous notre Préſidence au Château de Neuchâtel le 29 *avril* 1765.

(Signé) SANDOZ de ROSIERES.

Je me tus par reſpect pour le Gouvernement, ſuppoſant que le Conſeil avoit eu ſes raiſons de ne pas m'accorder ma demande, ſachant d'ailleurs, après St. Paul, *que toute perſonne doit être ſoumiſe aux Puiſſances ſupérieures*, Rom. VIII. 1. Non que jeſtime que la voie de repréſentation puiſſe, dans un pays libre, être fermée à aucun citoyen.

Permettez-moi, Monſieur, une apoſ-

trophe à l'Auteur anonyme, *noli movere Camarinam* : la vénérable Classe sait se conduire, elle n'a nullement besoin de vos conseils pour sa tranquillité.

Que dites vous, Monsieur, de la note de l'Auteur pag. 217, dans laquelle il couronne ses calomnies en développant toute la méchanceté de son ame ? *On assure*, dit l'anonyme *que M. de M. se tranquillise aussi dans le doux espoir, que sous un autre regne, les choses iront mieux pour lui & pour la vénérable Classe. Ce trait*, continue l'Auteur, *manquoit à l'éloge du Souverain, sous lequel nous avons le bonheur de vivre.* Ah! Monsieur, m'écrié-je là-dessus, qui pourroit croire que dans un siecle où les hommes se piquent d'être vrais, il s'en trouve un qui ait l'ame aussi noire ! Qu'il sied bien à cet homme là, de parler de violence & de persécution, tandis qu'il outrage & persécute injustement & calomnieusement un homme de bien, attaché à Dieu, à la religion, à sa patrie, & à son Prince. Suis-je capable de dégénérer de mes peres, qui travaillerent avec tant de zele & de succès, à procurer à la Maison de Brandebourg

la juste domination sur cette souveraineté ? C'est un fait connu de tous les habitans de ce pays, connu même de la Cour, & qui passera jusqu'à la postérité. Le sang qui coule dans mes veines est pur ; il est au service de mon Prince, comme l'a été celui de mes peres, & mes enfans ne dégénéreront pas. Que veut dire l'anonyme par ses malignes insinuations, dignes du feu de Goa ; pour ne rien dire de plus ? Encore une fois, qu'il leve le masque ; qu'il se montre & qu'il se nomme. Mais il se tiendra derriere le rideau, les calomniateurs sont lâches, celui qui est capable d'inventer une calomnie est capable de faire ce qu'il prête gratuitement aux autres.

Je n'ai rien de personnel contre M. Rousseau : je le plains autant & plus encore dans ses erreurs, que dans ses infirmités. Si on lui a mis dans l'esprit que je lui voulois du mal, l'on me fait bien tort : je n'en veux à personne, pas même à l'anonyme, qui a cherché à me maltraiter & à me flétrir. Si j'ai tancé un peu vivement cet anonyme, c'est une correction que j'ai cru lui être nécessaire.

Quel malheur, Monsieur, que M. Rous-

ſeau ſe ſoit obſtiné à écrire ſur des matieres de religion contre ſes promeſſes! Si ce beau & rare génie avoit travaillé ſur d'autres ſujets, que de riches préſens n'auroit-il pas fait à la Société!

J'oſe le dire, Monſieur, M. Rouſſeau n'a point eu d'ennemis dans toute cette affaire, que ceux qui ſe ſont déclarés ſes amis. S'il eût agi par lui-même, & non pas ſelon leurs conſeils, je ne doute pas qu'il n'eût paru en conſiſtoire, & vraiſemblablement qu'il n'eût ſatisfait à ce qu'on requéroit de lui : ce qui auroit été pour moi le ſujet d'une parfaite joie, & alors tout étoit fini, ſans inquiétudes, ſans tracaſſeries, & ſans *cette chaîne de diſgraces*, pag. 218, ſi M. Rouſſeau peut appeller ainſi des maux qu'il ſe procure ſi volontairement, & qui malheureuſement donnent lieu à la calomnie, & rejailliſſent ſur des innocens.

Que M. Rouſſeau ſe perſuade qu'en me conformant aux ordres de mes ſupérieurs, j'ai ſuivi en même tems les mouvemens de ma conſcience, mon devoir, & l'état de ma vocation. Lui qui dit reſpecter ſi fort ſa conſcience, qu'il reſpecte auſſi la

mienne, & qu'il n'attribue pas à paſſion, ce que j'ai cru devoir faire pour ſuivre les mouvemens de cette même conſcience.

S'il le croit, j'en ſuis bien aiſe; s'il ne veut pas y ajouter foi, j'en ſuis fâché : le grand juge ſera intermédiaire un jour entre lui & moi.

Quoique toutes ces affaires m'ayent cauſé bien des ſollicitudes & des chagrins, j'ai cependant la conſolation d'avoir été loué, & approuvé dans ma conduite par mon troupeau, qui m'a toujours été attaché, & qui me donne plus que jamais des témoignages de ſon affection, de ſa confiance, & de ſon reſpect.

Je conclurai par cette réflexion, c'eſt que l'anonyme, en me mettant dans la néceſſité de rendre publique mon apologie, a contribué par là à faire connoître à tout le monde la régularité de ma conduite tout-à-la-fois charitable & vigilante.

Je ſuivrai, Monſieur, votre conſeil : je ferai imprimer mes lettres, qui ſuivant l'uſage des Miniſtres de ce pays, ont été lues dans une aſſemblée de la vénérable Claſſe. J'ai votre ſuffrage ; ſuf-

ſrage d'un homme éclairé, d'un homme de bien ; j'aurai par conſéquent celui de tous les honnêtes gens. Conſervez-moi votre précieuſe bienveillance, & croyez que je vous ſuis pour la vie, & ſans réſerve.

MONSIEUR, &c.

P. S. Je ſuis décidé à me tenir à cet écrit, eſtimant que mon apologie eſt ſuffiſamment établie.

SECONDE
LETTRE
RELATIVE
A M. J. J. ROUSSEAU:
ADRESSÉE
A MYLORD COMTE DE WEMYSS,
Baron d'Elcho, Pair d'Ecoſſe, &c. &c. &c.

Abîme tout plutôt : c'eſt l'eſprit de l'Egliſe.
Lutrin, Chant I. ℣. 186.

AU LECTEUR ÉTRANGER.

C'eſt pour vous, Lecteur, que je prends la plume, & non pour mes Compatriotes qui tous connoiſſent M. le Paſteur de Motiers. Si ſon Ecrit n'eût point paſſé les limites de ce pays, je proteſte, en homme d'honneur, que je ne me ſerois pas donné la peine d'y répondre.

LETTRE

A MYLORD

COMTE DE WEMYSS.

VOus le voulez, Mylord, & l'honneur l'exige ; il faut obéir. Il faut malgré moi reprendre la plume & vous achever la relation commencée dans ma lettre du 14 avril. Entraîné par mon attachement pour notre commune Patrie d'adoption, & ne craignant point d'être l'organe de la vérité, j'avois consenti sans peine à la publicité de cette lettre. Persuadé que la constitution de cet Etat si heureuse pour ses habitans, ne sauroit souffrir la moindre altération sans porter coup au bonheur des particuliers, & regardant l'arrêt du Conseil du 2 avril comme un titre important à cette constitution & à tous les sujets de cet Etat, j'ai cru bien mériter de la Patrie, en le rendant public par la voie de l'impression.

A ce motif si fort sur mon cœur, s'en joignoit un autre qui ne l'étoit gueres moins, l'honneur de défendre un ami,

un homme de bien (*a*), preſque devenu la victime de la trame la plus odieuſe. Ajoutez, Mylord, que pour remplir ce double but, j'avois obtenu tous les encouragemens imaginables, le ſuffrage de perſonnes en place, & ſur-tout la communication des pieces dont j'avois beſoin; en particulier, celle des relations que M. Martinet Conſeiller d'Etat, & Châtelain du Val-de-Travers avoit adreſſées au Gouvernement, & d'après leſquelles ſont intervenus les arrêts du 1 & 2 avril.

Je puis dire en quelque façon n'avoir eu que la peine de vous tranſcrire ces pieces, & ceci répond à la queſtion que vous

(*a*) Je ne puis me refuſer la ſatisfaction de vous tranſcrire ici, partie d'une lettre de M. F. B. Cet artiſte citoyen de cet Etat, & diſtingué par ſes talens, ſes connoiſſances & ſon mérite perſonnel, s'exprime ainſi :

" Je vais ſouvent, *me dit-il*, viſiter l'ancienne demeure „ de M. *Rouſſeau*, appellée l'Hermitage; c'eſt à deux pas „ d'une petite maiſon de campagne à moi. La mémoire de „ notre eſtimable philoſophe y eſt dans la plus grande vé„ nération. Je ſuis toujours dans l'enchantement lorſque je „ puis en parler avec les habitans de ce Canton qui le „ regardoient comme leur pere, & l'arbitre de leurs différends. C'étoit Rouſſeau qui aidoit à les ſoulager, & qui „ rétabliſſoit la paix dans les familles. C'eſt pourtant là „ l'homme que l'on a perſécuté.

m'avez faite, comment j'étois parvenu à être ſi bien informé de tout ce qui s'étoit paſſé dans les aſſemblées du conſiſtoire admonitif de Motiers & Boveresſe. Voilà, Mylord, les motifs qui m'avoient mis la plume à la main. Je croyois ma tâche remplie, & enviſageant la tracaſſerie ſuſcitée à M. Rouſſeau comme une méchante affaire qu'il convenoit de laiſſer s'aſſoupir, ſoit eſprit de charité, ſoit pareſſe, j'avois réſolu de garder le ſilence ſur ſes ſuites depuis le mois d'avril.

Forcé maintenant de reprendre la plume, je ſuivrai dans cette ſeconde lettre la même méthode que j'ai ſuivie dans la premiere, celle d'appuyer ma narration par des documens publics, des pieces authentiques, de n'avancer que des faits avérés, & quant à ceux qui ne porteront que ſur des bruits publics, j'aurai ſoin comme dans ma précédente lettre, de ne les citer qu'avec ce correctif : *on dit*, *on aſſure*. Cette obſervation eſt de poids, & vous aurez, Mylord, la bonté d'y faire attention.

Je vous invite auſſi à recourir aux pieces juſtificatives que vous trouverez co[illegible]

tées & rassemblées. Leur importance ne m'ayant permis de les supprimer, ni de les donner seulement par extrait, cette raison doit vous rendre indulgent sur leur nombre & sur leur étendue.

Pour suivre la liaison des faits, il faut, Mylord, vous rappeller ceux qui donnerent lieu aux deux Arrêts du Conseil d'Etat du 1 & 2 avril, & recourir à ces deux morceaux (*b*). Vous y trouverez clairement énoncé le but de notre Gouvernement, dans le premier, celui de mettre M. Rousseau à l'abri de toutes nouvelles entrepriſes du consistoire de Motiers, & dans le second, de réprimer les singulieres prétentions du Pasteur de ce lieu. Ceux qui aiment la paix & qui respectent l'autorité souveraine croyoient avec moi voir renaître la tranquillité, puisqu'il ne paroissoit rester à M. de M***. que le parti de l'obéissance & du silence. Mais en jugeant M. le Pasteur de Motiers comme un homme ordinaire, on le jugeoit mal. Il sut faire valoir son ministere, il mit à profit les tems consacrés à la dévotion &

(*b*) Voyez la premiere lettre, p. 213 & 214.

à

à l'inſtruction de ſa paroiſſe ; au grand ſcandale des ames véritablement pieuſes il fit de la chaire de vérité entendre le langage de ſes paſſions, & tonnant contre les ſept péchés mortels, il eut ſoin d'en faire une application d'autant plus odieuſe que ſi l'on pouvoit ſe méprendre à la choſe, on ne pouvoit ſe méprendre à l'intention. Auſſi parvint-il à exciter parmi ſes paroiſſiens une fermentation dont M. Rouſſeau reſſentit plus d'une fois les effets, ainſi que les quatre anciens qui avoient oſé recourir au Conſeil d'Etat pour obtenir de leur Paſteur qu'il *ſe contînt dans ſes vraies fonctions* (*c*).

Les choſes furent pouſſées ſi loin que le Gouvernement jugea néceſſaire de pour-

(*c*) M. le Profeſſeur & Paſteur à Motiers, *dans ſa réfutation d'un libelle* (*), nous apprend qu'à cette occaſion il prit le parti de préſenter une requête au Conſeil d'Etat &c. &c. Mais M. le Profeſſeur qui ſe pique d'être ſi vrai ſi exact, ſi modéré, auroit bien dû nous donner auſſi une copie de ſa requête, piece qu'on trouva ſi indécente, ſi ſcandaleuſe que par charité pour lui, M. de Roſiéres, alors Préſident du Conſeil d'Etat, ne voulut pas la préſenter, & la remit aux parens de M. le Profeſſeur qui la ſupprimerent, ce qui engagea celui-ci à en faire une autre qu'il nous a produite.

(*) Pag. 299 & 300.

voir à ce désordre en employant des moyens efficaces pour contenir enfin M. le Pasteur de Motiers. Mais des parens respectables étant intervenus en sa faveur, & s'étant chargé de l'admoneſter, le Conſeil d'Etat voulut bien acquieſcer aux desirs d'une famille qui dans tous les tems s'eſt diſtinguée au ſervice du Souverain & de la Patrie, & dont tous les membres ſe ſont toujours montrés bons ſujets, bons magiſtrats, & bons citoyens. M. de M***. fut donc admoneſté, & promit, ainſi que Meſſieurs ſes parens en firent rapport au Conſeil, *qu'il ſe contiendroit dans la ſuite, & que ni en public ni en particulier il ne diroit plus rien qui pût animer le peuple.*

Cette promeſſe ne portant que ſur l'avenir, & ne remédiant point au déſordre actuel, le Gouvernement ordonna à M. le Châtelain du Val-de-Travers de faire connoître au public de la façon la plus ſolemnelle, les ordres qui lui étoient donnés de rechercher & punir tous ceux de quel état & condition qu'ils puſſent être, qui de fait ou de paroles attaqueroient M. Rouſſeau, auquel le Roi avoit accordé ſa protection immédiate.

M. le Châtelain appellé par ſa place à ſiéger aux Etats alors aſſemblés, jugea le mal aſſez preſſant pour remettre ces mêmes ordres à M. Guyenet ſon Lieutenant, qui ſe trouvoit auſſi en ville pour affaires. Obligé de tout quitter, M. Guyenet ſe rendit à Motiers, & l'aſſemblée de la juſtice ayant été convoquée en la perſonne de tous les juſticiers, il leur adreſſa ce diſcours.

" Meſſieurs, les divers moyens indécens qui ſont mis en uſage pour exciter les eſprits contre M. Rouſſeau & lui attirer des déſagrémens dans ſon ſéjour au Val-de-Travers, ont ſurpris & irrité le Gouvernement. En conſéquence j'ai reçu l'ordre exprès de me tranſporter inceſſamment ici pour manifeſter en l'abſence de M. le Châtelain les intentions de la Seigneurie. Le public apprendra par là qu'un citoyen tel que M. Rouſſeau qui jouit avec éclat de la protection royale de ſa Majeſté, de la bienveillance intime de Mylord notre Gouverneur, & qui eſt protégé particuliérement par le Gouvernement, mérite de juſtes égards de la part de tous

„ les habitans de ce pays, quels qu'ils „ ſoient. Cependant le Conſeil d'Etat eſt „ informé que de certaines perſonnes tien- „ nent contre M. Rouſſeau des diſcours „ inſultans & ſéditieux, qui outragent à „ la fois & le Souverain qui protége, & „ le citoyen qui eſt protégé. C'eſt pour „ remédier efficacement à un pareil dé- „ ſordre que la Seigneurie juge à propos „ de donner les ordres qui vont être lus, „ qui attireront un châtiment grave à qui- „ conque oſera y contrevenir.

„ Je viens d'apprendre que M. Rouſſeau „ n'eſt pas le ſeul ici qu'on attaque, & „ que Meſſieurs les anciens Favre, Be- „ zencenet, Barrelet, & Jeanrenaud l'aîné „ ſont expoſés à de fréquens mauvais pro- „ pos, à des menaces même. On ne doit „ cependant pas ignorer que leur ſage con- „ duite leur a mérité l'approbation diſtin- „ guée du Gouvernement, & les éloges „ de tous les honnêtes gens (*d*). On ne „ fait pas attention ſans doute, qu'en blâ- „ mant ce qu'ils ont fait, on outrage le

(*d*) Voyez ce que dit à ce ſujet M. le Profeſſeur dans ſa réfutation, pag. 295 à 296, où par repréſailles il accorde

„ Gouvernement dont ils ſont approuvés. „ (*e*) Cela m'engage à rendre publique „ la commiſſion particuliere qui m'a été „ donnée de leur témoigner de nouveau „ la ſatisfaction du Conſeil d'Etat, & à „ déclarer que ſi au mépris de ce que je „ viens de dire, on continue à s'oublier „ à leur égard, il ſera pris des meſures „ qui les mettront à couvert de toute „ inſulte „.

Enſuite après avoir fait lire les ordres du Gouvernement, M. Guyenet ajouta :

» Vous voyez, Meſſieurs, à quel point » la Seigneurie prend intérêt à cette af» faire, & je dois ajouter que Sa Ma» jeſté par un reſcript arrivé derniére» ment, ordonne au Conſeil d'Etat de » pourvoir au repos & à la ſureté de M. » Rouſſeau. Je m'aſſure que dans cette » Juriſdiction on eſt trop zélé ſujet de » notre Auguſte Souverain pour rien en» treprendre qui puiſſe lui déplaire, &

auſſi ſon approbation aux deux anciens Jean Henri *Clerc*, & Daniel François *Jeanrenaud*, qui à ce prix ſe paſſeront ſans doute de celle du Gouvernement & de l'eſtime des honnêtes gens.

(*e*) Voyez l'Arrêt du 2 Avril.

» que chacun se conformera avec empres-
» sement aux ordres du Gouvernement,
» vous enjoignant Messieurs de cette jus-
» tice, d'y veiller soigneusement ».

Deux heures après les mêmes ordres furent lus dans l'assemblée de la communauté de Motiers, & expédiés aux autres communautés du Val-de-Travers.

Vous avez vu ci-dessus, Mylord, que le Roi avoit accordé sa protection à M. Rousseau. Il étoit en effet arrivé un rescript de la Cour, par lequel approuvant l'attention du Conseil d'Etat à prévenir tout désordre, & toute dissention dans ce pays, au sujet de la réimpression des *Lettres écrites de la Montagne*, le Roi défend de sévir contre cet ouvrage, & sur-tout d'en inquiéter l'Auteur à ce sujet.

Ce rescript motivé sur les raisons les plus sages fut intimé à la Classe, & en conséquence plusieurs Pasteurs à leur assemblée générale du mois de mai opinerent à laisser tomber l'affaire de M. Rousseau. Celui de Motiers, à ce qu'on assure, conclut bien différemment, sans doute pour faire preuve de sa modération & de

ſa ſoumiſſion, ou peut être auſſi dans l'eſpoir de recueillir le fruit de ſes ſermons édifians. Mais ſans adopter ſes concluſions la Claſſe remit l'affaire à ſa prudence, ſous la réſerve expreſſe qu'elle ne ſeroit compromiſe en rien.

Nous verrons dans un moment, comment il engrena de nouveau l'affaire dans l'aſſemblée du conſiſtoire de Motiers du 19 mai. Il faut auparavant vous rendre compte d'un Arrêt du Conſeil d'Etat du 15, qui prononçant ſur le droit prétendu par le diacre du Val-de-Travers, d'aſſiſter en conſiſtoire admonitif, & d'y avoir voix délibérative, ordonne à l'Officier du lieu de s'oppoſer à cet abus (*f*).

Cet Arrêt fut d'ordre de M. le Châtelain communiqué le 18 à M. le Paſteur & à M. le Diacre, par M. le Greffier du Val-de-Travers, *afin*, comme il leur dit, *qu'ils en fuſſent rendus ſachans*,

(*f*) M. le Profeſſeur prétend (*) qu'il y a eu de l'humeur contre la perſonne du Diacre. Il faut donc lui prouver que le Conſeil d'Etat a raiſon d'avoir de l'humeur, ou plutôt que ce qu'il oſe qualifier d'humeur eſt fondé ſur de très-bonnes raiſons. On les trouvera déduites dans un arrêt

(*) Réfutation, pag. 294.

& qu'ils n'en prétendiſſent cauſe d'ignorance.

Le lendemain 19 le conſiſtoire de Motiers s'étant aſſemblé, M. le Paſteur du lieu rendit compte de l'Arrêt du 15, ajoutant que M. le Diacre quoique duement informé par M. le Châtelain, avoit été dans la réſolution d'aſſiſter à cette aſſemblée, en attendant que la vénérable Claſſe eût fait ſes remontrances (*g*), mais qu'il avoit pourtant déféré aux repréſentations

---

du Conſeil produit parmi les pieces juſtificatives, N°. IV. On verra que parmi les abus reprimés par cet arrêt, il eſt entr'autres défendu au Diacre du Val-de-Travers d'aſſiſter en conſiſtoire ſeigneurial.

(*g*) Cette raiſon n'eſt vraiment pas mal trouvée, & offre toutes ſortes de facilités pour ſe diſpenſer de l'obéiſſance due aux ordres du Gouvernement. C'eſt apparemment ſur le même principe que M. le Profeſſeur informé le 5 avril dernier, par M. le Châtelain du Val-de-Travers des ordres qu'il avoit reçus du Conſeil d'Etat relatifs à M. Rouſſeau, & au conſiſtoire admonitif de Motiers, avoit répondu, *que ſa réponſe ſeroit briéve, qu'il étoit membre d'un corps, qu'obligé de lui obéir de même qu'à ſa conſcience, il ſeroit toujours ce qui ſeroit conforme à ſon devoir.* Sans faire beaucoup de commentaires ſur cette réponſe, il eſt évident que M. le Profeſſeur ou s'eſt moqué de nous quand il nous cite (*) le paſſage de ſaint Paul, *Que toute perſonne doit être ſoumiſe aux Puiſſances ſupérieures*, ou bien qu'il ne connoît point de puiſſance ſupérieure à celle du corps dont il eſt membre. Laiſſons le opter entre ces deux partis.

(*) Page 301 de ſa réfutation.

que lui ſon Paſteur lui avoit faites. Juſtement bleſſé d'un pareil diſcours, M. le Châtelain repartit, *que le diacre avoit très-prudemment fait d'obéir aux ordres du Gouvernement, que s'il eut oſé ſe préſenter en conſiſtoire, il lui auroit adreſſé d'abord des conſeils, enſuite des exhortations, enfin des ordres de ſortir, & trouvé le ſecret de ſe faire obéir.*

Après cette eſpece de préambule, M. de M***. ſuivant l'uſage, demanda s'il n'y avoit aucun ſcandale dans l'Egliſe. A cette demande, l'ancien Clerc (*h*) ſe leva comme un reſſort, & au mépris des Arrêts du Conſeil d'Etat, & malgré les reſcripts du Roi, il remit ſur le tapis l'affaire de M. Rouſſeau, le dénonçant au conſiſtoire avec tant de zele qu'il ne fut plus queſtion que d'aller aux voix. Vous jugez bien, Mylord, que parmi ſix anciens d'Egliſe, c'étoit déjà trop qu'un ſeul eût eu l'audace de contrevenir ſi formellement aux ordres poſitifs du Roi & du Gouvernement. Auſſi tous les autres rejetterent avec indignation la propoſition de ſévir contre M. Rouſſeau.

(*h*) Voyez ci-après la note y.

C'eſt apparemment à ce mauvais ſuccès que faiſoit alluſion M. de M***. lorſqu'à la générale du mois de juin, rendant compte à la Claſſe de ce qui s'étoit paſſé à Motiers, il ſe lamentoit de trouver toujours en ſon chemin ce vigilant Châtelain, qui rompant toutes ſes meſures, étoit pour lui une écharde pire que celle dont ſe plaignoit Saint Paul. A quoi il ajouta qu'il ne falloit plus ſe flatter de rien obtenir à Motiers contre M. Rouſſeau, mais que puiſque celui-ci avoit deſſein de changer d'habitation, & que l'Arrêt du premier avril ne lioit les mains à ſon égard qu'au ſeul conſiſtoire de Motiers, on pouvoit prendre à l'avance des meſures pour procéder contre lui, auſſi-tôt qu'il ſeroit dans une autre Paroiſſe. Cet avis que dictoit ſans doute l'eſprit de *modération* & de *tolérance* qui caractériſe toute la conduite de ce Paſteur, ne fut cependant pas goûté. Malheureuſement pour l'orateur, il exiſtoit un nouveau reſcript très-énergique par lequel le Roi témoignoit ſon mécontentement de la conduite inconſidérée de ces eſprits remuans qui, échauffés du zele amer d'une piété into-

lérante, & non contens des meſures priſes pour empêcher la publication des ouvrages qui les ſcandaliſoient, vouloient encore ſévir contre leur Auteur, & le menaçoient même des peines eccléſiaſtiques, Sa Majeſté déclarant que ſa volonté ſérieuſe étoit que le Conſeil aſſurât d'une maniere complete & bien décidée, les effets de ſa protection Royale accordée à M. Rouſſeau.

Par égard pour la Claſſe, le Gouvernement vu la teneur de ce reſcript ne le lui avoit pas intimé, mais on en donna connoiſſance à un des membres de cette compagnie avec une copie qu'il en demanda, ſous la condition de ne communiquer cette piece que dans le ſeul cas où l'affaire de M. Rouſſeau ſeroit encore traitée. Or on ſait que le reſcript fut lu en Claſſe, que M. de M***. demanda à en tirer copie, ce qui lui fut refuſé, & que la compagnie décida qu'il ne ſeroit plus queſtion de cette affaire de M. Rouſſeau.

Le narré que je viens de vous faire, Mylord, je le tiens d'un galant homme qui ne craindra point d'être nommé quand il le faudra, lequel m'étant venu voir

dans les premiers jours de juin, & ayant trouvé chez moi quelques amis, nous raconta ce que vous venez de lire, & ce qui m'a depuis lors été confirmé.

Je pourrois terminer ma lettre ici, mais dans ma précédente (*i*) vous ayant rendu compte d'un écrit anonyme adressé à la compagnie des Pasteurs au sujet de M. Rousseau, je dois aussi vous dire que j'ai vu depuis peu, plusieurs lettres (*k*), & sur-tout une déclaration de M. E. B. si violemment attaqué dans cet écrit, pieces par lesquelles il est évident que loin d'avoir contribué, comme on l'accuse, aux démarches de notre Clergé dans l'affaire de M. Rousseau, il les a trouvées pleines de contradictions; M. B. désavouant au surplus avec force & d'un ton qui paroît celui de la vérité, toutes les imputations de l'écrit anonyme dont l'Auteur doit bien rougir, si un désaveu si positif ne l'engage pas à se nommer.

Je vous ai parlé encore de l'abandon où depuis plus de dix ans étoit restée

(*i*) Pag. 185 & les suivantes.

(*k*) Lettres écrites dans le courant de Février, Mars & Avril derniers.

la chapelle de Bovereſſe ; il eſt donc naturel de vous apprendre ce qui s'eſt depuis lors paſſé au ſujet de cette chapelle (*l*).

La communauté de Bovereſſe ſans ſe rebuter de l'inutilité des démarches qu'elle avoit faites auprès de la compagnie des Paſteurs, ou de l'inexécution des Arrêts qu'elle avoit obtenus en Conſeil d'Etat, avoit ſouvent répété ces mêmes démarches, & entr'autres préſenté le 28 juin 1762, une requête très-expreſſive, ſur laquelle elle avoit obtenu un Arrêt favorable. Elle en avoit encore obtenu

(*l*) M. le Profeſſeur de Motiers ayant prétendu me *redreſſer* dans une note, pag. 295 de ſa réfutation, me force, pour ma juſtification, à reprendre cette matiere & à produire ici des pieces qui décideront le différend entre lui & moi. Je ne ferai pourtant pas uſage de toutes celles que j'ai en main, malgré l'acharnement dont il me taxe dans la même note. Une requête de la communauté de Bovereſſe du 28 Juin 1762, & une autre du 28 Juin dernier avec les arrêts du Conſeil d'Etat me ſuffiront ici. On les trouvera donc parmi les pieces juſtificatives. Quant à la fin de cette note, j'avoue que j'en ſuis ſtupéfait; & pour toute réponſe, je veux bien me borner à renvoyer l'Auteur à un arrêt du Conſeil du 23 Février 1750, ſigné de *Natalis*, piece intéreſſante à l'honneur & à la tranquillité de M. le Receveur *Guyenet*.

un autre à la date du 13 juin 1765, mais toujours infructueuſement pour le ſervice de ſa chapelle. Enfin le 18 juin dernier elle réitera ſa plainte dans une requête au Conſeil d'Etat, par laquelle elle ſupplie le Gouvernement de la maintenir dans ſes droits, & d'ordonner la reſtitution de quelques-uns des titres qu'elle avoit produits en Chancellerie, d'où ils avoient été retirés par Meſſieurs les Paſteurs avec les leurs propres. Sur ces deux chefs le Conſeil d'Etat par un Arrêt du même jour, prononça qu'à l'avenir le diacre du Val-de-Travers eût à faire de quinzaine en quinzaine les catéchiſmes dûs à la chapelle de Bovereſſe (*m*), & que les papiers de cette communauté lui fuſſent rendus. Après une pareille déciſion, on devroit eſpérer que c'eſt aujourd'hui une affaire finie (*n*). Mais comme par la

(*m*) Savez-vous la réponſe du Diacre, lorſque cet arrêt en original lui fut ſignifié par la communauté de Bovereſſe? Elle vaut la peine d'être tranſcrite. *Je reſpecte infiniment les ordres du Conſeil d'Etat, mais je dois obéir à la Claſſe.* Je me tais. Ce n'eſt pas à un particulier à relever une pareille réponſe.

(*n*) A en croire pourtant M. le Profeſſeur dans ſa note, pag. 295, c'étoit déjà *une affaire terminée & bouclée.* Il fait même entendre que la prétention de ceux de Bovereſſe n'étoit pas fondée, puiſque *la choſe*, dit-il, *avoit été décidée*

teneur même de cet Arrêt, on voit qu'il n'eſt pas le premier qui ait été rendu ſur cette ſinguliere conteſtation, on peut ſans témérité prévoir qu'il ne ſera pas le dernier, à moins que la communauté de Boveresſe en perdant tout-à-fait courage dans la pourſuite de ſes droits, ne perde auſſi tout goût pour les catéchiſmes.

A bon compte, cet Arrêt qui donnoit gain de cauſe à cette communauté, devint un des griefs ſur leſquels dans les premiers jours du mois de juillet, la Claſſe jugea à propos d'adreſſer au Conſeil d'Etat des remontrances qui rouloient ſur les trois chefs ſuivans.

1. Sur l'excluſion du conſiſtoire ſeigneurial prononcée contre le diacre du Val-de-Travers, il y a bien des années, ſavoir par l'Arrêt du 18 Nov. 1758.

2. Sur l'excluſion du conſiſtoire admo-

par le Conſeil d'Etat, il n'y avoit pas long-tems, à la ſatisfaction de la vénérable Claſſe. Lorſque M. le Profeſſeur écrivoit cela le 29 Juin 1765, ignoroit-il l'arrêt du Conſeil du 18 du même mois, ou bien avoit-il ſi-tôt oublié la *ſimplicité*, la *candeur* qu'il avoit promiſes dans ſon début page 225, ou bien enfin, ſa véracité, ſa ſimplicité, ſa candeur s'accommodent-elles de pareils traits & ſi ſouvent répétés dans ſa réfutation?

nitif de Motiers & Bovereſſe prononcée contre le même par l'Arrêt du 15 mai paſſé.

Et 3. Sur le contenu de l'Arrêt du 18 juin précédent.

Sans m'arrêter ſur ces remontrances, il me ſuffira de vous dire qu'elles furent mal reçues, & unanimement rejettées.

Mais il eſt néceſſaire de vous apprendre que dans la générale, où ces remontrances avoient été arrêtées par la compagnie des Paſteurs, un des membres de cette aſſemblée y avoit fait lecture d'une réponſe à ma précédente lettre, tournée en façon de réfutation.

La vénérable Claſſe ne voulut avouer ni l'ouvrage ni l'auteur, le laiſſant d'ailleurs le maître comme ſimple particulier, de plaider ſa propre cauſe. Il ne fut point découragé, & ſollicita auprès de notre Magiſtrat la permiſſion de le faire imprimer ici. Elle ne lui fut point accordée. Après ces deux rebuts, on crut que cet Auteur ne s'expoſeroit pas à un troiſieme, & qu'il ſe rendroit aux bons avis de quelques-uns de ſes parens, ou collégues qui n'approuvoient du tout point cette production. On m'apprit pourtant

dans le courant du mois de juillet que cet ouvrage deux fois rejetté, s'imprimoit dans une ville voiſine aux frais des Editeurs du Journal Helvétique. Je compris dès-lors ce qu'il en falloit penſer. Enſuite dans la gazette de Berne du 31 juillet parut cet avis.

« Il vient de paroître une réfutation » *très-ſolide* & des plus *curieuſes*, de la » lettre de M***. relative à M. Rouſ» ſeau, datée de Goa (*o*) & conçue dans » des termes *d'indiſconvenance* tout-à-fait » déplacés à l'égard de la vénérable Claſſe » de Neufchâtel, ainſi que par rapport à » M. de Montmollin Paſteur à Motiers. » Dans cette réfutation dont on eſt *redeva*» *ble* à la plume de ce Paſteur, ſe ma» nifeſte par des faits détaillés tout ce que » la lettre contient de peu véridique. » Tant la réfutation que la lettre qui en » eſt l'objet, ſe trouveront ſur la fin de » cette ſemaine chez les principaux Li» braires des villes de la Suiſſe.

(*o*) Non, elle eſt datée de Neufchâtel, & imprimée ſous le titre de Goa; au lieu que ſuivant M. le Profeſſeur qui ſans doute a ſes raiſons pour cela, cette lettre ſe trouve datée de Goa, & imprimée à Neufchâtel.

Cette modeſte & ſage annonce, acheva de décider mon jugement, & je compris que la grande reſſource de l'auteur étoit de prévenir le public en faveur de ſon ouvrage. Il a paru enfin, cet ouvrage *très-ſolide*; & j'ai vu que j'en avois bien jugé.

Ayez la bonté, Mylord, de voir par vous-même cette réfutation trop longue pour vous la tranſcrire ici, & trop *curieuſe* pour en rien retrancher. Vous trouverez ci-après (*p*) quelques-unes des remarques qui m'ont été fournies, & par leſquelles vous pourrez juger du caractere de l'ouvrage, & de ce que l'on penſe ici ſur celui de l'auteur.

Pour moi j'avois d'abord peine à me perſuader que cet auteur fût en effet M. le Profeſſeur de Motiers, mais on me fit obſerver :

1. Que malgré *ſa modération*, & la *modeſtie de ſon caractere*, & tout en ſe prodiguant les louanges les plus douces, cet auteur m'accable d'injures, me taxe

(*p*) Par ménagement pour l'Auteur, je n'en produirai pas d'autres, quant à préſent.

d'ignorance, d'infidélité, de mauvaise foi, de calomnies, &c. &c. (*q*).

2. Qu'il a grand soin d'omettre dans ses récits des circonstances essentielles (*r*).

3. Qu'il nie les faits les mieux constatés, & veut modestement que l'on en croye son seul témoignage dans sa propre cause, quoique ce témoignage soit en opposition avec une requête signée par quatre anciens de son Eglise (*s*), avec les relations que Monsieur Martinet premier officier du lieu avoit d'office adres-

(*q*) Par exemple... Mais plutôt voyez la réfutation d'un bout à l'autre.

(*r*) Par exemple dans la relation qu'il nous donne pag. 271 à 272, l'Auteur a oublié une circonstance de poids, c'est que cette assemblée si grave par son objet, l'endoctrinement des anciens, se tenoit autour d'une table & d'un buffet abondamment garnis, & cette circonstance jette un grand jour sur la nature du compliment fait par les anciens, *qu'ils se félicitoient d'avoir un Pasteur qui en usât si bien avec eux.*

(*s*) Voyez entr'autres les pages 293 & 294 de la réfutation, & remarquez qu'en accusant les anciens d'infidélités dans l'exposition des faits, l'auteur ne spécifie aucune de ces infidélités. Pour moi je n'en suis pas surpris, ici comme en plusieurs autres endroits j'admire sa prudence, ou plutôt son adresse.

fées au Gouvernement (*t*). Et enfin avec les Arrêts de ce même Gouvernement (*u*).

(*t*) En voici la preuve. Lisez les pages 278 à 280 dans lesquelles l'Auteur assure que je suis un ignorant, & que je déguise les faits. Je lui répete donc que ma relation de tout ce qui s'est passé en Consistoire à Motiers jusques à ses *mouvemens, gestes & propos*, est tirée exactement des relations données au Gouvernement par M. le Châtelain du Val-de-Travers; que c'est d'après ces mêmes relations que j'ai dit tout ce que M. le Professeur nie avec une hardiesse qui étonne ceux même qui le connoissent le mieux. Que l'on juge de la valeur de ses négations par ce seul trait. Il nie (*) la réponse des anciens aux reproches qu'il leur adressoit à l'issue de l'assemblée du Consistoire du 29 Mars, & cette même réponse se trouve dans la relation faite le lendemain par M. le Châtelain. Je dis plus, j'affirme à M. le Professeur que cette réponse lui fut faite par M. l'ancien Bezencenet, & entendue par les assistans.

La même relation porte encore expressément que M. le Professeur demandoit que dans la délibération l'on se conformât à la direction de la Classe qu'il avoit exhibée. C'est lui faire tort sans doute, car il affirme le contraire dans sa note, pag. 294.

(*u*) Qui ne riroit, par exemple, de voir l'Auteur (†) à la torture pour distinguer entre *voix prépondérante & double voix*, & vouloir donner le change au public en assurant que c'est moi qui *prétends malicieusement que voix prépondérante signifie double voix*? Eh! faut-il donc toujours citer mon garant, cet arrêt accablant du 2 Avril.

Ce même arrêt répond amplement à la note pag. 280. *Je ne connois ni la logique, ni nos constitutions, je ne sais faire que des libelles.* Cela est bientôt prononcé, & digne sur-tout de la *modération* de M. le Professeur & de *la modestie de son caractere*. Mais à cela voici ma réponse. Je n'ai parlé que d'après les relations envoyées au Gouvernement par l'officier du Prince. Il est heureux pour moi d'avoir un pareil guide, & j'abandonne sans regret à M. le Professeur, *le plus vieux de ses Anciens*, qui paroît lui servir de garant & de témoin

(*) Page 282 de la réfutation.
(†) Pag. 280 à 281.

4. Qu'il affecte de jetter des doutes sur les pieces que j'ai produites (*v*), & sur-tout qu'il a grand soin d'attribuer toujours à moi seul des choses que je n'avance pourtant que d'après ces mêmes pieces (*x*).

dans les occasions délicates, comme il nous le fait entendre lui-même (†). C'est encore sur le témoignage d'un pareil garant que M. le Professeur ne rougit point de donner un démenti à l'arrêt du 2 Avril qui dit expressément, *qu'il n'a jamais été d'usage que le Pasteur présidant au Consistoire admonitif ait plus d'une simple voix*, &c. Et M. le Professeur (††) dit en autant de mots, *que ce sont les usages des Consistoires de ce pays*. Après cela je dois me trouver très-honoré d'être traité comme le Conseil d'Etat. Mais quand l'Auteur ajoute immédiatement après, *& nous sommes dans un pays d'usages*, est-ce pour mieux nous faire sentir le danger de tolérer le moindre abus, & l'obligation que ce danger impose à tout citoyen d'élever sa voix contre toute prétention nouvelle? En ce cas remercions-le de nous donner ainsi la clef de la conduite irréguliere tenue dans l'affaire de M. Rousseau, le tout sans doute pour établir par l'*usage*, cette inspection sur la foi que réprouvent nos constitutions, mais que M. le Professeur voudroit pourtant s'arroger à lui & à sa Compagnie.

(*v*) Pourquoi cette affectation de dire & de répéter (*) que c'est de ma lettre qu'il extrait la requête des quatre anciens de son Eglise, ainsi que l'arrêt du Conseil du 2 avril? Voudroit-il aussi jetter des doutes sur l'authenticité, ou la fidélité de ces deux pieces? Pour moi, je l'avoue, je suis étonné qu'il ne se soit point inscrit en faux contr'elles. C'étoit le seul moyen de donner à sa réfutation un air de vraisemblance, du moins dans l'étranger.

(*x*) *N'en déplaise*, dit-il, par exemple (**), *n'en déplaise*

(†) Réfutation, pag. 281 à la note.

(††) *Idem*, pag. 281.

(*) Réfutation, pag. 290 & 292.

(**) Réfutation, pag. 252.

5. Que lorſqu'il cite quelques morceaux de l'ouvrage qu'il refute, il a grand ſoin de ſupprimer, ou d'ajouter quelques expreſſions, ou même de me prêter tout-à-fait les ſiennes, quoique pour mieux en impoſer aux lecteurs, les citations ſoient en lettres Italiques (*y*).

à l'Auteur, le Clergé, ſelon les Conſtitutions eccléſiaſtiques de ce pays, a inſpection ſur la foi comme ſur les mœurs, &c.

Pourquoi ne pas dire tout uniment, *n'en déplaiſe au Conſeil d'Etat.* C'eſt lui qui a prononcé ſur cette inſpection par ſon arrêt du 2 avril, & *n'en déplaiſe à M. le Profeſſeur*, une pareille autorité vaut mieux que la ſienne, exceptons pourtant, lorſqu'il définit l'inquiſition. Page 253.

Mais les Conſtitutions eccléſiaſtiques! L'Auteur devoit bien nous indiquer celles qui attribuent au Clergé le droit d'inſpection ſur la foi des fideles. Nous ne les connoiſſons point. Il eſt vrai que nous nous bornons à connoître & reſpecter celles qui émanent du Gouvernement, lequel ſeul a le droit de les établir, *augmenter*, *diminuer* ſuivant le beſoin, ainſi que s'exprime l'arrêt du 25 Juillet 1553. Et ce droit eſt ſi réel qu'actuellement il exiſte une commiſſion chargée de travailler à la réforme de ces Conſtitutions eccléſiaſtiques. Notez que cette commiſſion n'eſt compoſée que de trois Conſeillers d'Etat.

(*y*) Confrontez les citations, pag. 273, 274, 278 & 279, & vous verrez que l'Auteur a fort adroitement ſupprimé à la pag. 279 cette phraſe, *on dit.* Que plus adroitement encore il a ajouté celle-ci, *en Conſiſtoire*, pag. 275 & 276. Et enfin qu'à la citation de la pag. 269, excepté le mot *complettè*, il n'y en a pas une qui m'appartienne.

Encore un exemple de ſa bonne foi. *Qui a dit à l'homme du ſiecle que ſi la déclaration de l'Auteur d'Emile en 1762 me parut ſuffiſante pour l'admettre à la communion, je devois, quoique fît M. Rouſſeau, quoiqu'il écrivît, continuer à l'admettre, &c.* (†)? Et qui a dit à M. le Profeſſeur que l'homme du ſiecle eût dit une pareille abſurdité? Qu'il me liſe, ou

(†) Réfutation, pag. 278.

6. Qu'au moyen de ce petit manége si nécessaire quand on défend une mauvaise cause, il se fait des monstres pour les combattre & en triompher (z), ou ce qui est bien pis, il me donne une façon de penser qui doit sans doute lui être plus naturelle qu'à moi (a).

L'on crut voir à ces traits que l'ouvrage ne pouvoit être en effet que de M. le Professeur de Motiers.

Faisons-lui donc, Mylord, comme au-

ne me lise pas, cela doit être fort égal, mais ce qui ne l'est pas, c'est qu'il me fasse parler d'après lui.

(z) Voyez, par exemple, pag. 262, où après avoir dit : *Je ne sais où l'Auteur a puisé ce qu'il ose avancer, que la vénérable Classe fulmina contre M. Rousseau, en dépit des constitutions de ce pays, une sentence d'excommunication*; avec quelle adresse, quelle rapidité il passe à un autre sujet, savoir le droit qu'a la Classe de donner des directions à ses membres, droit que personne ne lui a jamais contesté, mais bien celui d'étendre cette direction jusques aux laïques. C'est dans ces sortes d'occasions que l'Auteur triomphe.

Quant au fait de l'excommunication, qu'importe où j'ai puisé ce fait? Est-il vrai, ou non? Voilà la question. Mais pour la singularité, je voudrois que M. le Professeur l'eût nié. Car remarquez qu'il paroît seulement le nier. Et en vérité l'occasion étoit heureuse pour faire valoir sa négation.

(a) Entr'autres, lorsqu'il prétend (*) si charitablement que la mépriſe d'un crieur public devient un ridicule pour le Magistrat qui l'emploie. C'est comme s'il jettoit celui du mot *indiscrétion* employé dans la gazette sur le compte du Magistrat qui en est le censeur.

(*) Réfutation, page 250.

teur d'une production si sublime, l'honneur de nous en occuper encore quelques instans.

J'observe d'abord que l'auteur me fait un crime de ne m'être pas nommé. Mais n'est-il pas plaisant qu'en reprochant l'anonyme à un homme qui ne dit que des choses avérées ou publiques, il le garde sur l'étrange correspondant qu'il se donne, & qui plein de *lumieres* & de *piété*, s'affectionne pourtant si fort à M. de M***, & à sa conduite (*b*)? Un pareil *homme de lumieres* valoit assurément la peine d'être connu. Après tout, mon nom ne faisoit

(*b*) Jusques-là que ce digne correspondant estime (*) que l'honneur de la religion est intéressé dans la cause de M. le Professeur. La religion n'est-elle donc faite que pour servir de sauve-garde aux écarts des gens d'Eglise? Une preuve, au contraire, qu'elle est très-solidement fondée, est de voir que leur conduite ne peut l'ébranler. On peut rappeller ici le conte d'un Auteur célebre & qui les connoissoit bien. Il dit qu'un Juif très-honnête homme fit un voyage à Rome, & se convertit au seul aspect des déréglemens du sacré College, jugeant qu'il falloit bien que le Christianisme fût une religion divine pour se maintenir sur la terre malgré les vices de ceux qui la prêchoient.

(*) Réfutation, pag. 223 & 224.

rien

rien à la vérité des faits. En ne me nommant pas, je n'ai dit que des choſes notoires au public, ou appuyées de documens inconteſtables, au lieu que M. le Profeſſeur en ſe nommant avance beaucoup de choſes qui ne ſont connues que de lui tout-au-plus.

Il a pourtant une fois raiſon. C'eſt à la page 249, quand il dit que la vénérable Claſſe fit en 1762. des remontrances au ſujet d'Emile.

Il y en eut en effet, mais avec ſi peu d'appareil, que le public tout occupé de l'admiſſion de l'auteur à la communion, en fut à peine informé. Quoi qu'il en ſoit, j'étois mal inſtruit. Cet aveu de mon erreur me coûte ſi peu que pour l'amour de M. le Profeſſeur, je voudrois en avoir beaucoup de pareils à lui faire. Me voici donc mieux inſtruit, graces à l'avis qu'il me donne de recourir aux régiſtres du Conſeil d'Etat. Il eſt vrai, que cet avis m'a valu bien des lumieres que je n'avois pas. Je n'en ferai pourtant point uſage ici, & je dois me flatter que M. le Profeſſeur, vu la cauſe qu'il défend, ſentira le prix de mon ſilence.

Pour vous, M. vous êtes vrai, vous aimez aussi la vérité. Je vous la rapporterai dans toute son exactitude. Croyez-moi véritablement pour la vie, &c. C'est toujours au correspondant anonyme que cela s'adresse, à la fin de la troisieme lettre page 251. Convenez que voilà un amateur de la vérité bien servi suivant son goût! Daignez revoir là-dessus les précédentes notes, & lire les remarques ci-après.

Voulez-vous un exemple d'un raisonnement profond? C'est le début de la page 267. *Je quittai Neufchâtel le 14 pour revenir chez moi, où je m'occupai de mes affaires. Comment donc le téméraire Auteur du libelle ose-t-il avancer qu'il y a eu des menées employées dans l'église de Motiers?*

Remarquez seulement que lorsque M. le Professeur est à Motiers, il est chez lui, & que quand il travaille à l'excommunication de Rousseau, il s'occupe de ses affaires.

Qu'il apprenne à être vrai, ajoute-t-il immédiatement après.

Le précepte est bon, d'où qu'il vienne, même de M. le Professeur de Motiers.

Voulez-vous à présent un trait de pru-

dence ? Voyez ſa note page 294, où il nous apprend que c'eſt par prudence qu'il ſe tait ſur les menées de Motiers & Boveresſe. Pour cette fois nous l'en croirons ſur ſa parole.

Toutes ces expreſſions de bétiſes du libelle, tous ces propos extravagans que l'anonyme met dans ma bouche ſont trop mépriſables pour que je prenne la peine de les réfuter (c).

Je conviens avec M. le Profeſſeur, que ces propos ſont extravagans & mépriſables, & c'eſt préciſément pour cela que je les ai cités. C'étoit pourtant par de pareils motifs que la conſcience des anciens avoit été ébranlée comme eux-mêmes l'ont avoué. Que M. le Profeſſeur aſſure aujourd'hui n'avoir jamais ni penſé, ni dit de pareilles abſurdités, cela n'eſt pas étonnant, & dès qu'il les nie, nous devons l'en croire comme ſur-tout le reſte. Oſeroit-il en impoſer à ſon correſpondant anonyme, ſi grand ami de la vérité ?

Encore un mot, & j'ai fini. Au ton

(c) Réfutation, pag. 272.

décisif que prend M. le Professeur dans sa note page 257, ne seriez vous pas tenté de croire que la déclaration de M. Rousseau du 10 mars fut publique aussitôt qu'à lui présentée ? Mais accordez cette assertion avec l'effet que produisit la lecture de cette même déclaration faite le 30 mars par M. le Chambrier officier aux gardes, en présence de plusieurs membres d'une société très-nombreuse & très-répandue, qui tous témoignerent par leur empressement à l'entendre, & leur surprise après l'avoir entendue, combien cette déclaration étoit nouvelle pour eux. Je ne vois qu'un moyen de nous accorder M. le Professeur & moi, c'est de supposer que nous ne connoissons pas le même public.

Enfin l'auteur en appelle au témoignage de M. Rousseau sur la vérité des faits qu'il avance (*d*). Il faut donc laisser parler M. Rousseau lui-même ; vous trouverez son *témoignage* dans une lettre qu'il m'a écrite en réponse aux questions que je lui avois faites en lui envoyant l'ouvrage de M. le Professeur. Si ce témoi-

(*d*) Réfutation, pag. 255 à la note.

gnage contredit celui qui le reclame, un des deux nous en impose; ce n'est point à moi, Mylord, de vous prescrire auquel vous devez ajouter foi; mais je dois vous avertir que la conversation de M. le Professeur avec M. le Lieutenant Guyenet, rapportée par ce premier (*e*), n'est pas, tant s'en faut dans l'exacte vérité, s'il nous en faut croire ce dernier (*f*).

Pardon, Mylord, de vous avoir si longtems arrêté sur cette *Réfutation* de mon *libelle*. Je suis fâché pour M. le Professeur que la narration publique de ses faits publics soit un libelle. C'est sa faute, & non pas la mienne. Le titre de calomniateur est dur à digérer pour un anonyme aussi peu anonyme que je l'étois. Sans cette qualification, je gardois le silence, ou tout au plus, pour vous donner une légere idée de la conduite modérée & tolérante de M. le Professeur de Motiers, je me serois borné à vous rappeller celle

(*e*) Réfutation, pag. 255 à 256.

(*f*) M. *Guyenet* le dit à qui veut l'entendre; il me l'a dit à moi, & M. le Professeur voudra bien se souvenir que je me signe.

d'un Quacre de votre pays. Son cheval marcha sur un chien qui lui mordit la jambe, & faillit à démonter le Quacre. Celui-ci lui dit froidement : *Je ne porte point d'armes, je ne tue pas, mais je te donnerai mauvaise renommée.* Là-dessus ayant apperçu des gens qui travailloient près de-là dans les champs, il se mit à crier : *Au chien enragé ! Au chien enragé !* Dans l'instant le chien fut assommé.

Voilà, Mylord, à quoi cette affaire en est restée ; il est difficile de prévoir comment elle finira. Il ne s'agit plus de classe, de consistoire ni de voie légitime. Barré de toutes parts on s'est entiérement tourné du côté du peuple, & c'est par lui seul qu'on veut maintenant forcer M. Rousseau d'abandonner la partie. Aux fureurs du fanatisme se joignent les plus stupides extravagances. Déjà l'on voit des gens à qui Dieu parle, & qui ont eu des visions. Qui croiroit que dans un siecle aussi plein de lumieres & d'humanité, l'on trouvât encore un peuple assez imbécille pour se laisser mener par de pareils foux, & assez brutal pour outrager un homme doux & paisible, uniquement pour complaire à

un prêtre furieux ? Quel spectacle de voir le plus ardent défenseur du peuple, insulté par le peuple ; l'apologiste des protestans, persécuté chez les protestans ; l'ami de la tolérance, n'en trouver aucune, & le censeur des grands de la terre, protégé par eux ! La vie de cet homme infortuné fera monument dans l'histoire philosophique de ce siecle, & si les relations que j'ai l'honneur de vous adresser, n'en font pas les plus curieux mémoires, elles en feront du moins les plus surs.

Recevez, Mylord, les assurances du tendre & sincere attachement avec lequel je serai toute ma vie.

Votre très-humble & tout dévoué serviteur.

DU PEYROU.

Neufchâtel ce 31 août 1765.

AVIS.

LES Pieces juſtificatives auxquelles renvoie M. Du Peyrou, ont été publiées dans le tems à la ſuite de ſa lettre. Leur authenticité n'ayant point été conteſtée alors par les perſonnes intéreſſées à le faire, il réſulte de leur ſilence la plus forte preuve de la fidélité & de l'exactitude des citations qui ſe rapportent à ces titres. On a cru inutile d'en charger ce Supplément. La grande lettre de M. Rouſſeau écrite à l'occaſion de cette tracaſſerie de Motiers-Travers, le 8 août 1765, a déjà été imprimée dans le Recueil de ſes Ecrits. Le lecteur peut recourir au Tome XXIV de la Collection, pag. 289 de l'Edition in-8°, & in-12.

REMARQUES

Qui m'ont été fournies.

MON ami Du Peyrou, faiſeur de *libelle !* lui trompette de *calomnies*, *de faits faux & controuvés ! Un menteur, un téméraire qui a la lâcheté, l'ame aſſez noire pour outrager & perſécuter injuſtement & calomnieuſement un homme de bien, attaché à Dieu, à la religion !* De grace, qu'avez-vous fait ? de quoi s'agit-il ? Le libelle eſt la lettre de Goa, & l'accuſateur eſt M. le Paſteur de Motiers : ah ! je reſpire, le mal n'eſt pas ſi grand que je l'avois craint. Je viens de relire avec attention la lettre de Goa, dans laquelle je n'ai trouvé qu'un expoſé ſimple de faits atteſtés par des titres reſpectables ſans injures, ſans qualifications. M. le Paſteur a pris, peut-être, pour une épigramme le beau titre *d'homme de Dieu :* félicitons-le de cette humilité ; s'il commence à s'apprécier il n'y a plus à déſeſpérer de lui. Comment n'a-t-il pas ſenti combien vous l'avez ménagé en gardant l'anonyme ? Nommez-vous, puiſqu'il le ſouhaite. Le tableau intéreſſera par un ſingulier contraſte. On verra un étranger né

en Amérique, homme du monde, doux, modéré, jouiſſant de l'eſtime publique, nouveau citoyen, mais indépendant de tout état & libre de toute prévention d'enfance ou de famille, qui s'étayant à chaque pas de preuves irréprochables & des ordres du Gouvernement, prend généreuſement la plume en faveur de tous les citoyens, dont les droits étoient violemment attaqués par les vexations exercées contre Rouſſeau. On verra, dis-je, en oppoſition un Miniſtre du Dieu de charité & de paix, répandant les injures les plus groſſieres & qui prétend réfuter un ouvrage tout appuyé ſur des titres publics, ſans en préſenter lui-même d'autre que ſa propre déclaration. Vous allez lui répondre, ſans doute : le public décidera bientôt qui de vous deux eſt le faiſeur de libelle, l'homme faux, le menteur : dès long-tems vos réputations ſont faites. En liſant cette prétendue réfutation, j'ai été tenté de faire quelques remarques dont vous uſerez à votre gré : les voici.

Demandez, je vous prie, à M. le Paſteur de Motiers, pourquoi l'édition qu'il

vient de faire faire de la lettre de Goa eſt ſous le titre de Neufchâtel (*g*)? veut-il dire par-là que Neufchâtel & Goa ſont ſynonimes? cela lui plairoit fort, ſans doute : ou bien a-t-il voulu par cette petite ruſe & à la faveur de ce faux titre, faire croire au public que ſon écrit auſſi a été imprimé à Neufchâtel, & avec permiſſion? Mais tout le monde ſait qu'il l'a vainement ſollicitée, & qu'il a fallu s'adreſſer ailleurs.

Demandez-lui encore ſi lorſqu'il parle dans ſa derniere lettre de la lecture qu'il a faite en claſſe de ſa brochure, il a deſſein d'inſinuer que cette compagnie l'approuva? Mais perſonne n'ignore que la claſſe refuſa d'y prendre la moindre part & le laiſſa ſe faire imprimer pour ſon compte particulier.

Bien des gens croient que M. le Paſteur

(*g*) L'Auteur de ces remarques ignore apparemment ce que j'ignorois auſſi, mais que je viens de vérifier dans le moment, c'eſt que les exemplaires débités à Neufchâtel ne portent pas le titre de Neufchâtel, titre réſervé, ſans doute, à ceux deſtinés pour l'étranger. Je dois en juger ainſi par mon exemplaire qui m'ayant été fourni de l'Etranger porte le titre de Neufchâtel.

de Motiers n'eſt pas l'auteur de cet écrit dans lequel ils ne voient qu'une ſatire cruelle contre lui : d'autres bien inſtruits du petit tripot de Motiers, aſſurent que l'ouvrage eſt de lui mais limé, corrigé, augmenté par certain Bateleur, petit perſonnage aſſez mal famé. Je ſuis fort tenté de le croire & je gagerois que le petit homme eſt l'illuſtre auquel les dix lettres s'adreſſent. Il ne ſera pas difficile de faire la ſéparation des métaux : ſoyez ſûr que toutes les vanteries, les éloges de ſoi-même, les expreſſions fougueuſes, les gros mots ſont l'ouvrage du Paſteur, & que les fades plaiſanteries ſont du petit homme. Voilà le partage de l'ouvrage entier.

Cependant ſi nous en croyons M. le Paſteur (*h*), il eſt obligé pour l'honneur de la religion, pour celui de la claſſe & pour le ſien propre, de prendre la plume : heureuſement voilà ſon honneur en bonne compagnie : *je me ferai*, dit-il plus bas, *une regle d'écrire avec la plus grande modération, ſi conforme au glorieux caractere que je porte, & à mon caractere perſonnel* : il

(*h*) Réfutation, page 223.

vous a tenu parole avec toute la modeſtie de ſon double caractere : plus bas il ajoute, *j'imiterai le divin Maître que je ſers qui ne rendoit point outrage pour outrage ;* ah ! mon ami, quelle copie !

C'eſt-là cependant l'apôtre de la modération & de la vérité : vous ſavez que depuis ſes tracaſſeries contre Rouſſeau, il n'a ceſſé de porter ſes paſſions en chaire : le ſcandale en eſt général parmi les gens ſenſés : il cherche & réuſſit, dans la foule ignorante, à exciter les eſprits contre Rouſſeau & contre les quatre eſtimables anciens qui ont eu la ſageſſe de lui réſiſter ; il les déſigne aſſez clairement dans ſes prônes : averti par ſes confreres, repris fortement par ſes proches, ſa fougue va croiſſant chaque jour : en voici un trait aſſez plaiſant : M. le Paſteur prêchoit avec chaleur le dimanche 21 juillet, dirigeant comme de coutume ſa déclamation contre les objets de ſon reſſentiment ; & voulant placer un trait heureux, *on reconnoît*, dit-il, *le méchant à ſon front ;* mais auparavant portant avec véhémence la main ſur ſa tête, il avoit eu ſoin de bien enfoncer ſon chapeau.

Sur l'intéreſſant chapitre de la vérité qu'il aime tant, qu'il connoît ſi bien, vous pourrez lui faire plus d'une queſtion : mais avant toutes choſes demandez-lui où & en quoi il eſt profeſſeur ? C'eſt en véracité, apparemment ; voici quelques theſes qu'il a ſoutenues à cette occaſion. Il aſſura un jour avec affirmation à M. Petitpierre l'aîné, Paſteur à Neufchâtel, que Rouſſeau lui avoit remis un certain nombre de paſſages de l'Evangile, qui ſervoient à juſtifier l'Emile. M. Petitpierre ſouhaita paſſionnément de les voir : ils lui furent promis par le premier courier & n'arriverent point : à la générale ſuivante, M. le Paſteur de Motiers s'excuſa de ſon mieux ſur ces retards : les couriers négligeans avoient porté le paquet à Beſançon, & long-tems égaré il venoit de lui être rendu, mais en quittant Motiers il l'avoit oublié dans ſon bureau : là-deſſus nouvelles ſollicitations & nouvelles promeſſes : au bout de quelques mois, ces paſſages tant demandés & tant promis ne paroiſſant point, M. Petitpierre les demanda directement à Rouſſeau, par une lettre qui exiſte : celui-ci répondit, qu'il

ne ſavoit ce que c'étoit que ces paſſages : cette réponſe exiſte auſſi.

Priez-le de vous expliquer ſi c'eſt par erreur dans ſon baptiſtaire ou par la précocité de ſon eſprit, qu'il a été reçu propoſant à treize ans, ainſi qu'il l'a dit & répété, il y a quelques ſemaines, à M. Schol paſteur à Bienne, homme très-reſpectable & par conſéquent homme vrai. Celui-ci ſurpris du prodige en témoigna ſon étonnement à pluſieurs repriſes, mais M. le Paſteur de Motiers lui certifia ſi bien le fait, que M. Schol l'a cru, le croit & le croira toujours.

Invitez-le à vous faire, par le menu, l'hiſtoire dont il régala un matin chez lui, trois militaires, il y a un an : il s'agiſſoit de jéſuites envoyés en Suiſſe pour d'importantes affaires avec ordre de s'adreſſer à lui, ſoit à M***. Paſteur à Lauſanne comme aux deux coriphées de la réformation. Il vous dira comment l'un de ces jéſuites, ou peut-être quelqu'autre, a demeuré à Motiers chez le Paſteur un certain tems : comment & pourquoi il s'en alla : comment Jean, cocher de M. le Paſteur, étant à Paris peu de tems après, vit

ce jésuite sur une place en conversation avec un Prince ou tout au moins un Cordon bleu : comment le jésuite appercevant Jean l'appella : comment l'heureux Jean fut accueilli dans Paris par un révérend pere Jésuite aux côtés d'un Cordon bleu : les choses intéressantes qu'ils se dirent..... M. le Professeur vous contera tout cela.

Une piece curieuse & qu'il ne vous refusera pas, c'est sa réponse au Roi de Prusse qui l'avoit consulté sur la guerre, ainsi qu'il en fit la confidence à feu Monsieur de Travers ; celui-ci qui étoit un homme vrai l'a attesté à des personnes de considération très-vivantes aujourd'hui. Il pourroit encore vous montrer les lettres qu'il a reçues fréquemment des Princes & Princesses de la maison royale de Prusse, entr'autres de la Princesse Amélie & du fameux Prince Henri, sur lesquelles il a fait des détails intéressans en plus d'une occasion, & à gens qui s'en souviennent très-bien. Rappellez-lui encore ses modestes confidences à notre ami d'Escherny, quand celui-ci passa l'hiver à Motiers il y a deux ans : comment il lui conta que le Prince Royal de Danemarck & le Duc

de Modene passant autrefois par Neufchâtel n'y voulurent voir que lui, & s'y arrêterent deux fois vingt-quatre heures pour jouir de son agréable entretien ; comment il lui fit entendre assez clairement, que lui Professeur entroit pour la bonne moitié dans la curiosité de cette foule d'étrangers qui viennent de toutes parts témoigner leur estime à Rousseau : comment il lui assura que Rousseau en le nommant son exécuteur testamentaire, lui avoit confié l'histoire de sa vie en le priant d'y ajouter un supplément, & de ne la publier qu'après sa mort ; & comment par égard pour Rousseau, il attendoit à ce tems là de faire paroître une réfutation de l'Emile & du Contrat Social en 10 volumes in-8°. &c. Demandez-lui qu'il ajoute à tout cela la liste des grands de la terre avec lesquels il est en correspondance, & vous verrez qu'un tel homme méritoit bien d'être proposant à treize ans.

Que dites-vous de sa lettre à son très-honoré frere de Geneve (*i*), qui commence si plaisamment par ces mots : *Je ne*

(*i*) Page 229.

ſuis pas à ignorer les ſentimens d'amitié & de bienveillance que vous avez pour moi. Ce contre-ſens a bien l'air d'une correction du petit homme, ou peut-être de l'huiſſier qui publia la proſcription des Lettres de la Montagne. Si Rouſſeau vouloit jaſer ſur cette lettre, il auroit d'excellentes choſes à vous dire. N'en doutez pas, la lettre eſt du Paſteur; vous y voyez *qu'il n'eſt pas aſſez préſomptueux que de priſer ſes ouvrages*, notamment ſon ſermon du jeûne, qui cependant lui a paru *avoir été goûté*, & dont il offre modeſtement une copie à ſon cher frere, qui paroît ne pas s'en ſoucier beaucoup: eſſayez de lui en demander une & je garantis votre paix faite. Enchanté de ſa belle lettre, il crie au bout de la carriere: *eh bien! ſuis-je un intolérant & un perſécuteur?* & là-deſſus il étale toute ſa charité, c'eſt-à-dire, celle que Saint Paul prêchoit aux Corinthiens. Il eſt très-ſurprenant, en effet, que M. le Paſteur de Motiers n'ait pas perſécuté Rouſſeau préciſément dans le tems qu'il en parloit par-tout lui-même comme du meilleur chrétien de ſa paroiſſe: vingt perſonnes & de miſe atteſteront ce propos du Paſteur, s'il le ſouhaite.

Sans contredit, c'eſt le petit homme qui a fourré (*k*) la fade réverbération de votre jolie note ſur le très-bon propos d'une Dame ; mais il n'y a que M. le Paſteur qui puiſſe atteſter une promeſſe de ne plus écrire que certainement Rouſſeau ne lui fit jamais : c'eſt apparemment ſur cette promeſſe qu'il l'admit à la communion ; cependant oubliant bientôt l'un & l'autre, cet engagement formel, Rouſſeau ne tarda pas à écrire ſa lettre à l'Archevêque de Paris, & M. le Paſteur de Motiers fit à tout le monde l'éloge de ce nouvel écrit.

Avez-vous fait attention à la note (pag. 245)? *J'avoue*, dit le véridique Paſteur, *que je fus peu reconnoiſſant de l'exception que M. Rouſſeau a bien voulu faire de moi*, &c. voilà ſa réponſe au propos de votre Dame ; vous voyez que cette réponſe vaut mieux que celle du petit homme. A cette occaſion demandez à M. le Paſteur ſi les Lettres de la Montagne le ſcandaliſerent d'abord, comme de raiſon ? S'il le témoigna d'abord à Rouſſeau ?

(*k*) Page 247.

S'il le reprit, le censura, comme juste, lui qui étoit son Pasteur ? comment il vécut avec lui dès la publication de ce livre & long-tems après ? demandez aussi tout cela à Rousseau & vous apprendrez des détails qui vous amuseront.

Je ne puis m'empêcher de placer ici une circonstance dont le simple récit seroit à mon gré, la meilleure réponse à faire à tout l'écrit de M. le Pasteur de Motiers. Vous n'ignorez pas que celui-ci souhaita & proposa sans succès d'avoir part à l'édition générale de tous les ouvrages de Rousseau, projettée dans ce pays, & dans laquelle les Lettres de la Montagne étoient compriſes. N'est-il pas plaisant que le Pasteur qui a conduit avec tant de zele la barque qui devoit noyer Rousseau, comme auteur de livres contraires à notre sainte Religion, & qui vient de faire imprimer de si belles choses pour la *défense de la vérité*, soit précisément le même qui peu de mois auparavant souhaita, vu que l'affaire étoit bonne, d'être un des éditeurs d'une nouvelle, nombreuse & belle édition de ces mêmes *Livres contraires à notre sainte Religion !* Imaginez pour un

moment ce Pasteur agréé par les Associés ; la réimpression se faisant avec succès, & *l'homme de Dieu* voyant mille bons louis de profit net pour sa part, bataillant avec le même zele en faveur de Rousseau contre les Lamas de ce pays, de Geneve & des environs.

Dites bien à M. le Pasteur, que cette *Dame très-sensée* qui lui parla naturellement (*l*) avoit fort raison, & que c'étoit certainement Rousseau qui avoit perdu la tête en le jugeant digne de l'envoi flatteur dont il l'honoroit : depuis long-tems il ne devoit plus s'y tromper.

Il est bon de vous prévenir que lorsque M. le Pasteur de Motiers parle dans ses lettres des notables de sa paroisse, des bonnes ames de son église, en un mot de ses partisans, il s'agit d'un petit nombre de caillettes mâles & femelles, compris le petit homme, lesquels ont de fréquentes conférences sous la présidence de M. le Pasteur ; vous jugez bien que Rousseau & les quatre anciens sont traités avec

(*l*) Page 247 à la note.

toute la charité apoſtolique dans ces conférences là.

Une Compagnie de défenſeurs de la vérité (parmi leſquels ſe trouve néceſſairement M. le Paſteur de Motiers, car que feroit la vérité ſans lui ?) *qui doivent ſe montrer pour la cauſe du Seigneur Jéſus* (m), peut faire de très-humbles remontrances au Gouvernement ſur des livres contraires à la vérité & à la religion, mais cette compagnie ne peut rien faire de plus, c'eſt là toute ſa juriſdiction ; dites bien cela à votre correſpondant ; mais demandez-lui en même tems comment après les remontrances de la Claſſe au ſujet de l'Emile & la proſcription de ce livre à Neufchâtel, comment lui défenſeur de la vérité & de la cauſe du Seigneur Jéſus, il admit à la communion du Seigneur Jéſus, l'Auteur de ce livre déclaré impie, abominable, deſtructeur de la religion du Seigneur Jéſus ; comment il ſe déclara au contraire le défenſeur du livre & de l'Auteur, en Claſſe, dans ſon Conſiſtoire & en public ; comment tout à coup la chance

(m) Page 249.

a tourné & quels ont été les reſſorts incompréhenſibles de ce changement. Cependant M. le Paſteur de Motiers vous dit de très-bonne foi (*n*), *tandis que M. Rouſſeau n'a point troublé l'égliſe la Compagnie s'eſt tue ; & j'ai rien dit auſſi de mon côté.* Cet étrange propos eſt certainement du petit homme, puiſque nous venons de voir des remontrances faites par la Claſſe en 1762 au ſujet de l'Emile, & ce livre proſcrit par le Magiſtrat de Neufchâtel. Ce ſeroit ici la place de dire à M. le Paſteur de Motiers que le trouble de ſon égliſe, s'il y en a, vient de lui, de lui ſeul : il devoit pour les Lettres de la Montagne, agir comme il le fit pour l'Emile, puiſque le premier de ces livres n'eſt que l'explication adoucie & juſtificative du ſecond ; ou bien il devoit penſer lors de l'Emile comme il l'a fait à l'égard des Lettres de la Montagne : que lui donc & ſes confreres qui penſent comme lui ſoient bien convaincus, que les troubles qui n'ont ceſſé de déſoler l'égliſe chrétienne ſont l'effet néceſſaire d'un prétendu zele

(*n*) Page 259.

qui change selon les circonstances, & plus encore des passions fatales attachées à leur état ; que l'église verra ces troubles se perpétuer aussi long-tems qu'il y aura sur la terre des théologiens qui ne seront pas les maîtres de tout.

Remarquez-vous comment à chaque pas M. le Pasteur de Motiers tâche de greffer ses intérêts sur ceux de la Classe ? il aimeroit à faire croire qu'il y a une alliance offensive & défensive entr'elle & lui : assurez-le très-positivement, qu'il combat gratuitement pour la Classe ; qu'elle n'a point avoué son écrit ; qu'elle ne l'avouera jamais lui pour son défenseur, & qu'elle est trop sage pour prendre la moindre part à sa mauvaise querelle.

On vous renvoie à l'examen des régistres du Conseil d'Etat, pour en tirer un certificat de la *modération de la vénérable Classe, par laquelle elle s'est distinguée en tout tems* (*o*). Je suis tenté de vous inviter à travailler au diplôme de cette modération, & de feuilleter pour cela les régistres du Gouvernement aux années 1724,

(*o*) Page 249.

1726,

1726, & 1748, 1749, 1755, 1758, 1760.

C'eſt vraiſemblablement le petit homme qui vous renvoie ſi joliment la bale, à propos de la plaiſante mépriſe de l'Huiſſier (*p*) : il faut avouer que l'honneur du Magiſtrat de Neufchâtel que vous n'attaquâtes jamais, eſt défendu par main de maître : car pour M. le Paſteur, il n'eſt pas probable qu'il cherche à faire ſa cour à un Magiſtrat qui n'a pas ſeulement voulu lire ſon manuſcrit.

Au moment que vous devez le moins vous y attendre, le débonnaire Paſteur a l'ame ſi bonne qu'il vous *pardonne ſincérement* (*q*) ; vous ne pouvez pas en douter après avoir lu ſes lettres ; mais il a oublié d'ajouter que c'eſt pour l'amour du Seigneur Jéſus *ſon divin maître qu'il imite en ne rendant point outrage pour outrage*, comme il l'aſſuroit dans ſa premiere lettre.

Avez-vous compris le jargon du petit homme (*r*) ſur les myſteres ou les ſecrets du ſanctuaire, &c. ? Il n'y en a

(*p*) Page 259.
(*q*) Page 251.
(*r*) Pages 252 & 253.

point, dit-il, *quand il eſt queſtion de l'Evangile & de l'édification de l'égliſe*, & cependant depuis la réſolution de la Claſſe, M. le Paſteur de Motiers, ami & défenſeur de Rouſſeau, ceſſe tout-à-coup de le voir, il ne lui fait pas même ſavoir tout ſimplement par un oui, ou un non, quel étoit le ſort de ſon offre à la Claſſe, & dont il devoit tout au moins lui rendre le papier, puiſqu'il s'étoit chargé de le préſenter; en ſorte que ſans la cuiſiniere de M. le Paſteur, Rouſſeau auroit ignoré juſqu'au moment de la citation, ce que l'homme ſaint lui deſtinoit. Mais à propos de myſtere & pour être bien perſuadé qu'il n'y en a point dans le ſanctuaire, demandez, je vous prie, à M. le Paſteur de Motiers en lui promettant le ſecret, une copie fidelle d'un manuſcrit fameux qui garde ſoigneuſement l'incognito depuis ſa naiſſance, & qui contient la diſcipline ou les conſtitutions du ſanctuaire; il eſt bon de vous dire que dans plus d'une occaſion la Claſſe a tenté de faire uſage de cette diſcipline ténébreuſe contre des citoyens, & que ces tentatives ont toujours été repouſſées par

le Gouvernement, qui plus d'une fois a sommé les ministres de montrer, de publier même ce titre, muni, sans doute, de l'approbation essentiellement nécessaire du Souverain; ils répondirent qu'ils le produiroient, & cependant il n'a jamais paru; ils le produiront moins que jamais, aujourd'hui que le sort des constitutions des Jésuites doit les rendre plus circonspects à montrer les leurs. Notez, s'il vous plaît, que les constitutions des Jésuites ne lient que les membres de leur société, & que celles de nos ministres s'étendent sur les citoyens d'un Etat, où le Souverain lui-même ne peut imposer de loix que de concert avec eux; croiriez-vous que ces Messieurs ont osé prétendre qu'un citoyen excommunié par eux étoit dès-là censé mort civilement; qu'un citoyen qui refusoit d'être ancien d'église, devoit être proclamé au prône comme indigne d'occuper aucun emploi civil, &c.? le tout *ex cathedra*. Vous trouverez à la Chancellerie les détails de ces faits & leur date.

Le prétendu droit d'inspection sur la foi si cher à M. le Pasteur de Motiers, si justement contesté, & dont le nom seul

révolte, lui porte si violemment à la tête, que par quiproquo il s'en prend à vous, tandis que c'est le Gouvernement qui par un arrêt *ad hoc* a déclaré ce droit nul, de toute nullité. Priez-le au nom de tous les citoyens, de vous indiquer les constitutions ecclésiastiques qui donnent au Clergé le droit d'inspection sur la foi, c'est-à-dire, sur les sentimens de chaque citoyen. Les constitutions ecclésiastiques de cet Etat sont entre les mains de tout le monde; c'est un grand nom donné à un petit objet; elles ont été dans tous les tems l'ouvrage des seuls gens du Prince, sans que les gens d'église y ayent jamais eu la moindre part; il y a même aujourd'hui une commission nommée par le Gouvernement, & composée uniquement de Conseillers d'Etat pour travailler à la réforme de ces constitutions: & comme dans celles-ci on ne trouve rien qui ait trait au droit d'inspection sur la foi des citoyens que M. le Pasteur de Motiers voudroit attribuer à la Classe (*s*), demandez-lui si par constitutions ecclésias-

(*s*) Page 852.

tiques, il n'entend point, peut-être, quelques ſtatuts ténébreux compilés ſourdement par la compagnie des Paſteurs, ou par le colloque du Val-de-Travers, & aſſurez-le que de tels ſtatuts ne feront pas plus loi dans ce pays, que les conſtitutions des Jéſuites ne la ſont dans le Royaume de France. La plupart de nos miniſtres ſont trop ſages pour s'imaginer qu'on les laiſſera tranquillement diſpoſer entr'eux des franchiſes des citoyens. Chaque fois qu'ils l'oſeront tenter on ſaura s'en tenir aux ſtatuts du Maître, & c'eſt avec lui que M. le Paſteur de Motiers courra le riſque d'avoir à faire quand il voudra s'arroger une autorité qui conſtitue préciſément l'affreuſe Inquiſition : c'eſt apparemment le petit homme qui a voulu la définir (*t*) ; car on ne ſait ce qu'il veut dire ; l'Inquiſition ne ſe borne point aux faits cachés ; au contraire, plus ils ſont publics & plus elle s'en mêle.

Sur l'hiſtoire que l'auteur fait (p. 253. à 259.) il eſt juſte, comme il le ſouhaite lui-même, d'en appeller au témoignage de

(*t*) Page 253.

Rouſſeau ; vous ne feriez pas mal de demander auſſi celui de M. Guyenet Lieutenant du Val-de-Travers.

C'eſt apparemment le petit homme qui a fourré ridiculement en note (page 258.) *on ne donne pas ainſi la loi à ſes ſupérieurs*, en parlant de la Claſſe ; il imagine que les miniſtres ont ici l'autorité qu'il avoit, lui, ſur les hiſtrions de la H***; il ſe trompe, & l'on ne nous méne pas comme des baladins. La Claſſe connoît trop bien l'heureuſe conſtitution de l'Etat, pour prétendre être la ſupérieure du moindre des citoyens ; elle n'a pas la plus légere autorité, hormis ſur ſes propres membres, qui portent quelquefois la peine de ſon pouvoir. La compagnie des Paſteurs eſt ſi juſtement ſubordonnée dans ce pays, & comme cela convient à de modeſtes miniſtres dont l'unique métier doit être de prêcher, par leur exemple, ſur-tout, le renoncement au monde, le déſintéreſſement, l'obéiſſance & l'humilité, qu'elle n'étoit pas même un Corps de l'Etat : ſi elle en eſt un aujourd'hui, c'eſt par une intruſion très-moderne : tout le monde ſait qu'au premier traité d'aſſociation des Corps

de l'Etat, à la fin du siecle passé, la Classe pria très-humblement qu'on l'admît à la signature de l'acte d'union; que ses députés signerent modestement à la queue de tous les autres; voilà son unique titre : mais à la premiere occasion les ministres s'emparerent, selon l'usage, des premieres places & signerent à la tête de tous les Corps. Les consistoires sont les seuls supérieurs spirituels; leur autorité a les bornes prescrites dans l'arrêt du Gouvernement que vous avez rapporté, & cette autorité est toute subordonnée à celle de la Seigneurie.

Avez vous apperçu de la fermentation à Neufchâtel au sujet des Lettres de la Montagne ? M. le Pasteur de Motiers y en trouva beaucoup; il le dit, on ne peut pas en douter : cependant nous attesterons vous & moi avec tous nos amis, qu'il n'y en eut pas même l'apparence, parmi la bonne compagnie; nous avons vu ce livre recherché, dévoré & faisant le sujet des entretiens ordinaires : on remarqua même, à cette occasion, que si quelques personnes s'échaufferent contre ce livre, ce furent précisément celles qui ne

l'avoient pas lu : la même choſe arriva lors de l'Émile.

Le langage que M. le Paſteur de Motiers prête à ſon correſpondant anonyme, (pag. 260.) n'eſt-il pas traduit mot à mot du moine Bernard, prêchant la croiſade ? Comptez que l'anonyme eſt le petit homme, car quand il eſt en priſon chez des moines, il leur fait auſſi des ſermons à douze ſous piece, le tout pour ſe déſennuyer.

Remarquez, je vous prie, que M. le Paſteur (*u*) ne nie pas que la Claſſe fulmina contre Rouſſeau une ſentence d'excommunication, il ſe contente ſeulement de dire, *je ne ſais où l'Auteur a puiſé ce qu'il oſe avancer* : cette maniere de paroître nier une choſe que l'on ſait être véritable, ſans cependant oſer la nier expreſſément, ſe trouve dans les élémens de Loyola & dans des déciſions d'Auteurs graves ; mais j'ignorois qu'elle convînt à un Paſteur, à un *défenſeur de la vérité*. Il ajoute un moment après, que *la Claſſe connoît les bornes de ſa juriſdiction ſpirituelle*. La juriſdiction

(*u*) Page 262.

ſpirituelle de la Claſſe ! Dieu nous ſoit en aide ! Il n'y a que le petit homme qui ait pu fabriquer une pareille juriſdiction, car M. le Paſteur de Motiers ſait très-bien que la Claſſe n'a pas la plus petite juriſdiction, ni ſpirituelle, ni temporelle ſur les citoyens. Qu'elle diſpoſe de ſes membres ; qu'elle les dirige à ſon gré, peu nous importe ; ce mal n'eſt que pour elle & pour eux ; & dites à M. le Paſteur que ſi des conſiſtoires ont demandé des directions à la Claſſe, ce n'eſt que par égarement, puiſqu'ils ne doivent en recevoir que du Gouvernement duquel ils dépendent uniquement, comme l'arrêt du 2 avril le leur apprend ſi bien.

Il eſt faux, abſolument faux que la Claſſe prit en objet la lettre anonyme, s'écrie vigoureuſement M. le Paſteur : pour le coup la négative eſt formelle & bien nourrie, il ne lui manque qu'un peu d'authenticité. Demandez à l'Auteur ce qu'il entend par *prendre en objet ?* Vous n'avez pas dit que la Claſſe *prit en objet*, mais ſimplement que la Claſſe *fort ſagement pour elle, ſupprima cette ſentence irréguliere ſur la lettre anonyme qui lui fut adreſſée vraiſemblable-*

ment par un de ſes membres (x); ce qui veut dire que cette lettre produiſit l'heureux effet d'empêcher un faux pas, & rien n'eſt plus vrai. On ne délibéra pas ſur ſon contenu, ſans doute, mais fut-elle préſentée à l'aſſemblée? Etoit-elle connue des miniſtres opinans? Fut-elle lue ſoit tout haut, ſoit tout bas? Voilà de quoi il s'agit: vous voyez ſur quoi roule la groſſe négative de M. le Paſteur. Vous pourriez ajouter que c'eſt une fatalité que la Claſſe ait été détournée de ſa premiere réſolution par cette lettre, ſans laquelle le déſordre auroit été ſi grand & les loix fondamentales tellement bleſſées, que le Souverain aux cris des corps & de tous les citoyens auroit apporté à ce mal extrême un prompt remede, & qu'on auroit, ſans doute, ſaiſi cette occaſion de rétablir les choſes dans leur premier état; chacun auroit été remis à ſa place, & certainement la Claſſe n'auroit pas gagné à cet arrangement.

Si M. le Paſteur de Motiers n'avoit pas eſpéré d'acquérir deux voix en conſiſtoire, auroit-il choiſi l'inſtant de cette tracaſſe-

(x) Page 187.

rie pour l'élection de deux nouveaux anciens, sur l'obéissance aveugle & toute neuve desquels il avoit droit de compter : il aura pour agréable qu'on lui fasse remarquer combien sa charité si étendue en toutes occasions, fut courte en celle-ci à l'égard de ses deux élus, auxquels il imposoit ainsi pour leur coup d'essai, la tâche de juger du christianisme de Rousseau & de le condamner sur la parole de leur conducteur spirituel. Il auroit pu nous conter lui-même certains détails qui auroient jetté un grand jour sur les menées dont il parle, & desquelles il seroit plus prudent à lui de ne pas parler du tout. Personne mieux que lui, par exemple, ne pouvoit nous apprendre qu'il invita pressamment tous les anciens à se rendre de très-bonne heure chez lui, le dimanche 24 mai avant le sermon du matin, à cause des choses importantes qu'il avoit à leur communiquer ; que là il les endoctrina sans mesure pour les indisposer contre Rousseau ; que l'heure du sermon fut retardée par la longueur d'un enseignement d'autant moins sec qu'il fut amplement arrosé ; que pour prémunir les an-

ciens contre la vigueur avec laquelle il savoit que M. le Châtelain défendroit Rousseau contre l'oppression, il leur dit que ce Magistrat étoit cruellement embarrassé par une lettre qu'il avoit reçue de Mylord en faveur de Rousseau, voulant leur insinuer par-là, que M. le Châtelain n'agiroit que par déférence pour Mylord & contre ses propres sentimens, à quoi il ajouta pour achever de les encourager à jouer des poings, que pour lui rien ne pouvoit le détourner de son dessein, dût-il perdre sa place & se voir séparer de son cher troupeau, &c. Les débris indiscrets des bouteilles & des verres étoient encore sur la table, lorsqu'au sortir du sermon M. le Châtelain avec tout le consistoire, s'assembla dans la maison du Pasteur: celui-ci fit des merveilles contre Rousseau dans cette assemblée; il perora avec une chaleur qu'il venoit d'entretenir. Il est bon de vous faire remarquer ici que lorsque M. le Pasteur se pavane d'avoir demandé aux anciens, *sous les yeux de l'officier du Prince, si jamais il les avoit gênés dans leurs opinions* (y), qu'en effet son fidele ancien

(y) Page 271.

Clerc, lui répondit mille douceurs, mais il eſt plus vrai encore que M. le Juſticier Bezencenet l'un des anciens lui répliqua, *qu'après en avoir bien uſé juſqu'à préſent avec eux, il ſeroit fâcheux qu'en cette occaſion il changeât de maxime.* On comprend que ce dernier compliment devoit naturellement échapper à la mémoire de M. le Paſteur.

Encore un écart du petit homme au bas de la même page : ſelon lui vous accuſez *fauſſement* M. le Paſteur *d'avoir dit en conſiſtoire que Rouſſeau eſt l'Antechriſt* : ce petit homme-là ne ſait pas lire apparemment, car pourquoi mentiroit-il lui-même avec ſi peu d'adreſſe pour ſe donner le plaiſir de vous accuſer de menſonge ? En parlant des anciens vous dites ſimplement, *on leur répéta que J. J. Rouſſeau étoit l'Antechriſt* (z), mais vous ne dites pas un mot du conſiſtoire, vous ne parlez point de M. le Paſteur, vous ne dites pas même qui fut celui qui tint ce diſcours : il eſt cependant très-vrai qu'on leur a dit cela, tout comme on leur an-

(z) Page 193.

nonça les démarches prochaines des corps de l'Etat & la perte assurée de nos alliances Helvétiques, si on ne condamnoit pas Rousseau. Vous pourriez dans le besoin lui soutenir en face, que c'est lui-même qui a tenu ce joli propos le dimanche 24 mai 1765, entre huit & neuf heures du matin en présence du diacre & des six anciens; & pour enrichir vos preuves par une circonstance de poids, vous pourriez ajouter qu'il tenoit dans cet instant une rasade de vin d'absynthe, & que saisi d'une sainte horreur en prononçant le mot d'Antechrist, il en répandit une partie sur son sacré pourpoint. Mais enfin comme tous ces propos sont extravagans & mensongers, il n'y a qu'à les mettre sur le compte du petit homme.

Seroit-ce M. le Pasteur lui-même, qui dit (a) *l'Auteur réussit très-bien à faire rire & à se déshonorer?* Quand vous rapportez le bruit semé au Val-de-Travers, que Rousseau dans son dernier ouvrage disoit que les femmes n'ont point d'*ame*; répétez lui que dans les villages de Tra-

(a) Page 273.

vers, Couvet, Motiers, Bovereſſe, Fleurier on ne parloit que de cela; cent perſonnes dans le quartier l'atteſteront. Vous avez donc dit la vérité, & c'eſt-là ce que M. le Paſteur appelle ſe déshonorer; auſſi perſonne ne ſoigne ſon honneur mieux que lui.

Au premier coup-d'œil la ſeptieme lettre paroît toute du petit homme; c'eſt une déclamation qui ſent furieuſement le tréteau: cependant pluſieurs traits décélent M. le Paſteur: dites-lui, que ſi Rouſſeau a penſé à quitter Motiers dans le tems de ſes liaiſons avec lui, il n'y penſe plus aujourd'hui que ces liaiſons ſont rompues (*b*). Il jette les hauts cris ſur votre *témérité* à l'accuſer d'avoir annoncé l'excommunication future de Rouſſeau; remarquez qu'il ne nie pas & qu'au lieu de ſes expreſſions favorites *calomnie*, *fait faux*, il ſe borne à vous taxer de témérité; je crains que quand il s'agira de relever ſes diſcours plus qu'indiſcrets, il ne trouve déſormais bien des téméraires: il revient encore aux conſtitutions eccléſiaſtiques dont il s'ap-

(*b*) Voyez là-deſſus la lettre en poſt ſcriptum ci-après.

proprie la manutention : ne ceſſez pas de lui répéter que les miniſtres ne ſont que les humbles ſerviteurs de ces conſtitutions : que c'eſt au Prince & à ſon Conſeil d'Etat à veiller à leur conſervation, & à châtier les Paſteurs qui oſeront y manquer en voulant s'arroger en véritables inquiſiteurs, le droit d'inſpection ſur la foi & par-là même ſur la liberté des citoyens. S'il étoit permis de taxer de témérité un révérend Paſteur, à ſon exemple, on appelleroit celui de Motiers téméraire au premier chef, d'oſer ſoutenir hardiment & en ſéditieux ce prétendu droit ; au mépris des ordres ſacrés d'un Souverain Auguſte & reſpectable à tant de titres ; au mépris de la part intéreſſante que prend à cette affaire Mylord Maréchal notre illuſtre Gouverneur ; au mépris enfin, d'une déclaration toute fraîche du Gouvernement qui réduit en poudre cette affreuſe prétention, au nom ſeul de laquelle l'ame de tout citoyen ſe ſouleve avec frémiſſement ; mais on ne perd pas ainſi le reſpect à un ambaſſadeur du *Seigneur Jéſus*, & il faut ſe contenter de le renvoyer aux inſtructions de *ſon divin Maître*, qui lui ordonne

assez expressément d'être soumis aux Puissances supérieures.

Vous avez vu (c) un trait qu'on lit & qu'on relit encore avec la même surprise : en parlant des constitutions de l'Etat, l'Auteur dit, *Dieu me garde d'y porter jamais atteinte, elles me sont trop précieuses : mais n'y a-t-il pas aussi des constitutions ecclésiastiques que mon état m'oblige à soutenir ?* Ce *mais n'y a-t-il pas aussi* est en effet le langage d'un vrai patriote, c'est-à-dire, que lorsque vous reclamez les constitutions de l'Etat en faveur des citoyens, M. le Pasteur de Motiers reclame les constitutions ecclésiastiques pour lui & ses pairs ; voilà une opposition assez formelle & cependant il ajoute avec sa logique ordinaire, *que les constitutions civiles & les constitutions ecclésiastiques tendent de concert au bien de la société & au maintien de la religion.* Demandez-lui encore ici, ce qu'il entend par *constitutions ecclésiastiques que son état l'oblige à soutenir*, distinctes des constitutions de l'Etat & qu'il place à l'opposite en façon d'équili-

(c) Page 275.

bre par ſon *mais n'y a-t-il pas.* Il ne peut pas être queſtion des conſtitutions eccléſiaſtiques connues de chacun, & que M. le Paſteur de Motiers n'eſt pas plus appellé à ſoutenir que le dernier des citoyens, vu que ce ſoin eſt donné aux ſeuls Châtelains & Maires ou à leurs Lieutenans, par les termes mêmes de ces conſtitutions ; comptez qu'il s'agit donc ici de conſtitutions ſecretes que nous ignorons, & je ſoupçonne que ce n'eſt autre choſe que la diſcipline olographe & le ſerment à la Claſſe ; ce ſont des pieces qu'il faut avoir dans votre ſac & qui rendront l'énigme claire. Ce ſoupçon eſt fortifié par la réponſe catégorique que fit dernierement M. le diacre lorſqu'on lui ſignifia l'arrêt du Conſeil d'Etat, par lequel il lui eſt ordonné de catéchiſer tous les quinze jours dans la chapelle de Boveresſe, ſa réponſe fut *qu'il reſpectoit infiniment les ordres du Gouvernement, mais qu'il étoit obligé d'obéir à la Claſſe ;* ce diacre là mérite d'être bientôt Paſteur. Voilà donc l'autorité Souveraine qui a pour rivale celle de la Claſſe ; & l'inſtitut d'Ignace qui prend racine parmi nous. Vous voyez

que le général des Jéſuites étoit bien inſtruit du *caractere perſonnel* de M. le Paſteur de Motiers, lorſqu'il lui adreſſa il y a quelque tems, les Miſſionnaires dont je vous ai parlé; & qu'il eſt très-probable, comme on l'aſſure, que M. le Paſteur déjà membre honoraire étranger de la ſociété, & qui a obtenu la même faveur pour M. le diacre, ne tardera pas à être fait provincial de nos contrées. Si déſormais il leur arrive encore de faire face au Souverain on les excuſera ſans doute, puiſqu'ils doivent obéir à l'inſtitut de la compagnie des Paſteurs, & à celui de la compagnie de Jéſus plutôt qu'à Dieu & au Prince.

A la fin de ſa capucinade (*d*) il dit: *il ne faut plus de Paſteurs, plus de conſiſtoire, plus de culte;* répondez-lui qu'il faut vraiment de tout cela, mais qu'il faut ſur-tout des Paſteurs véridiques, juſtes, doux, modérés, humains, ſobres, continens & prêchans la vertu par leurs mœurs. Il ajoute, *il n'eſt pourtant queſtion dans les conſiſtoires, ni de feu, ni de bûchers;*

(*d*) Page 276.

ni d'Auto-dà-fé : demandez-lui s'il a oublié les ſcandaleux *Auto-dà-fé* que nos peres ont eu la patience de ſouffrir quatre fois l'an dans le conſiſtoire ſeigneurial du Val-de-Travers, & que le Gouvernement excité enfin par les abus crians, abolit ſagement & pour jamais par un arrêt vigoureux du 18 novembre 1758, auquel concoururent deux conſeillers d'Etat du nom de Montmollin, mais qui n'ont point dégénéré, eux, de leurs aïeux dont les noms reſpectables occupent les premieres places dans nos faſtes. C'étoit à la renaiſſance de tels *Auto-dà-fé* que M. le Paſteur de Motiers travailloit avec tant de zele dans ſon conſiſtoire, & dont Rouſſeau devoit être la premiere victime. Il paroît que M. le Paſteur n'entend pas l'Eſpagnol ; dites lui qu'*Auto-dà-fé* & *inſpection ſur la foi* ont plus de rapport qu'il ne le penſe.

Sur le récit qu'il fait à ſa façon, pages 280 & 281, oppoſez hardiment le vôtre tiré mot à mot de la relation de M. le Châtelain au Gouvernement, & *ſi les faits ſont déguiſés*, c'eſt avec l'homme du Prince que l'homme de Dieu peut démêler cette

fusée ; mais conseillez-lui de se pourvoir alors de titres plus probans que sa propre déclaration.

Pour toute réponse à la page 279, vous devriez l'inviter à la relire lui-même avec attention ; si cela ne suffit pas, demandez-lui si l'Emile n'étoit pas *un écrit public répandu dans tout l'univers*, s'il *n'étoit pas une action*, *&c.* ? Et si après avoir admis avec transport Rousseau à la communion après cette *action*, il pouvoit, sans se mettre en spectacle, s'acharner ainsi à l'excommunier après l'*action* des Lettres de la Montagne.

Rien ne m'a plus surpris dans cette brochure, que d'y voir M. le Pasteur de Motiers assez courageux pour entreprendre de justifier son étrange prétention d'une double voix en consistoire pour opérer la perte d'un homme, & de quel homme ! soyez sûr que le petit homme a travaillé seul tout cet article. Quel galimathias, pour prouver qu'une voix prépondérante n'est pas double ; qu'une premiere voix & une seconde voix ne sont pas deux voix ! En vérité ce petit homme mériteroit le fouet par le régent de la paroisse, pour avoir

fait imprimer de pareilles ſornettes à l'ombre du *glorieux caractere* de M. le Paſteur du lieu, en s'appuyant de la déclaration du maréchal-ferrant de Motiers le plus vieux des anciens, tandis que quatre autres anciens avec M. le Châtelain, ſoutenus d'un arrêt du Gouvernement déclarent le contraire. Il eſt bon de remarquer ici que le Paſteur comme préſident au conſiſtoire peut opiner tout à ſon aiſe, mais que ſa voix ne doit être comptée que dans le ſeul cas d'égalité dans les ſuffrages des autres aſſiſtans ; ſon avis compté pour rien juſqu'alors, devient une voix qui fait pencher la balance & qu'on appelle prépondérante ; tout autre uſage eſt contraire à l'ordre & à nos loix : or, dans ce cas-ci voyons comment M. le Paſteur de Motiers a procédé. Les ſuffrages du diacre, du vieux ancien Clerc & du jeune ancien Jeanrenaud, au nombre de trois excommunient Rouſſeau ; M. le Châtelain avec les trois anciens Bezencenet, Barrelet & Jeanrenaud l'aîné, au nombre de quatre l'abſolvent ; il eſt clair que celui-ci eut quatre ſuffrages contre trois ; il eſt clair encore que le Paſteur n'étoit pas

appellé à donner ſon ſuffrage, moins encore à prétendre qu'il fût compté, puiſqu'il n'y avoit pas égalité dans le partage des voix; mais il eſt plus clair encore que quand le Paſteur joignant ſon ſuffrage à trois autres a prétendu l'emporter ſur quatre, il vouloit s'attribuer deux voix, vu que trois plus deux ſont cinq, & qu'il n'y avoit que cinq qui pût l'emporter ſur quatre.

Si vous deviez répondre ici à M. le Paſteur, vous lui demanderiez ſi les loix de la plus commune délicateſſe lui permettoient d'uſer du droit de voix *prépondérante* (ſuppoſé qu'il exiſtât), pour écraſer un homme vertueux, qu'il avoit recherché, prôné, admis après un ouvrage moins indifférent que celui pour lequel on l'attaque? Si cette délicateſſe approuvoit ſon véhément & très-long diſcours en conſiſtoire contre Rouſſeau, & la maniere décidée dont il voulut s'emparer de la *prépondérance* pour parvenir à le condamner. Voyez la bigarrure de ſon récit avec celui de M. le Châtelain.

Qui de vous ou de lui mérite le plus de créance ſur ſon reproche aux quatre

anciens de n'avoir pas écouté la voix de leur conducteur ſpirituel, & ſur la très-bonne réponſe des premiers (*e*) ? Vous offrez pour garant M. le Châtelain du Val-de-Travers & quatre anciens : M. le Paſteur ne préſente, ſelon ſa coutume, que ſa propre déclaration ; il prétendra, peut-être, qu'elle eſt *prépondérante* : répondez-lui que lors même qu'elle ſeroit ſoutenue de celle de ſon diacre, à peine la compteroit-on pour une.

Levez le maſque homme de ténebres, audacieux impoſteur, c'eſt M. le Paſteur de Motiers ; c'eſt un conducteur ſpirituel qui l'ordonne : *un ange* ne tiendroit pas contre vos noirceurs (*f*), preuve de cela, c'eſt qu'il ne peut y tenir lui-même ; *il ſent que ſa tête s'échauffe ;* il ne s'eſt donc pas apperçu qu'elle étoit déjà brûlante au début de ſa premiere Lettre ? Quoi qu'il en ſoit, il faut obéir, mon cher Du Peyrou, à une telle ſommation & vous direz en tout reſpect à ce bon Paſteur, que les trois mots dont il ſe plaint tant, *auri ſacra*

(*e*) Page 287.
(*f*) Page 288.

fames

fames lui vont être expliqués de reſte par ces trois-ci, Prébende, Mylord, Rouſſeau : s'il ſouhaite un plus grand détail, promettez-lui de le faire inſérer dans la gazette pour faire paroli à l'annonce modeſte & bien dite du 31 juillet, où tout juſqu'au mot *d'indiſconvenance*, décele le petit homme ou les éditeurs du journal helvétique.

Les quatre anciens méritent compliment de partager avec vous les terribles effets du courroux paſtoral ; ils ne pouvoient s'honorer mieux & plus ſurement ; s'ils ont perdu les bonnes graces de leur conducteur ſpirituel en n'écoutant pas ſa voix, ils ont acquis en échange le ſuffrage des honnêtes gens : ces deux biens ne ſont pas faits pour aller enſemble : leur ſage conduite a mérité les éloges & l'aprobation publique du Gouvernement, qui leur en a donné des marques flatteuſes dans ſes ordres à M. le Châtelain du Val-de-Travers. On comprend qu'il y a en effet là de quoi rire (g), & que M. le Paſteur en a ri lui-même d'autant plus volontiers,

(g) Page 294.

que dans toute cette affaire les rieurs ont toujours été de ſon côté ; *mais il vaut mieux*, dit-il, *tirer le rideau ſur cette ſcene*: il auroit fait mieux encore de le tirer ſur toute la piece. *S'il n'étoit retenu par des raiſons de prudence, il auroit bien des choſes à dire ſur les menées de Motiers & Boveresſe* (*h*). Cet acte de prudence eſt aſſurément fort naturel de ſa part. Imitez-le pour lui complaire, & bornez-vous à lui dire que des amis de Rouſſeau s'étant heureuſement rencontrés à Motiers lors de ſa citation au conſiſtoire, s'entretinrent avec quelques anciens étrangement prévenus, mais dont les ames droites qui ne cherchoient que la lumiere, ſaiſirent bientôt la vérité qu'on leur avoit ſi cruellement déguiſée. Si M. le Paſteur ſouhaite un peu de détail ſur ces menées, déclarez-lui qu'on eſt en état de le contenter.

Que M. le Paſteur de Motiers ſe loue dévotement & ſans ceſſe ; qu'il loue le maréchal-ferrant de la Paroiſſe & ſon collegue, ſes deux fideles & tant dévoués

(*h*) Page 294 à la note.

d'un de ſes confreres, en préſence duquel il tint ce propos.

Monſieur le Paſteur auroit mieux fait de laiſſer à d'autres le juſte ſoin de louer ſa famille, ſes éloges ſont ſujets à porter malheur; mais le mérite diſtingué de la famille de Montmollin eſt au-deſſus de cette fatale influence. Oui ſans doute, on ſe ſouvient avec plaiſir, avec reconnoiſſance même de pluſieurs chanceliers de ce nom, de divers magiſtrats & d'un grand nombre de conſeillers d'Etat qui tous ont bien mérité de la patrie; de pluſieurs militaires enfin, qui ſe ſont diſtingués à la tête de leur régiment, & dont l'un périt glorieuſement à la journée d'Hochſtet avec la plus grande partie du Corps qu'il commandoit. Oui ſans doute, on ſe ſouvient avec admiration du chancelier George de Montmollin; on ſe rappelle avec attendriſſement le chancelier Emer de Montmollin pere de M. le Paſteur de Motiers, qui fut l'un des Plénipotentiaires de Pruſſe à Utrecht, & qui joignit à une ame vertueuſe de belles connoiſſances & de rares talens. Quelqu'un a dit que des aïeux illuſtres étoient une lu-

miere qui toujours ſuſpendue ſur la tête de leurs deſcendans, éclairoit leurs *vertus* ou leurs *vices*. Je ſuis ſurpris que M. le Paſteur de Motiers ne ſoit pas tenté quelquefois de ſouffler cette bougie.

Il paroît cependant très-content de ſa conſcience & je l'en félicite, *le grand juge*, dit-il (*n*), *ſera intermédiaire un jour entre lui & moi.* Entre nous je crois qu'au fond M. le Paſteur craint peu cette confrontation. Selon toute apparence, Rouſſeau & lui ſi peu faits pour frayer enſemble dans ce monde, ſe rencontreront difficilement dans l'autre.

(*n*) Page 305.

d'Etat en date du 23 février 1750, en faveur de M. le Receveur Guyenet, à l'occasion d'une pareille plainte ; Arrêt sur lequel M. le Pasteur, qui certainement entend le latin, n'eut pas mal fait de prendre pour lui le sage conseil que vous donnez dans cette langue à la Classe (*l*).

M. le Pasteur de Motiers ne doit pas avoir oublié cette affaire, non plus que son plus vieux & plus cher ancien qui lui servit de légat, & qui dans sa mission eut ordre de sa part de menacer des cinq nobles Corps de l'Etat M. le Receveur Guyenet : il ne doit pas avoir oublié, sur-tout, combien Mylord Maréchal fut édifié de tout cela.

Il faut convenir qu'un sermon, de la façon de M. le Pasteur sur la tempérance, même sur celle de la langue, seroit une piece intéressante. Avant de se plaindre que le secret du consistoire fut mal gardé, il devroit se rappeller que plus d'une personne en étoit instruite dans sa propre maison ; il ne couche pas en joue, sans doute, M. le Châtelain qui en informa

(*l*) Page 217.

d'abord le Gouvernement auquel il en devoit compte ; ni les quatre anciens qui ſe hâterent de demander une direction au Conſeil d'Etat de qui ſeul ils devoient la recevoir. Il eſt tout auſſi ſingulier que M. le Paſteur ne ſe ſoit pas apperçu qu'à l'article cinquieme de leur ſerment les anciens ne promettent le ſecret que pour les choſes qui *devront être ſecretes*. Il eſt clair que la matiere traitée dans ce conſiſtoire auroit dû reſter ſecrete pour l'honneur du Paſteur ; mais pour celui de l'Etat & de l'humanité, pour la ſureté des citoyens, elle devoit bien vîte devenir publique, afin que le Maître y pourvût comme il l'a fait.

Il a tort de ſe fâcher du propos que vous lui prêtez, dit-il, gratuitement à l'égard du préſent Regne (*m*) : prudent & ſage comme il l'eſt inconteſtablement il devroit un peu plus ſe défier de ſa memoire : tout ce qu'on peut faire pour lui, c'eſt de rejetter cet étrange propos ſur l'heure & le moment où on prétend qu'il lui échappa, à la fin d'un ſoupé. En tout cas il ne recuſera pas, ſans doute, le témoignage

(*m*) Page 302.

anciens ; mais qu'à de tels éloges il uniſſe celui de M. le diacre qui eſt *un digne & fidele miniſtre de l'Evangile* (*i*) ; puiſqu'il déſobéit au Souverain pour obéir à la Claſſe, & *qui remplit avec aſſiduité, avec zele & avec exactitude toutes les fonctions auxquelles il eſt tenu* (*k*), vu qu'il ne fait pas les catéchiſmes qu'il doit à la chapelle de Bovereſſe & pour leſquels il eſt payé, du reſte *un honnête homme, un homme de bien* ; le trait n'eſt pas ſupportable & c'eſt mal payer ſon exceſſive complaiſance : ſi quelque choſe peut conſoler ce pauvre diacre, c'eſt d'avoir vu ſon éloge précédé par celui du Magiſtrat & du Clergé de Geneve. Mais je ne ſais ſi ces Meſſieurs en ſeront fort flattés.

On croiroit d'après la note [page 295.] que le Gouvernement a donné ci-devant gain de cauſe à la Claſſe ſur les prétentions de la communauté de Bovereſſe pour les catéchiſmes ; faites-vous montrer les Arrêts du Conſeil d'Etat du 28 juin 1762, du 13 juin 1763, & du 10 juin 1765.

(*i*) Page 295.
(*k*) *Ibidem.*

& vous prendrez une juſte idée des aſſertions de M. le Paſteur de Motiers.

Je ne ſais ſi la Claſſe lui ſaura gré de la mettre ſi ſouvent en jeu pour étayer ſa brochure ; il vous oblige à traiter diverſes queſtions qu'il lui eût été plus profitable de laiſſer dormir. Dans cette même note voudroit-il faire croire que les prébendes ſont indifférentes aux Paſteurs de ce pays ? Il ne perſuadera perſonne : on ſait aſſez que la privation de ces prébendes eſt la verge unique & toujours ſure dont le Gouvernement ſe ſert pour mettre à la raiſon les Paſteurs qui s'en écartent. Il y a toute apparence qu'il ne tardera pas à être convaincu de l'efficacité du remede pour peu qu'il continue. *Les mauvaiſes denrées* dont il ſe plaint, ſont ſans doute les émines de moiſſons des paroiſſiens étrangers, & dans ce cas l'apoſtrophe regarde une portion de ſon cher troupeau ; mais dont il exceptera Rouſſeau, vu le ſac de beau froment qu'il en a reçu ſans façon ; car s'il s'agiſſoit des grains attachés à ſa prébende ſur la recette du Val-de-Travers, on auroit de très-bonnes choſes à lui dire. On lui rappelleroit l'Arrêt du Conſeil

point encore acceptée. On craint que le voiſinage des deux paroiſſes ne l'empêche de ſuivre à cet égard ſon penchant. En attendant vous ſerez charmé d'apprendre qu'il a pris enfin le parti de s'éloigner de Motiers. On peut reſter parmi des fanatiques en déplorant leur aveuglement, & parmi des foux en déplorant leur folie ; mais il n'eſt pas permis à un homme raiſonnable qui fait quelque cas du repos de ſes amis, de reſter volontairement parmi des furieux toujours prêts à le maſſacrer.

Au moment de fermer ma lettre, j'apprends, Mylord, des particularités qui vous feront juger de l'excès du déſordre qui regne à Motiers. Par ordre exprès de M. le Châtelain qui a cru cette précaution indiſpenſable, deux gardes bien armés, & choiſis dans la communauté de Couvet, ont conſtamment paſſé la nuit dans la maiſon qu'occupoit M. Rouſſeau, juſques au déménagement complet de ſes effets. On ajoute que ce Magiſtrat, chargé par le Gouvernement de faire les enquêtes les plus exactes pour découvrir les coupables, & ſe trouvant à cauſe de cela, menacé dans une

paſquinade, des mêmes violences exercées contre M. Rouſſeau, s'eſt vu obligé pour ſa ſureté, d'avoir auſſi des gardes chez lui pendant la nuit, & qu'enfin il a pris le ſage parti de quitter Motiers, pour aller établir ſon domicile à Couvet. Sans doute que Meſſieurs du Conſeil d'Etat trouveront bientôt des moyens de faire rétablir la ſureté publique, & de faire reſpecter le Souverain & l'autorité qu'il leur a confiée; ſans quoi rentrant dans l'état de nature, chacun de nous ſe verra forcé à pourvoir à ſa défenſe, & à devenir ſon propre vengeur.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait dévouement & pour la vie,

MYLORD,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur,

DU PEYROU.

Neufchâtel le 19 Septembre 1765.

Fin du troiſieme Volume.

nir au bruit il étoit aſſommé. M. le Châtelain qui fut éveillé par le tumulte étant accouru, vit avec effroi l'état des choſes, & en fit le lendemain ſon rapport au Conſeil d'Etat.

Le même jour la communauté aſſemblée par l'ordre du Magiſtrat ayant appris ce qui s'étoit paſſé, témoigna froidement qu'elle en étoit fâchée, mais ſans donner au ſurplus aucun ordre pour la ſureté de M. Rouſſeau, ni lui faire dire aucun mot d'honnêteté ſur le danger qu'il avoit couru la nuit derniere. Or vous ſaurez, Mylord, que cette même nuit, lendemain de foire, il y avoit eu des gardes extraordinaires tant du village de Motiers que de celui de Fleurier, que les gardes de Fleurier ayant voulu faire conjointement leur ronde, ceux de Motiers s'y étoient oppoſés, qu'ils avoient voulu la faire ſeuls, & cela préciſément à l'heure où la maiſon qu'occupoit M. Rouſſeau fut attaquée.

Tandis que la communauté de Motiers étoit ſi tranquille ſur les attentats qui ſe commettoient dans ſon ſein, celle de Couvet, graces au mérite particulier de ſes

membres & aux vertus de ſon reſpectable Paſteur, ſe conduiſoit bien différemment. Vous ſavez, Mylord, que cette communauté qui dans toute occaſion s'eſt ſi avantageuſement diſtinguée, a fait à M. Rouſſeau l'honneur de l'élire unanimement pour un de ſes membres; démarche dont le Gouvernement lui a ſu gré, & dont Mylord Maréchal l'a fait remercier par des Magiſtrats. Aſſemblée de grand matin au premier bruit du danger qu'avoit couru M. Rouſſeau, elle lui fit ſur le champ une députation de trois de ſes Officiers, pour le prier de venir occuper au milieu d'eux un logement tout meublé qu'on lui tenoit prêt, & où ils ſauroient bien le défendre contre quiconque oſeroit attenter à ſa ſureté; lui offrant en même tems les voitures pour tranſporter ſes effets, & tous les ſoins néceſſaires pour qu'il pût déloger au moment même. Je n'ai pas beſoin de vous dire quel effet fit ſur M. Rouſſeau cette offre ſi généreuſe & ſi noblement faite, lui dont l'ame eſt ſi ſenſible à tous les procédés honnêtes, & qu'aſſurément on n'a pas gâté ſur ce point.

Pénétré de cette offre, il ne l'a pourtant

TROISIEME LETTRE

RELATIVE

A M. J. J. ROUSSEAU.

Du 19 Septembre, ſervant de Poſt-ſcriptum à celle du 31 Août 1765.

JE n'avois pas tort, Mylord, de vous marquer en achevant ma derniere lettre, qu'il étoit difficile de prévoir comment finiroit cette affaire. Qui pouvoit croire en effet que les pieux défenſeurs de la ſainte orthodoxie deviendroient ouvertement des coupe-jarrets; que l'Auteur d'un livre pour n'avoir pas été excommunié, riſqueroit d'être aſſaſſiné; & que ce ſeroit un tems de jeûne & de communion qu'on choiſiroit pour une ſi bonne œuvre?

La fermentation parmi le peuple s'étoit bornée à des murmures, à des viſions, à des huées, ou à des attentats faits avec plus de méchanceté que de violence. Mais le dimanche premier ſeptembre on en

vint aux voies de fait ; après s'être préparé par la communion du matin à *sanctifier* la journée, on la termina en lançant des pierres dans les fenêtres de M. Rouſſeau. Le lendemain & les jours ſuivans ce furent de nouveaux outrages ; ſi M. Rouſſeau paſſoit dans la rue il étoit hué, injurié, pourſuivi par la populace ; s'il ſe promenoit dans la campagne on s'apprêtoit à lui tirer deſſus, & toutes les nuits on inſultoit ſa maiſon. La tranquillité avec laquelle il continua de ſe promener tous les jours ſans cortege, ſans armes, parut pourtant en impoſer à ces braves, & nul n'oſa de jour attenter à ſa perſonne. Mais enfin la nuit du ſix au ſept ſeptembre, il fut attaqué chez lui durant ſon ſommeil ſans ménagement. La maiſon où il loge portoit au dehors les marques des plus grandes violences. Une de ſes portes fut ouverte & l'autre enfoncée, ſon mur fut criblé de pierres, on en lança particuliérement une fort groſſe à travers la fenêtre de ſa cuiſine, qui porta le verre juſques dans ſa chambre, & vint de volée frapper à deux pas de ſon lit ; s'il ſe fut levé un moment plutôt pour ve-

TABLE

DES DIFFÉRENTES PIECES

Contenues dans ce Volume.

PROJET *pour l'Education de M. de Ste. Marie.* . . . . . Pag. 1

ORAISON *Funebre de S. A. S. Monſeigneur le Duc d'Orléans.* 37

LES *Priſonniers de Guerre, Comédie.* . 71

LETTRES *à M. Dutens.* 117

LETTRES *à M. D.... B.... ſur la réfutation du Livre de l'Eſprit d'Helvétius par J. J. Rouſſeau, ſuivies de deux Lettres d'Helvétius ſur le méme ſujet.* . 133

LETTRE *de J. J. Rouſſeau à ſon Libraire de Paris.* 165

SENTIMENT *des Citoyens.* . . . 166

PIECES *relatives à la perſécution ſuſcitée à Motiers-Travers contre M. J. J. Rouſſeau.* 179

RÉFUTATION *du Libelle précédent par M. le*

Professeur DE MONTMOLLIN, *Pasteur des Eglises de Motiers-Travers & Boveresse.* 221

SECONDE *Lettre relative à M. J. J. Rousseau, adressée à Mylord comte de Wemyss.* 309

REMARQUES, *&c.* 345

TROISIEME *Lettre relative à M. J. J. Rousseau.* 393

Fin de la Table.

57903026